

World Heritage Scanned Nomination

File Name: 1140.pdf

UNESCO Region: AFRICA

SITE NAME: **Koutammakou, the Land of the Batammariba**

DATE OF INSCRIPTION: 7th July 2004

STATE PARTY: TOGO

CRITERIA: C (v) (vi) CL

DECISION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE:

Excerpt from the Report of the 28th Session of the World Heritage Committee

Criterion (v): The Koutammakou is an outstanding example of a system of traditional settlement that is still living and dynamic, and subject to traditional and sustainable systems and practices, and which reflects the singular culture of the Batammariba, particularly the Takienta tower houses.

Criterion (vi): The Koutammakou is an eloquent testimony to the strength of spiritual association between people and landscape, as manifested in the harmony between the Batammariba and their natural surroundings.

BRIEF DESCRIPTIONS

The Koutammakou landscape in northeastern Togo, which extends into neighbouring Benin, is home to the Batammariba whose remarkable mud tower-houses have come to be seen as a symbol of Togo. In this landscape, nature is strongly associated with the rituals and beliefs of society. The 50,000-ha cultural landscape is remarkable due to the architecture of its of Takienta tower-houses which are a reflection of social structure; its farmland and forest; and the associations between people and landscape. Many of the buildings are two stories high and those with granaries feature an almost spherical form above a cylindrical base. Some of the buildings have flat roofs, others have conical thatched roofs. They are grouped in villages, which also include ceremonial spaces, springs, rocks and sites reserved for initiation ceremonies.

1.b State, Province or Region: Kara Region

1.d Exact location: N10 04 00.0 E1 08 00.0



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
Convention concernant la protection du patrimoine mondial,
culturel et naturel



**PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

Koutammakou,
le pays des Batammariba
« ceux qui façonnent la terre »

République du Togo

Janvier 2002

1. Identification du bien

a. Pays : Togo

b. Etat, province ou région : Région de la Kara

c. Nom du bien : Koutammakou (le pays des Batammariba, « ceux qui façonnent la terre »)

d. Localisation précise :

Le Koutammakou du Togo couvre les cantons de Nadoba, de Warango et de Koutougou et s'étend entre la rivière Kéran et la République du Bénin.

Il est limité :

- au Nord-Est par la Sous-Préfecture de Boukoumbé (République du Bénin sur 15 km de long)
- au Nord-Ouest par la Préfecture de l'Oti et le Canton de Pessidé
- au Sud-Est par la Préfecture de Doufelgou
- au Sud par le Canton de Kandé.

e. Cartes et/ou plans indiquant les limites de la zone proposée pour inscription et celles de toute zone tampon

Insérer la carte.

f. Surface du bien proposé pour inscription et de la zone tampon proposée le cas échéant.

Le Koutammakou du Togo prend la forme d'un quadrilatère irrégulier de 50 000 hectares. Aucune zone tampon n'est nécessaire du fait de la dimension importante du site et de la nature de son paysage culturel vivant.

2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Le Koutammakou est un paysage culturel vivant particulièrement représentatif des traits culturels des groupes ethniques de la région du Sahel qui, avides d'indépendance et de liberté n'ont jamais été assimilés ou asservis par les royaumes qui se sont développés dans la région jusqu'au 19^{ème} siècle. Ces groupes qui, entre autres, comprennent les Lobi, les Gourounsi et les Rukuba, occupent divers territoires, souvent dans des zones de montagnes, qui s'étendent de la Côte d'Ivoire jusqu'au Cameroun.

Inspirés par leur environnement, les esprits et les souffles qui l'habitent, les Batammariba ont développé une culture mêlant judicieusement aspects techniques, sociaux et religieux. Leur territoire est à cette image, un témoin des fabuleuses connaissances de ce peuple et de sa recherche constante de l'harmonie entre les hommes, mais aussi de l'harmonie entre l'homme et la nature qui l'entoure. Le Koutammakou possède toujours ses caractéristiques en matière d'aménagement du territoire, marquées par les concessions éparses, les zones agricoles qui les entourent, les collines aménagées en terrasses, les bosquets et autres lieux sacrés, les cheminements rituels, et des zones vierges.

Le Koutammakou possède toutefois une caractéristique toute particulière. En effet, la takienta, l'habitat familial de base, dans lequel tout est à la fois technique, utilitaire et symbolique est unique en son genre. Si nombre d'habitats dans la région possèdent des dimensions symboliques assez fortes, aucun d'eux ne possède une interrelation aussi complète entre symbolisme, fonction et technique.

La volonté persistante des Batammariba de conserver leur indépendance et leur liberté, mais aussi un certain isolement géographique du Koutammakou située au Togo, ont fait que cette zone a particulièrement bien conservé sa forte identité et mérite donc d'être protégé et conservé, tout en permettant à ses habitants de poursuivre un processus d'amélioration de leurs conditions de vie.

b. Analyse comparative

Il existe un site africain, similaire au site proposé, qui est déjà inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial. Il s'agit de la falaise de Bandiagara. Mais on est ici dans un cas très différent, et, de plus, complémentaire, dès lors que l'on cherche à avoir une représentativité des cultures vernaculaires de l'Afrique de l'ouest. En effet, les villages Dogon sont compacts, alors que l'habitat des Batammariba est dispersé, témoin le plus visible d'une organisation et de règles sociales très différentes.

Il existe des cultures similaires dans la région. Mais aucune comme celle des Batammariba n'a poussé aussi loin cette imbrication totale entre concepts religieux, fonctionnalité, organisation sociale et intelligence technique. Le Koutammakou du Togo est exceptionnel dans le sens où il représente un sommet de particularisme au milieu de territoires occupés par des populations ayant des cultures proches.

Le Koutammakou du Togo trouve une continuité au Bénin. Dès lors que les autorités du Bénin en prendront la décision, il serait certainement possible d'étendre le site à la zone située au Bénin. Il est à noter que la zone côté Togo est en situation plus enclavée, ce qui fait qu'elle a connue moins de transformations que la zone béninoise, qui connaît notamment plusieurs centres urbains assez importants dans lesquels les valeurs propres aux Batammariba persistent mais de façon beaucoup moins évidentes. La délimitation du site et la mise en place d'un plan de gestion pour la partie béninoise pourrait donc être des opérations beaucoup plus délicates.

c. Authenticité/intégrité

La société tammari n'est ni statique ni misonéiste. Elle évolue à travers le temps. Cette évolution s'opère à l'intérieur même de la communauté et grâce aux apports extérieurs. Si les agressions répétées et chronologiques des guerres ethniques, de l'esclavage et de la colonisation ont suscité le raffinement de cet habitat défensif, il est aussi à noter que la colonisation, les indépendances et tous leurs avatars ont influencé le peuple tammari et provoqué des mutations dans l'espace du Koutammakou. Cette évolution continue sous l'influence de l'école, de la centralisation du pouvoir administratif, des religions, du tourisme, de la monétarisation, et de l'apparition de nouveaux besoins.

Malgré ces agressions qui tendent à ébranler la société tammari, il existe dans tous les villages des noyaux très forts et très durs qui constituent ce creuset où des éléments essentiels de la culture tammari se meuvent et se perpétuent à travers le temps et l'espace. En dépit donc de la menace de la mondialisation, des expressions culturelles et identitaires résistent. Les initiations du Dikuntri et du Difuani qui marquent le passage de l'adolescence à la vie adulte des deux sexes survivent avec autant d'intérêt pour les populations locales que pour la diaspora.

Ainsi, et malgré le développement de petits centres urbains (en fait presque uniquement à Nadoba), c'est toujours le même paysage que l'on peut observer aujourd'hui, avec des villages aux maisons situées au milieu de leur espace cultivable, espacées et indépendantes. L'espace naturel reste lui aussi très présent, même s'il est certainement souhaitable que certaines de ses composantes puissent être reconstituées. Il est à noter que cela concerne plus des zones naturelles « neutres ». En effet, tous les lieux sacrés restent conservés.

L'habitat traditionnel reste un modèle d'actualité. Partout dans la région, on constate que le cycle de vie des bâtiments se poursuit : construction, abandon, destruction et re-constructions sur les ruines. Si une observation fine montre qu'il existe des changements en ce qui concerne les matériaux utilisés, le dimensionnement de l'espace habitable et les formes constructives, le modèle traditionnel persiste. En effet, la maison est plus qu'un habitat. C'est un temple dédié au culte. De fait, même si l'on construit une maison moderne, seul un habitat de forme traditionnelle pourra intégrer cette dimension symbolique et religieuse. De même, l'espace du rez-de-chaussée réservé aux animaux et la présence des greniers restent des éléments indispensables.

Ainsi, de nombreuses maisons « modernes » sont complétées par un habitat traditionnel, qui, s'il est parfois de dimensions réduites n'en garde pas moins toutes les caractéristiques traditionnelles.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

La nomination propose que soient retenus les critères 5, 6, 1 et 3.

Critère 5 : Le Koutammakou est un exemple éminent d'occupation du territoire. Il est traditionnel et, non seulement représentatif, mais complètement en correspondance avec la culture des Batammariba. Le Koutammakou possède toujours ses caractéristiques en matière d'aménagement du territoire, marquées par les concessions éparses, les zones agricoles qui les entourent, les collines aménagées en terrasses, les bosquets et autres lieux sacrés, les cheminements rituels, et des zones vierges.

Critère 6 : (en liaison avec les autres critères) le site ne possède sa signification complète que par rapport aux croyances à partir desquelles il a été modelé. Inspirés par leur environnement, les esprits et les souffles qui l'habitent, les Batammariba ont développé une culture mêlant judicieusement aspects techniques, sociaux et religieux. Leur territoire est un témoin des fabuleuses connaissances de ce peuple et de sa recherche constante de l'harmonie entre les hommes, mais aussi de l'harmonie entre l'homme et la nature qui l'entoure.

Critère 1 : Le Koutammakou possède une caractéristique exceptionnelle. La takienta, la cellule de base de l'habitat traditionnel, dans laquelle tout est à la fois technique, utilitaire et symbolique est unique en son genre. Peu d'habitats traditionnels dans le monde ne possède une interrelation aussi complète entre symbolisme, fonction et technique, résultat d'un exceptionnel génie créateur des Batammariba. C'est d'ailleurs ce génie créateur qui a suggéré leur nom, Batammariba, puisque celui-ci a pour signification « Ceux qui façonnent la terre » que certains anthropologues, ont traduit par extension, « Les bons maçons ».

Critère 3 : Même s'il possède certaines caractéristiques qui lui sont propres, le Koutammakou est un paysage culturel vivant particulièrement représentatif des traits culturels des groupes ethniques de la région du Sahel qui, avides d'indépendance et de liberté n'ont jamais été assimilés ou asservis par les royaumes qui se sont développés dans la région jusqu'au 19^{ème} siècle. Ces groupes qui, entre autres, comprennent les Lobi, les Gourounsi et les Rukuba, occupent divers territoires, souvent dans des zones de montagnes, qui s'étendent de la Côte d'Ivoire jusqu'au Cameroun.

3. Description

a. Description du bien

Le paysage : des règles fondamentales

Les Batammariba accordent une grande importance à la notion de pays et à celle d'espace dont la forme résulte de l'aménagement séculaire et historique du territoire. En fait, au-delà de l'habitat, c'est bel et bien l'entièreté du paysage qui a été façonnée de façon à respecter les croyances, mais aussi les volontés d'indépendance, d'équilibre et d'unité de la communauté.

Les villages se créent pour répondre aux besoins d'espace, ou à la suite de litiges et conflits claniques qui provoquent le départ d'une partie des membres du clan ou du lignage d'origine. C'est ainsi que les Batammariba conservent leur tradition d'une non centralisation du pouvoir.

La création d'un nouveau village obéit au mythe de création du premier village par « Kuyé », le Dieu créateur, architecte du monde qui construisit la première « Takienta » pour l'homme et les divinités

Le fondateur d'un nouveau village se détache de son clan de base, bâtit sa « Takienta », une Takienta-mère, sur le modèle original avec toutes les configurations initiées par Kuyé (tours, greniers, terrasse,...).

Il passe au préalable un accord avec « Butan », la déesse de la terre, épouse de « Kuyé », mère protectrice des humains qui gouverne l'agriculture, la forêt, les animaux, les cimetières.

Il élève des sanctuaires pour les « Dibo », les « forces naturelles » avec lesquelles les villageois devront composer pour utiliser leur territoire.

Enfin, le fondateur installe un centre rituel composé de la Grande Maison de cérémonie, l'autel du Serpent tutélaire et le cimetière.

Lors des cérémonies d'initiation, le Difvani des garçons et le Dikuntri des filles, les novices parcourent solennellement ces trois foyers rituels pour y subir des initiations marquant le passage de l'adolescence à l'âge adulte.

L'espace villageois

Le village s'étend avec l'installation des autres membres de la même phratrie que le fondateur ou ceux d'autres clans ou lignages. Chaque clan dispose de son espace parsemé de bosquets fétiches, de bosquets-cimetières, d'arbres, de trous d'eau et roches sacrés et des sites réservés aux initiations.

Le Koutammakou est un milieu essentiellement agricole où se pratique une culture de subsistance et de rente, et l'élevage. De ce fait, une grande partie du territoire est allouée à cette fin. Des fêtes traditionnelles d'offrandes aux dieux chtoniens sont célébrées à la fin des récoltes.

Des considérations plus techniques guident aussi le positionnement du village. En effet, on cherchera avant tout une zone à proximité d'une source ou d'un point d'eau. Dans les villages situés dans des zones accidentées, les habitations seront positionnées sur les flancs des collines de façon à libérer un maximum de terre cultivable.

Le village est constitué par le relatif groupement de plusieurs habitations. Il est souvent dit que l'écartement entre les habitations est déterminé par la distance qu'une flèche pourrait parcourir. Mais en fait, elles sont surtout largement espacées de façon à permettre une certaine indépendance entre les familles. Avec suffisamment de terre cultivable autour d'elle, chaque habitation peut fonctionner comme une unité autosuffisante.

Des espaces naturels

Les villages habités par les Batammariba sont soit accrochés aux flancs de la chaîne de l'Atakora, ou insérés entre deux montagnes ou étalés sur la vaste plaine de la Kéran. Même si certains villages finissent par se rejoindre voire par se superposer ou s'enlacer l'espacement entre eux permet de conserver des espaces naturels qui sont utilisés pour la chasse, mais aussi pour la cueillette de plantes sauvages dont certaines sont à usage médicinal et également pour l'approvisionnement en bois de bonne qualité pour les constructions.

L'architecture, la Takienta

Avec ses tourelles réunies par un haut mur d'enceinte, l'habitation tammari a un aspect de ferme fortifiée qui fait qu'elle est souvent comparée à un château fort. Mais, si cette forme a effectivement eu un probable rôle défensif, peut-être même simplement contre les animaux sauvages, c'est là une vision bien restrictive.

L'architecture tammari est originale et élaborée et, comme le paysage, est en parfaite correspondance avec la culture et les croyances de ses habitants. Cette architecture obéit à des règles de conception mêlant profane et sacré. Rien n'est hasard. Tout est, soit adapté à une fonction, soit signe ou encore symbole.

Ces règles sont toujours les mêmes, mais permettent l'adaptation, la personnalisation. Ainsi, la taille, la décoration, le nombre de pièces varient en fonction du statut et des caractéristiques des habitants, et plus est, évoluent en fonction des changements ou de façon temporaire à l'occasion d'événements particuliers. Des typologies particulières sont propres à certains clans ou villages, mais celles-ci respectent toujours les règles principales de conception.

L'habitat présente une dualité male-femelle marquée par une séparation selon l'axe Est-Ouest. La moitié Sud, la droite, est à la fois celle du sacré et celle de l'homme. La moitié Nord, la gauche, est celle de la femme. Cette séparation se retrouve au niveau de l'appropriation des espaces et même des greniers. Ainsi, du côté Sud, on a le grenier rempli de graines à connotation masculine (fonio, millet, sorgho, riz) et du côté Nord le grenier femelle abritant haricots, pois de terre, fruits, arachides. La façade de l'habitation, où se trouve la porte, est toujours orientée vers l'Ouest, à l'abri des pluies dominantes et de l'harmattan de novembre. Elle fait face au village-paradis de Kuye.

Une autre division symbolique existe entre l'étage et le rez-de-chaussée. L'étage est le lieu des vivants alors que le rez-de-chaussée est celui des morts. L'habitat abrite donc autant les vivants que les ancêtres, et doit aussi être considéré comme un temple dédié au culte. La plupart des autels ainsi que toutes les protections magiques sont principalement au rez-de-chaussée. D'autres autels liés au dieu Kuye ou à d'autres divinités sont placés à l'extérieur.

Les Batammariba ont perpétué à travers le temps et l'espace les savoir-faire liés à la construction de leurs Takienta. Toutes les composantes de l'habitat, la fondation, les murs, les terrasses, les planchers, les toitures en paille, et les enduits sont savamment exécutées à la main par des spécialistes en la matière. Le savoir-faire de ces spécialistes est transféré par un système qui s'apparente à celui d'un apprentissage chez un maître reconnu. Progressivement, le novice se voit confier plus de responsabilité, jusqu'au moment où il pourra réaliser une Takienta seul.

On note une répartition du travail entre les deux sexes. Les bâtisseurs sont des hommes spécialisés. Ils sont chargés de l'exécution du gros oeuvre et sont des spécialistes en construction de tata. Les femmes interviennent dans la construction du tata. En dehors de leur rôle de pourvoyeuse d'eau pour le malaxage de la terre, ce sont elles qui rendent véritablement la Takienta habitable. Tous les travaux de finition : le crépissage des murs, le damage du sol, et enfin la décoration reviennent exclusivement aux femmes.

Des éléments particuliers

Le Koutammakou comporte aussi un certain nombre d'éléments forts et très significatifs qui illustrent son caractère et son originalité.

La grande maison de cérémonie ou Vieille maison du clan.

Elle est l'une des trois composantes du centre rituel ou centre du « difuani » que parcourent les novices d'un même clan lors de leur initiation. Habité par le benjamin d'une famille, elle a pour fonction d'accueillir toutes les cérémonies du « difuani » officées par les baboyama ou les maîtres religieux. Tous les sacrifices se font dans, devant et autour de cette grande maison du clan. C'est une maison matricielle où réside le décimpro (autel) de l'ancêtre fondateur du clan.

La Grande Takienta ou Vieille Takienta

La base de la société tammari est le « kunadakua » regroupant les « takienta » (maison, familles) de plusieurs frères rassemblées autour de la « takienta » d'un père ou d'un frère aîné. La maison paternelle porte le titre de « Vieille Takienta » parce qu'elle possède le vieux « dicimpo » : l'autel de la mère qui fait l'unité du « kunadakua ». Son fronton est surmonté de trois cornes de terre.

Le Sanctuaire du Serpent ou Fawaafa.

Il constitue le deuxième élément sur le parcours rituel des novices et abrite la chose essentielle du « difuani » et du « dikuntri », le Serpent souterrain du clan, qui couva les ancêtres des Batammariba à « Dinaba », leur lieu mythique de provenance. C'est un sanctuaire investi d'une force spécifique et de régénération inoculée par Fawaafa et avec laquelle entrent en contact les initiés

Le Cimetière

Il est situé sur un sol latéritique non loin du sanctuaire du Serpent destiné à l'initiation des garçons et des jeunes filles. Plusieurs rituels s'y effectuent et à la lisière de la tombe du fondateur du clan. En ce lieu solennel " les morts viennent sur les novices " positionnés comme des cadavres dans la tombe " investissent " celles du Dikuntri et renouvellent ceux du Difuani.

Les autres bosquets, lieux ou forêts sacrés.

Dans un village tammari, les « takienta » alternent avec des forêts reliques, des amas de pierres constituant les sièges des « Dibo », esprits alliés des « takienta » et des clans et des éléments naturels où sont incarnées les nombreuses divinités qui composent le panthéon tammari. Les lieux où des événements violents sont aussi sacrés et donc protégés.

Les parcours rituels claniques.

La religion et l'initiation rythment la vie de l'otammari de sa naissance à sa mort. Toutes les cérémonies du dikuntri, du difuani, du tibenti et autres s'effectuent dans les trois espaces triangulaires de la grande maison des cérémonies, le sanctuaire du serpent, « Fawaafa » et le cimetière. Le parcours rituel de ces lieux forme l'homme ou la femme tammari face à ses responsabilités dans la société.

Les lieux communs à tous les Batammariba.

La création des villages, des forêts sacrées et des autels et l'installation des parcours initiatiques sont une réplique de l'acte liminaire de « Kuyé » ce qui explique la profusion des divinités claniques, lignagères et individuelles dans l'espace tammariba.

Si les éléments qui précèdent se multiplient à un rythme plus ou moins régulier, il existe par contre des lieux de culte ou de référence communs à tous les Batammariba du Togo et du Bénin. Leur sanctuaire reste permanent depuis l'installation des premiers ancêtres fondateurs des Batammariba. Ces divinités supérieures que sont Botanli, Koubalakonkou et Passanta sont généralement sollicitées par les Batammariba et même tout individu de toute race pour les dons de richesse, de solution à des problèmes particuliers, de pluie, de fécondité etc.

Kunakpokou demeure ce lieu commun où s'obtiennent la licence et la chose de la Fakuntifa destinée à l'initiation des jeunes femmes tammari.

Les marchés appelés « likantri » sont aussi des lieux de rassemblement, d'échange, de rendez-vous, de purification, de réconciliation et de divination qui rythment la vie économique, sociale et culturelle tammari.

b. Historique et développement

Les Batammariba appartiennent à l'aire culturelle Paragourma. En effet, ils ont des affinités linguistiques avec les ethnies qui la composent : Gangan, Gurma, Moba, Bassar, Nawda, etc.,.

L'origine des Batammariba reste encore relativement incertaine. Certaines traditions orales parlent des Batammariba comme étant les enfants de Fawaafa, le serpent souterrain qui couva dans un lieu secret les œufs d'où sortirent leurs premiers ancêtres. Selon une autre tradition, les Batammariba seraient des autochtones (Tcham). Ils seraient descendus du ciel dans un pays qui aurait été vide à leur arrivée. Cependant, des traces de vie humaine attestées par des vestiges archéologiques qui auraient appartenus au Ngam-Ngam (Gayibor) tendraient à prouver le contraire. Les Batammariba affirment aussi volontiers qu'ils viennent de « Dinaba » (Dinabakobé). Ce mot évoquerait le nom d'un roi Mossi : Moro Naba. Dans la tradition, Dinaba se situerait du côté du soleil couchant, donc à l'Ouest. Ceci tendrait à confirmer l'hypothèse que

les Batammariba auraient séjourné parmi les Mossi et les Gulmatchéba avec lesquels ils partagent certaines de leurs coutumes.

En fait, la comparaison avec les traditions orales des autres groupes ethniques de la région tend à prouver que les Batammariba sont venus de régions situées à l'Ouest ou au Nord-Ouest de l'Atacora, certains précisant du Burkina-Faso. Si la tradition indique aussi un mouvement d'Ouest en Est, la création de nouveaux lieux d'initiation se faisant toujours dans cette direction, on note toutefois que les récentes migrations se sont plutôt faites du Nord vers le Sud, mais là encore venant plutôt du Burkina Faso, vers le Togo, et plus précisément dans la région naturellement peu accessible et donc bien protégée des monts de l'Atacora.

Comme les autres groupes ethniques de la région ils se seraient réfugiés dans cette zone entre les 16^{ème} et 18^{ème} siècles pour mieux se protéger de la domination que cherchaient à imposer les royaumes des Mossés, Gourmantché ou encore Mamprussi et Dagomba. La tradition raconte que les Batiéba, un groupe ethnique maîtrisant bien les techniques de forge et qui était déjà établi dans la région de la Kéran les auraient accueillis amicalement et qu'ils auraient cohabité et se seraient même unis, avant que certains d'entre eux ne quittent la région.

Les Batammariba ont toujours été réfractaires aux systèmes politiques centralisés et à l'asservissement, que ce soit celui imposé par des royaumes alors en formation en Afrique occidentale, ou plus tard, par l'administration coloniale qui, par simplification, avait regroupé sous un même terme ces populations considérées comme particulièrement rebelles, les appelant « Somba » au Bénin ou « Tamberma » au Togo.

La fidélité à leur religion, leur fierté naturelle, leurs traditions guerrières et de chasse revécues avec intensité au cours des cérémonies, ont longtemps fait considérer les Batammariba comme un peuple indocile, en réalité désireux de maintenir vivant un héritage millénaire qui fait la grandeur de leur culture.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

Voir bibliographie

L'ouvrage le plus complet sur le Koutammakou du Togo est celui de Madame Blier :

BLIER (Suzanne Preston), 1987, *The Anatomy of Architecture. Ontology and Metaphor in Batammariba Architectural Expression*, Cambridge University Press

d. Etat actuel de conservation

Malgré les agressions, le choc culturel et les apports tous azimuts qui tendent à ébranler la société tammari, il existe dans tous les villages des noyaux très forts et très durs qui constituent ce creuset où des éléments essentiels de la culture tammari se meuvent et se perpétuent à travers le temps et l'espace.

En dépit donc de la menace de la mondialisation, des expressions culturelles et identitaires résistent. Les initiations du Dikuntri et du Difuani qui marquent le passage de l'adolescence à la

vie adulte des deux sexes survivent avec autant d'intérêt pour les populations locales que pour la diaspora. Ces pratiques bénéficient d'ailleurs d'un appui de taille du système scolaire qui tolère la participation des élèves au cours de l'année. Ce partenariat instauré entre enseignants et les populations pérennise cette tradition à valeur éducative, culturelle et physique.

D'une manière générale les mœurs des Batammariba sont encore presque intactes. C'est pourquoi ils exultent devant cette proposition de nomination au Patrimoine Mondial qui non seulement valorise leur culture de par le monde, mais intervient surtout à une période charnière où leur société compte tenu des enjeux mondiaux, commence à voir quelques unes de ses valeurs mise en danger.

Ainsi, et malgré le développement de petits centres urbains (en fait presque uniquement à Nadoba), c'est toujours le même paysage que l'on peut observer aujourd'hui, avec des villages aux maisons situées au milieu de leur espace cultivable, espacées et indépendantes. L'espace naturel reste lui aussi très présent, même si il est certainement souhaitable que certaines de ses composantes puissent être reconstituées. Il est à noter que cela concerne plus des zones naturelles « neutres ». En effet, tous les lieux sacrés restent conservés.

L'habitat traditionnel reste un modèle d'actualité. Partout dans la région, on constate que le cycle de vie des bâtiments se poursuit : construction, abandon, destruction et re-constructions sur les ruines. Si une observation fine montre qu'il existe des changements en ce qui concerne les matériaux utilisés, le dimensionnement de l'espace habitable et les formes constructives, le modèle traditionnel persiste. En effet, la maison est plus qu'un habitat. C'est un temple dédié au culte. De fait, même si l'on construit une maison moderne, seul un habitat de forme traditionnelle pourra intégrer cette dimension symbolique et religieuse. De même, l'espace du rez-de-chaussée réservé aux animaux et la présence des greniers restent des éléments indispensables. Ainsi, de nombreuses maisons « modernes » sont complétées par un habitat traditionnel, qui, s'il est parfois de dimensions réduites n'en garde pas moins toutes les caractéristiques traditionnelles.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien.

Le Koutammakou du Togo est régi par la loi générale N° 90-24 du 23 Novembre 1990 qui porte protection du patrimoine culturel au Togo.

Il bénéficie par ailleurs du Décret N° 2001-175/PR du 11 Octobre 2001 qui, en son article 13, confie à la Direction des Musées, Sites et Monuments Historiques, l'application de la politique nationale en matière de musée, de l'inventaire, de l'aménagement, de la protection, de la réglementation et de l'exploitation des sites et monuments historiques.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Si le Canton demeure une institution de l'administration moderne, les villages qu'il regroupe résultent de l'aménagement séculaire et historique du territoire. Les Batammariba sont les propriétaires de leur terre et ceux-ci accordent une grande importance au respect de leur croyances, et de leur mode de vie spécifique..

Si chaque chef de famille a une grande indépendance, il n'en reste pas moins qu'il existe une constante recherche d'équilibre et un fort esprit communautaire dans chaque village, animé par les *katenkaya*, les prêtres de la terre, descendants des fondateurs du village, ou plutôt de l'implantation des clans composant le village. Outre leur rôle religieux, ils ont la responsabilité de la répartition des terres. Une particularité est que le gestionnaire d'un terroir est toujours d'un autre clan que celui qui l'utilise et que cette situation est réciproque. Par contre, les arbres présents sur un terroir « appartiennent » au *katenkaya* qui en assure la gestion pour l'autre clan, et celui-ci assure la répartition équitable des produits récoltés (Néré, Karité, Baobab) à l'intérieur de son propre clan. Cette particularité permet d'éviter de nombreux conflits et tout excès d'utilisation des ressources du terroir.

b. Statut juridique

Le Koutammakou bénéficie de deux modes de protection : la protection juridique moderne et la protection traditionnelle.

La protection juridique moderne

Le Koutammakou du Togo est régi par la loi générale N° 90-24 du 23 Novembre 1990 qui porte protection du patrimoine culturel au Togo.

Il bénéficie par ailleurs du Décret N° 2001-175/PR du 11 Octobre 2001 qui, en son article 13, confie à la Direction des Musées, Sites et Monuments Historiques, l'application de la politique nationale en matière de musée, de l'inventaire, de l'aménagement, de la protection, de la réglementation et de l'exploitation des sites et monuments historiques.

Un arrêté ministériel fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du site du Koutammakou (Pays Tamberma).est en cours de préparation.

La protection juridique traditionnelle

Outre son appartenance à la nation togolaise, le site est un bien collectif et communautaire qui jouit d'une protection appréciable eu égard à la force de la tradition encore présente qui balise la vie du peuple tammari soucieux de préserver ses fondements. Cette protection est rendue manifeste par :

- Le respect des esprits des ancêtres et des entités supérieures telles que Kuyé, Butan, Oyinkakwata.
- L'observance des interdits et des tabous qui contribuent à la sauvegarde de l'ensemble du site (maison, temple, paysage, éthique, santé, gastronomie etc..).
- L'obéissance absolue aux Vrais Hommes (Héros) aux Premières (tête de file de l'initiation des femmes), aux chefs religieux et de clans et aux Baboyama(devins) qui constituent une

catégorie de personnalités honorées, estimées et craintes et dont l'intervention calme les tensions, tempère les conflits etc.

- Le poids et l'audience des initiations du Dikuntri, du Difuani qui sont toujours très vivaces et permettent d'assurer une continuité dans les règles de traditionnelles de conduite qui accompagnent l'initié de l'adolescence à la mort,
- La codification de la société tammari où chaque membre d'un clan, d'un lignage a conscience de son identité et de son rôle dans la protection et la survie de tout le Koutammakou.
- La perpétuation de la structure matérielle et immatérielle de la Takienta obéissant toujours aux principes directeurs posés par Kuyé, le dieu créateur.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

Un arrêté ministériel fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du site du Koutammakou (Pays Tamberma) est en cours de préparation (voir annexe).

Un arrêté ministériel portant création du Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou (Pays Tamberma) est aussi en cours de préparation (voir annexe).

d. Organisme(s) chargé(s) de la gestion

Le plan de conservation et de gestion du Koutammakou prévoit la création au sein de la Direction des Musées, Sites et Monuments un Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou (SCPK). (voir aussi la proposition d'arrêté en annexe).

Le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou est chargé de :

- . la sauvegarde du site,
- . l'inventaire des éléments tangibles et intangibles du site,
- . la perception des droits d'entrée,
- . l'organisation d'activités culturelles.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion et nom et adresse de la personne responsable à contacter

La gestion du site est confiée au Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou (SCPK) qui agit sous la responsabilité de la Direction des Musées, Sites et Monuments.

Personne contact :

M. Nayondjoua Djanguenane,
Directeur des Musées, Sites et Monuments,
BP 12 156
Lomé
TOGO

Tel : (228) 221 68 07

Fax : (228) 222 18 39

Email : <djangenan@yahoo.fr>

f. Plans adoptés concernant le bien

Voir plan de conservation et de gestion spécifique au site en annexe.

Par ailleurs, l'administration du tourisme encourage par le biais d'une politique de privatisation des hôtels d'Etat la prise en main des activités du secteur par des opérateurs privés. Un plan de réaménagement des sites endommagés, l'aménagement de nouveaux sites et une politique de revalorisation du patrimoine naturel et culturel en cours devront permettre la création de nouveaux produits orientés vers l'écotourisme et le tourisme culturel pour un développement durable du secteur.

g. Sources et niveaux de financement

Le plan de gestion prévoit que les ressources allouées à la bonne conservation du site proviennent :

- . du budget de l'Etat (salaires des agents, consommables)
- . des droits de visite du site,
- . des ristournes provenant de la vente de livres, cartes postales, (fonctionnement)
- . du dépôt vente d'objets artisanaux,
- . des autorisations de recherche sur le site,
- . des subventions des partenaires internationaux pour la réalisation d'action ponctuelles,
- . des dons.

Ce budget sera alloué prioritairement à :

- . la plantation d'arbres utilisables pour la construction des Takienta dont la raréfaction est un facteur limitatif très important.
- . l'organisation de manifestations sportives (tir à l'arc, symboliquement très important pour les Batammariba)
- . la confection de documents pour l'enseignement primaire et secondaire.

En terme d'infrastructures sont prévus :

- . la réutilisation du Centre Polyvalent
- . l'établissement d'un bureau pour le Service de protection et de promotion
- . la mise en place d'une boutique de vente
- . la construction d'un poste de collecte de droits de visite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Le personnel de la Direction des Musées Sites et Monuments bénéficie des activités en cours du programme Africa 2009. Deux agents de ce service ont participé au cours régional de trois mois

sur la conservation et la gestion du Patrimoine Culturel Immobilier organisé à Porto Novo en 2000 et en 2002.

Le directeur des Musées Sites et Monuments a participé à tous les séminaires des directeurs francophones organisés en 2000, 2001 et 2002.

Enfin, l'ensemble de l'équipe de cette direction a bénéficié d'un appui technique fourni par un expert de CRATerre-EAG dans le cadre du programme Africa 2009 pour préparer le présent dossier de nomination.

La poursuite d'une coopération internationale dans le cadre du programme Africa 2009 est envisageable.

i. Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

Les premières structures d'encadrement mises en place pour le développement du tourisme au Togo remontent à 1960 et l'intégration effective du tourisme au plan de développement économique et social s'est faite au second plan quinquennal 1971-1975. L'objectif du gouvernement était de doter le pays d'une véritable industrie touristique qui contribue à l'aménagement harmonieux du territoire et qui soit une source de revenus pour les populations.

Au cours de la décennie 1970-1980, d'importants investissements financiers ont été faits par l'Etat, complétés par de nombreux investissements privés dans l'hôtellerie, la restauration et les agences de voyages.

Une réelle croissance des activités a été enregistrée pendant la décennie 1980-1990 mais la crise socio-politique du début des années 1990 a malheureusement affecté le secteur qui a connu une baisse sensible des performances. En 1993 les arrivées de touristes étaient tombées à 35.355 et les recettes à 1,6 milliards de FCFA. A partir de 1994, les activités ont progressivement repris. En 2000, les arrivées étaient de 72.682 touristes pour 5,2 milliards de recettes.

Le tourisme en Pays Tamberma (Koutammakou)

Durant les deux décennies 1970-1990, l'organisation des visites touristiques en pays Tamberma a été l'apanage presque exclusif des agences de voyages installées à Lomé. A partir de 1990, l'apparition d'une nouvelle clientèle touristique qui organise elle-même le voyage a fait naître des offres de prestations en matière d'hébergement sur place en pays Tamberma et à Kanté, la ville la plus proche. Actuellement, u ne cinquantaine de chambres sont fonctionnelles et la fréquentation du site se situe aux environs de deux milles visites par an.

Il existe aujourd'hui un groupe de jeunes à Kanté qui exerce de façon informelle le métier de guide. Ceux-ci cherchent à se structurer et à s'officialiser et sont demandeurs d'informations qui leur permettraient d'améliorer la qualité de leur service.

A Nadoba, l'Association de Jeunes Volontaires pour le Développement Communautaire (AJVDC) a formé trois guides qui organisent la visite des Takienta, la découverte du folklore et de l'artisanat tammari. Ceux-ci sont originaires de Bassamba, de Wartema et de Warengo. L'AJVDC est conscient de la faiblesse du dispositif actuel. Elle voudrait développer d'autres activités et se baser sur la création de centres locaux d'accueil touristique (CLAT) dans plusieurs

villages où des personnes seraient formées à la visite de quelques Takienta et du territoire, mais aussi à l'accueil (restauration, hôtellerie villageoise).

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Voir plan de gestion en annexe.

Mis à part une vision claire pour le site, le plan pose les objectifs suivant à l'horizon 2012 :

- mettre en place une protection juridique et un mécanisme de gestion efficace pour la conservation et la promotion du Koutammakou
- valoriser la culture tammari et promouvoir un tourisme respectueux des valeurs intrinsèques du site
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Batammariba

k. Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

Le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou comprendra quatre agents :

- . un conservateur du Patrimoine Culturel ;
- . un animateur culturel ;
- . un percepteur des droits d'entrée ;
- . un gérant de boutique.

Le conservateur collabore avec les autorités administratives, locales et coutumières, et avec la société civile, en vue de définir les priorités d'action. Ces différents partenaires se réunissent deux fois par an à l'initiative du chef du Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou.

La Direction des Musées, Sites et Monuments étudiera avec le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou et les services préfectoraux, la possibilité de faire les réunions des parties prenantes par la formalisation d'un comité d'orientation.

5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement

Augmentation de la population

La population augmente, il y a donc un besoin de plus de terres, et donc une densification de l'habitat. Certes, la tradition de créer de nouveaux villages existe toujours, mais les terres maintenant disponibles se trouvent surtout dans le canton de Koutougou qui est une zone très enclavée, et du coup connaît plutôt un phénomène inverse de dépeuplement (exode).

La culture du coton

Depuis plusieurs décennies, le Gouvernement du Togo a fait la promotion de la culture du coton, devant à la fois permettre aux populations d'obtenir des rentrées financières, mais aussi pour permettre le développement de l'économie du textile dans le pays. Ces nouvelles cultures ont entraîné beaucoup de déboisement. Dans certains cas, les populations ont même cédé leurs meilleures terres pour cette culture. Mais celle-ci s'avère être très peu rentable ce qui a finalement amené à une paupérisation des populations car les terres allouées aux cultures vivrières ne suffisent plus pour se nourrir correctement et il existe, notamment pour Koutougou, de grosses difficultés d'accès pour l'acheminement et donc la vente du coton.

Les nouveaux besoins

La vie autarcique que vivaient les batammariba a été perturbée par la civilisation occidentale qui a apporté ses produits et ses pratiques. Il faut maintenant s'habiller, envoyer ses enfants à l'école, acheter un vélo, ou une mobylette,...., acheter des tôles pour couvrir les maisons, cotiser à l'église,.... Ces nouveaux besoins coûtent chers et ont tendance à réduire les moyens qui sont mis dans le mode de vie traditionnel.

La monétarisation

Ce nouveau mode d'échange, comme un peu partout dans le monde, a entraîné une diminution de l'entraide et de la solidarité. Cela a toujours été nécessaire, notamment pour la construction des tatas qui représente beaucoup de travail. C'est donc là un frein à la construction de nouveaux Tatas.

b. Contraintes liées à l'environnement

Celles-ci sont principalement liées au développement et concerne le déboisement (forêts, berges de la rivière Kéran, certains bosquets sacrés ,...). Il n'y a plus de bois, et plus particulièrement de bois de qualité pouvant être utilisé pour la construction des tatas.

La coupe de bois le long de la rivière Kéran a de plus engendré une forte réduction de la reproduction des poissons qui cherchent des endroits plus frais pour cela. Ceci a ajouté aux difficultés des Batammariba pour qui la pêche est une ressource importante en saison sèche (et qui donne un équilibre alimentaire certain).

Les pluies fortes et parfois associées à des vents violents agressent les constructions que les femmes doivent entretenir.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

La sécheresse : pour les batammariba, elle est liée au non respect de certaines règles. Bien sur, si les récoltes sont mauvaises, il est difficile de bien se nourrir, de gagner de l'argent et donc de faire des travaux durs.

Des vents très violents peuvent survenir. Mais il apparaît que les constructions traditionnelles résistent bien mieux que les constructions modernes.

Les termites sont présentes. Mais là encore, la construction traditionnelle n'est pas affectée, notamment grâce aux qualités de bois particulières qui sont utilisées et à l'utilisation de cendres dans les enduits. Ce sont plutôt les constructions modernes qui sont attaquées.

Les incendies de brousse restent une menace. Mais la pratique d'incendies précoces provoqués sur ordre de l'administration centrale permet maintenant de les éviter.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs/au tourisme

Le nombre de visiteurs a sensiblement baissé ces dernières années suivant la tendance de la fréquentation du pays. Les sondages révèlent une moyenne de 150 touristes par mois. La pratique du tourisme quoique modeste révèle déjà la possibilité de développement de problèmes. Il s'agit de :

- la concentration des visites sur un nombre limité d'hôtes (2 ou 3 familles seulement accueillent régulièrement les touristes) ;
- les attitudes provocantes de certains touristes trop curieux ;
- des frictions entre les guides et les hôtes tammari pour des raisons diverses : manque de respect et rétention des pourboires de visites payés par les touristes ;
- des frictions entre guides Lamba et Batammariba

Mais dans l'ensemble, le tourisme est plutôt bien vécu par tous et considéré comme un possible apport monétaire qui ne peut être négligé pour lutter contre la pauvreté et permettre le développement social et économique.

e. Nombre d'habitants à l'intérieur du bien

La population du Koutammakou est estimée à 30 000 âmes. Ces habitants font partie intégrale du site et doivent être considéré comme tel. Nous sommes dans un site vivant qui, de fait, doit vivre pour exister. L'essence même du site réside dans la relation entre l'homme et la nature, entre l'homme et les éléments qu'il a façonnés et dans leur entretien régulier.

Il n'existe pas vraiment de pression démographique puisque la tendance est plutôt à l'exode rural. Beaucoup de jeunes, même sans bagage intellectuel partent en ville, en quête d'un monde moins dur et dans lequel ils pourraient mieux assouvir leurs envies de produits « modernes ».

f. Autre.

L'enclavement.

C'est notamment le cas du Canton de Koutougou. Le problème d'accès engendre à la fois un sentiment d'isolement des populations, mais présente aussi un frein énorme au développement économique puisqu'il est quasiment impossible d'exporter des productions agricoles ou autres depuis ce Canton.

Les nouvelles religions

Le prosélytisme, très fort actuellement en Afrique de la part de toutes les religions, y compris des sectes est une menace assez forte car, non content de vanter les louanges de leur religions, nombreux sont ceux qui utilisent le dénigrement de la religion traditionnelle pour se rallier des fidèles. Pourtant celle-ci présente nombre d'aspects extrêmement positifs. Leur dénigrement, notamment auprès des enfants est d'ailleurs assez inacceptable d'un point de vue éthique et pose nombre de problèmes sociaux.

L'école.

Dans certains cas, il existe une acculturation favorisée par l'école et souvent due à une méconnaissance et à un manque de reconnaissance de la culture traditionnelle par les enseignants. Certains lettrés s'expatrient et ne reviennent pas et ils finissent par perdre leur culture, d'où la pertinence d'introduire l'enseignement de la culture tammari dans les programmes d'éducation du primaire et du secondaire.

6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation

- . le nombre de Takienta
- . le nombre de Takienta construites chaque année
- . le nombre d'associations culturelles
- . l'organisation de manifestations sportives a vocation culturelle (tir à l'arc)
- . le nombre de visiteurs
- . le nombre de lieux d'accueil pour les visiteurs (hôtellerie, restauration)
- . le nombre de guides touristiques
- . le nombre d'accords passés entre le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou et les associations locales
- . le nombre d'actions en faveur de la reforestation

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou assurera un suivi permanent du bien et fera un rapport d'activité annuel.

Il est aussi responsable de la préparation du rapport périodique devant être remis au Comité du Patrimoine Mondial tous les cinq ans.

La Direction des Musées, Sites et Monuments organise des visites d'inspection régulière au minimum deux fois par an. D'autres visites ponctuelles peuvent être réalisées en des occasions particulières (organisation d'évènements, visites de personnalités,...)

Des réunions de parties prenantes sont organisées, dans un premier temps annuellement. Ces réunions de parties prenantes pourraient être formalisées avec la mise en place d'un comité consultatif.

c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapports.

Néant

7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Quarante diapositives illustrant les diverses facettes du site sont mises en annexe au présent formulaire de nomination.

Une copie du film « Tata », réalisé par Boris Van Gils et Lucille Reyboz, 52 minutes. 2001, (Lux Fugit film - Formosa productions - Wallonie Image Productions, Triangle 7)

b. Doubles des plans de gestion du bien et d'extraits d'autres plans relatifs au bien

La nomination du site a été l'occasion de préparer un plan de conservation et de gestion du site réalisé dans le cadre du programme « Africa 2009 » par une équipe de la Direction des Musées, Sites et Monuments du Togo, en liaison avec d'autres experts nationaux et un très grand nombre de représentants des parties prenantes (population du Koutammakou, services déconcentrés de l'Etat, représentants du tourisme,...) et avec l'appui d'un expert de CRATerre-EAG. Le plan qui a pu être constitué durant l'année 2002 est joint en annexe au présent formulaire de nomination.

c. Bibliographie

Une bibliographie complète est mise en annexe au présent document. Les ouvrages et films les plus accessibles sont les suivants :

Ouvrages :

- Badjow TCHAM : Histoire et Tradition du Nord Togo. Presses de l'UB Lomé 1997. pp.24-25
N.L. GAYIBOR : Histoire des Togolais : des origines à 1884. Presses de l'UB, Vol 1 Lomé 1997.
ALEXANDRE (P), CORNEVIN ®, FROELICH (J.C.), 1963 " *Les populations du Nord Togo*", Presses Universitaires de France, Paris, 199 p.
BERTHO (J), 1952, L'habitation des Somba *Conferência internacional des africanistas ocidentais 2a Conferência Bissau* 1947), t.V, Lisboa, p. 94-104
BLIER (Suzanne Preston), 1987, *The Anatomy of Architecture. Ontology and Metaphor in Batammaliba Architectural Expression*, Cambridge University Press
CHAMBENY (T.L.) "Traditions des Betammaribé de l'Atakora au Dahomey", 49 p.
CORNEVIN ®, 1959 *Histoire du Togo*, Berger-Levrault, Paris, 427p.
FROBENIUS (L) 1912-1913, *Und Africa sprach Bericht über den Verlauf der 3. Reiseperiode des D.I.A.F.E. in den Jahren 1910-1912*, Vita Berlin-Charlottenburg, t. III Unter den unsträfflichen Aethiopen, 1913, 669 p.
FROELICH (J.C.), 1968, *Les réfugiés montagnards paleo-négritiques*, ORSTOM/Berger-Levrault, Paris, 268 p.
HUBERT (H), 1908, "Mission Scientifique au Dahomey", E. Larose, Paris, 568p.
MAUNY (Raymond), 1950, "Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire du Dahomey et du Togo", *Etudes Dahoméennes*, t. IV, p. 5-12
MAURICE (A.M.), 1986, " *Atakora, Otiau, Otammari, Osari, Peuples du Nord-Bénin (1950)*", Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 481p.

MERCIER (Paul), 1953, "L'habitat et l'occupation de la terre chez les Somba", *Bulletin de l'I.F.A.N.*, t. XV, n°2p. 798-817

MERCIER (Paul), 1954, " L'habitation à étage dans l'Atacora ", *Etudes Dahoméennes*, t. XI,

PROST (R.P.A.), 1973, "Les langues de l'Atakora, IV, Litammari, *Bulletin de l'I.F.A.N.* ; t. XXXV, série B, n°3

SEWANE (D), 2002 << La Nuit des Grands Morts – l'initié et l'épouse chez les Batammariba du Togo >>, collection Anthropos, Paris, Economica.

Films :

1930 "Fête de village", 10mn Images prises par F. Gadmer (Musée Albert Kahn)

1949-1950 " Fonds A.M. MAURICE, Académie des Sciences d'Outre-Mer, 528 Photographies noir et blanc

1989 SEWANE D (SMADJA M.) " *Tibenti* – rituel funéraire chez les Tamberma du Togo", couleur, 16mm, 23mm (Image-Media)

2001, Boris Van Gils et Lucille Reyboz, « Tata », Beta, 52 minutes, (Lux Fugit film - Formosa productions - Wallonie Image Productions, Triangle 7)

d. Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives.

Direction des Musées, Sites et Monuments du Togo

M. Nayondjoua Djanguenane,

Directeur des Musées, Sites et Monuments,

BP 12 156

Lomé

TOGO

Tel : (228) 221 68 07

Fax : (228) 222 18 39

Email : <djangenan@yahoo.fr>

Une copie des principaux documents qui ont été utilisés pour la confection du présent dossier de nomination sont conservés dans la documentation de CRATerre-EAG,

CRATerre-EAG

BP 2636,

38036 Grenoble Cedex 2

France

Tel : 33 (0)476 40 66 25

Fax : 33 (0)476 69 83 38

Email : <craterre-EAG.grenoble@grenobel.archi.fr>

8. Signature au nom de l'Etat partie

Lomé, le

Dr. Komi Sélom KLASSOU
Ministre de la Culture
de la Jeunesse et des Sports

Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports

Direction des Musées, Sites et Monuments

« Koutammakou »

**le pays des
Batammariba
« ceux qui façonnent la terre »**

**Plan de conservation et de gestion
2002-2012**

préparé par

La Direction Générale de la Culture

M. Kadanga Kodjona, Directeur Général

La Direction des Musées, Sites et Monuments

Nayondjoua Djanguenane, Directeur National

Mme Lucie Tidjougouna

M. Bitanga Samna

La Direction du Tourisme

M. Kossi Wowui,

L'AJVDC,

Association des Jeunes Volontaires pour le Développement communautaire

M. Roger N'Po Tanti

et

CRATerre-EAG

Thierry Joffroy, Responsable du thème Patrimoine

Un projet situé du programme **Africa 2009**

Réalisé avec le soutien du

Fonds du Patrimoine Mondial

Africa 2009 est un programme commun
du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, de l'ICCROM, de CRATerre-EAG
et des Institutions africaines responsables de la conservation du patrimoine Immobilier.

Africa 2009 est soutenu par ASDI, NORAD, Le Fonds du Patrimoine Mondial,
les ministères des affaires étrangères de la Finlande et de l'Italie

Décembre 2002

Avant Propos

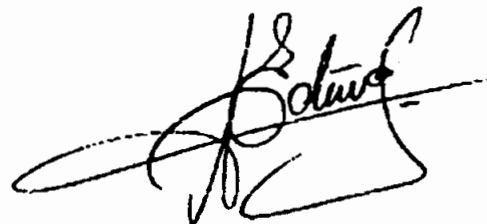
Le Koutammakou et plus particulièrement l'habitat qui y a été développé, ont toujours été un des symboles forts de notre République Togolaise et de notre identité culturelle et il était donc normal que ce site ait été le premier à être sélectionné pour faire l'objet d'un dossier de nomination au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

L'élaboration de ce dossier de nomination a été pour nous tous l'occasion d'encore mieux prendre conscience de l'importance de ce site, de mieux en mesurer toutes les dimensions, socioculturelles, techniques, religieuses, et par dessus tout d'y discerner un concept original de développement durable dont nous pourrions certainement nous inspirer dans notre quête contemporaine d'équilibre avec la nature.

Au delà, l'exercice de planification stratégique qui a été mené dans ce cadre et qui résulte dans le présent plan de gestion et de conservation nous a permis d'identifier les forces et les faiblesses ainsi que les menaces qui pèsent sur le site et d'identifier les opportunités à partir desquelles nous allons pouvoir mieux protéger, conserver et mettre en valeur les valeurs intrinsèques du Koutammakou.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier le Comité du Patrimoine Mondial et plus particulièrement le Directeur du Centre du Patrimoine Mondial, M. Francesco Bandarin, pour tout l'intérêt et l'appui qu'ils portent au Patrimoine Africain et dont les activités menées tant au travers de la Stratégie Globale, que du programme Africa 2009 ont inspiré notre équipe de la Direction des Musées Sites et Monuments et lui ont permis de mener à bien la préparation du présent document.

J'espère de tout mon cœur que ce plan va devenir un instrument efficace de collaboration entre tous ceux qui devront être impliqués dans la sauvegarde de cet irremplaçable bien culturel de notre cher pays afin d'assurer sa pérennité pour les générations présentes et futures. Ce plan n'est pas ambitieux, mais tout simplement à la hauteur de l'importance de ce site et j'appelle tous les partenaires à apporter leur contribution pour sa réalisation, en appui aux efforts de notre Ministère et des Batammariba, ces hommes et ces femmes qui ont su si bien façonner leur territoire, le Koutammakou.



Dr. Komi Sélom KLASSOU
Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Lexique

Baboyama :	maître religieux
Basoruba :	un clan tammari
Batammariba :	Habitants du Koutammakou. Autres appellations : Bètammariyé, Bètammariyé, Tammariyé, Tamberma
Botanli :	sanctuaire d'une divinité
Butan :	déesse de la terre
Decimpo :	autels des ancêtres
Dibo :	esprit ou force surnaturelle incarnée
Difuani :	initiation des jeunes garçons
Dinaba :	lieu mythique de l'origine des Batammariba
Dikuntri :	initiation des jeunes filles ou femmes
Ditammari :	langue parlée par les Batammariba
Fakuntifa :	produit du Dikuntri
Fawaafa :	serpent titulaire du clan
Katenyeka :	prêtre de la terre
Kéténgé :	la terre
Koubalakonkou :	sanctuaire d'une divinité
Koutammakou :	territoire occupé par les Batammariba
Kunadakoua :	regroupement familial autour du vestibule
Kunakpokou :	village situé en territoire béninois
Kutengo :	le territoire
Kuyé :	Dieu
Likantri :	marché
Litakon :	déesse des jumeaux ou de la fécondité.
Okoti :	un adulte, un vieux
Otammari :	singulier de Batammariba
Passanta :	sanctuaire d'une divinité
Takienta :	concession, tata (pluriel : sikièn)
Tammari :	adjectif dérivé de Batammariba.

Remerciements

L'équipe de travail tient à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis la réalisation de cette mission visant à engager le travail de montage du dossier de nomination au Patrimoine Mondial de l'habitat Batammariba, au Togo.

Nos remerciements vont tout d'abord au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et plus particulièrement à Mme Elisabeth Wangari, responsable du bureau Afrique, Mme Sylvia Gasparetto et Mme Yvette Kabosa, qui ont assuré le montage et le suivi administratif de cette assistance préparatoire qui a permis d'élaborer ce plan de conservation et de gestion dans le cadre de la nomination du « Koutammakou » au Patrimoine Mondial.

A ce soutien du Fond du Patrimoine Mondial s'est aussi associé celui du gouvernement français qui au travers de la convention France UNESCO a mis à disposition des fonds complémentaires qui ont permis la finalisation du présent document ; et nous remercions Mme Marie Noëlle Tournoux et Eva Caillart pour leur appui à notre demande.

Nos remerciements vont aussi à l'ICCROM et plus particulièrement à M. Joseph King, qui, outre le suivi administratif, contribue à la réflexion sur le dossier de nomination de ce site complexe.

Notre gratitude va aussi au Ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports qui nous ont soutenu et orienté tout au long de la réalisation de notre travail, et plus particulièrement :

M. Komi Sélom Klassou, Ministre de la Culture , de la Jeunesse et des sports

M. Adom Abotchi, Directeur de Cabinet

M. Mensah, Attaché de Cabinet

M. Payarou Ezzo-N'Labolé, Conseiller Culturel, Chargé de la communication.

La mission n'aurait pu être un succès sans la participation active de la préfecture de la Kéran, et plus particulièrement de M. Le préfet, Zato Djobo Tsrou Koura, mais aussi les responsables des services techniques déconcentrés de l'Etat, et notamment M. Badjamin Kokou Mbadia, environnement, M. Tchatchamana B. Kodjo, agriculture M. Kpetiré Yawo, inspection scolaire.

Nous voulons aussi remercier les trois Chefs Cantons, M. Alfa Obati (Koutougou), M. N'Dokré N'Tcha (Nadoba), M. Santy Alphonse (Warango) dont les apports ont été très importants, tant du point de vue des informations qu'ils ont pu apporter, mais aussi par leur assistance pour l'organisation des réunions qui ont ainsi rassemblé un très grand nombre de participants.

Nous tenons aussi à souligner la participation particulièrement active et efficace de l'association A.J.V.D.C. très active dans le Koutammakou.

Merci aussi à Mme Dominique Sewane pour sa participation à une des missions sur le terrain et pour ses éclairages sur les croyances et pratiques religieuses des Batammariba.

Tous nos remerciements aussi à Bakonirina Rakotomamonjy pour l'excellent travail de mise en forme du présent document qui traduit bien ce qu'est le Koutammakou.

Nous ne devons pas oublier tous les chercheurs qui ont publié leurs études sur les Batammariba et qui nous ont donc fourni nombre d'informations très intéressantes, et plus particulièrement M. Paul Mercier et Mme Suzanne Preston Blier.

Enfin, que soient ici remerciés tous ceux qui ont participé activement aux réunions organisées tout au long de cette mission et qui, de fait, ont contribué au succès de cette mission, et au-delà, contribué à la réflexion pour que le Koutammakou puisse conserver ces valeurs universelles. La liste de toutes ces personnes, trop nombreuses pour être nommées ici est mise en annexe du présent rapport.

Sommaire

Avant Propos	p. 03
Lexique	p. 04
Remerciements	p. 05
Sommaire	p. 06
Introduction	p. 08
1. Histoire	p. 10
2. L'univers culturel des Batammariba	p. 12
2.1. Religion	p. 12
2.2. Organisation sociale et rituelle	p. 13
2.3. Une population attachée à l'équité et l'autosuffisance de chacun	p. 14
2.4. Une forte cohésion sociale	p. 15
2.5. Une constante recherche d'équilibre	p. 15
3. Description	p. 16
3.1. Localisation et limites	p. 16
3.2. Le paysage	p. 18
3.3. L'architecture (la Takienta)	p. 20
3.4. Des éléments particuliers	p. 29
3.5. Les lieux communs à tous les Batammariba.	p. 30
4. Valorisation et promotion	p. 32
5. Le tourisme	p. 34
5.1. Quelques données générales sur le tourisme au Togo	p. 34
5.2. Perspectives nationales	p. 34
5.3. Le tourisme en Pays Tamberma (Koutammakou)	p. 35
6. Protection juridique	p. 36
6.1. La protection juridique moderne	p. 36
6.2. La protection juridique traditionnelle	p. 36

7. Gestion	p. 37
7.1. La gestion moderne	p. 37
7.2. La gestion traditionnelle	p. 37
8. Evolutions récentes du milieu et état actuel du site	p. 38
8.1. Influences culturelles	p. 38
8.2. De nouveaux besoins	p. 38
8.3. La santé	p. 39
8.4. Le tourisme	p. 39
8.5. Evolution du territoire	p. 39
8.6. Evolution de l'habitat	p. 40
8.7. Etat actuel du Koutammakou du Togo	p. 40
9. Synthèse	p. 41
9.1. Signification culturelle du site	p. 41
9.2. Valeurs du site	p. 41
9.3. Forces, faiblesses, menaces et opportunités	p. 43
10. Une vision pour le Koutammakou	p. 44
11. Plan de conservation et de gestion 2002-2012	p. 46
11.1. Objectifs généraux	p. 46
11.2. Objectifs spécifiques et activités	p. 46
11.3. Calendrier général	p. 52
11.4. Plan d'action pour 2003-2005	p. 63
11.5. Chronogramme des activités pour 2003-2005	p. 67
Annexes :	p. 70
Annexe 1 : Bibliographie	p. 71
Annexe 2 : Carte du Koutammakou	p. 74
Annexe 3 : Proposition d'arrêté fixant les limites du site	p. 75
Annexe 4 : Personnes ayant participé à l'élaboration du plan de gestion	p. 77

Introduction

Le Koutammakou (pays Tamberma) est un paysage culturel fort significatif à multiples facettes où le tangible et l'intangible se côtoient, s'imbriquent et se complètent. Ouvrage combiné de la nature et de l'homme, le Koutammakou est un site vivant et harmonieux à plusieurs composantes dont : les habitations traditionnelles (sikièn), l'environnement naturel (forêt, arbres, montagnes, fleuves), le territoire aménagé (champs, carrière, bosquets sacrés), les éléments mobiliers et l'homme Otammari avec ses croyances et sa philosophie de l'existence.

Ce paysage culturel reflète particulièrement bien un mode spécifique d'utilisation viable du territoire prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel ainsi qu'une forte relation spirituelle avec la nature et les esprits qui l'habitent.

Si le Koutammakou est unique et exceptionnel, notamment dans l'expression de son habitat et dans certaines règles de gestion du territoire, il n'en est pas moins un témoin particulièrement authentique des modes d'occupation et de gestion du territoire typique des cultures qui se sont développées et ont évolué dans la région du sud du Sahel, zone de savane aux caractéristiques naturelles particulières et relativement homogènes.

Le Koutammakou correspond à la deuxième catégorie de paysages culturels tels que définis dans les « Orientations pour la mise en œuvre de la convention de 1972 relative au Patrimoine Mondial ». Dans cette catégorie, on le considèrera comme un paysage vivant. En effet, il reste le cadre de vie des Batammariba et est l'image de cette société toute particulière qui garde son mode de vie traditionnel tout en continuant d'évoluer.

Mais la forte relation spirituelle qui existe entre les Batammariba et les éléments naturels le font aussi appartenir à la troisième catégorie (même références que ci-dessus) celles des paysages associatifs.

Les Batammariba ont su s'adapter à leur milieu pour y vivre en harmonie tout en respectant leur environnement. L'assouvissement des besoins matériels, spirituels et de renouvellement des ressources naturelles sont souvent solutionnés simultanément et de façon particulièrement subtile, judicieuse et rationnelle, d'où ce fort sentiment d'équilibre que l'on ressent en parcourant le Koutammakou, et plus particulièrement le Koutammakou du Togo.

Malgré des évolutions récentes et des menaces persistantes liées aux influences extérieures, à la précarité et au manque de matériaux de construction (bois, paille), le site conserve sa conception et sa gestion originelles du territoire, son savoir-faire, son authenticité, sa tradition et ses valeurs historique, culturelle, religieuse, esthétique, technique et économique et revêt une importance certaine sur les plans local, national et international. C'est donc eu égard à ces richesses qu'il est apparu nécessaire d'inscrire le paysage culturel batamariba sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La conservation de ce paysage culturel est certainement un atout pour le développement durable de la société tammari, en respect de ses valeurs. Mais ceci ne doit pas empêcher cette société d'évoluer car elle ne peut être considérée comme idéale et qu'il serait impensable de vouloir transformer le Koutammakou du Togo en territoire musée. Si le respect des valeurs et du mode de gestion traditionnel du territoire est important, les complémentarités avec les apports de la société mondiale doivent se mettre en place et permettre aux Batammariba d'améliorer leurs conditions de vie et de jouer pleinement leur rôle au sein de la communauté mondiale.

Loin d'être seulement pittoresques, l'architecture et le paysage tammari sont le résultat sophistiqué et sensible d'une recherche d'harmonie, entre les hommes, mais aussi entre les hommes et la nature. Force est de constater que la créativité des Batammariba leur a fait atteindre des sommets en la matière : une leçon d'architecture et d'aménagement du

territoire dont il serait bon de s'inspirer dans notre quête contemporaine d'équité sociale et de développement durable.

La conservation de l'authenticité de ce paysage culturel pourra aussi contribuer à la recherche dans le domaine de modes et techniques d'utilisation durable du territoire et de l'environnement, tout en conservant ou en améliorant les valeurs naturelles du paysage. Sa protection permettra aussi de contribuer au maintien de la diversité biologique.

Le présent plan de conservation et de gestion du Koutammakou du Togo a été préparé par une équipe de la direction des Musées, Sites et Monuments en collaboration avec des experts de l'UNESCO, mais aussi la participation active d'autres directions, des services préfectoraux et de plus de trois cent représentants des Batammariba. Il a été l'occasion de rassembler les connaissances sur le Koutammakou, de faire le point sur la signification culturelle et les valeurs de ce site, et d'établir des propositions concrètes visant à les conserver tout en permettant aux Batammariba de poursuivre un processus d'amélioration de leurs conditions de vie, dans une perspective de développement endogène et durable.



Une concession avec ses dépendances et ses terres agricoles attenantes

1. Histoire

Les Batammariba appartiennent à l'aire culturelle Paragourma. En effet, ils ont des affinités linguistiques avec les ethnies Gangan, Gurma, Moba, Bassar, Nawda, etc., qui la composent. Ils occupent un territoire qui se situe à cheval sur la frontière entre le Bénin et le Togo, dans une région de savane, dominée par les massifs montagneux de l'Atacora.

L'origine des Batammariba reste encore relativement incertaine. Il existe en effet plusieurs versions et celles-ci ne pourront être vérifiées que si elles sont étayées par les résultats de fouilles archéologiques que prévoient de mettre en œuvre les archéologues Togolais.

Certaines traditions orales parlent des Batammariba comme étant les enfants de Fawaafa, le serpent souterrain qui couva dans un lieu secret les œufs d'où sortirent leurs premiers ancêtres.

Selon une autre tradition, les Batammariba seraient des autochtones (Tcham). Ils seraient descendus du ciel dans un pays qui aurait été vide à leur arrivée. Cependant, des traces de vie humaine attestées par des vestiges archéologiques qui auraient appartenu aux Ngam-Ngam (Gayibor) tendraient à prouver le contraire.

Les Batammariba affirment aussi volontiers qu'ils viennent de « Dinaba » (Dinabakobé). Ce mot évoquerait le nom d'un roi Mossi : Moro Naba. Dans la tradition, Dinaba se situerait du côté du soleil couchant, donc à l'Ouest. Ceci tendrait à confirmer l'hypothèse que les Batammariba auraient séjourné parmi les Mossi et les Gulmatchéba avec lesquels ils partagent certaines de leurs coutumes.

En fait, la comparaison avec les traditions orales des autres groupes ethniques de la région tendrait plutôt à prouver que les Batammariba seraient venus de régions situées à l'Ouest ou au Nord-Ouest de l'Atacora, certains précisant même du Burkina-Faso. Il est à noter que l'on retrouve chez les Batammariba des coutumes similaires à celles des populations se situant au Burkina Faso et au Nord Ghana, et même plus à l'Ouest, en Côte d'Ivoire (Chambeny).

Si la tradition indique aussi un mouvement d'Ouest en Est, la création de nouveaux lieux d'initiation se faisant toujours dans cette direction, on note toutefois que les récentes migrations se sont plutôt faites du Nord vers le Sud, mais là encore venant plutôt du Burkina Faso, vers le Togo, et plus précisément dans la région naturellement peu accessible et donc bien protégée des monts de l'Atacora.

Comme les autres groupes ethniques de la région ils se seraient réfugiés dans cette zone entre les 16^{ème} et 18^{ème} siècles pour mieux se protéger de la domination que cherchaient à imposer les royaumes des Mossis, Gourmantché ou encore Mamprussi et Dagomba. La tradition raconte que les Babiataba, un groupe ethnique maîtrisant bien les techniques de forge et qui était déjà établi dans la région de la Kéran les auraient accueillis amicalement et qu'ils auraient cohabité et se seraient même unis, avant que certains d'entre eux ne quittent la région.

Les Batammariba ont toujours été réfractaires aux systèmes politiques centralisés et à l'asservissement, que ce soit celui imposé par des royaumes alors en formation en Afrique occidentale, ou plus tard, par l'administration coloniale qui, par simplification, avait regroupé sous un même terme ces populations considérées comme particulièrement rebelles, les appelant « Somba » au Bénin ou « Tamberma » au Togo.

La fidélité à leur religion, leur fierté naturelle, leurs traditions guerrières et de chasse revécues avec intensité au cours des cérémonies, ont longtemps fait considérer les Batammariba comme un peuple indocile, en réalité désireux de maintenir vivant un héritage millénaire qui fait la grandeur de leur culture.



L'habitat dispersé permet l'indépendance de chaque famille

2. L'univers culturel des Batammariba

2.1. Religion

Le système de croyance des Batammariba est qualifié d'« animiste », comme celui de toute société d'Afrique noire de tradition orale n'ayant pas, ou très peu, subi l'influence des deux grandes religions révélées : christianisme et islam. Dans son sens large, le terme « animiste » renvoie à une présence ou une « âme » perçue par les humains dans les éléments qui les entourent. Le monde des Batammariba est en effet peuplé de « forces » qui s'incarnent dans tel arbre, roche ou source, ou encore dans un animal. Des forces avec lesquelles des humains ont la faculté de communiquer car, pense-t-on, ils sont dotés d'une acuité sensorielle hors du commun, désignée sous le terme de « voyance ».

Mais ce qui prédomine aussi dans leurs croyances (tout comme dans la plupart des sociétés africaines) est un culte dévolu aux ancêtres qui remonte jusqu'au dieu créateur, Kuyé, incarné par le soleil. Les défunts président non seulement au destin des vivants, mais sont des « donneurs de vie », en particulier ceux que l'on appelle les Grands Morts en raison des hauts faits de leur existence, notamment la conduite de rituels ou l'alliance qu'ils ont scellée avec une force de la terre. En tout vivant, pensent les Batammariba, revit le souffle d'un mort qui a désiré sa naissance.

C'est pourquoi il est indispensable pour les humains de garder en mémoire leurs noms afin de maintenir une communication avec eux. La lourde construction d'une « Takienta » – la maison traditionnelle des Batammariba - vise avant tout à ménager un lieu favorable à leur « repos » : la pièce du bas où sont construits les autels, réceptacles de leurs souffles, vise avant tout à protéger les autels, réceptacles de leurs souffles. Les sacrifices célébrés sur ces autels sont la manière pour les vivants d'entrer en relation avec leurs morts. On ne peut pénétrer dans ce lieu sans se soumettre à des règles de respect, et cela vaut autant pour les étrangers que pour les habitants.



Autels à l'extérieur de la « takienta »

Par ailleurs, certains autels situés à l'extérieur de la « Takienta », l'habitat traditionnel, sont le réceptacle d'esprits d'animaux tués à la chasse ou d'esprits souterrains avec lesquels des ancêtres ont conclu un pacte. Le lieu de prédilection de ces derniers se trouve dans un « endroit de brousse » c'est à dire non défriché, interdit de culture et de construction. On ne peut y pénétrer en dehors d'une cérémonie. Là, ils s'incarnent dans un arbre, pierre, trou d'eau...entourés de leurs « compagnons », autres arbres ou plantes qu'il est interdit de couper ou dégrader. Le tout forme ce que l'on a convenu de nommer un « bosquet (ou forêt) sacré ».

Ces bosquets, de surface variable, peuvent être nombreux sur une même aire villageoise. Ils contribuent à donner au paysage une impression d'harmonie et d'équilibre entre champs cultivés, habitations et « petites brousses » à la végétation dense. Ces esprits ou forces de la terre imposent aux humains des règles de chasse et d'exploitation du sol, décodées par les devins. L'infraction à ces règles suscite leur vengeance sous forme de calamités telles que tornades ou sécheresses. Le lien est donc étroit entre l'habitation des vivants qui est aussi celle de leurs morts, et les territoires réservés aux esprits de la terre.

Il est aussi à noter que certains bosquets sacrés correspondent à des lieux ou des événements particulièrement violents ont eu lieu, la plupart du temps liées à la mort (violente) d'homme ou de panthère, des lieux où la terre a été souillée par le sang. Si l'on peut passer en ces lieux, on ne doit pas y parler ni y faire de bruit.

2.2. Organisation sociale et rituelle

Les Batammariba se sont toujours montrés et se montrent toujours intraitables pour ce qu'ils considèrent comme leur « fondement ».

Ce fondement, c'est tout d'abord, une organisation sociale qui, certes, entend maintenir une stricte hiérarchie entre Aînés et Cadets (comme en toute population africaine), mais s'oppose au pouvoir centralisé. Pas de chefferie héréditaire. Ils forment une société acéphale, structurée en clans.

Deux à quatre ou six clans peuvent former un « village », bien que le terme soit peu approprié. Il faudrait plutôt parler de groupement territorial organisé autour des centres rituels appartenant à chaque clan, un centre étant composé du cimetière, de la Grande maison d'initiation des jeunes et du sanctuaire du Serpent titulaire d'un clan. Ces centres, en particulier le sanctuaire du Serpent et la Grande maison de cérémonie, se trouvent au lieu de fondation d'un village (dans le canton de Warengo, ils sont situés au pied de la montagne).

Les clans reconnaissent entre eux une certaine parenté, puisqu'ils sont les descendants des fils du fondateur du village. La grande maison de cérémonie, toujours reconstruite sur les mêmes fondations, est celle qu'habitait l'ancêtre du clan. Elle représente la maison mère de tous les lignages et segments de lignage d'un clan, chacun de ses lignages étant regroupés autour d'une autre Grande Maison, de moindre envergure, où, périodiquement à l'occasion de sacrifices, les frères du lignage renforcent leurs liens.

Le second pôle du fondement culturel des Batammariba est un système cérémoniel exceptionnellement préservé au Togo, qui se manifeste principalement au travers des rites funéraires et initiatiques. En fait, la véritable autorité est dévolue aux responsables des initiations, choisis sur de rigoureux critères éthiques, notamment la discrétion, la bravoure, la maîtrise de soi.

Ces initiations - le « dikuntri » des filles, le « difuani » des garçons - ont lieu tous les quatre ans. Notons toutefois qu'un sous-groupe important, les « basoruba », ne célèbrent que le difuani des garçons, qui présente des différences sensibles avec celui des Batammariba proprement dits. Au Togo, les « basoruba » habitent le village de Kufitugu, canton de Warengo, et quelques localités du canton de Nadoba.

Un ancien, père ou mère, n'aura droit à sa mort au grand rite de deuil du « tibenti » que s'il a été initié dans sa jeunesse. Faute de quoi, il lui sera difficile, après la mort, de « former un enfant ».

Aujourd'hui, les Batammariba accordent la même importance à ces rites, et un jeune, qu'il soit ou non scolarisé, qu'il ait ou non quitté le village, négligera rarement d'être initié. Ces initiations sont presque les seuls, parmi les sociétés subsahariennes, à avoir conservé une telle vitalité. Le rite féminin du « dikuntri » est l'un des derniers rites initiatiques féminins à être célébré en 2001 dans son intégralité et avec ferveur. Les Batammariba renouent avec les esprits de leurs morts et de la terre grâce à ces grandes cérémonies qui, rappelons, sont étroitement liées à l'architecture de leurs « Takienta », au symbolisme complexe, et qui représentent véritablement des temples.



Lors du Difuani, la cérémonie d'initiation des jeunes garçons

2.3. Une population attachée à l'équité et l'autosuffisance de chacun

Non seulement les Batammariba ont toujours refusé les dominations extérieures, mais à l'intérieur même de leur communauté, ils ont aussi rejeté l'idée de concentration du pouvoir. Un proverbe suggère que l'homme est homme, ce qui paraît signifier que, en tant qu'êtres humains, les hommes sont égaux. Ainsi, tous auraient droit aux mêmes prérogatives et devraient respecter les mêmes règles. Toutefois, si l'équité est recherchée, l'inégalité n'en est pas moins acceptée comme normale, au moins jusqu'à un certain niveau. La société est en fait organisée en classes d'âge auxquelles correspondent des droits et devoirs particuliers. Il existe même des privilèges, notamment pour la famille fondatrice du village, mais aussi pour les *okoti*, chefs de famille, responsables de culte désignés en général en fonction de leur âge, mais aussi selon d'autres critères comme l'intelligence, la capacité d'expression orale,...

2.4. Une forte cohésion sociale

Chaque chef de famille a une grande indépendance, mais il n'en reste pas moins qu'il existe un fort esprit communautaire dans chaque village, animé par les *katenkaya*, les prêtres de la terre, descendants des fondateurs du village, ou plutôt de l'implantation des clans composant le village. Outre leur rôle religieux, ils ont la responsabilité de la répartition des terres. Une particularité est que le gestionnaire d'un terroir est toujours d'un autre clan que celui qui l'utilise et que cette situation est réciproque. Par contre, les arbres présents sur un terroir « appartiennent » au *katenkaya* qui en assure la gestion pour l'autre clan, et celui-ci assure la répartition équitable des produits récoltés (Néré, Karité, Baobab) à l'intérieur de son propre clan. Cette particularité permet d'éviter de nombreux conflits et tout excès d'utilisation des ressources du terroir.

Par ailleurs, les membres d'une famille élargie joignent leurs forces pour la réalisation de travaux importants. Enfin, chaque année, plusieurs chasses communautaires sont organisées avec une grande importance symbolique et cérémoniale qui vise plus à renforcer l'appartenance au groupe social qu'à se nourrir.

2.5. Une constante recherche d'équilibre

Outre l'équilibre entre pouvoir familial et pouvoir communautaire, tout dans l'expression culturelle tammaru semble aller dans le sens de la recherche de l'équilibre. Ainsi, la structure de la famille élargie a un double caractère, patrilinéaire et matrilinéaire, et l'habitation est partagée de façon égalitaire entre l'espace féminin et masculin.

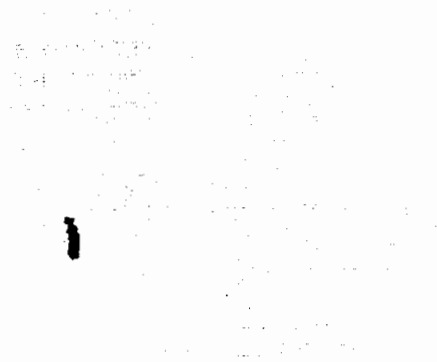
Même au niveau de leur cuisine, les Batammariba ont développé une variété extraordinaire de mets qui leur fournit une alimentation très équilibrée. Ils ont une réputation d'excellents cultivateurs et élèvent une grande variété d'animaux. Là encore, on constate une recherche d'équilibre puisque les excréments re-fertilisent les terres qui risqueraient d'être épuisées.

Un aspect tout particulier est la présence systématique de deux clans dans chaque village, les « rouges » et les « noirs », qui résident dans deux zones distinctes. Mais cette distinction est rompue par la présence d'habitations de membres d'un clan dans la zone réservée à l'autre, à l'image du symbole de l'équilibre par excellence, celui, chinois, du Yin et du Yang dans lequel un peu de noir se trouve dans le blanc et un peu de blanc se trouve dans le noir.

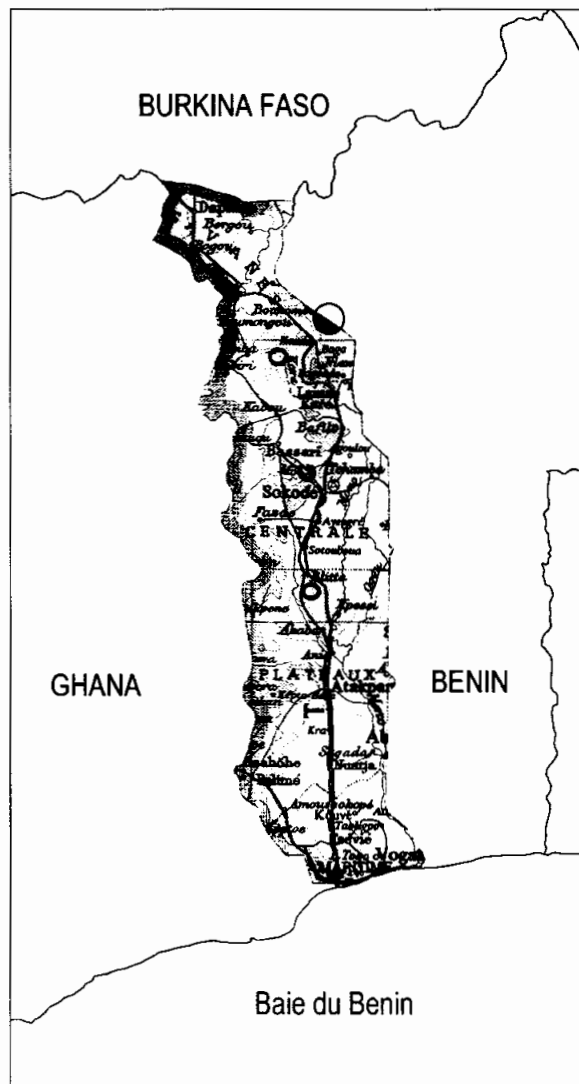
Cette recherche d'équilibre se retrouve aussi dans le rapport que les Batammariba entretiennent avec leur environnement. De nombreux aspects de la religion et des pratiques sociales permettent en effet de protéger certaines zones et donc de préserver la diversité biologique sans pour autant interdire des prélèvements raisonnables. Outre les zones naturelles préservées, il existe de nombreuses petites forêts sacrées à l'intérieur des villages qui jouent ce rôle, au moins en partie.

3. Description

3.1. Localisation et limites



1. Situation du Togo en Afrique 1 | 2
2. Localisation du site au Togo



Le Koutammakou du Togo prend la forme d'un quadrilatère irrégulier de 500 km² et s'étend entre la rivière Kéran et la République du Bénin. Il est limité :

- au Nord-Est par la Sous-Préfecture de Boukourou (République du Bénin sur 15 km de long)
- au Nord-Ouest par la Préfecture de l'Oti et le Canton de Pessidé
- au Sud-Est par la Préfecture de Doufelgou
- au Sud par le Canton de Kandé.

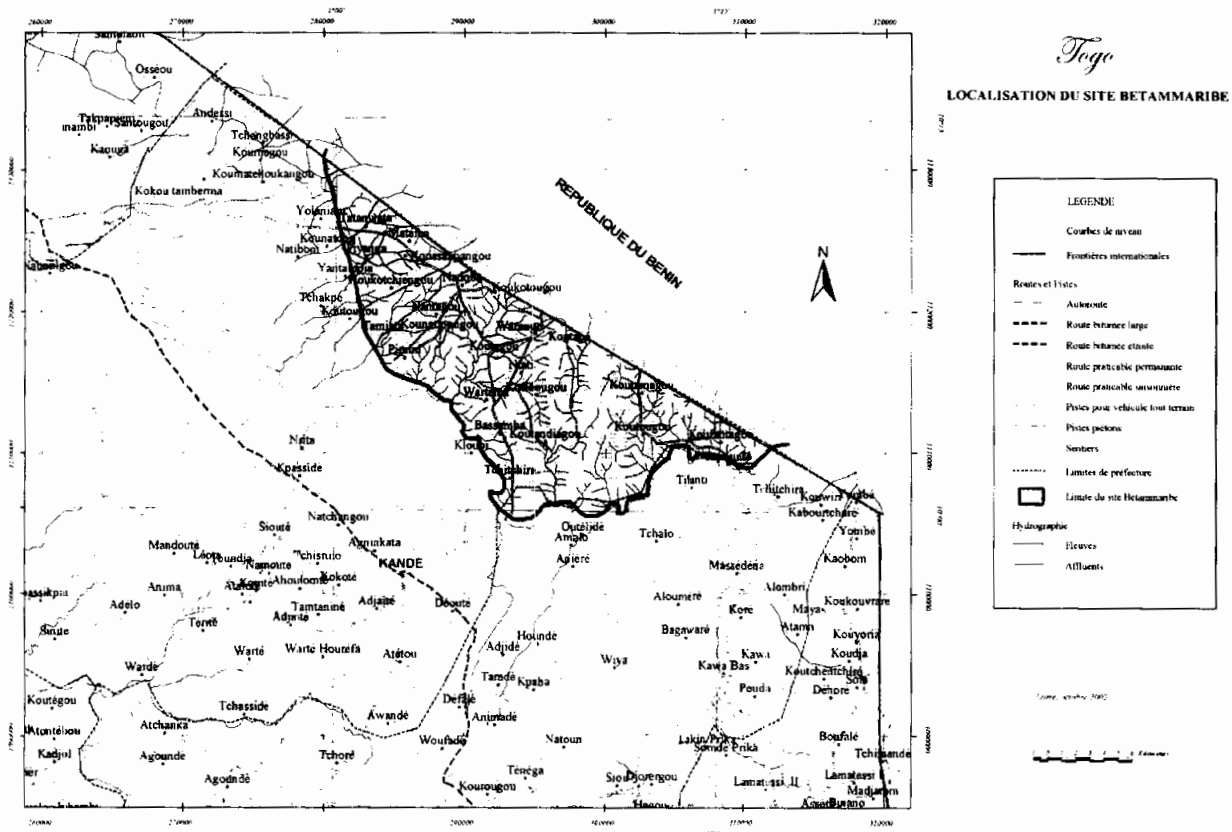
Le relief du Koutammakou est caractérisé par trois unités géomorphologiques bien distinctes :

- à l'Est, une chaîne montagneuse, l'Atakora, large d'environ 10 km et culminant à 606 m (Mont Koudougou) ;
- au Centre, une plaine parsemée de croupes arrondies qui est couverte d'essences utilisables dans la médecine traditionnelle, le ménage et l'agriculture, telles que : le néré, le karité, le baobab, l'anogeisus leiocarpus, le parki butyrospermum, le bombax costatum, le lannea acida etc..
- à l'Ouest, un chapelet de collines (Nattawah) orienté Nord-Sud et culminant à 403 m.

La principale rivière, la Kéran, reçoit ses principaux affluents de la rive droite, à savoir Koumongou, Kpanngou , Pimini, Kouosso, Kouniti et Sépaga.

Le climat soudano-sahélien comprend deux saisons : une saison des pluies allant de Mai à Octobre et une saison sèche de Novembre à Avril. Les précipitations moyennes annuelles sont de plus de 1000 mm avec aux alentours de 90 jours de pluies par an.

Le Koutammakou du Togo couvre les cantons de Nadoba, de Warengo et de Koutougou et six villages relevant du canton d'Agbontè avec une population d'environ 30.000 âmes.



Délimitation du territoire Batammariba au Togo

3.2. Le paysage

Des règles fondamentales

Si le canton demeure une institution de l'administration moderne les villages qu'il regroupe résultent de l'aménagement séculaire et historique du territoire. Les Batammariba accordent une grande importance à la notion de pays et à celle d'espace. En fait, au-delà de l'habitat, c'est bel et bien l'entièreté du paysage qui a été façonnée de manière à respecter les croyances, mais aussi les volontés d'indépendance, d'équilibre et d'unité de la communauté. Paul Mercier écrit : *« L'occupation de l'espace par l'homme fait d'une terre : kèténgè, un pays : kuténgo. L'espace est qualifié de multiples manières : grille d'orientations, terroir constitué de sols utiles ou inutiles, de zones à vocation précise, territoire d'un groupe. »*.

Les villages se créent pour répondre aux besoins d'espace, ou à la suite des litiges et conflits claniques qui provoquent le départ d'une partie des membres du clan ou du lignage d'origine. C'est ainsi que les Batammariba conservent leur tradition d'une non centralisation du pouvoir.

La création d'un village

La création d'un nouveau village obéit au mythe de création du premier village par « Kuyé », le Dieu créateur, architecte du monde qui construit la première « Takienta » pour l'homme et les divinités

Le fondateur d'un nouveau village se détache de son clan de base, bâtit sa « Takienta », une Takienta-mère sur le modèle original avec toutes les configurations initiées par Kuyé (tours, greniers, terrasse,...),.

Il passe au préalable un accord avec « Butan », la déesse de la terre, épouse de « Kuyé », mère protectrice des humains qui gouverne l'agriculture, la forêt, les animaux, les cimetières. Il élève des sanctuaires pour les « Dibo », les « forces naturelles » avec lesquelles les villageois devront composer pour utiliser leur territoire.

Enfin, le fondateur installe un centre rituel composé de la Grande Maison de cérémonie, l'autel du Serpent tutélaire et le cimetière.

Lors de la célébration du Difuani des garçons et du Dikuntri des filles, les novices parcourent solennellement ces trois foyers rituels pour y subir des initiations marquant le passage de l'adolescence à l'âge adulte.

L'espace villageois

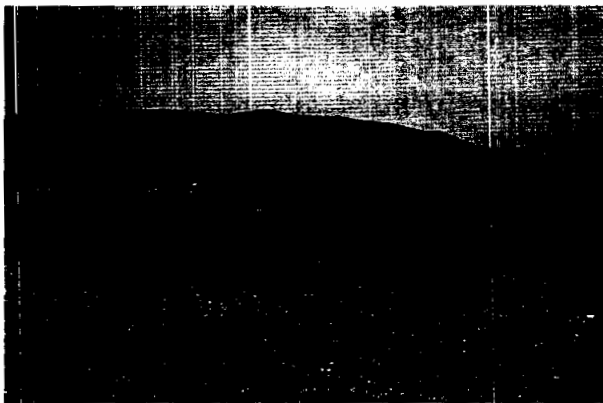
Le village s'étend avec l'installation des autres membres de la même phratrie que le fondateur ou ceux d'autres clans ou lignages. Chaque clan dispose de son espace parsemé des bosquets fétiches, de bosquets-cimetières, d'arbres, de trous d'eau et roches sacrés et des sites réservés aux initiations.

Le Koutammakou est un milieu essentiellement agricole où se pratiquent une culture de subsistance et de rente, et l'élevage, notamment celui des bovins dont la race locale est particulièrement bien adaptée au terroir. Une grande partie du territoire est allouée à cette fin. Des fêtes traditionnelles d'offrandes aux dieux chtoniens sont célébrées à la fin des récoltes. Des considérations plus techniques guident aussi le positionnement du village. En effet, on cherchera avant tout une zone à proximité d'une source ou d'un point d'eau. Dans les villages situés dans des zones accidentées, les habitations seront positionnées sur les flancs des collines de façon à libérer un maximum de terre cultivable.

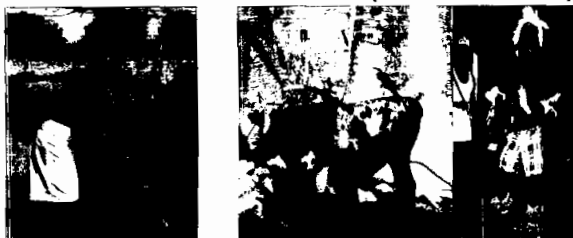
Le village est constitué par le relatif groupement de plusieurs habitations. En effet, les habitations sont assez éloignées les unes des autres. Certaines légendes suggèrent que l'écartement entre les habitations est déterminé par la distance qu'une flèche pourrait parcourir. Mais en fait, il apparaît clairement que les habitations sont largement espacées de façon à permettre une certaine indépendance entre les familles. Avec suffisamment de terre cultivable autour d'elle, chaque habitation peut fonctionner comme une unité autosuffisante.

Des espaces naturels

Les villages habités par les Batammariba sont soit accrochés aux flancs de la chaîne de l'Atakora, ou insérés entre deux montagnes ou étalés sur la vaste plaine de la Kéran. Même si certains villages finissent par se rejoindre voire par se superposer ou s'enlacer l'espacement entre eux permet de conserver des espaces naturels qui sont utilisés pour la chasse, mais aussi pour la cueillette de plantes sauvages dont certaines sont à usage médicinal et également pour l'approvisionnement en bois de bonne qualité pour les constructions. Des essences spécifiques se trouvent dans les forêts. Certaines races d'animaux sont aussi spécifiques au Koutammarkou, ce qui lui donne aussi une valeur écologique.



LE BOVIN SOMBA (TAMMARI)

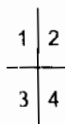


L'ANIMAL LE PLUS RENTABLE DANS L'ENVIRONNEMENT TEMBERMA
 SAUVEGARDONS LE EN EVITANT LES CROISEMENTS NON CONTRÔLÉS



Les éléments naturels :

1. Les cultures, au fond, les collines de l'Atakora
2. Les bosquets sacrés
3. Affiche de promotion du bovin somba
4. La rivière Kéran



3.3. L'architecture (la Takienta)

Un habitat fortifié ?

Avec ses tourelles réunies par un haut mur d'enceinte, l'habitation tammari a un aspect de ferme fortifiée. Cet aspect de forteresse a frappé les étrangers. Les tirailleurs soudanais lui donnèrent le nom de tata, d'où l'appellation commune de tata somba ou tata tamberma, et les européens comparèrent et comparent toujours volontiers cet habitat à des châteaux-forts. Mais, si cette forme a effectivement eu un probable rôle défensif, peut-être même simplement contre les animaux sauvages, c'est là une vision bien restrictive.



La composition structurée de l'habitat tammari

Un microcosme exprimant la culture et les croyances des Batammariba

L'architecture tammari est originale et élaborée et, comme le paysage, est en parfaite correspondance avec la culture et les croyances de ses habitants. Cette architecture obéit à des règles de conception mêlant profane et sacré. Rien n'est hasard. Tout est, soit adapté à une fonction, soit signe ou encore symbole.

Ces règles sont toujours les mêmes, mais permettent l'adaptation, la personnalisation. Ainsi, la taille, la décoration, le nombre de pièces varient en fonction du statut et des caractéristiques des habitants, et plus est, évoluent en fonction des changements ou de façon temporaire à l'occasion d'événements particuliers. Des typologies particulières sont propres à certains clans ou villages, mais celles-ci respectent toujours les règles principales de conception.

Un habitat fortement structuré

L'habitat présente une dualité mâle femelle marquée par une séparation selon l'axe Est-Ouest. La moitié Sud, la droite, est à la fois celle du sacré et celle de l'homme. La moitié Nord, la gauche, est celle de la femme. Cette séparation se retrouve au niveau de l'appropriation des espaces et même des greniers. Ainsi, du côté Sud, on a le grenier rempli de graines à connotation masculine (fonio, millet, sorgho, riz) et du côté Nord le grenier femelle abritant haricots, pois de terre, fruits, arachides. La façade de l'habitation, où se trouve la porte, est toujours orientée vers l'Ouest, à l'abri des pluies dominantes et de l'harmattan de novembre. Elle fait face au village-paradis de Kuye.

Une autre division symbolique concerne l'opposition entre l'étage et le rez-de-chaussée.

« Les conceptions qu'ont les « Somba » de leur habitation font de l'étage le lieu des vivants, du rez-de-chaussée celui des morts, de ceux qui en sont proches et du bétail qui leur est avant tout destiné » Paul Mercier.

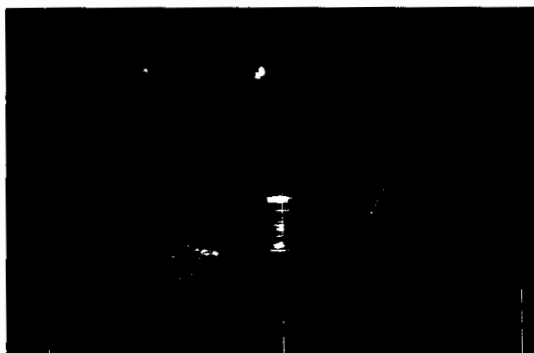
L'habitat abrite autant les vivants que les ancêtres, et doit aussi être considéré comme un temple dédié au culte. Les autels ainsi que toutes les protections magiques sont principalement au rez-de-chaussée. Mais l'autel de Litakon (déesse des jumeaux et de la fertilité) se trouve sur la terrasse, de même qu'un orifice sacré, recouvert d'une pierre utilisée comme table à manger pour le repas du soir. C'est par cet orifice que l'esprit d'un défunt quittera la maison. La pierre pouvant alors être utilisée comme pierre tombale. D'autres autels liés au dieu Kuye ou à d'autres divinités sont placés à l'extérieur.



L'habitat et ses greniers



La place des animaux dans l'habitat



La cuisine



Femme préparant la farine de sorgho

Savoir faire

La construction de l'habitat fait appel à un savoir-faire particulièrement élaboré qui permet de garantir une bonne durabilité des matériaux locaux employés :

- la terre, pétrie avec de la paille est utilisée pour les fondations et les murs. Pour la terrasse, elle est mélangée à du sable.
- la terre de termitière est utilisée mêlée avec de la paille pour façonner les greniers
- le bois coupé dans les forêts ou les montagnes sert de charpente et de structure porteuse de la dalle.
- la paille pour la couverture des cases et des greniers.
- le macérât des cosses de néré (*parkia biglobosa*) et d'eau de beurre de karité (*parki butyrospermum*) sert de matériau d'étanchéité des surfaces exposées aux intempéries.

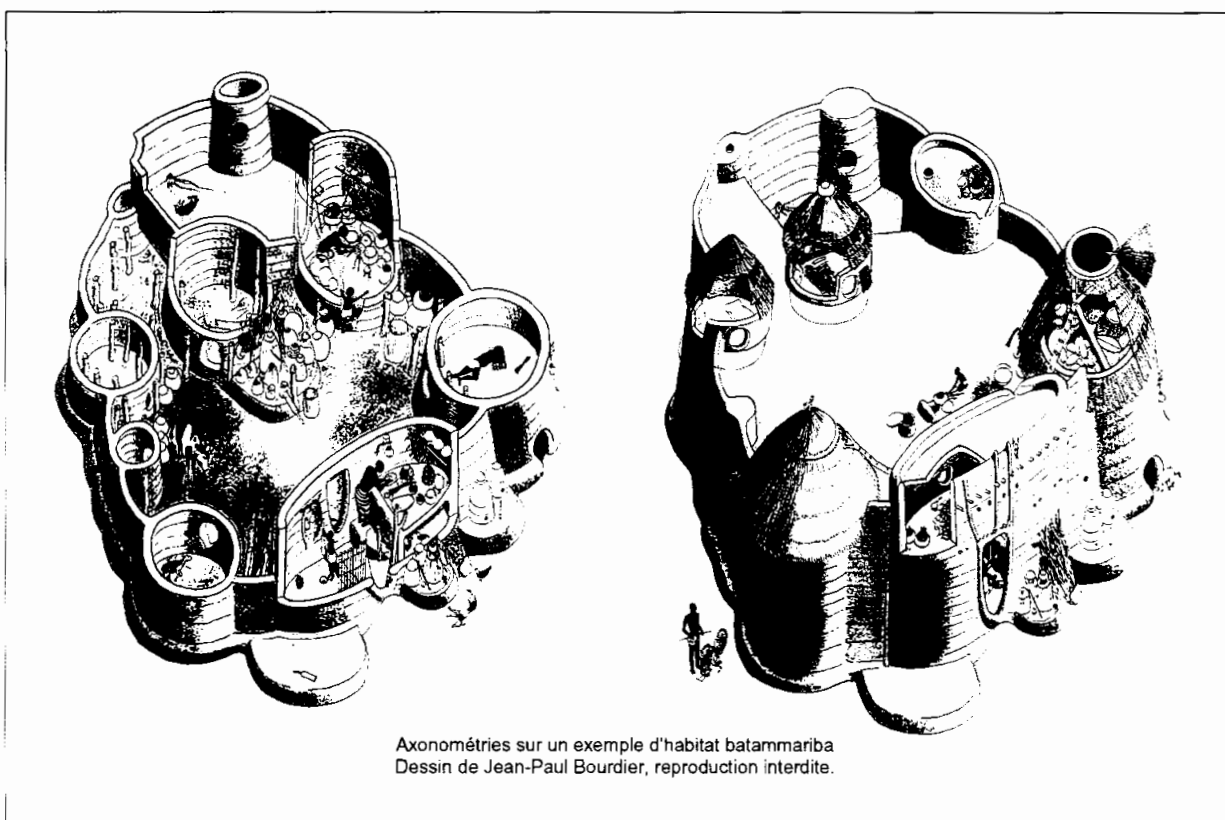
Les Batammariba ont perpétué à travers le temps et l'espace les savoir-faire liés à la construction de leurs Takienta. Toutes les composantes de l'habitat, la fondation, les murs, les terrasses, les planchers, les toitures en paille, et les enduits sont savamment exécutées à la main par des spécialistes en la matière. Le savoir faire de ces spécialistes est transféré par un système qui s'apparente à celui d'un apprentissage chez un maître reconnu. Progressivement, le novice se voit confier plus de responsabilité, jusqu'au moment où il, pourra réaliser une Takienta seul.

Répartition du travail

On note une certaine répartition du travail entre les deux sexes.

Les bâtisseurs sont des hommes spécialisés. Ils sont chargés de l'exécution du gros oeuvre et sont des spécialistes en construction de tata. Chaque clan en dispose. Des rites spéciaux ponctuent la construction jusqu'à sa finition. Cette tradition se transmet par apprentissage. Le jeune homme désireux de devenir maçon traditionnel aide les maçons expérimentés, observe les techniques et se forme au fur et à mesure qu'il participe à la construction des tatas. On le met à l'épreuve dans l'édification d'une Takienta de petite dimension.

Les femmes interviennent dans la construction du tata. En dehors de leur rôle de pourvoyeuse d'eau pour le malaxage de la terre, ce sont elles qui rendent véritablement la Takienta habitable. Tous les travaux de finition : le crépissage des murs, le damage du sol, et enfin la décoration reviennent exclusivement aux femmes. Là encore, les plus âgées entraînent les jeunes et leur transmettent progressivement leur savoir-faire.



Le langage et les rites associés à la maison batammaliba permettent de l'assimiler à un corps humain qui correspond aussi à celui du dieu Kuye. Parmi ces analogies, les plus remarquables sont celles de la porte d'entrée avec la bouche, les fenêtres avec les yeux, le grenier avec l'estomac, le mortier à piler avec les dents, la gargouille latérale avec le pénis, la chambre à coucher avec le vagin, et la gargouille arrière avec l'anus. L'enduit est aussi assimilable à la peau humaine, avec les incisions qui s'apparentent aux scarifications traditionnelles. (d'après Suzanne Preston Blier)

L'habitation avec ses dépendances (greniers, étable, poulailler, ruche) est concentrée en un seul corps de bâtiment. Elle se présente toujours comme un ensemble de tourelles, circulaires ou ellipsoïdes ou encore carrées, reliées entre elles par des murs qui délimitent une vaste salle au rez-de-chaussée et une grande terrasse à l'étage, sur laquelle donnent les chambres à coucher.

L'habitation n'a qu'une seule entrée, ce qui permet un bon contrôle et renforce l'aspect défensif. Cette porte donne accès à la maison au travers d'une tourelle qui délimite, au rez de chaussé un premier vestibule contenant des mortiers et des meules à grain et, à l'étage, une chambre ou bien une cuisine.

Le rez-de-chaussée abrite les autels des ancêtres, les outils, les animaux (bétail et volailles) qui logent dans les pièces délimitées par les tourelles, les murs extérieurs et des murets de séparation. De part et d'autre de l'entrée se trouvent les deux tourelles qui sont surmontées des greniers. Au centre se trouve la tourelle qui est surmontée de la chambre de la femme. L'accès à l'étage se trouve du côté gauche de la porte principale. Un premier escalier donne accès à une pièce intermédiaire qui sert de cuisine en cas de pluie située aussi dans une tourelle. De là, on accède à une terrasse intermédiaire, puis à l'étage proprement dit en gravissant un troisième escalier.

L'étage est composé principalement d'une grande terrasse. C'est par cette terrasse que l'on accède aux parties supérieures des tourelles qui sont soit des greniers, soit des chambres, et souvent, les deux superposés. En général, les greniers sont positionnés au-dessus de la terrasse et le plancher des chambres en dessous de la terrasse. On y accède par une ouverture ménagée dans leur partie supérieure, protégée par un chapeau indépendant de la couverture principale, et à laquelle on accède par un escalier taillé dans une fourche de bois.

La terrasse est l'espace de vie principal de la maison. Il sert au séchage des grains, à la préparation des repas et à toutes sortes d'activités journalières. C'est aussi l'endroit le plus agréable où l'on peut dormir pendant les périodes de grandes chaleurs.

Lorsqu'il pleut, on se réfugie au rez-de-chaussée. Le vestibule intermédiaire, à mi hauteur, est alors utilisé pour faire la cuisine.

Chaque Takienta est complétée par un abri qui est un lieu de réception convivial. Il est fait d'une structure de poteaux et poutres en bois surmontée de paille, parfois remplacé par une plateforme positionnée sous un arbre. C'est sur cet abri que l'on stocke et fait sécher le sorgho qui vient d'être récolté.

Des greniers complémentaires sont aussi positionnés à l'extérieur. Ils ont la même forme que ceux situés sur la terrasse, mais sont simplement placés sur un socle fait de branches positionnées sur des fourches permettant à la base d'être protégée des eaux de ruissellement

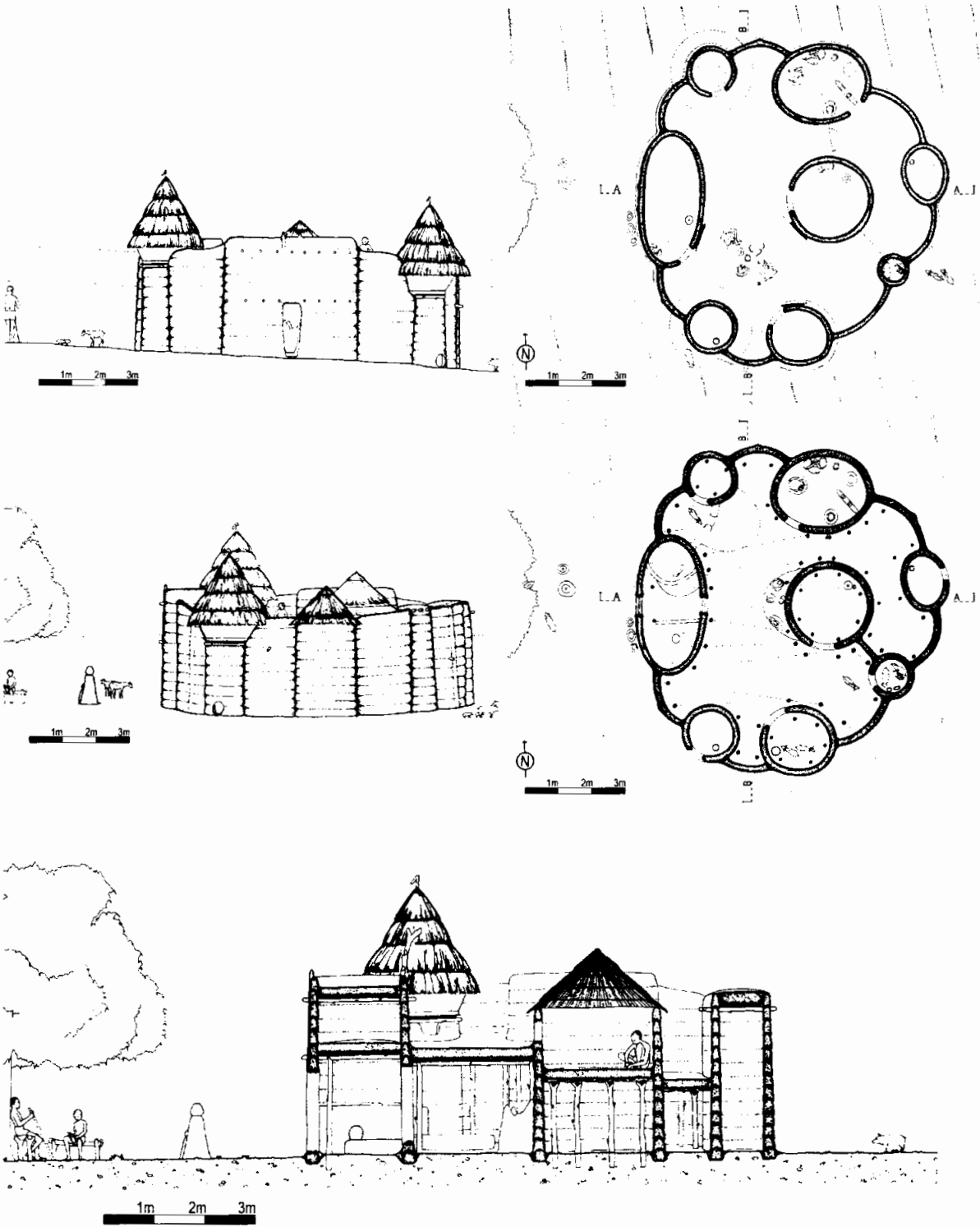
D'autres pièces sont aussi situées à l'extérieur, plus ou moins indépendantes ou regroupées, à la façon des soukalas. Celles-ci auraient été utilisées par les jeunes adultes avant leur mariage, mais aussi pour recevoir des visiteurs. Actuellement ces annexes se développent et sont de plus en plus utilisées comme habitation principale.

Exemple de takienta, village de Warango:

1. Façade ouest
2. Façade sud
3. Plan d'étage
4. Plan du rez de chaussé
5. Coupes axe ouest-est

1	3
2	4
5	

Extrait de :
Architecture vernaculaire, Territoire, habitat, et activités productives.
 Silvio Guindai et Ulrich Doepper.
 Edition Presses Polytechniques et universitaires romandes.1990

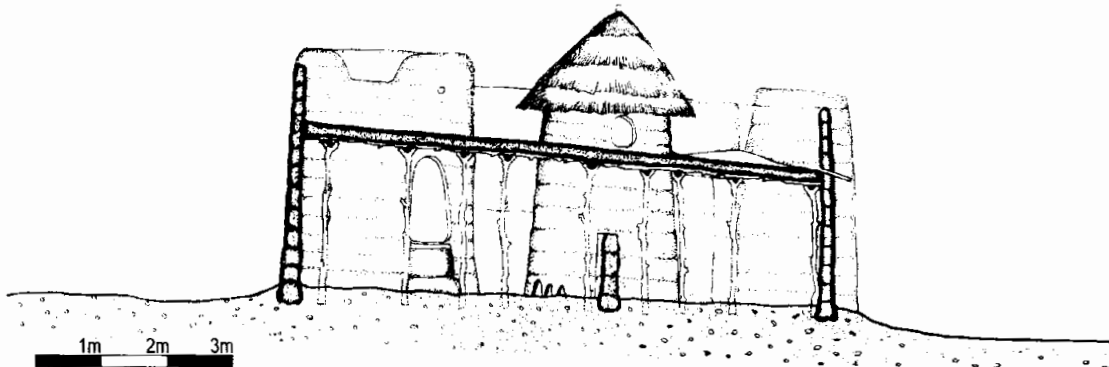
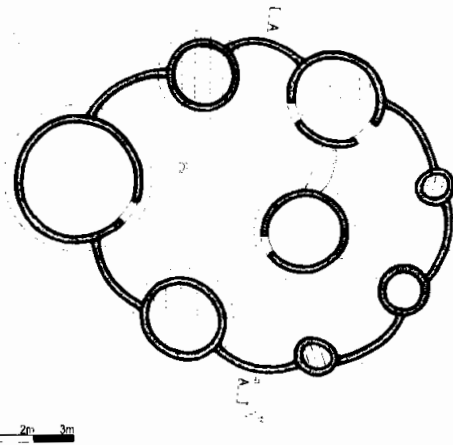
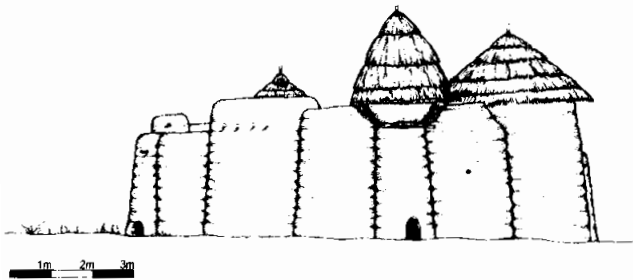
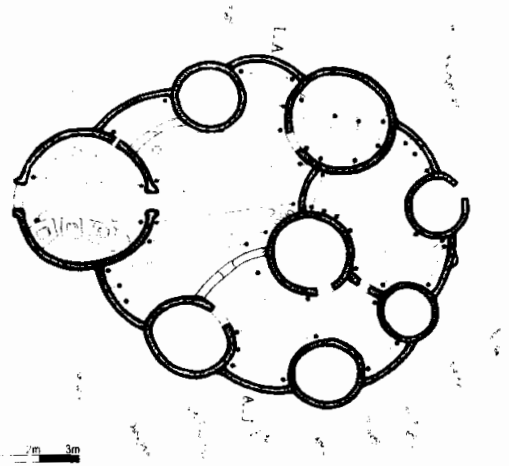
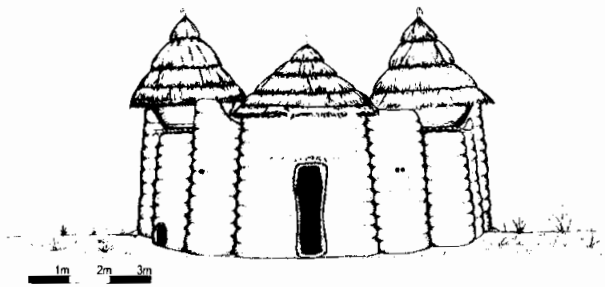


Exemple de takienta, village de Koutandiagou :

1. Façade ouest
2. Façade nord
3. Plan d'étage
4. Plan du rez de chaussé
5. Coupes axe ouest-est

1	3
2	4
5	

Relevé et dessins de Gaël Amassou et Thierry Joffroy



La construction des Takienta

Un savoir et des rituels

La construction des maisons se fait durant la saison sèche, entre les mois de décembre et mars. La réalisation est assez longue et les « architectes » construisent en général une seule maison chaque année, avec l'assistance des membres de la famille qui y habiteront.

La construction d'une maison fait l'objet de cinq cérémonies. La première se fait au moment de la mise en œuvre de la fondation, la deuxième pour la mise en place du seuil de la porte d'entrée, la troisième lors de la mise en œuvre du mur de liaison côté homme, la quatrième lorsque la terrasse de l'étage est terminée, et la cinquième et dernière lorsque la maison est entièrement terminée.

Conception technique

La conception des Tatas permet une utilisation judicieuse et rationnelle du bois et de la terre, les seules ressources disponibles localement pour bâtir. Elle permet aussi de limiter les efforts des bâtisseurs tout en garantissant une bonne durabilité de la construction.

Tout est conçu, soit pour s'adapter aux qualités intrinsèques des matières premières, soit pour minimiser les quantités utilisées, soit pour éviter ou retarder les possibles dégradations et ainsi faciliter l'entretien. Il est à noter que l'indépendance entre la structure porteuse des toitures (supportée par des fourches de bois) et les murs (rideaux) assure une sécurité maximale.

Enfin, il convient de retenir que la souplesse des matériaux de construction, mais aussi du concept architectural, permet de s'adapter aux besoins quantitatifs (taille, nombre de pièces,...) mais aussi aux expressions symboliques (fenêtres, merlons, scarifications,...) qui peuvent être modifiées, plus ou moins durablement, en fonction d'évènements particuliers ou plus simplement de l'évolution de la famille.

Les étapes de construction

La première étape est la construction des tourelles circulaires ou ovoïdes. Deux tourelles sont bâties simultanément. On démarre toujours par le « dos » de la maison, à l'est, pour terminer avec la réalisation de l'accès principal de la maison, à l'ouest.

Une fois les tourelles finies, on procède à la construction des murs intermédiaires qui relient les tours deux à deux.

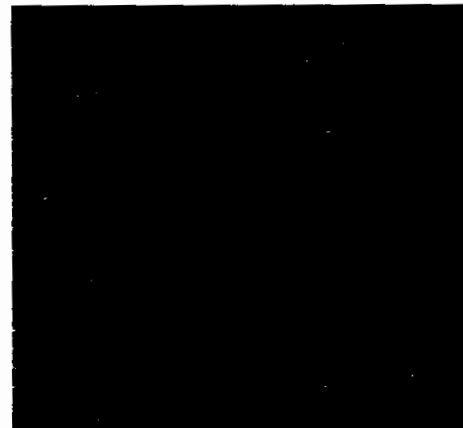
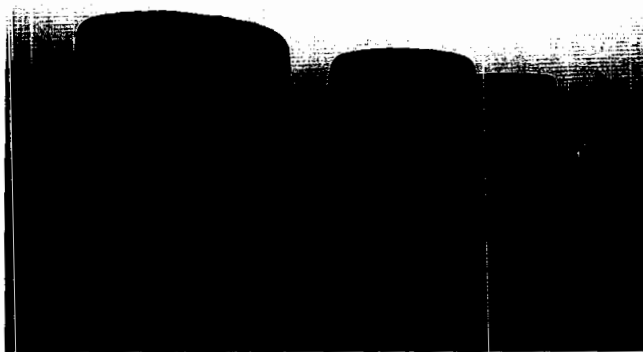
L'étape suivante consiste en la réalisation de la terrasse, et des planchers. Une fois les poteaux et les poutrelles mis en place, on étale la couche de terre qui servira d'étanchéité. C'est à ce moment que les ouvertures dans les tourelles sont réalisées de façon à faciliter l'accès à l'étage.

L'accès en hauteur ainsi facilité, on procède au façonnage des greniers, puis à la mise en œuvre des charpentes et des couvertures de paille.

Les travaux se terminent avec la réalisation de l'enduit et l'application de la décoction de néré qui donne la couleur rouge-brun aux constructions. Lors de l'application de l'enduit, des représentations symboliques identifiant les spécificités des habitants de la maison sont appliquées autour de la porte d'entrée.

Les murs

Les murs sont façonnés à la main, par couches successives d'environ 30 cm de hauteur, encore visibles après l'application de l'enduit. Un temps de séchage de un à plusieurs jours est nécessaire entre la mise en œuvre de chaque couche. Les parties les plus hautes de la construction comportent environ 12 couches. Elles ont donc une hauteur d'environ 3m60. La forme conique des murs leur assure une grande stabilité et permet de réduire leur épaisseur, qui varie de 25 cm à la base à seulement 12 cm en partie supérieure.



Etape de construction de la Takienta :
Le façonnage des murs, 1, 2, 3, 4
Les enduits exécutés par tles femmes, 5
La maçonnerie finie. 6

1	2
	3
	4
6	5

Les fondations

Les maisons n'ont pas vraiment de fondations. En effet, avant de mettre en œuvre la première couche de terre façonnée, on procède à un simple nettoyage de la partie pulvérulente du sol. La durabilité du système est pourtant garantie par la forme du sol et son entretien régulier, qui assurent un drainage superficiel des eaux de pluies loin des murs. Par contre, les fourches de bois qui supportent la toiture sont solidement ancrées dans le sol.

Les ouvertures

Elles sont d'une largeur de 60 cm maximum et sont taillées dans la masse des murs. Traditionnellement, les portes sont en bois.

Les terrasses et planchers

Ils sont supportés par des fourches en bois de karité ou bois de fer qui supportent des poutrelles puis un lattis en bois sur lequel est étalée une couche de terre. La terrasse est traitée avec une couche de terre stabilisée à la bouse de vache ce qui permet d'assurer une meilleure étanchéité. Les terrasses qui se trouvent en haut des tourelles ont des poutrelles qui reposent directement sur le haut des murs.

Les terrasses ont une pente de 2 à 5% afin d'évacuer l'eau de pluie vers les gargouilles.

Les toitures en paille

Elles sont de deux types.

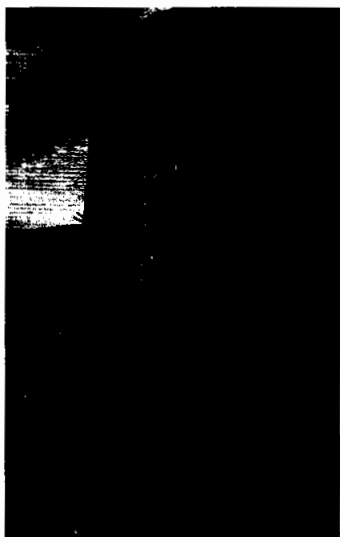
Au-dessus des chambres, elles sont faites avec une structure de bois de forme conique entourée par des cordes de raphia ou de *kenaf* qui servent à attacher la paille préalablement tressée et qui est déroulée en spirale sur la structure.

Pour les greniers, on érige tout d'abord une coupole conique en façonnant la terre comme pour les murs, mais avec une épaisseur encore plus réduite. Cette coupole est recouverte de paille jusqu'à l'ouverture d'accès qui se trouve en partie supérieure. Celle-ci est recouverte d'un petit chapeau de paille tressée que l'on peut enlever grâce à une poignée faite d'un coude en bois.

Enduits

Les enduits sont réalisés avec un mortier de terre tamisée qui est pétrie avec de la bouse de vache. La finition est faite d'une sorte de badigeon préparé avec une décoction d'écorces du Néré (une sorte d'acacia), qui donne une couleur rouge aux tatas.

L'enduit est refait périodiquement, souvent à l'occasion d'évènements importants, ce qui permet de modifier les décorations ou encore d'introduire des scarifications symboliques.



Les ouvertures :



Corridor d'entrée avec sa structure en bois



Les toitures en paille

3.4. Des éléments particuliers

Le Koutammakou comporte aussi un certain nombre d'éléments forts et très significatifs qui illustrent son caractère et son originalité.

La grande maison de cérémonie ou Vieille maison du clan.

Elle est l'une des trois composantes du centre rituel ou centre du « difuani » que parcourent les novices d'un même clan lors de leur initiation. Habité par le benjamin d'une famille, elle a pour fonction d'accueillir toutes les cérémonies du « difuani » officées par les baboyama ou les maîtres religieux. Tous les sacrifices se font dans, devant et autour de cette grande maison du clan. C'est une maison matricielle où réside le décimpro (autel) de l'ancêtre fondateur du clan.

La Grande takienta ou Vieille takienta

La base de la société tammari est le « kunadakua » regroupant les « takienta » (maison, familles) de plusieurs frères rassemblés autour de la « takienta » d'un père ou d'un frère aîné. La maison paternelle porte le titre de « Vieille Takienta » parce qu'elle possède le vieux « dicimpo » : l'autel de la mère qui fait l'unité du « kunadakua ». Son fronton est surmonté de trois cornes de terre.

La tradition exige qu'à la mort du père que le benjamin hérite de sa maison. A l'instar de la société Moba-Gourma, les aînés quittent la maison paternelle pour aller construire leur « Takienta » sur la parcelle destinée au clan ou au lignage.

Ces « takienta » construites sur le même modèle et qualifiées de maison d'habitation restent sous la dépendance cultuelle de la « Vieille takienta » qui continue d'abriter les bœufs, les moutons et les chèvres constituant l'héritage commun à tous les frères.



La maison paternelle : la vieille Takienta

Le Sanctuaire du Serpent ou Fawaafa.

Il constitue le deuxième élément sur le parcours rituel des novices et abrite la chose essentielle du « difuani » et du « dikuntri », le Serpent souterrain du Clan, qui couva les ancêtres des Batammariba à « Dinaba », leur lieu mythique de provenance. C'est un sanctuaire investi d'une force spécifique et de régénération inoculée par Fawaafa et avec laquelle entre en contact les initiés

Le Cimetière

Il est situé sur un sol latéritique non loin du sanctuaire du Serpent destiné à l'initiation des

comme des cadavres dans la tombe " investissent " celles du Dikuntri et renouvellent ceux du Difuani.



Cimetière à Koutandiagou

Les autres bosquets, lieux ou forêts sacrés.

Dans un village tammari, les « takienta » alternent avec des forêts reliques, des amas de pierres constituant les sièges des « Dibo », esprits alliés des « takienta » et des clans et des éléments naturels où sont incarnées les nombreuses divinités qui composent le panthéon tammari.

Les parcours rituels claniques.

La religion et l'initiation rythment la vie de l'otammari de sa naissance à sa mort. Toutes les cérémonies du dikuntri, du difuani, du tibenti et autres s'effectuent dans les trois espaces triangulaires de la grande maison des cérémonies, le sanctuaire du serpent, « Fawaafa » et le cimetière. Le parcours rituel de ces lieux forme l'homme ou la femme tammari face à ses responsabilités dans la société.

3.5. Les lieux communs à tous les Batammariba.

La création des villages, des forêts sacrées et des autels et l'installation des parcours initiatiques sont une réplique de l'acte liminaire de « Kuyé » ce qui explique la profusion des divinités claniques, lignagères et individuelles dans l'espace tammariba.

Si les éléments qui précèdent se multiplient à un rythme plus ou moins régulier, il existe par contre des lieux de culte ou de référence communs à tous les Batammariba du Togo et du Bénin. Leur sanctuaire reste permanent depuis l'installation des premiers ancêtres fondateurs des Batammariba. Ces divinités supérieures que sont Botanli, Koubalakonkou et Passanta sont généralement sollicitées par les Batammariba et même tout individu de toute

race pour les dons de richesse, de solution à des problèmes particuliers, de pluie, de fécondité etc.

Kunakpokou demeure ce lieu commun où s'obtiennent la licence et la chose de la Fakuntifa destinée à l'initiation des jeunes femmes tammari.

Les marchés appelés « likantri » sont aussi des lieux de rassemblement, d'échange, de rendez-vous, de purification, de réconciliation et de divination qui rythment la vie économique, sociale et culturelle tammari.



Sanctuaire dans la forêt sacrée du cimetière de Koutandiagou

4. Valorisation et promotion

Le Koutammakou, encore plus connu sous le nom de pays Tamberma, et plus précisément son habitat, la takienta (encore plus connue sous le nom de Tata Tamberma) est un des symboles majeurs du Togo. Elle figure sur nombre de calendriers, prospectus et documents divers relatifs au Togo. Toutefois, la majeure partie de tous ces documents ne donnent qu'une image très superficielle de ce qu'est réellement la takienta, et bien sûr, au delà de la takienta, l'aménagement du territoire Tamberma.

Il existe une documentation écrite assez importante (voir annexe) sur les Batammariba, mais celle-ci ne couvre pas vraiment l'extraordinaire complexité que présente le Koutammakou. Celle-ci est aussi relativement difficile à trouver et est quasiment inexistante dans le territoire lui-même.

La promotion des potentialités touristiques du Togo se base beaucoup sur l'utilisation de l'image de la takienta. Celle-ci se fait principalement à travers la participation aux foires et salons spécialisés du tourisme sur les marchés émetteurs. L'administration nationale du Tourisme fait chaque année une programmation des salons qui se tiennent dans les principaux pays européens.

Les outils de promotion sont entre autres des brochures, des dépliants, des affiches, des cartes et des films. Cette documentation porte généralement sur tous les attraits touristiques du pays. Cependant une affiche est spécialement consacrée aux " châteaux Tamberma ".

Les expositions constituées principalement de photographies renforcent cette promotion et revalorisent sur le plan architectural la culture tammari. Des magazines et journaux (ELLE N°2903 du 20/08/01, BALAFON, TOGO-Presse, La Matinée,...) ont consacré certaines de leurs pages à des reportages sur les Batammariba.

Il existe quelques cartes postales du site dans les librairies et hôtels, mais la plupart sont très anciennes et de piètre qualité.

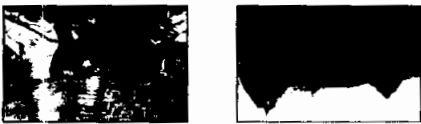
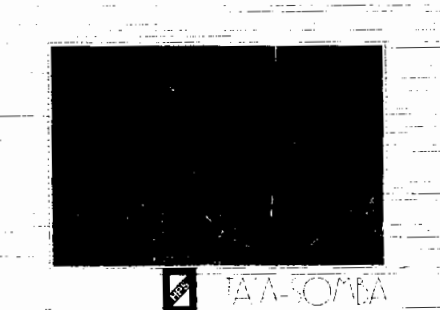
Face aux difficultés financières qui ne permettent plus ces dernières années la participation régulière aux salons de tourisme, il est envisagé la création d'un site Web. En attendant, des agences de voyages de la place en l'occurrence VIP TRAVEL a consacré un espace sur son site au pays Tamberma (www.vip-travel.netcom.tg)



Outils de promotion actuels :

- Cartes postales, 1 et 2
- Calendrier, 3
- Set de table, 4
- Prospectus de promotion, 5

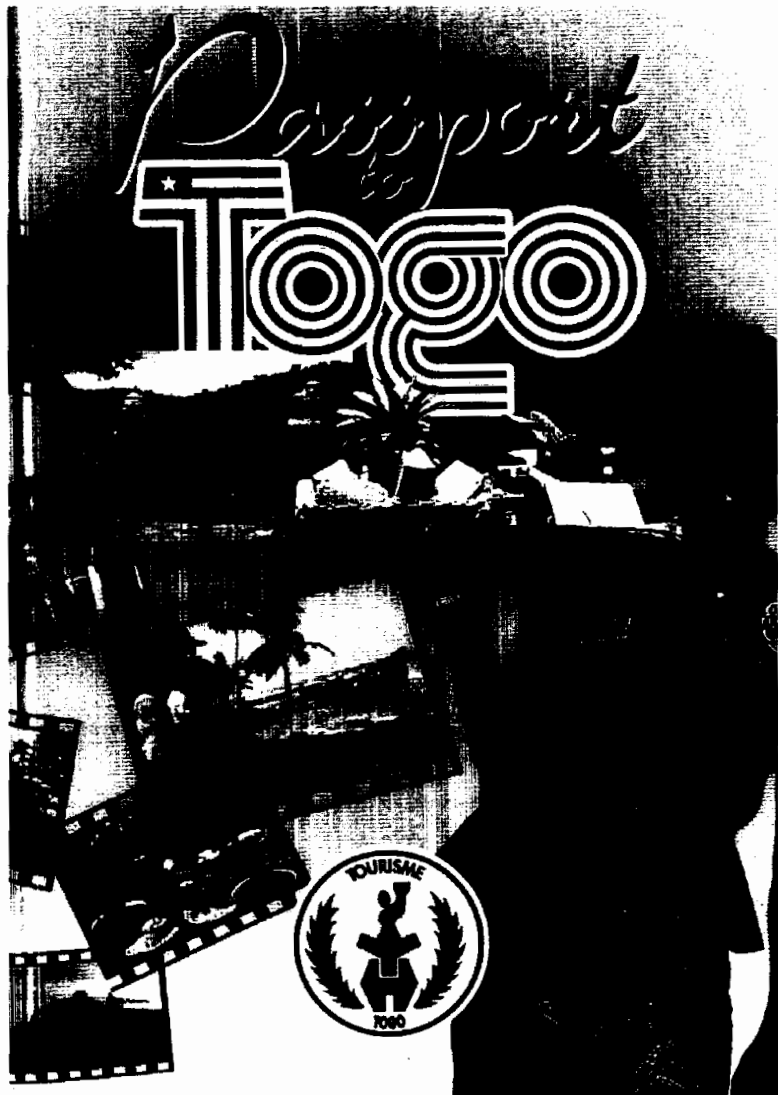
1	4
2	5
3	



LE BOVIN SOMBA (TAMMARI)



DONNE LE MEILLEUR LAIT POUR LE WANGASH
(fromage local)
Améliorons sa production laitière.



5. Le tourisme

5.1. Quelques données générales sur le tourisme au Togo

Les premières structures d'encadrement mises en place pour le développement du tourisme au Togo remontent à 1960 avec la création de la Société Togolaise d'Hôtellerie, propriétaire de l' Hôtel le Bénin, le premier hôtel d'Etat à vocation touristique. L'office National Togolais du Tourisme (ONTT) a été créé en 1963.

L'intégration effective du tourisme au plan de développement économique et social s'est faite au second plan quinquennal 1971-1975. L'objectif du gouvernement était de doter notre pays d'une véritable industrie touristique qui contribue à l'aménagement harmonieux du territoire et qui soit une source de revenus pour les populations.

Au cours de la décennie 1970-1980, d'importants investissements financiers ont été faits par l'Etat pour la construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement notamment les hôtels La Paix, Sarakawa, 2 Février et les hôtels de l'intérieur du pays, le renforcement des voies de desserte et l'aménagement des parcs nationaux.

Ces efforts de l'Etat ont été complétés par de nombreux investissements privés dans l'hôtellerie, la restauration et les agences de voyages.

Les structures d'encadrement et de gestion ont aussi évolué avec l'expansion du secteur jusqu'à la création en 1987 du Ministère de l'Environnement et du Tourisme.

Une réelle croissance des activités a été enregistrée pendant la décennie 1980-1990. Les arrivées de touristes ont atteint en 1989 le chiffre de 123.550 et les recettes hôtelières 6,9 milliards de FCFA. Le tourisme constituait alors la 3^e source de devises après les phosphates et les produits de rentes (café, cacao et coton)

La crise socio-politique du début des années 1990 a malheureusement affecté le secteur qui a connu une baisse sensible des performances. En 1993 les arrivées de touristes étaient tombées à 35.355 et les recettes à 1,6 milliards de FCFA

A partir de 1994, les activités ont progressivement repris. En 2000, les arrivées étaient de 72.682 touristes pour 5,2 milliards de recettes. Cependant, les nouvelles contraintes nées de la disparition de certaines compagnies aériennes qui desservent le pays doivent être levées pour consolider cette reprise.

5.2. Perspectives nationales

L'administration du tourisme encourage par le biais d'une politique de privatisation des hôtels d'Etat la prise en main des activités du secteur par des opérateurs privés.

Un plan de réaménagement des sites endommagés, d'aménagement de nouveaux sites et une politique de revalorisation du patrimoine naturel et culturel en cours devront permettre la création de nouveaux produits orientés vers l'écotourisme et le tourisme culturel pour un développement durable du secteur.

5.3. Le tourisme en Pays Tamberma (Koutammakou)

Durant les deux décennies 1970-1990, l'organisation des visites touristiques en pays Tamberma a été l'apanage presque exclusif des agences de voyages installées à Lomé. A partir de 1990, l'apparition d'une nouvelle clientèle touristique qui organise elle-même le voyage a fait naître des offres de prestations en matière d'hébergement sur place en pays Tamberma et à Kanté, la ville la plus proche. Actuellement, une cinquantaine de chambres sont fonctionnelles et la fréquentation du site se situe aux environs de deux milles visites par an.

Il existe aujourd'hui un groupe de jeunes à Kanté qui exerce de façon informelle le métier de guide. Ceux-ci cherchent à se structurer et à s'officialiser et sont demandeurs d'informations qui leur permettraient d'améliorer la qualité de leur service. Mais ceux-ci sont des Lamba et ils parlent mal la langue tammari. Leur positionnement géographique leur donne un avantage très important vis à vis des Batammariba qui voudraient faire aussi office de guide.

A Nadoba, l'Association de Jeunes Volontaires pour le Développement Communautaire (AJVDC) a formé trois guides qui organisent la visite des Takienta, la découverte du folklore et de l'artisanat tammari. Ceux-ci sont originaires de Bassamba, de Wartema et de Warengo. L'AJVDC est conscient de la faiblesse du dispositif actuel. Elle voudrait développer d'autres activités et se baser sur la création de centre locaux d'accueil touristique (CLAT) dans plusieurs villages ou des personnes seraient formées à la visite de quelques Takienta et du territoire, mais aussi à l'accueil (restauration, hôtellerie villageoise).

Le nombre de visiteurs a sensiblement baissé ces dernières années suivant la tendance de la fréquentation du pays. Les sondages révèlent une moyenne de 150 touristes par mois. La pratique du tourisme quoique modeste révèle déjà la possibilité de développement de problèmes. Il s'agit de :

- la concentration des visites sur un nombre limité d'hôtes (2 ou 3 familles seulement accueillent régulièrement les touristes) ;
- les attitudes provocantes de certains touristes trop curieux ;
- des frictions entre les guides et les hôtes tammari pour des raisons diverses : manque de respect et rétention des pourboires de visites payés par les touristes ;
- des frictions entre guides Lamba et Batammariba

6. Protection juridique

Le Koutammakou bénéficie de deux modes de protection : la protection juridique moderne et la protection traditionnelle.

6.1. La protection juridique moderne

Le Koutammakou du Togo est régi par la loi générale N° 90-24 du 23 Novembre 1990 qui porte protection du patrimoine culturel au Togo.

Il bénéficie par ailleurs du Décret N° 2001-175/PR du 11 Octobre 2001 qui, en son article 13, confie à la Direction des Musées, Sites et Monuments Historiques, l'application de la politique nationale en matière de musée, de l'inventaire, de l'aménagement, de la protection, de la réglementation et de l'exploitation des sites et monuments historiques.

6.2. La protection juridique traditionnelle

Outre son appartenance à la Nation togolaise, le site classé est un bien collectif et communautaire qui jouit d'une protection appréciable eu égard à la force de la tradition encore présente qui balise la vie du peuple tammari soucieux de préserver ses fondements. Cette protection est rendue manifeste par :

- Le respect des esprits des ancêtres et des entités supérieures telles que Kuyé, Butan, Oyinkakwata.
- l'observance des interdits et des tabous qui contribuent à la sauvegarde de l'ensemble du site (maison, temple, paysage, éthique, santé, gastronomie etc..).
- l'obéissance absolue aux Vrais Hommes (Héros) aux Premières (tête de file de l'initiation des femmes), aux chefs religieux et de clans et aux Baboyama(devins) qui constituent une catégorie de personnalités honorées, estimées et craintes et dont l'intervention calme les tensions, tempère les conflits etc.
- la codification de la société tammari où chaque membre d'un clan, d'un lignage a conscience de son identité et de son rôle dans la protection et la survie de tout le Koutammakou.
- la perpétuation de la structure matérielle et immatérielle de la Takienta obéissant toujours aux principes directeurs posés par Kuyé, le dieu créateur.
- le poids et l'audience des initiations du Dikuntri, du Difuani qui sont toujours très vivaces et permettent d'assurer une continuité dans les règles de traditionnelles de conduite qui accompagnent l'initié de l'adolescence à la mort

7. Gestion

A l'image de la protection juridique, le Koutammakou bénéficie de deux niveaux de gestion, l'un traditionnel, et l'autre moderne.

7.1. La gestion moderne

Elle est assurée par la préfecture et ses services techniques, en liaison avec les Chefs Cantons et chefs de villages.

Si effectivement, les services techniques de la Préfecture (ou services déconcentrés de l'Etat) ont conscience d'intervenir dans un milieu où il faut fortement prendre en compte les règles traditionnelles, ceux-ci les connaissent relativement mal et ne les intègrent que très rarement dans leur programmes et dans la façon de les mettre en oeuvre.

7.2. La gestion traditionnelle

Le Koutammakou est géré au niveau des villages et au niveau des clans. Le territoire est un bien emprunté aux esprits du lieu et est géré en fonction des règles que ceux-ci auront imposées et des règles traditionnelles de gestion de la société tammari. Cette gestion particulièrement intéressante allie pouvoir, responsabilités, et contre pouvoirs qui permettent à chacun de trouver sa place et de pouvoir utiliser les ressources naturelles en respectant les autres hommes, les autres clans et le milieu naturel, une sorte de développement durable traditionnel.

La gestion traditionnelle s'exprime par :

- la codification de la société tammari où chaque membre d'un clan, d'un lignage a conscience de son identité et de son rôle dans la protection et la survie de tout le Koutammakou.
- le respect de la loi foncière traditionnelle d'après laquelle la terre constitue un bien indivise appartenant tout d'abord aux esprits du lieu, puis à la communauté dans son ensemble.
- la réglementation et la gestion traditionnelle du territoire par les *katenkaya*, les prêtres de la terre, de la répartition des espaces cultivables, appartenant à la communauté et non à des individus

Rappelons ici que si chaque chef de famille a une grande indépendance, il n'en reste pas moins qu'il existe un fort esprit communautaire dans chaque village, animé par les *katenkaya*, les prêtres de la terre, descendants des fondateurs du village, ou plutôt de l'implantation des clans composant le village. Outre leur rôle religieux, ils ont la responsabilité de la répartition des terres. Une particularité est que le gestionnaire d'un terroir est toujours d'un autre clan que celui qui l'utilise et que cette situation est réciproque. Par contre, les arbres présents sur un terroir « appartiennent » au *katenkaya* qui en assure la gestion pour l'autre clan, et celui-ci assure la répartition équitable des produits récoltés (Néré, Karité, Baobab) à l'intérieur de son propre clan. Cette particularité permet d'éviter de nombreux conflits et tout excès d'utilisation des ressources du terroir.

8. Evolutions récentes du milieu et état actuel du site

La société tammari n'est pas statique ni misonéiste. Elle évolue à travers le temps. Cette évolution s'opère à l'intérieur même de la communauté et grâce aux apports extérieurs. Si les agressions répétées et chronologiques des guerres ethniques, de l'esclavage et de la colonisation ont suscité le raffinement de cet habitat défensif, il est aussi à noter que la colonisation, les indépendances et tous leurs avatars ont influencé le peuple tammari et provoqué des mutations dans l'espace « Koutammakou ». Toutefois la conception originelle de l'habitat et l'aménagement du territoire continuent de respecter les croyances et les règles, ce qui permet de perpétuer une certaine qualité de vie, en symbiose avec la nature.

8.1. Influences culturelles

L'école, la centralisation du pouvoir administratif, les religions et la monétarisation ont bouleversé peu à peu les structures et les mœurs tammari. Les jeunes rejetés par le système scolaire et devenus des candidats à l'exode ne participent plus toujours pleinement à l'épanouissement de leur communauté sur les plans social, spirituel et culturel. Les intellectuels généralement éloignés du terroir, acculturés et même déculturés simplifient le contenu de cette culture et juxtaposent par exemple l'habitat vernaculaire et l'habitat moderne hérité du modernisme.

La dot sur laquelle reposait le mariage traditionnel a été découragée par les missionnaires et supprimée par l'administration. Le mariage autrefois inter clanique devient de plus en plus interethnique. Une ouverture sur le monde extérieur se perçoit.

Sur le plan scolaire des établissements primaires et secondaires implantés par l'Etat et les missionnaires catholiques continuent d'instruire la jeunesse.

Mais aujourd'hui l'Etat providence a pratiquement vécu. L'école n'est plus gratuite et des établissements privés y ont fait leur apparition. La scolarité devenue payante appelle le besoin très urgent d'argent.

Sur le plan religieux, les religions révélées, dans leur vocation liminaire d'évangéliser le peuple tammari n'ont que très peu réussi. Malheureusement, après la libéralisation en matière religieuse intervenue en 1991, les sectes se sont multipliées dans tout le pays et leur prosélytisme outrancier tend à dénigrer et dévaloriser les religions autochtones. Violentes, iconoclastes et intolérantes, elles ont entrepris de détourner les jeunes du chemin de leurs pères. Le conflit existe entre les pasteurs, les traditionnistes et les jeunes.

8.2. De nouveaux besoins

Le développement des voies de communication et le commerce qui l'a accompagné a facilité l'apparition sur les marchés (et dans les boutiques) de produits manufacturés qui sont venus faire concurrence aux produits traditionnels. Il y a aussi tous les nouveaux produits pour l'habillement, les transports (vélo, mobylettes), l'habitat (notamment le bois scié et la tôle). La fréquentation de l'école impose l'achat de fournitures scolaires et d'un habillement correct,...

Tout ceci fait que les Batammariba ont de plus en plus besoin d'argent pour satisfaire leurs nouveaux besoins. Or, les activités génératrices de revenus sont peu nombreuses et bien souvent peu lucratives. Ceci entraîne un important exode rural.

L'exode n'est pas toujours couronné de succès, mais ceux qui en reviennent enrichis sont toujours tentés de vouloir montrer qu'ils ont réussi, ce qui ne manque pas de contribuer au

développement d'un sentiment d'infériorité culturelle et de générer frustrations et désir de consommation.

8.3. La santé

Dans ce domaine aussi, la pratique traditionnelle est très fortement concurrencée par l'arrivée des médecins, infirmiers et sages-femmes. Il est vrai que dans ce domaine, de réelles carences existent dans la tradition. Toutefois, il est regrettable que certaines pratiques traditionnelles, particulièrement efficaces soient abandonnées. Là encore, le tout « moderne » n'est pas une solution viable.

Un des aspects délicat est le mélange très fort entre croyance et médecine traditionnelle, et l'association de la médecine avec les rituels initiatiques ou de culte qui sont souvent liés à des interdits ou des obligations qui dans la vie contemporaines sont mal vécus et écartent les jeunes des pratiques traditionnelles. Certaines pratiques (p.e. scarifications) réalisées en groupes sont aussi considérées comme dangereuses.

Un autre aspect est celui de la biodiversité, nécessaire à la pharmacopée traditionnelle. Pour le moment il ne semble pas y avoir de difficultés particulières pour les tradithérapeutes mais la perte d'espaces laissés « vierges » pourrait rendre leur récolte de produits naturels plus difficile.

8.4. Le tourisme

Le nombre de visiteurs a sensiblement baissé ces dernières années, mais la pratique du tourisme, bien que modeste révèle déjà la possibilité de développement de problèmes. Il s'agit de :

- la concentration des visites sur un nombre limité d'hôtes (2 ou 3 familles seulement accueillent régulièrement les touristes) ;
- les attitudes provocantes de certains touristes trop curieux ;
- des frictions entre les guides et les hôtes tammaris pour des raisons diverses : manque de respect et rétention des pourboires de visites payés par les touristes ;
- des frictions entre guides Lamba et Batammariba

8.5. Evolution du territoire

Sur le plan agricole, la production des vivriers a pris du recul au profit de la principale culture de rente, le coton, supposé armer pécuniairement le paysan pour la satisfaction de ses multiples besoins, y compris celui de son autosuffisance alimentaire.

Malheureusement cette solution est devenue illusoire car elle n'a jamais vraiment permis aux Batammariba de pouvoir subvenir à tous leurs nouveaux besoins. C'est en partie pour cette raison qu'il y a eu une tendance à augmenter les surfaces cultivables, diminuer les espaces laissés naturels, mais aussi à pêcher et chasser plus que ce qui n'était autorisé, entraînant une tendance vers un déséquilibre écologique, et des pertes en ce qui concerne la richesse de la faune et de la flore.

La garde des troupeaux devient aussi une tâche spécialisée – laissée à des immigrés Peulhs – mais cela a pour effet d'appauvrir les sols qui traditionnellement s'enrichissaient des excréments des animaux qui paissaient auprès de la concession.

8.6. Evolution de l'habitat

En ce qui concerne l'habitat, avec la disparition progressive des forêts, il devient bien difficile de se procurer du bois de construction de bonne qualité. Dans certains cas, c'est la paille qui manque car les zones non cultivées de la savane où elle pousse se raréfient. La charge d'entretien d'une maison commence à être perçue comme lourde, ce qui amène à choisir des solutions dites plus durables.

Enfin, il est parfois difficile de résister à une certaine pression sociale, « notamment en ville ». Ainsi, les Batammariba, comme beaucoup d'autres, voulant marquer leur modernité sont amenés à adopter des formes typologiques plus « occidentales », ou « modernes ». Ceci se traduit par l'adoption de formes rectangulaires et l'utilisation de la tôle ondulée. La concession de type « Soukala » se développe.

8.7. Etat actuel du Koutammakou du Togo

Malgré ces agressions, ce choc culturel et les apports tous azimuts qui tendent à ébranler la société tammari, il existe dans tous les villages des noyaux très forts et très durs qui constituent ce creuset où des éléments essentiels de la culture tammari se meuvent et se perpétuent à travers le temps et l'espace.

En dépit donc de la menace de la mondialisation, des expressions culturelles et identitaires résistent. Les initiations du Dikuntri et du Difurangi qui marquent le passage de l'adolescence à la vie adulte des deux sexes survivent avec autant d'intérêt pour les populations locales que pour la diaspora. Ces pratiques bénéficient d'ailleurs d'un appui de taille du système scolaire qui tolère la participation des élèves au cours de l'année. Ce partenariat instauré entre enseignants et les populations pérennise cette tradition à valeur éducative, culturelle et physique.

D'une manière générale les mœurs des Batammariba sont encore presque intactes. C'est pourquoi ils exultent devant cette proposition de nomination au Patrimoine Mondial qui non seulement valorise leur culture de par le monde, mais intervient surtout à une période charnière où leur société compte tenu des enjeux mondiaux, commence à voir quelques unes de ses valeurs mise en danger.

Ainsi, et malgré le développement de petits centres urbains (en fait presque uniquement à Nadoba), c'est toujours le même paysage que l'on peut observer aujourd'hui, avec des villages aux maisons situées au milieu de leur espace cultivable, espacées et indépendantes. L'espace naturel reste lui aussi très présent, même si il est certainement souhaitable que certaines de ses composantes puissent être reconstituées. Il est à noter que cela concerne plus des zones naturelles « neutres ». En effet, tous les lieux sacrés restent conservés.

L'habitat traditionnel reste un modèle d'actualité. Partout dans la région, on constate que le cycle de vie des bâtiments se poursuit : construction, abandon, destruction et reconstructions sur les ruines. Si une observation fine montre qu'il existe des changements en ce qui concerne les matériaux utilisés, le dimensionnement de l'espace habitable et les formes constructives, le modèle traditionnel persiste. En effet, la maison est plus qu'un habitat. C'est un temple dédié au culte. De fait, même si l'on construit une maison moderne, seul un habitat de forme traditionnelle pourra intégrer cette dimension symbolique et religieuse. De même, l'espace du rez-de-chaussée réservé aux animaux et la présence des greniers restent des éléments indispensables.

Ainsi, de nombreuses maisons « modernes » sont complétées par un habitat traditionnel, qui, s'il est parfois de dimensions réduites n'en garde pas moins toutes les caractéristiques traditionnelles.

9. Synthèse

9.1. Signification culturelle du site

Le Koutammarkou est un paysage culturel vivant particulièrement représentatif des traits culturels des groupes ethniques de la région du Sahel qui, avides d'indépendance et de liberté n'ont jamais été assimilés ou asservis par les royaumes qui se sont développés dans la région jusqu'au 19^{ème} siècle. Ces groupes qui, entre autres, comprennent les Lobi, les Gourounsi et les Rukuba, occupent divers territoires, souvent dans des zones de montagnes, qui s'étendent de la Côte d'Ivoire jusqu'au Cameroun.

Inspirés par leur environnement, les esprits et les souffles qui l'habitent, les Batammariba ont développé une culture mêlant judicieusement aspects techniques, sociaux et religieux. Leur territoire est à cette image, un témoin des fabuleuses connaissances de ce peuple et de sa recherche constante de l'harmonie entre les hommes, mais aussi de l'harmonie entre l'homme et la nature qui l'entoure. Le Koutammarkou possède toujours ses caractéristiques en matière d'aménagement du territoire, marquées par les concessions éparses, les zones agricoles qui les entourent, les collines aménagées en terrasses, les bosquets et autres lieux sacrés, les cheminements rituels, et des zones vierges.

Le Koutammarkou possède toutefois une caractéristique toute particulière. En effet, la takienta, l'habitat familial de base, dans lequel tout est à la fois technique, utilitaire et symbolique est unique en son genre. Si nombre d'habitats dans la région possèdent des dimensions symboliques assez fortes, aucun d'eux ne possède une interrelation aussi complète entre symbolisme, fonction et technique.

La volonté persistante des Batammariba de conserver leur indépendance et leur liberté, mais aussi un certain isolement géographique du Koutammarkou situé au Togo, ont fait que cette zone a particulièrement bien conservé sa forte identité et mérite donc d'être protégé et conservé, tout en permettant à ses habitants de poursuivre un processus d'amélioration de leurs conditions de vie.

9.2. Valeurs du site

Culturelle

Le Koutammarkou a un aménagement qui obéit à des règles très spécifiques visant à permettre à chacun de vivre en toute indépendance et en toute liberté. Il exprime clairement le rapport intime que les Batammariba entretiennent avec la terre et les éléments naturels, le rôle et la hiérarchie de chaque membre de la communauté, y compris les esprits de leurs ancêtres qu'ils vénèrent. La culture Batammariba s'exprime aussi dans de nombreux arts et traditions populaires qui restent mal connus à l'extérieur du pays.

Sociale

L'aménagement du territoire et les règles qui sont liées à son utilisation sont favorables à une équité entre les hommes et à l'équilibre social, même si d'une certaine façon, les femmes ont jusqu'à présent des droits inférieurs à ceux des hommes.

Usage

Le Koutammarkou est le lieu de vie de près de 30 000 Batammariba. Ils y puisent les ressources nécessaires à leur épanouissement et c'est aussi pour eux une source de revenus.

Historique

La présence des Batammariba dans le Nord de l'Atacora témoigne de leur migration historique pour se protéger des vellétés de domination des royaumes Mossi, Gourmantché, Mamproussi et Dagomba. Des recherches archéologiques pourraient permettre de préciser certaines périodes de l'histoire locale

Religieuse

Pour les Batammariba, tout est force, souffle de vie ou de mort. Avant de s'installer sur un territoire, les Batammariba passent un « pacte » avec les forces du lieu qui s'incarnent dans diverses composantes du paysage, ce qui guide l'aménagement du territoire. L'habitat traditionnel, la Takienta, outre son rôle de lieu de vie est conçu comme un temple dédié aux divinités et aux ancêtres.

Technique

La construction de la Takienta est une performance technique, tant les matériaux sont utilisés de façon parcimonieuse et donc judicieuse. Cette utilisation minimaliste et efficace des ressources se retrouve dans d'autres aspects de la culture technique des Batammariba, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat.

Esthétique

Avec ses tourelles réunies par un haut mur d'enceinte, la Takienta possède une esthétique particulièrement forte qui ne manque pas de frapper tout visiteur.

Ecologique

Tout chez les Batammariba est lié aux forces de la nature. Si les ressources naturelles peuvent être exploitées, les règles qui doivent être respectées sont toujours liées à une recherche d'équilibre entre l'homme et la nature. Les bosquets sacrés et d'une certaine façon les forêts sont des réservoirs naturels pour la faune et la flore.

Ludique et touristique

Le Koutammakou présente des caractéristiques naturelles et culturelles qui le rende particulièrement attractif et en font un lieu paisible où il est bon de se promener. Il présente aussi des caractéristiques particulièrement intéressantes et instructives. Tous ces éléments lui confèrent un potentiel touristique important.

Economique

D'ores et déjà, le Koutammakou permet la survie des Batammariba et leur permet de générer des revenus grâce principalement aux cultures de rente, à l'élevage, l'artisanat, la pêche et dans une moindre mesure la chasse. Le tourisme présente un potentiel de revenus monétaire très important que les Batammariba voudraient mieux exploiter.

9.3. Forces, faiblesses, menaces et opportunités

Domaines	Forces	Faiblesses	Menaces	Opportunités
Site	Le site est connu et reconnu internationalement	La reconnaissance inter-nationale est méconnue		Nomination au PM
Documentation du site	Documentation existante	Documentation partielle Disponibilité trop partielle	Méconnaissance = risque de destruction	Recherches
Construction, conservation et entretien de l'habitat et des sites	Site toujours authentique Savoir faire existants	Coût de construction Non disponibilité de bois Entretien considéré lourd	Pluies battantes, termites, incendie Nv. modèles de construction	
Environnement	Bonne connaissance par la population	Prélèvements journaliers	Raréfaction des espèces pour la construction Pression humaine	Programmes de reboisement
Chasse et pêche	Forêts et rivières existantes Zones tabou (conservation)		Pêche par empoisonnement	Nouvelles techniques Reboisement
Agriculture et élevage	Variétés des espèces traditionnelles	Agriculture de rente seulement avec le coton	Appauvrissement des terres Erosion des sols en pente, Vols de bétail	Développement de nouvelles cultures de rente
Pharmacopée traditionnelle	Reste utilisée	Dénigrement par praticiens modernes	Disparition des espèces	Reconnaissance officielle des tradithérapeutes
Conditions d'accès		Enclavement de Koutougou, relief	Pluies	Nouveau programme routier
Mécanisme de gestion	Gestion traditionnelle		Influences extérieures	Poursuite du travail collectif (comité)
Protection institutionnelle		Loi peu adaptée		Loi, nomination d'un responsable du site
Protection traditionnelle	Transmission de la tradition (initiation)	Enseignement scolaire	Dénigrement par nouvelles religions	
Religions	Force de la religion traditionnelle		Dénigrement par prosélytismes	
Education (enseignement)		Initiation en période scolaire	Mise en exergue de valeurs non adaptées	Recommandations existantes mises en application
Organisation et du tourisme	Intérêt du site Revenus financiers	Pas d'organisation réelle Initiatives isolées	Tourisme non respectueux Jalousies,	Développement de nouveaux produits
Promotion et valorisation	Sites web	Peu de produits à vendre		Musée, posters, cartes postales, publications ...
Artisanat	Variété de savoir - faire	Peu de produits	Abandon	Nouveaux produits Tourisme
Arts et traditions	Existence de musique, danse, sports (tir à l'arc,...)		Abandon par les jeunes	

10. Une vision pour le Koutammakou

Le Koutammakou du Togo est un témoin authentique des valeurs intrinsèques et fondamentales de la culture tammari, et au delà, un témoin unique des cultures des peuples de la zone sud du Sahel qui ont toujours voulu conserver leur indépendance vis à vis des grands royaumes de la région et vivre en harmonie, entre eux, et avec leur environnement naturel.

Les Batammariba ont conservé leurs croyances, coutumes, règles sociales, artisanat, danses, sports et leurs pratiques initiatiques traditionnelles, en continuité de l'idée de développement durable qui a toujours été une de leur préoccupation majeure. Les Batammariba sont toutefois ouverts au modernisme ce qui leur permet de ne pas se sentir à l'écart du monde. Cela leur permet aussi de compenser certaines faiblesses de leurs connaissances et savoir-faire techniques traditionnels, et donc d'améliorer leurs conditions de vie.

L'ensemble des lieux sacrés a été repéré et ceux-ci sont maintenant bien protégés. La religion traditionnelle est respectée de tous et les dénégations ont disparu. Des associations favorisant la transmission aux jeunes générations du folklore et plus largement des arts et traditions populaires ont été créées. Ces associations ont enregistré ces éléments intangibles du patrimoine culturel tammari et en sont les gardiens, mais ceci ne les empêche pas de favoriser l'émergence de nouvelles créations, en continuité de la tradition. Un centre culturel tammari a été construit à Nadoba pour regrouper certaines de ces associations avec une vocation plus particulière de permettre aux jeunes collégiens de conserver un lien très fort avec leur culture. La promotion des artistes est assurée et ceux-ci sont amenés à se déplacer pour montrer leur savoir-faire.

La consignation par écrit des connaissances sur le Koutammakou et l'acquisition d'une documentation sérieuse ont permis la préparation d'ouvrages à destination des instituteurs et enseignants, ce qui leur permet de mieux intégrer la culture tammari dans leur enseignement et d'instaurer une meilleure complémentarité avec l'enseignement traditionnel. La Semaine Culturelle a été reprise et est maintenant organisée chaque année dans toutes les écoles. Le calendrier scolaire permet à tous de participer aux cérémonies traditionnelles d'initiation.

Les ressources naturelles utilisées pour la construction des takienta et de façon plus générale pour les besoins traditionnels sont disponibles grâce à la bonne gestion des ressources naturelles avec l'ouverture et le contrôle de carrières de terre et de pierres, et la mise en œuvre régulière de programme de plantation d'arbres et de plantes indigènes, et plus particulièrement celles utilisables pour la construction et pour les travaux d'artisanat.

Les abords de la Kéran ont aussi été replantés d'arbres sur une largeur de 25 mètres sur chacun de ses rives, ce qui a permis de reconstituer un environnement favorable à la reproduction des poissons. La rivière est surveillée et les pratiques de pêche par empoisonnement ont été abandonnées car les pêcheurs disposent de matériel de pêche adapté.

La protection et la régénération des forêts et bosquets sacrés avec des espèces indigènes a permis de conserver les plantes médicinales ce qui permet aux populations et aux tradi-thérapeutes de soigner toutes les maladies locales. Les tradi-thérapeutes, les infirmiers les sages femmes et les médecins de la région se retrouvent régulièrement pour évaluer les résultats de leurs pratiques ce qui leur permet de trouver une vraie complémentarité de compétences.

L'agriculture et l'élevage sont bien diversifiés. Régulièrement les zones cultivables sont améliorées par la mise en œuvre de terrasses améliorées et avec la remise en place du système de panachage champs et arbres fruitiers. Des puits et forages permettent l'arrosage de jardins. Ces améliorations permettent une production de rente qui est vendue sur les marchés locaux et est aussi exportée sur Kanté et les autres villes environnantes. La circulation des produits est possible car les routes reliant les villages ont été réfectionnées et sont régulièrement entretenues grâce à une taxe prélevée sur les véhicules à moteur lors de leur entrée et sortie du pays, à laquelle s'ajoutent les droits de visite payés par les touristes.

Une étude de la culture constructive des Batammariba a été entreprise. Un effort particulier a été fait pour identifier ses faiblesses, et des propositions ont été faites pour diminuer ses besoins en entretien régulier. L'adaptation du modèle traditionnel aux nouveaux besoins contemporains a aussi été étudié en liaison avec les maçons traditionnels et de premiers prototypes ont été construits.

De nouveaux équipements collectifs ont été construits. Ceux-ci sont bien dispersés dans le territoire et s'intègre bien dans le paysage soit de par leur taille réduite, soit parce qu'ils ont été entourés d'un rideau d'arbre.

Le Koutammakou est devenu un site touristique majeur de l'Afrique, au même titre que le sont déjà l'île de Gorée au Sénégal, ou la Falaise de Bandiagara au Mali. Le tourisme n'est pas concentré, mais au contraire réparti dans les villages, même si l'hôtellerie s'est un peu plus développée à Nadoba et à Kanté. Des circuits pédestres et cyclistes ont été définis et il est aussi possible d'effectuer la descente de la Kéran en pirogue. Des concessions situées le long de ces circuits ont été aménagées spécialement pour loger les touristes (chambres d'hôtes) et la population locale a été formée pour les recevoir dans de bonnes conditions. Des guides encadrent les touristes et s'assurent que ceux-ci adoptent un comportement correct et respectueux des populations locales. Des vélos et mobylettes peuvent être loués à Kanté et Nadoba. Un festival de la culture tammari est organisé annuellement. Il propose une série de spectacles (chants, danses), des concours sportifs (tir à l'arc, lutte) et un marché permanent d'artisanat pendant la semaine que dure le festival.

Le Koutammakou possède un musée, un centre culturel et des centres artisanaux répartis dans les trois cantons. Un musée préfectoral a été construit à Kanté. Il illustre les cultures de tous les groupes ethniques présents dans la préfecture.

La Mission de protection et de promotion du Koutammakou travaille d'après les orientations définies par le Comité consultatif qui se réunit une fois par an. Elle poursuit ses recherches et investigations tout en jouant son rôle d'animation et d'appui au développement des associations culturelles et sportives locales. Elle joue un rôle de conseil auprès du préfet et des services déconcentrés de l'Etat et collabore avec les organisations locales, nationales et internationales de façon à garantir une synergie entre les apports de tous ces partenaires au profit de la protection et de la promotion du Koutammakou et de la culture tammari tout en facilitant l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Elle produit des rapports d'activités et des rapports financiers clairs, ce qui permet à tous de bien comprendre son rôle et d'apprécier son apport, ainsi que l'utilisation rationnelle des fonds collectés sur le site.

11. Plan de conservation et de gestion 2002-2012

11. 1. Objectifs généraux :

Objectif Général 1

Mise en place d'une protection juridique et d'un mécanisme de gestion efficace pour la conservation et la promotion du Koutammakou.

Objectif Général 2

Valoriser la culture tammari et promouvoir un tourisme respectueux des valeurs intrinsèques du site

Objectif Général 3

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Batammariba

11.2. Objectifs spécifiques et activités

Objectif Général 1 :

Mise en place d'une protection juridique et d'un mécanisme de gestion efficace pour la conservation et la promotion du Koutammakou.

Objectifs spécifiques :

1.1. Etablir un arrêté pour inscrire le site à la Liste Nationale des Biens Culturels

1.2. Etablir un arrêté décrivant les limites géographiques et les composantes du site

1.3. Etablir un arrêté créant le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou (SCPK)

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, les activités suivantes doivent être réalisées :

- 1.3.1. rédiger des propositions de textes
- 1.3.2. suivre la procédure officielle
- 1.3.3. adopter les arrêtés

1.4. Mettre en place le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou

Ce service sera chargé de coordonner toutes les actions localement et nécessite les tâches ponctuelles suivantes :

- 1.4.1. désigner les agents du service
- 1.4.2. obtenir formellement le droit d'utilisation du Centre polyvalent
- 1.4.3. faire une demande de budget d'équipement
- 1.4.4. faire une demande de budget de fonctionnement
- 1.4.5. affecter le personnel
- 1.4.6. élaborer un projet de poste de péage pour les touristes
- 1.4.7. construire le poste de péage
- 1.4.8. fixer les tarifs de visite du site
- 1.4.9. élaborer un projet pour la boutique
- 1.4.10. mise en place du projet de boutique
- 1.4.11. suivi régulier

1.5. Etablir les partenariats au niveau local

Pour un travail bien fait, un large partenariat local regroupant toutes les couches sociales de la communauté locale, s'avère indispensable. Ainsi il faudra :

- 1.5.1. prendre contact avec les partenaires locaux
- 1.5.2. faire des propositions de partenariat
- 1.5.3. passer des accords de partenariat
- 1.5.4. mettre en œuvre les activités proposées

1.6. Mettre en place le système de réunions de parties prenantes

Les réunions avec les parties prenantes permettront d'harmoniser les points de vue et d'orienter les actions à mener sur le site. Pour y parvenir, les activités suivantes sont nécessaires :

- 1.6.1. mettre à jour la liste de parties prenantes
- 1.6.2. fixer les dates et procédures de réunion
- 1.6.3. préparer et réaliser la première réunion
- 1.6.4. faire un compte rendu
- 1.6.5. élaborer un calendrier et des procédures pour les réunions suivantes

1.7. Mettre en place de façon formelle un Comité d'Orientation

Ce comité regroupera les représentants de toutes les parties prenantes et de toutes les tendances. Il aura pour tâche de définir les actions à mener sur le site. Pour son bon fonctionnement, les points suivants sont à atteindre :

- 1.7.1. étudier les conditions juridiques de l'établissement d'un tel comité
- 1.7.2. évaluer la faisabilité
- 1.7.3. définir la forme juridique et la composition du comité
- 1.7.4. formaliser le comité
- 1.7.5. organiser les réunions du comité

1.8. Réaliser un suivi et des évaluations régulières

Pour s'assurer de la mise en œuvre du plan de conservation et de gestion, il est prévu de:

- 1.8.1. procéder à un suivi permanent (SCP)
- 1.8.2. réaliser un suivi régulier (tous les 6 mois) par la Direction des Musées Sites et Monuments
- 1.8.3. faire réaliser des évaluations des progrès réalisés avec des partenaires nationaux et si possible internationaux :
 - . après les trois premières années d'activité, soit fin 2005
 - . après une nouvelle période de 3 ans, soit vers fin 2008
 - . et enfin en 2011, de façon à préparer le travail de programmation d'un nouveau plan qui couvrira la période 2012.2022.

Objectif Général 2 :

Valoriser la culture tammari et promouvoir un tourisme respectueux des valeurs intrinsèques du site

Objectifs spécifiques :

2.1. Réaliser progressivement un inventaire complet des composantes tangibles et intangibles du site

Pour une étude détaillée de tous les éléments du site, il faut nécessairement :

- 2.1.1. élaborer un programme de travail et des priorités thématiques
- 2.1.2. Mettre le programme de travail à exécution par étapes en respectant les priorités thématiques

2.2. Mettre en place une animation culturelle tammari

Pour promouvoir et valoriser le site d'une part et pour permettre aux jeunes Batammariba de vivre toujours leur culture d'autre part, plusieurs activités sont à entreprendre :

- 2.2.1. organiser un Championnat annuel de tir à l'arc
- 2.2.2. assister les associations culturelles pour leur développement
- 2.2.3. organiser un Festival de la Culture Tammari
- 2.2.4. évaluer les possibilités d'organisation annuelle ou bi-annuelle d'un tel Festival
- 2.2.5. faire une étude de faisabilité pour un Centre Culturel Tammari
- 2.2.6. construire le Centre Culturel Tammari
- 2.2.7. mettre en place le Fonctionnement du Centre Culturel Tammari

2.3. Assister les enseignants pour qu'ils puissent mieux intégrer les aspects culturels tammari dans leur enseignement

Il faut renforcer le programme d'enseignement en insistant sur les aspects culturels du milieu à travers les actions suivantes :

- 2.3.1. préparer un premier document à partir des éléments recueillis lors de la préparation du plan de gestion
- 2.3.2. dupliquer et diffuser ce premier document dans les écoles
- 2.3.3. préparer des documents thématiques à partir des résultats de l'inventaire
- 2.3.4. dupliquer et diffuser les nouveaux documents au fur et à mesure de leur production

2.4 Mettre en place des outils de régulation des activités touristiques

Le site présente un potentiel touristique important qui doit être valorisé. Pour y parvenir, il faut :

- 2.4.1. élaborer un guide du comportement du touriste
- 2.4.2. élaborer un guide du comportement du Guide touristique
- 2.4.3. élaborer un guide du comportement des hôtes locaux et établissement de tarifs de base
- 2.4.4. organiser une formation pour les guides
- 2.4.5. étudier la mise en place d'une association de guides
- 2.4.6. faciliter la formation d'une association de guides
- 2.4.7. mettre en place un système de suivi des activités touristiques

2.5 Identifier et mettre en place de nouvelles activités touristiques

Ces potentialités seront renforcées par de nouvelles activités telles que :

- 2.5.1. explorer les nouvelles possibilités
- 2.5.2. étudier et proposer des circuits de visite
- 2.5.3. établir un programme de travail avec les partenaires
- 2.5.4. mettre progressivement en place de nouvelles activités
- 2.5.5. éditer un guide de visite du Koutammakou

2.6 Assister les communautés dans la mise en place de structures villageoises d'accueil touristique

Le tourisme intégré peut être encouragé dans le milieu à travers les activités ci-dessous :

- 2.6.1. procéder à une analyse approfondie des pratiques existantes
- 2.6.2. faire une étude de faisabilité
- 2.6.3. déterminer des modèles d'hébergement villageois
- 2.6.4. faciliter la création de structure d'accueil touristique au niveau des villages

2.7 Assurer la promotion du site par le biais de différents médias

Quelles actions faut-il mener pour faciliter la couverture médiatique du site, aussi bien sur le plan national qu'international ? Ce sont :

- 2.7.1. fournir à la Direction du Tourisme la documentation rassemblée
- 2.7.2. profiter d'opportunités diverses pour promouvoir le site dans les journaux et à la télévision nationale
- 2.7.3. faciliter la production de reportages et d'ouvrages sur le Koutammakou
- 2.7.4. créer un site Web
- 2.7.5. faire une étude de faisabilité pour la création d'un musée,
- 2.7.6. élaborer un dossier pour la création du musée
- 2.7.7. construire le musée et y établir une exposition permanente

2.8 Produire divers objets promotionnels dérivés et les vendre au profit des actions prioritaires

Diverses activités promotionnelles peuvent être réalisées sur le site à travers l'artisanat local amélioré . ces activités sont :

- 2.8.1. produire des cartes postales
- 2.8.2. produire des livrets
- 2.8.3. produire une carte illustrée du Koutammakou
- 2.8.4. mettre sur le marché les productions artisanales traditionnelles
- 2.8.5. réaliser une recherche avec les artisans locaux pour la production de nouveaux produits
- 2.8.6. faciliter la production artisanale locale

Objectif Général 3

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Batammariba

Objectifs spécifiques :

3.1. Mettre en place un mécanisme de renouvellement des arbres utilisables pour la construction des Takienta

Le problème de bois qui se pose pour la construction des habitations traditionnelles(takienta), peut être résolu à travers des activités telles que :

- 3.1.1. étudier les modes traditionnels de gestion des arbres dans les diverses zones du territoire
- 3.1.2. élaborer une politique de reboisement permettant à terme une appropriation individuelle des bois de construction
- 3.1.3. procéder au reboisement progressif des zones forestières

3.2. Engager des recherches pour l'amélioration de l'habitat

L'habitat batammariba peut être amélioré par les actions suivantes :

- 3.2.1. identifier les bâtisseurs et réaliser une étude sur leur mode d'organisation
- 3.2.2. réaliser une étude sur le mode de production et d'entretien de l'habitat et sur leur évolution
- 3.2.3. réaliser une étude sur les nouveaux besoins et desideratas en matière de logement
- 3.2.4. élaborer des propositions diversifiées d'amélioration de l'habitat
- 3.2.5. construire des prototypes
- 3.2.6. évaluer la qualité des diverses réponses proposées
- 3.2.7. établir des partenariats pour la construction d'habitations
- 3.2.8. faire une étude de faisabilité pour déterminer les possibilités de diffusion des innovations ayant prouvé leur pertinence

3.3. Veiller au respect des pratiques religieuses traditionnelles

Le dénigrement de la religion traditionnelle peut être enrayer à l'aide des actions suivantes :

- 3.3.1. mettre en place un système d'écoute permettant de détecter les dénigrements des pratiques religieuses traditionnelles
- 3.3.2. étudier les modalités d'une médiation avec les causeurs de troubles potentiels
- 3.3.3. mettre en place un système de médiation

3.4. Faciliter les collaborations entre les tradithérapeutes et les acteurs de la médecine moderne

La pharmacopée étant toujours en vigueur dans le milieu, la collaboration entre tradithérapeutes et praticiens de la médecine moderne s'avère indispensable. Ainsi il faut :

- 3.4.1. encourager les tradithérapeutes et les acteurs modernes à se respecter et à collaborer
- 3.4.2. identifier les risques de disparition de médicaments traditionnels

3.5. Faciliter la diversification et l'amélioration des cultures de rente et de l'élevage

Dans le domaine agricole , plusieurs potentialités existent et sont à explorer.

- 3.5.1. identifier les initiatives dans ce domaine
- 3.5.2. profiter des opportunités pour faire la promotion des pratiques s'étant avérées bénéfiques
- 3.5.3. faire circuler l'information et faciliter le travail des opérateurs du domaine

3.6. Améliorer les conditions et les pratiques de la pêche

En pays Batammariba, la pêche est une activité non négligeable. Pour cela elle devrait se pratiquer dans de bonnes conditions. Il faut alors :

- 3.6.1. procéder au reboisement progressif des rives des rivières, et plus particulièrement celles de la Kéran
- 3.6.2. identifier les techniques de pêche pouvant être adaptées au milieu
- 3.6.3. assister les pêcheurs pour la substitution au pratique de pêche par empoisonnement

3.7. Améliorer les conditions de circulation entre les cantons

L'aménagement des pistes rurales permettra le désenclavement de certains cantons et villages. Il peut se réaliser à travers les activités ci-dessous :

- 3.7.1. réhabilitation de la piste entre Niamtougou et Koutougou
- 3.7.2. amélioration de la route Kanté, Nadoba, Bénin
- 3.7.3. création de la piste Kéran – Koutougou

3.8. Veiller à la bonne intégration des nouvelles infrastructures dans le paysage

Les nouvelles activités à mener sur le site ne doivent pas entraver les obligations de conservation de celui-ci. Pour ce faire il faut:

- 3.8.1. élaborer un cahier de charge pour que les nouvelles infrastructure s'intègrent bien dans le paysage
- 3.8.2. mettre en place un système d'étude d'impact, permettant le contrôle de l'implantation et de la volumétrie des équipements
- 3.8.3. mettre en place un mécanisme permettant la plantation d'arbre dans le cadre de la construction de nouveaux équipements.

11. 3. Calendrier général

Calendrier général

PLAN D'ACTION A PARTIR DE JANVIER 2003

1- Mise en place d'une protection juridique et d'un mécanisme de gestion efficace pour la conservation et la promotion du Koutammakou

		Activités		
		Court terme (03ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs spécifiques - Etablir un arrêté pour inscrire le site sur la liste nationale des Biens Culturels - Prendre un arrêté décrivant les limites géographiques et les composantes du site. - Etablir un arrêté créant le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou (SCPK) 		<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des propositions de textes - Suivre la procédure officielle - Adopter les arrêtés 		
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le service de Conservation et de Promotion du Koutammakou 		<ul style="list-style-type: none"> - Désigner les agents du Service - Obtenir formellement le droit d'utilisation du Centre polyvalent - Faire une demande de budget d'équipement - Faire une demande de budget de fonctionnement - Elaborer un projet de poste de péage pour les touristes - Construire le poste de péage - Fixer les tarifs de visite du site - Affecter le personnel - Elaborer un projet pour la boutique - Exécuter le projet de boutique 	

Calendrier général

1-Mise en place d'une protection juridique et d'un mécanisme de gestion efficace pour la conservation et la promotion du Koutammakou (suite 1)

Activités			
Objectifs spécifiques	Court terme (03 ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les partenariats au niveau local 		<ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les partenaires locaux - Faire des propositions de partenariat - Passer des accords de partenariat 	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le système de réunion de parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour la liste des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les dates et procédures de réunion - Préparer et réaliser la première réunion - Faire un compte rendu - Elaborer un calendrier et des procédures pour les réunions suivantes. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de façon formelle un comité d'orientation 		<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les conditions juridiques de l'établissement d'un tel comité - Evaluer la faisabilité - Définir la forme juridique et la composition du comité - Formaliser le comité - Organiser les réunions du comité. 	

1-Mise en place d'une protection juridique et d'un mécanisme de gestion efficace pour la conservation et la promotion du Koutammakou
(suite 2)

Activités			
Objectifs spécifiques	Court terme (02 ans)	Moyen terme (03 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
- Réaliser un suivi et des évaluations régulières	- Procéder à suivi permanent	- Réaliser un suivi régulier (tous les 06 mois) par la Direction des Musées, Sites et Monuments.	- Faire réaliser des évaluations des progrès avec des partenaires nationaux et si possible internationaux

Calendrier général

Calendrier général

2) Valoriser la culture tammari et promouvoir un tourisme respectueux des valeurs intrinsèques du site

Activités	Court terme (03 ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser progressivement un inventaire complet des composantes tangibles et intangibles du site 		<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un programme de travail et des priorités thématiques - Mettre le programme de travail à exécution par étapes en respectant les priorités thématiques 	↑
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une animation culturelle tammari - 		<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un championnat de tir à l'arc - Assister les associations culturelles pour leur développement - Organiser un festival de la culture Tammari - Faire une étude de faisabilité pour un centre culturel Tammari 	↑
			<ul style="list-style-type: none"> - Construire le Centre Culturel Tammari - Mettre en place le fonctionnement du Centre Culturel Tammari

Calendrier général

2) Valoriser la culture tammari et promouvoir un tourisme respectueux des valeurs intrinsèques du site (suite 1)

Activités			
	Court terme (03 ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs spécifiques - Assister les enseignants pour qu'ils puissent mieux intégrer les aspects culturels tammari dans leur enseignement 		<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un premier document à partir des éléments recueillis lors de la préparation du plan de gestion - Dupliquer et diffuser ce premier document dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les documents thématiques à partir des résultats de l'inventaire - Dupliquer et diffuser les nouveaux documents au fur et à mesure de leur production
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des outils de régulation des activités touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un guide de comportement du touriste - Elaborer un guide de comportement du guide touristique - Elaborer un guide de comportement des hôtes locaux et établissement de tarifs de base - Organiser une formation pour les guides 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la mise en place d'une association de guides - Faciliter la formation d'une association de guides - Mettre en place un système de suivi des activités touristiques. 	

Calendrier général

2) Valoriser la culture tammari et promouvoir un tourisme respectueux des valeurs intrinsèques du site (suite 2)

Activités			
	Court terme (03 ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs spécifiques - Identifier et mettre en place de nouvelles activités touristiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Explorer les nouvelles possibilités - Etudier et proposer des circuits de visites - Editer un guide de visite du Koutammakou 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un programme de travail avec les partenaires - Mettre progressivement en place de nouvelles activités
<ul style="list-style-type: none"> - Assister les communautés dans la mise en place de structures villageoises d'accueil touristique 		<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une analyse approfondie des pratiques existantes - Faire une étude de faisabilité - Déterminer des modèles d'hébergement villageois 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la création de structures d'accueil touristique au niveau des villages.

Calendrier général

2) Valoriser la culture tammari et promouvoir un tourisme respectueux des valeurs intrinsèques du site (suite 3)

Activités			
	Court terme (03 ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la promotion du site par le biais de différents média 		<ul style="list-style-type: none"> - Fournir à la Direction du Tourisme la documentation rassemblée - Profiter d'opportunités diverses pour promouvoir le site dans les journaux et la télévision nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la production de reportages et d'ouvrages sur le Koutammakou - Créer un site Web - Faire une étude de faisabilité pour la création d'un musée - Elaborer un dossier pour la création du musée - Construire le musée et y établir une exposition permanente.
<ul style="list-style-type: none"> - Produire divers objets promotionnels dérivés et les vendre au profit des actions prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire des cartes postales - Produire des livrets - Produire une carte illustrée du Koutammakou 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur le marché les productions artisanales traditionnelles - Réaliser une recherche avec les artisans locaux pour la production de nouveaux produits - Faciliter la production artisanale locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ↑ ↑

Calendrier général

3) contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Batammariba

Activités	Court terme (03 ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un mécanisme de renouvellement des arbres utilisables pour la construction des Takienta 		<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les modes traditionnels de gestion des arbres dans les diverses zones du territoire - Elaborer une politique de reboisement permettant à terme une appropriation individuelle des bois de construction - Procéder au reboisement progressif des zones forestières 	<p>↑</p> <p>↑</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Engager des recherches pour l'amélioration de l'habitat 		<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bâtisseurs et réaliser une étude sur leur mode d'organisation - Réaliser une étude sur le mode de production et d'entretien de l'habitat et sur leur évolution 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les propositions diversifiées d'amélioration de l'habitat - Construire des prototypes - Evaluer la qualité des diverses réponses proposées - Etablir des partenariats pour la construction d'habitations - Faire une étude de faisabilité pour déterminer les possibilités de diffusion des innovations ayant prouvé leur pertinence.

Calendrier général

3) contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Batamariba (suite 1)

Activités	Court terme (03 ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs spécifiques - Veiller au respect des pratiques religieuses traditionnelles 		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'écoute permettant de détecter les dénigrement des pratiques religieuses traditionnelles - Etudier les modalités d'une médiation avec les causeurs de troubles potentiels - Mettre en place un système de médiation 	
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les collaborations entre les tradithérapeutes et les acteurs de la médecine moderne 		<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les tradithérapeutes et les acteurs modernes à se respecter et à collaborer - Identifier les risques de disparition de médicaments traditionnels. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la diversification et l'amélioration des cultures de rente et de l'élevage 		<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les initiatives dans ce domaine - Profiter des opportunités pour faire la promotion des pratiques s'étant avérées bénéfiques - Faire circuler l'information et faciliter le travail des opérateurs du domaine 	

Calendrier général

3) contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Batammariba (suite 2)

Activités	Court terme (03 ans)	Moyen terme (04 à 06)	Long terme (07 à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions et les pratiques de la pêche - 		<ul style="list-style-type: none"> - Procéder au reboisement progressif des rives des rivières et plus particulièrement celles de la Kéran - Identifier les techniques de pêche pouvant être adaptées au milieu - Assister les pêcheurs pour la substitution de la pratique de pêche par empoisonnements 	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de circulation entre les Cantons 		<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter la piste entre Niamtougou et Koutougou - Améliorer la route Kanté-Nadoba-Benin 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer la piste Kéran-Koutougou
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la bonne intégration des nouvelles infrastructures dans le paysage. 			<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un cahier de charge pour que les nouvelles infrastructures s'intègrent bien dans le paysage - Mettre en place un système d'étude d'impact permettant le contrôle de l'implantation et de la volumétrie des équipements - Mettre en place un mécanisme permettant la plantation d'arbres dans le cadre de la construction de nouveaux équipements

11.4. Plan d'action 2003-2005

Plan d'action à court terme : 2003 - 2005

Plan d'action à court terme : 2003 - 2005

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Durée	Echéance	Lieu
Etablir des arrêtés		Textes rédigés, suivis et signés	Directeur des Musées, Sites et Monuments + un Juriste	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et la Direction Générale de la Culture	En cours	Décembre 2003	Lomé
Mettre en place le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou (SCPK)	Désigner les agents du Service	Agents déjà identifiés	Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	Direction Générale de la Culture et Direction des Musées, Sites et Monuments	03 mois	Mars 2004	Lomé
	Obtenir formellement le droit d'utilisation du Centre Polyvalent	Le droit d'utilisation du Centre obtenu	Le Préfet de la Kéran	Chefs Cantons, Direction des Musées, Sites et Monuments	01 an	Décembre 2003	Koutammakou
	Faire une demande de budget d'équipement	Budget disponible	Direction des Musées, Sites et Monuments	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation	07 mois	Juillet 2003	Lomé
	Faire une demande de budget de fonctionnement	Budget disponible	Direction des Musées, Sites et Monuments	Ministère de l'Economie, des Finances et la Privatisation	07 mois	Juillet 2003	Lomé
	Elaborer un projet de poste de péage pour les touristes	Projet élaboré	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Préfecture, Chefs Cantons	06 mois	Décembre 2003	Lomé – Kanté

Plan d'action à court terme : 2003 – 2005 (suite)

	Construire le Poste de péage	Poste Construit	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Préfecture + Chefs Cantons	02 mois	Décembre 2004	Koutammakou
	Fixer les tarifs de visite du site	Tarifs fixés	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Ministère de la Culture, de Jeunesse et des Sports, Ministère du Tourisme et des Loisirs, Chefs Cantons	06 mois	Juin 2005	Koutammakou
	Affecter le personnel	Personnel affecté	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	Direction Générale de la Culture, Direction des Musées, Sites et Monuments	01 mois	Janvier 2004	Lomé
	Elaborer un projet pour la Boutique	Projet élaboré	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Direction Générale de la Culture	02 mois	Février 2004	Lomé
	Exécuter le projet pour la boutique	Boutique disponible	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Direction Générale de la Culture, Préfecture, Maçon, SCPK	02 ans	Décembre 2005	Koutammakou
Réaliser un suivi et des évaluations régulières	Procéder à un suivi permanent	Suivi réalisé	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Ministère du Tourisme et des Loisirs	03 ans	Décembre 2005	Lomé, Koutammakou
Mettre en place le système de réunion des parties prenantes	Mettre à jour la liste des parties prenantes	Liste des parties prenantes disponible	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Direction Générale de la Culture, Préfecture, Chefs Cantons	06 mois	Décembre 2004	Kanté

Plan d'action à court terme : 2003 – 2005 (fin)

Mettre en place des outils de régulation des activités touristiques	Elaborer des guides de comportement du touriste, du guide, des hôtes locaux et établir les tarifs de base	Guides de comportement disponibles	, Directeur des Musées, Sites et Monuments	Direction Générale de la Culture, Ministère du Tourisme et des Loisirs	01 an	Décembre 2004	Lomé
	Organiser une formation pour les guides	Guides formés	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Direction Générale de la Culture, Ministère du Tourisme et des Loisirs	06 mois	Décembre 2005	Lomé
Produire divers objets promotionnels dérivés et les vendre au profit des actions prioritaires	Procédure de cartes postales	Cartes postales disponibles	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Ministère du Tourisme	12 mois	Décembre 2005	Lomé
	Produire des livrets	Livrets disponibles	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Ministère du Tourisme	12 mois	Décembre 2005	Lomé
	Produire des cartes illustrées du Koutammakou	Cartes du Koutammakou disponibles	Directeur des Musées, Sites et Monuments	Le cadastre, Ministère du Tourisme et des Loisirs	12 mois	Décembre 2004	Lomé

11.5. Chronogramme des activités 2003-2005

Echéances	2003												2004												2005											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Objectif spécifique : Etablir des arrêtés																																				
Objectif spécifique: Mettre en place le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou (SCPK)																																				
Désigner les agents du Service																																				
Obtenir formellement le droit d'utilisation du Centre Polyvalent																																				
Faire une demande de budget d'équipement																																				
Faire une demande de budget de fonctionnement																																				
Elaborer un projet de poste de péage pour les touristes																																				
Construire le Poste de péage																																				
Fixer les tarifs de visite du site																																				
Affecter le personnel																																				
Elaborer un projet pour la Boutique																																				
Exécuter le projet pour la boutique																																				
Echéances	J <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>J</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th> <th>J</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>J</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th> <th>J</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>J</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th>	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Echéances	2003					2004					2005																																																																											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																																														
Objectif spécifique: Réaliser un suivi et des évaluations régulières																																																																																						
<i>Procéder à un suivi permanent</i>																																																																																						
Objectif spécifique: mettre en place le système de réunion des parties prenantes																																																																																						
<i>Mettre à jour la liste des parties prenantes</i>																																																																																						
Objectif spécifique: Mettre en place des outils de régulation des activités touristiques																																																																																						
<i>Elaborer des guides de comportement du touriste, du guide, des hôtes locaux et établir les tarifs de base</i>																																																																																						
<i>Organiser une formation pour les guides</i>																																																																																						
Objectif spécifique: Produire divers objets promotionnels dérivés et les vendre au profit des actions prioritaires																																																																																						
<i>Procédure de cartes postales</i>																																																																																						
<i>Produire des livrets</i>																																																																																						
<i>Produire des cartes illustrées du Koutammakou</i>																																																																																						
Echéances																																																																																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">2003</th> <th colspan="5">2004</th> <th colspan="5">2005</th> </tr> <tr> <th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th> <th>J</th><th>J</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th> <th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th> <th>J</th><th>J</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>																								2003					2004					2005					J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																								
2003					2004					2005																																																																												
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																																															

Koutammakou, le pays des Batammariba

« ceux qui façonnent la terre »

République du Togo

Annexes

Annexe 1 : Bibliographie	p. 71
Annexe 2 : Carte du Koutammakou	p. 74
Annexe 3 : Proposition d'arrêté fixant les limites du site	p. 75
Annexe 4 : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du plan de gestion	p. 77

Bibliographie

La documentation sur le pays Betammaribé (Tamberma) n'est pas exhaustive. Nous pouvons aisément consulté des extraits relatifs aux Tamberma dans les documents suivants :

- Archives : Territoire du Togo Commission d'Etudes des Coutumes du Territoire (Léo FROBENIUS : Le Tamberma in Traduction du Das Deutche Kolonialreich de Hans MEYER pp. 2-49.
- Bernard PASSOT : Les Hommes et leur milieu / Guide pratique. Ed. Harmattan-Paris 1988. pp. 135-1938
- Badjow TCHAM : Histoire et Tradition du Nord Togo. Presses de l'UB Lomé 1997. pp.24-25
- N.L. GAYIBOR : Histoire des Togolais : des origines à 1884. Presses de l'UB, Vol 1 Lomé 1997.
- Mémoire : Indélé Tchakifébou GADO : Architecture Tamberma au Togo. Etude analytique et proposition de construction d'un motel à Kanté. Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Architecture DEUAU EAMAU-Lomé Juillet 1996.
- AGBO (A.V.) "Paysan traditionnel et développement rural de l'Atacora", thèse de doctorat de 3^{ème} cycle , E.H.E.S.S., Paris 1977
- ALEXANDRE (P), CORNEVIN ®, FROELICH (J.C.), 1963 " *Les populations du Nord Togo*", Presses Universitaires de France, Paris, 199 p.
- AKINDELE (A), AGUESSY (C), 1955, Dahomey, Ed Maritimes et coloniales, Paris, 126p.
- ARUCIME (voir MAURICE A.M.) 1949, Atakora, Tropiques, Revue des Troupes Coloniales, n°316, p. 45-52,
- BARTEL (M) 1952, Origine des noms de villages. Cercle de Parakou et Natitingou, *Etudes Dahoméennes*, n°5p. 51-67
- BERNOLLES (J), 1965, Notes sur les enfants anormaux dans le nord du Dahomey, *Etudes Dahoméennes*, n°5, p 51-67
- BERTHO (J), 1947, La case des morts chez les Yoabou de la région de Natitingou (Dahomey), *Notes Africaines*, n°36, p.28-29
- BERTHO (J), 1949, Langues voltaïques du Togo-Nord et du Dahomey-Nord, *Notes Africaines*, n°44, p. 124-126
- BERTHO (J), 1952, L'habitation des Somba *Conferência internacional des africanistas ocidentais 2a Conferência* Bissau 1947), t.V, Lisboa, p. 94-104
- BLIER (Suzanne Preston), 1987, The Anatomy of Architecture. Ontology and Metaphor in Batammaliba Architectural Expression, Cambridge University Press
- CATALOGUE, 1996, Pour une reconnaissance africaine, Dahomey 1930. Des images au service d'une idée, Albert Kahn (1860-1940) et le père Aupias (1877-1945), musée Albert Kahn, Paris, 259p.
- CECCALDI (P), 1979, "Essai de Nomenclature des populations, langues et dialectes de la république populaire du Bénin", Ecole des hautes Etudes en Sciences Sociales, Centre d'Etudes Africaines – CARDAN, Paris, 328 p.
- CHAMBENY (T.L.) "Traditions des Betammaribé de l'Atakora au Dahomey", 49 p.
- COMMISSION Nationale Béninoise pour l'Unesco : Conférence sur l'histoire Générale de l'Afrique, Bulletin n°spécial XI, février 1978
- COQUERY-VIDROVITCH ©, 1965, La fête des coutumes au Dahomey, *Annales*, vol. 19,p. 696-716
- CORNEVIN ®, 1959 *Histoire du Togo*, Berger-Levrault, Paris, 427p.
- CORNEVIN ®, 1978, "A propos de l'article de Gabriel Manessy sur les Niendé, Langue de l'Atakora", *Bulletin de l'I.F.A.N.*, t. XL ; série B, n°1, p. 208-210
- DEBOUROU (Dj. M.), 1975, "Equipement et travail forcé dans le Nord-Dahomey de 1897 à 1939", Mémoire de Maîtrise, Paris, 156 p.
- DOKO (K.S) 1974, "Situation socio-économique en pays Somba et perspectives de développement", Ottawa, DOKO ® 1983 " Sociologue Waba" Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université du Bénin
- EKOUE (H), 1931, Etude sur l'habitation indigène. Construction d'une case Soumba (Cercle de l'Atakora, Nord-Dahoméen), *Bulletin de l'Enseignement de l'A.O.F.*, n°77, p. 24-26
- EKOUE (H), 1932, Le village Soumba Etude sur les Soumbas (suite, *Bulletin de l'Enseignement de l'A.O.F.*, n°78, p. 20-21

- FROBENIUS (L) 1912-1913, Und Africa sprach Bericht über den Verlauf der 3. Reiseperiode des D.I.A.F.E. in den Jahren 1910-1912, Vita Berlin-Charlottenburg, t. III Unter den unsträfflichen Aethiopen, 1913, 669 p.
- FROELICH (J.C.), 1949, Les Konkomba du Nord-Togo, *Bulletin de l'I.F.A.N.*, t. XI, n°1,2, p. 409-437
- FROELICH (J.C.), 1953, Catalogue des sacrifices en usage chez certaines populations du Dahomey et du Togo, *Mémoires de l'I.F.A.N.*, numéro spécial *Mélanges ethnologiques*, n°23, p. 253-264
- FROELICH (J.C.), 1968, *Les réfugiés montagnards paleo-négritiques*, ORSTOM/Berger-Levrault, Paris, 268 p.
- GANI (O), 1955, Légende de l'origine de la circoncision chez les Bésorubè, *Notes Africaines*, n°68, p. 109
- GRIVOT (A), 1945, "Coniagu, Lobi et Somba sont-ils de même origine" ? *Notes Africaines*, n°74, p. 61-62
- HINDERLING (P), 1952-1953, "Notizen von den Togo-Restvölkern" *Tribus Jahrbuch des Linden-Museums*, Nouvelle série, t. 2-3, p. 361-378.
- HUBERT (H), 1908, "Mission Scientifique au Dahomey", E. Larose, Paris, 568p.
- KARL (E), 1974, "Tradition orales au Dahomey-Bénin", C.R.D.T.O., Niamey, 420 P.
- KI-ZERBO (Joseph), 1972, Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain Hatier, 682 p.
- KOUAGOU (Rigobert Kpanipa), 1984, "L'identité Tammari", Mémoire de Maîtrise, Université Nationale du Bénin
- KOUANDETE (I.M.) "Kaba-Un aspect de l'insurrection nationaliste au Dahomey" Ed. Silva, 1971.
- KOUROUMA (K), 1954, "Un enterrement somba à Natitingou", *Notes Africaines*, n°59, p. 81
- KOUROUMA (K), 1955, "Légende de Kosatakou, mère des hommes", *Notes Africaines*, n°65, p. 20-21
- KOUSSEY Koumba (N), 1977, "Le peuple otammari", Essai de synthèse historique, Mémoire de maîtrise, Université nationale du Bénin, Cotonou
- LEHENAFF (Médecin lieutenant), 1939, Considération sur la démographie en pays Somba (Dahomey) et sur les éléments qui l'influencent *Bulletin d'Information et de Renseignement du Gouvernement Général de l'A.O.F.*, n° 216, p. 178-180
- MAUNY (Raymond), 1950, "Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire du Dahomey et du Togo", *Etudes Dahoméennes*, t. IV, p. 5-12
- MAURICE (A.M.), 1986, "Atakora, Otiau, Otammari, Osari, Peuples du Nord-Bénin (1950)", Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 481p.
- MERCIER (P), 1948, "Notes sur les Kwayaribè", *Etudes Dahoméennes*, n°1, p. 87-91
- MERCIER (P), 1948, "Mouvements de populations dans les traditions des Bétammaribè", *Etudes Dahoméennes*, n°1, p. 47-55
- MERCIER (P), 1949, "Conception d'orientation chez les Bétammaribè", *Notes Africaines*, n°4, p. 9-10
- MERCIER (P.) 1950, "Le consentement au mariage et son évolution chez les Bétammaribè", *Africa*, t. XX, n°3, p. 219-227
- MERCIER (P.) 1950 "Un paysan Kouagou Mounantouwè de Tipéti", *Présence Africaine*, n°8-9, numéro spécial *Le monde Noir*, p. 115-122
- MERCIER (Paul), 1951, "Les tâches de la sociologie", IFAN,
- MERCIER (Paul), 1951, "The social role of circomcision among Bésorubè", *The American Anthropologist*, vol. 53, n°3
- MERCIER (Paul), 1952, "Marques du statut individuel chez les Somba", *Conferência internacional des africanistas ocidentais. 2a conferência (Bissau 1947)*, Lisbonne, t. V, p. 219-240
- MERCIER (Paul), 1953, "L'habitat et l'occupation de la terre chez les Somba", *Bulletin de l'I.F.A.N.*, t. XV, n°2p. 798-817
- MERCIER (Paul), 1954, "L'habitation à étage dans l'Atacora", *Etudes Dahoméennes*, t. XI,
- MERCIER (Paul), 1962, "Civilisation du Bénin", Société continentale d'éditions modernes illustrées, Paris 365 p.
- MERCIER (Paul), 1968, Tradition, changement, histoire. Les "Somba" du Dahomey septentrional, Anthropos, Paris, 538 p.
- NATA (Théophile) 1974, "Etude descriptive du Litammari" Rapport de fin de 1^{ère} année de Doctorat de 3^{ème} cycle de linguistique"
- N'TCHA (K.J.) 1983, "L'Anthropologie économique des Betammaribe dans l'Atacora", Mémoire de Maîtrise, Université du Bénin
- PROST (R.P.A.), 1973, "Les langues de l'Atakora, IV, Litammari, *Bulletin de l'I.F.A.N.* ; t. XXXV, série B, n°3
- SALAÜN ®, 1947 "Contribution à l'étude de la race somba", *Compte-rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences Coloniales*, t. VII, fasc. 3, p.218-236 : fasc. 4, p. 245-262
- SCHILLING ©, 1906, "Tamberma", *Globus*, t. LXXXIX, fasc. 17

- SEDOLO 1945, sur quelques légendes de la région de Savalou (Dahomey) *Notes Africaines*, n°25, p. 18
- SEDOLO (M), 1947, "Contes, légendes, croyances coutumes des Somba (Dahomey)", *Notes Africaines*, n°33, p. 5-8
- SEWANE Dominique, (à paraître en 2003) << Tibenti – la tragédie de la mort chez les Batammariba du Togo >>, collection Terre humaine, Paris, Plon.
- SEWANE (D), 2002 (sous presse) << La Nuit des Grands Morts – l'initiée et l'épouse chez les Batammariba du Togo >>, collection Anthropos, Paris, Economica
- SEWANE (D), 1999, << La Lance et le Serpent – rituels initiatiques du *dikuntri* et du *difuani* chez les Ba-Tammariba du Togo >>, Thèse de Doctorat, Ecole Pratique des Hautes Etudes (section des sciences religieuses), Sorbonne, Paris
- SEWANE (D), 1987, "Tu seras le défenseur de la *takienta*" (éducation du jeune garçon chez les Batammariba du Togo), Bulletin du Syndicat National des Psychologues-Poitou Charentes
- SEWANE (D) (SMADJA M.), 1991, "Les affaires du mort (Tamberma, Togo)" in *Le deuil et ses rites, "Systèmes de Pensée en Afrique Noire"*, cahier 11 :57-89
- SEWANE (D) (SMADJA M.), 1990 "La maison qui s'enfonce dans la terre " Pour Jean Malaurie – Mélanges – Plon, 10 p.
- SEWANE (D) 2001, "Celles qui tombent chez les Tammariba du Togo" in *Familiarité avec les dieux–Transe et possession* " Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont Ferrand, 30p.
- SEWANE (D) 2002, "Le premier sorgho et la confrérie des Vrais Hommes" in *Histoire de l'alimentation en Afrique – Actes du Colloque 2000*, Centre de recherches Africaines, Karthala, Paris, 14 p.
- SEWANE (D) 2002, "Façon de tuer", in "De la vérité en ethnologie", Séminaire 2000-2001 de Jean Malaurie à l' EHESS, ed. Economica, 12 p.
- SMEND (Oberleutnant von), 1907, "Eine Reise durch die nordstecke von Togo", *Globus*, t XCII, fasc. 16, p. 245-265, fasc. 17, p. 265-269
- SULJ (Père Joseph), 1986, "Le paysan de la vallée tamberma", Mission catholique de Nadoba.

FILMS ET IMAGES

- 1930 "Fête de village", 10mn Images prises par F. Gadmer (Musée Albert Kahn)
- 1954 BRANDT (H) "Somba, hommes des châteaux", noir et blanc ; 16mm, 20mn, (privé, Brandt, Cortaillot, Suisse)
- 1949-1950 " Fonds A.M. MAURICE, Académie des Sciences d'Outre-Mer, 528 Photographies noir et blanc
- 1989 SEWANE D (SMADJA M.) " *Tibenti* – rituel funéraire chez les Tamberma du Togo", couleur, 16mm, 23mm (Image-Media)
- 1980-2001 SEWANE D, privé, 2000 photographies (Batammariba du Togo : rites de deuil, initiatiques, sacrifices, construction de la maison, paysages, visages, vie quotidienne...)
- 1987 et 1990 TROJANOWSKA-DULUC (Alicja), privé, 205 photographies (scarifications et vie quotidienne des Somba)."

Carte du Koutammakou

CABINET

ARRETE N° / MCJS
fixant les limites géographiques et déterminant
les composantes du site du Koutammakou (Pays Tamberma).

Le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Vu la Constitution du 14 Octobre 1992 ;
Vu la Loi 90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine culturel national ;
Vu le Décret N° 91-94 du 11 avril 1991, portant organisation de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel ;
Vu le Décret N° 2001-175 du 11 octobre 2001, portant attribution et organisation du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports ;
Vu le Décret N° 2002 /130/PR du 3 décembre 2002, portant composition du Gouvernement ;
Vu l'arrêté N° / MCJS portant inscription des sites et monuments sur la Liste Nationale des Biens Culturels ;
Vu les nécessités de service ;

A R R E T E

A. Délimitation

Article 1 : Le Koutammakou (Pays Tamberma) comprend les cantons de Nadoba, Warengo et Koutougou, ainsi que les villages tammari du canton d'Agbonté.

B. Composantes

Article 2 : Le site Koutammakou comporte des éléments tangibles et intangibles.

Les éléments tangibles culturels comprennent :

. les bosquets, les sources et rochers sacrés et les constructions traditionnelles appelées takienta.

Les éléments tangibles naturels comprennent :

. les forêts,
. les espèces végétales autochtones, et plus particulièrement toutes les espèces qui s'avèrent utiles dans la construction des takienta ou pour les activités agricoles ou artisanales,
. les espèces animales locales, sauvages ou domestiques.

Les éléments intangibles comprennent :

les croyances, le mode de gestion du terroir, les arts, l'artisanat, les chants, les danses et les sports traditionnels des Batammariba.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Lomé, le

Dr. Komi Sélom KLASSOU

Ampliations :

CAB/MCJS	1
Ministère de l'intérieur et de la sécurité	1
Service du domaine et du cadastre	1
Préfecture de la Kéran	1
C.N.P.C.	2
J.O.R.T.	2

Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du plan de gestion.

01	ABDOULAYE Adamou	Chauffeur
02	ABDOULAYE Dermane	Tailleur
03	ABORAYILO Kossi	Chef de Quartier
04	ADJA Honoré	Chef traditionnel
05	ADJAMBAO Ahomla	Maire Adjoint
06	ALATE Alassan	Chef du village Tchitchi
07	AGBANDAO Agrou	
08	AGBANDAO Ouhem	Cuisinier
09	AGBISSO Koffi	Chef de quartier
10	AGNON Mingou	Régent du Canton de Pésside
11	AGOULOU Anani	Transporteur
12	AKOME Koffi	
13	AKPANAMA Amaka	
14	ALADJOU Oussemeré	Chef village Atétou
15	ALAKRE Kpassemon	
16	ALEME Yinda	Responsable du centre social
17	ALFA Bayeti	Cultivateur
18	ALFA Obati	Chef de Canton de Koutougou
19	ALFA Bahiti	Cultivateur
20	ALFA Balouré	Cultivateur
21	ALFA Gérémie	Cultivateur
22	ALFA Sandam	Cultivateur
23	ALFA Wété	Cultivateur
24	ALI Amadou Akouna	Forestier
25	ALIKA Abotchi Kotémba	Chef poste Agriculture Elev. Pêche
26	ALOU Essodjolobowè	Enseignant
27	AMADOU Fati	Ménagère
28	AMADOU N'tieka	Bouvier
29	AMINTRO René	Catéchiste
30	AMOUSSOU -Guénou Alex	Journaliste ATOP Lomé
31	ANALA Kossi	
32	ANI Asmah	Enseignant
33	ANBAR Koffi	Cultivateur
34	ARAHORÉ Wasr Lanwon	Président Del. Spéciale
35	ARÉGA Karba	Chef canton Ataloté
36	ARENTOU Aséhaoua	Infirmier
37	ARONDA Aladjou	Notable
38	ASARE Kokou E. Fiagbe	Receveur- Percepteur
39	ASSAMIBA Akossi	Chef de Mandobè
40	ASSIOBO-Tipoh Kokou	Chef de division Ministère du Tourisme
41	ASSOUKOU Inakir	Cultivateur
42	ATAKE Eyabanè	Agence ICAT Kéran
43	ATTASSOUMOU Balla	Encadreur SOTOCO à la retraite
44	ATEKPANI Akiou	Chauffeur
45	AWEROU Komna	Chef de Warté
46	AYEBA Kossi	Enseignant EPP Wrengo
47	AYEBA Kpatcka	Notable
48	AYOTE ARAKOU	Chef de Nyandé
49	BADJANIM Kokou Mbadia	Chef environnement
50	BAKOMA A.	
51	BAJLA Lamata	Ménagère
52	BANI N'Boufetra	Cultivateur
53	BANI N'yetema	Cultivateur
54	BANI Nanty Libéria	Cultivateur
55	BANI Wotata	Cultivateur
56	BANITI B. Gérard	Elève au CEG
57	BARON Julien	Volontaire AFVP
58	BAJANGOU Koffi	Agriculteur
59	BATCHOIMOU Kpakou	Cultivateur
60	BATETE Biboua	Cultivateur
61	BATINI Kayekasso	Ménagère
62	BATINI N'dah	Cultivateur
63	BATINI N'Koua	Ménagère
64	BAWA Gagnaou	Chef de Namien
65	BAWAH Tchasséméli	Infirmier
66	BENGOUA Simtoka	Photographe ATOP Lomé
67	BLAD Sabi	Bouvier
68	BIDA Kokou	Commissaire de Police
69	BIGOU Akourteche	
70	BJMA N'Kouré	Chef de village
71	BYORI Kpakou	Chef village Koussogou

72	BODEY Bagnabawomé Vincent	Cultivateur
73	BODEY Batouki	Cultivateur
74	BODEY Koutapakou	Cultivateur
75	BODEY N'déna Téné	Ménagère
76	BODEY N'Katchana	Cultivateur
77	BODEY N'Koua Jeanne	Ménagère
78	BODEY N'sibo	Cultivateur
79	BODEY Touete	Cultivateur
80	BOINI Sakpankou	Ménagère
81	BOJERE Pierrette	Présidente groupement féminin
82	BOUSSIMOUKPAKOU N'Tcha	Chef village Koukouchikou
83	Brouhm Dorothée	Journaliste Togo-Presse
84	DAÏION Komivi	Caissier borne fonden
85	DASSANIN'Koué	Cultivateur
86	DERLA Kodjo	
87	DIGBEREKOU Atcha	Directeur Préfectoral des affaires sociales
88	DISSANIN'Koué	Chef
89	DIWANI K. Tchamou	Elève
90	DODOI Elékouawo	Journaliste Radio Lomé
91	DOGO Jean-Paul	Catéchiste
92	DOGO Saa	Cultivateur
93	EDJOU Lao Abalo	Aff.Soc.chargé d'alphabétisation
94	ENGLISSE Komla	Eaux et forêt
95	FAKOUAFA Tepe	Ménagère
96	FLOU Apkao	
97	GAUZARO Teratoua	Menuisier
98	GBOMATSI Kodjo Edoh	Forestier
99	GNANKA Koudéta	Enseignant
100	HANTO Kossimil	Agence Togolaise de Presse (ATOP)
101	HARKALAPA Pascal	CVD
102	HEKE Katta	Enseignant EDII
103	HOJETER Valerie	Volontaire Corps de la Paix
104	IHOITA Sawani	Cultivateur
105	INNOCENT AKOSTA	Enseignant
106	INOMBIIOU Kossi	Assistant d'Hygiène
107	ISSAKA Aboubakari	Enseignant
108	JOHN Y Ipéli	Cultivateur
109	KADJA Abalodjan	Directeur Régional Plan Kara
110	KAIIDATE Atamon	Chef de Koulibi
111	KAMBIA N'DAH Kousssekpankou	Chef du village
112	KARANGO Yaka	Maire
113	KARDZI Koute Alouadjou	
114	KAKKA K. Kpemba Ayewa	Menuisier
115	KASSEKA N. Gilbert	Sociologue/Animateur Rural
116	KATA N'Toib	Chef village Matéma
117	KATAKA Alassan	Chef de village
118	KHEJOU TCHAO Alphonse	Chef d'Agence CET
119	KERE Amadou	Bouvier
120	KOFFI Yalla	Ménagère
121	KOME N'Dokoumiaka	Menuisier
122	KOMOU Pawati	
123	KORO Kanta	
124	KORSAO Kounde	Notable
125	KOU AGOU Maçon	Sage de Boyatakpaba
126	KOUDETI Kpakou	Ancien Député
127	KOUDJI Yao	
128	KOUGNIANKOU Iyikété	Enseignant
129	KOUMONTOUA A.	
130	KOUNDE Bikié	Ménagère
131	KOUNDE Boutchié	Ménagère
132	KOUNDE N'Poh	Cultivateur
133	KOUNDE N'teche	Ménagère
134	KOUNDE Sato	Cultivateur
135	KOUNDE Tara	Ménagère
136	KOUNDE Tene	Ménagère
137	KOUPOMA Kpakou	Cultivateur
138	KOUSSAKPANKOU N'tiéké	Devin
139	KOUSSATA Tikina	Chef de village
140	KOUTANGOU K. David	Pasteur église de Pentecôte

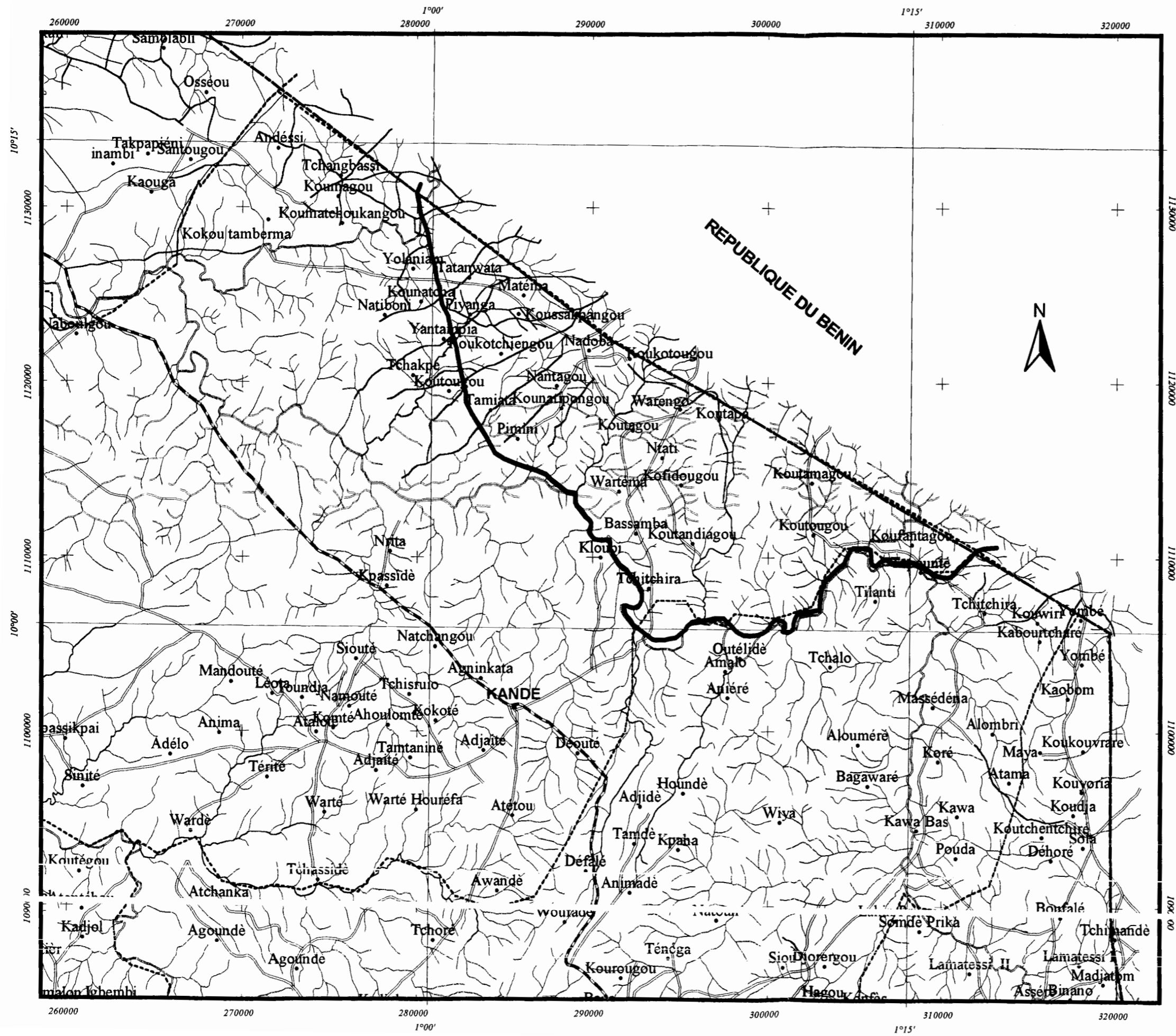
141	KOUTCHANKOU Timonsouan	Chef de village
142	KOUTENKOUÉ Nestor	Chef de village
143	KOUTIMBA Attim	Enseignant
144	KOUWONGOU David	Cultivateur
145	KOUWONGOU Natta	Enseignant
146	KOUYANKOU Véronique	Ménagère
147	KOUYENKOU N'koue	Devin
148	KPAKOU Bampina	Enseignant
149	KPAKOU Barka	Cultivateur
150	KPAKOU Gnasse	Jardinier pépiniériste
151	KPAKOU Kpanta	Cultivateur
152	KPAKOU Mapéré	Représentant du chef Koutensokou
153	KPAKOU N'Dah	Enseignant
154	KPAKOU N'gnitanna Charles	Transitaire
155	KPAKOU N'gnitanna	Chef de village
156	KPAKOU Simbia	Ménagère
157	KPAKOU Tchamou	Projet
158	KPAMA Banani	Chef de village
159	KPATCHA Tchao	Major de l'hôpital
160	KPATCHARA Momba	Chef de village
161	KPATIMBETI Koffi	Etat civil
162	KPEMOU A. Lera	
163	KPENG ASSIA Talippiitili	
164	KPETIRE Yawo	Inspecteur
165	Kpeto Yves	Journaliste
166	LABAKA N'koué	Cultivateur
167	LAKMON Fetou	Chef de quartier(Kanté)
168	LAKYGBA Ikamba	Directeur CEG
169	LAYORE N'Tchoké	Enseignant
170	LAYOTA N'koué	Enseignant
171	LEMA Aladjou	Chef du village woumalou
172	LOGO Kasséré	Chef Koutoukou
173	LOUKOUM Diyane	Directeur CEG
174	M'POIRI N'poh	Herboriste
175	M'POIRI Okoata	Medecin
176	MABOU Assan	Bouvier
177	MAEBENA Lalma	Chef régie des eaux
178	MAKATE Rakpameo	
179	MAMADOU Kaou	
180	MANA Kanti	Ménagère
181	MANA Tchako	Enseignant
182	MATCHI Amadou	Bouvier
183	MONSSOUKOU N'yawe	Cultivateur
184	MORENDA Koffi	Chef de village
185	MOUSSA Assoumanou	Enseignant
186	MOUSSOUKOU Hippolyte	Guide touristique
187	MOUYERE Etienne	Animateur Rural Pdt. GEAD
188	N'BETI N'paba	Chef de village
189	N'BIETI Kpakou	Catéchiste
190	N'BITTA Moïse	Cultivateur
191	N'BONTI Natta	Secrétaire
192	N'BOUA M. Germain	Professeur au CEG Nadoba
193	N'DA M.Y. Denis	Enseignant
194	N'DAH Ali	Cultivateur
195	N'DAH Natta	Cultivateur
196	N'DAH Niboutra	Chef de quartier
197	N'DAH Batchoimou	Cultivateur
198	N'DAH François	Cultivateur
199	N'DAH Kpakou	Cultivateur
200	N'DAH M. Yémnouan	Imam
201	N'DAH N'dama	Cultivateur
202	N'DAH N'Dati	Cultivateur
203	N'DAH N'Koutché	Cultivateur
204	N'DAH N'tcha Lapoiti	Enseignant
205	N'DAH Opoua	Cultivateur
206	N'dah Tehamoïkou	Ménagère
207	N'DAH Tipékpati	Agriculteur
208	N'DAH-TAPO Céline	Aide et Action Kanté
209	N'DOKRE Sato	Chef Canton de Nadoba
210	N'FINTI André	Forgeron
211	N'FONTA Kpakou	Chef de village
212	N'GNAMA Toï Michel	Instituteur à la retraite
213	N'GNE Kpakou Bananti	Pépiniériste
214	N'GOUAN Batcho	Cultivateur
215	N'GOUAN Kouyiekpati	Ménagère
216	N'GOUAN Lariba	Ménagère
217	N'KABRI Simbia	Chef de village
218	N'KOLLE Jules	Resp. de groupement
219	N'KONTE N.P.Natta	Directeur d'école
220	N'KOTA Yari	Cultivateur
221	N'KOUÉ Ballo	Ménagère
222	N'KOUÉ Bantée	Cultivateur
223	N'KOUÉ Bayoti	Directeur d'école
224	N'KOUÉ Jeanne	Groupement "Kouyounanti"
225	N'KOUÉ Jules	Enseignant à la retraite
226	N'KOUÉ K. Banati	Ménagère
227	N'KOUÉ K. Tene	Ménagère
228	N'KOUÉ K. Tepe	Ménagère
229	N'KOUÉ M'boutra	Cultivateur
230	N'KOUÉ Moyere N'tcha	Enseignant
231	N'KOUÉ N'dah	Cultivateur
232	N'KOUÉ N'tcha Bapiala	Enseignant
233	N'KOUÉ Namboti	Enseignant
234	N'KOUÉ Raoul	Cultivateur
235	N'KPATA Batoune	Président du CVD
236	N'MOILI N'Dah	Ménagère
237	N'PAKI François	
238	N'PAYIKOI Apollinaire	Enseignant
239	N'PAYIKOI Tchamou	Instituteur à la retraite
240	N'PETI Batilé	Ménagère
241	N'POH Prosper Bad	Enseignant retraité
242	N'POH Barka	Cultivateur
243	N'POH Denis	Cultivateur
244	N'POH Konti	Chef village Koubiati
245	N'POH Kpakou Luc	Enseignant
246	N'POH N'gninkpakou	Prêtre traditionnel
247	N'POH Ossata	Directeur EPP Nadoba/A
248	N'POH Santa	Cultivateur
249	N'POH Santi N'Tchouba	Secrétaire Chef Canton
250	N'POH Semé	Cultivateur
251	N'POH Siwonankou	Cultivateur
252	N'POH Soity	Secrétaire chef Canton
253	N'POH Tanti Roger	Sociologue/Animateur rural/Président AJVDC
254	N'POH Titchéri	Cultivateur
255	N'POH Yatchamala	Cultivateur
256	N'POE Bassimatoï	Cultivateur
257	N'SENE N'poh	Cultivateur
258	N'SENE N'Tchavaler	cultivateur
259	N'SENE Simone	Couturière
260	N'TAMPKA Akoussi	
261	N'TANNA Charles	Chef de village
262	N'TATCHITA Bassiemou	Secrétaire du chef
263	N'TATCHITA Tépe	Ménagère
264	N'TCHA N'Betchi	Enseignant
265	N'TCHA B. Doctor	Cultivateur
266	N'TCHA Bakouakou	Guérisseur
267	N'TCHA Brigitte	Ménagère
268	N'TCHA Diwe	Cultivateur
269	N'TCHA Idomou	Pépiniériste
270	N'TCHA Koumawankou	Cultivateur
271	N'TCHA N'Betchi	Enseignant
272	N'TCHA N'gouan	Chef de Village
273	N'TCHA Taheta	Cultivateur
274	N'TCHA Tichinti	Chargé d'école
275	N'TCHA Toyamou	Chef village Koutapa
276	N'TCHAH Boni	Chef d'Adjointé
277	N'TCHE Ofa	Chef de village
278	N'TEHE Adjoua	Ménagère
279	N'WARI N'Moutété	Cultivateur
280	N'YO Yafouta	Chef de village
281	N'YOUN N'Tcha	Chef de village
282	NABARI N'Poh	Devin
283	NAGNOUAN Batchipan	Enseignant
284	NAKPATA Tchapo Jérôme	Pasteur église Baptiste
285	NAMOUNOU Claude	Provisseur du lycée
286	NANTCHINDI Tadjibé Martin	Ancien adjoint au Maire
287	NAPAKOU N'tché	Ménagère
288	NAPO Alassani	Groupement de Production.
289	NASSOU Tarko	Couturière
290	NATA Clarisse	Commerçante
291	NATTA Koffi	Conseiller du Chef Matema
292	NATTA Babagnan	Ménagère
293	NATTA Bassè	Maitre Menuisier
294	NATTA Batouababo	Gendarme à la retraite
295	NATTA Fonti	Chef de village
296	NATTA François	Gardien CEG Nadoba
297	NATTA K. Tene	Ménagère
298	NATTA Kouffi	Cultivateur
299	NATTA Kpakou	Cultivateur
300	NATTA N'Natta	Agent d'Etat civil
301	NATTA N'tcha	Cultivateur
302	NAYO Adjarikon	CDESA Kéran
304	NERA Emilienne	Ménagère
305	NERRA N'Koua	Monitrice Alphabétisation
306	NOMBA Kounite	Enseignant
307	NPOHYOTONKO Natouanti	Planton
308	NYULADZI Hélène Eden	Directrice Lena Tours
309	OKPANTI Tobékpa	Enseignant
310	OMATA N'dah	Chef village
311	OMOUTA N'Dah	Cultivateur
312	ONASSITO Asséwé	Couturière

313	ONATA Kpalo	Chef du village Koulangou
314	OSSATA Kpakou	Cultivateur
315	OSSÈNE N'dah	Devin
316	OTCHABA Dépoua	Conseiller pédagogique
317	OUKI Sabi	
318	OUMOROU Mamoudou	Imam de Nadoba
319	OUNA Tchamou	Photographe
320	OURO Gnao	Maître Maçon à Nadoba
321	OUSÈNE Simone	Couturière
322	OUSSIBOTE Ali Ounoh	Forestier
323	OUSSIE OBE	Chef de Sola
324	OUYATA Emilienne	Ménagère
325	OUYATA N'Kpati	Secrétaire du chef canton
326	OUYENGAI Tabota	Eaux et Forêt
327	OWATCHIA Bagitou Tayati	Cultivateur
328	OYÈME NOUWI	Chef du village Labarkouta
329	PAMOUSSE Tcheta	Ménagère
330	PAPATI Sabi	Bouvier
331	POUTOCHO Adam	Stagiaire aux affaires sociales
332	POYOUKA N'Tcha	Cultivateur
333	SANSAMOU N'Tcha	Agent service de pêche, Responsable troupe danse
334	SANTA Disso	Devin
335	SANTY B. Louka	Enseignant EPP Warengo
336	SANTY Dicta Alphonse	Chef Canton Warengo
337	SANTY N'gnima	Reparateur/Responsable Scout
338	SATOUKPA Kouagou	Chef de village
339	SEBO Yamaha	
340	SEKEDA Tchama	
341	SEKEDJAH Anamano	Représentant du chef TP
342	SIGBABA Anarim	Cultivateur
343	SIKALLO Lotroh	Chef d'Amina
344	SIMPARA Alice	Tricotuse
345	SINWEKOU Martin	Cultivateur
346	SITIKARE Yao	Chef de village Houlorè
347	SIWEKOU N'Tcha	Cultivateur
348	STANGOU Frédéric	Cultivateur
349	STANGOU K. Joël	Missionnaire
350	STANGOU Natta Frédéric	Chef Warengo
351	SYMÈNOUH Raoul Marc	Directeur d'agence Alba Travel
352	TADOUTE Georges	Enseignant
353	TADOUTE N'Dati	Chef village Oubietouba
354	TAKADJOU A. Maurice	Enseignant
355	TAKEFE N'Manissa	Cultivateur
356	TAKOUNTA N'ktouwe	Ménagère
357	TAKOUNTA N'Poh John	Menuisier
358	TAKPALATA APA	Ménagère
359	TAKPALATA N'Poh	Cultivateur
360	TAKPATA Kpakou	Chef du village Koukotchignikou
361	TAKPATAKPAKOU Julien	Projet AJVDC
362	TALBAOUI Sowaga	Professeur au CEG
363	TALOKE Batchoimou	Cultivateur
364	TAMOUNTA Babédou	Cultivateur
365	TANAFAT Tamara	Secrétaire du CEG
366	TANIFA Kotempa	Enseignant
367	TANKOUTA N'yakou	Cultivateur
368	TAPATA Babadi	Cultivateur
369	TAPATA N'TCHIE	Ménagère
370	TAPATA Omatié	Agent d'Agr. à la retraite
371	TAPATA Tene	Ménagère
372	TATA Fanti	Pasteur des ALD
373	TATCHANKA N'Tcha	Sage de village
374	TATOUA Dénise	Commerçante
375	TAWATA Kanti	Ménagère
376	TAWATA Tabouete	Ménagère
377	TAWÈ N'poh	Cultivateur
378	TAYE Kanti	Enseignant
379	TCHAKOA Koffi	Chef de village
380	TCHAKOU Boukari	Représentant du chef
381	TCHAKOU Kpassemon	
382	TCHALIA Ankou Egouh	Conseiller pédagogique Kéran
383	TCHAMANI Kpakou	Chef de village
384	TCHAMARI N'poh	Cultivateur
385	TCHAMOKOU Antoine	Conseiller de chef
386	TCHAMOU N'Tcha Claude	Conseiller
387	TCHAMOU Bapoti	Enseignant
388	TCHAMOU Koutchandolé	Cultivateur
389	TCHAMOU L. Norbert	Chef du Village Dapien
390	TCHAMOU N'da	Chef de Ceténi (Warengo)
391	TCHAMOU N'Koué	Chef village
392	TCHAMOU N'Nata	Cultivateur
393	TCHAMOU N'Poh	Elève
394	TCHAMOU Womba	Elève
395	TCHANDO Alouandjou	Mécanicien auto
396	TCHANKO Tchendé	

397	TCHATCHAMANA B. Kodjo	Directeur Pref de l'Ag.Elev.Pêche
398	TCHÉPAO Emmanuel	Bibliothécaire
399	TCHIGIRI Monsi	Notable
400	TCHOTA N'Da Thomas	Téléphoniste/Nadoba
401	TCHIBI Pédodjéba	Pasteur A/D
402	TCHARTIARI Abra	Ménagère
403	TEKOU Makdjene	Maçon
404	TEYORE Yépancé	Enseignant
405	TIKPAKOU Téné	Ménagère
406	TISSOU Kodjo	Agent d'agriculture
407	TOKÉ Robert	Catéchiste
408	TOI GNAKON Ifè	Matrone
409	TOI KOUDJOU Saokoffi	Enseignant
410	WADO N'koua	Ménagère
411	YAI ONTA Batchien	Chef de Bassamba
412	YAKATA Téou	Enseignant
413	YAKOMTI Balona	Cultivateur
414	YAKOINTE Kouna	Aide soignant
415	YANKA Babetilou	Cultivateur
416	YAO Kouma	
417	YAFITA Kouyata	Cultivateur
418	YEMBETI Téné	Ménagère
419	YEMSO Pakou	

Togo

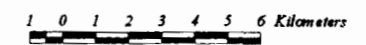
LOCALISATION DU SITE BETAMMARIBE



LEGENDE

- Courbes de niveau
- Frontières internationales
- Routes et Pistes**
 - Autoroute
 - Route bitumée large
 - Route bitumée étroite
 - Route praticable permanente
 - Route praticable saisonnière
 - Pistes pour véhicule tout terrain
 - Pistes piétons
 - Sentiers
- Limites de préfecture
- Limite du site Bétammaribe
- Hydrographie**
 - Fleuves
 - Affluents

Lomé, octobre 2002











MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE

SECRETARIAT PERMANENT DE LA COMMISSION
NATIONALE DU PATRIMOINE CULTUREL

ARRETE N° 014 MCJS/DGC/SP-CNPC
désignant les membres de la Commission
Nationale du Patrimoine culturel

Le MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Vu la Constitution du 14 Octobre 1992 ;

Vu la Loi n° 90-24 du 23 Novembre 1990 relative à la protection du patrimoine
culturel ;

Vu le Décret n° 91-94 du 11 Avril 1991 portant organisation de la Commission
Nationale du Patrimoine Culturel ;

Vu le Décret n° 95-010/PR/PM/MCC du 19 Avril 1995 portant organisation et
attributions du Ministère de la Communication et de la Culture ;

Vu le Décret n° 99-034 du 18 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté N° 06/MCJS/DGC du 29 Mars 2000 portant création du Secrétariat
Permanent de la Commission Nationale du Patrimoine culturel ;

Vu les diverses correspondances interministérielles relatives à la désignation
des membres de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1er : Sont membres de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel (CNPC)
fonctionnaires et agents dont les noms suivent :

Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Membres : KADANGA Kodjona, Directeur Général de la Culture,

KOUVAHEY Anoumou Yom, Conseiller Technique,

AGBO Komlan, Directeur des Arts Plastiques et de l'Artisanat,

ZOHCU Comlanvi, Secrétaire Permanent de la Commission Nationale du
Patrimoine Culturel

DENAKPO Kokou Koami, Conseiller Culturel à la Direction Générale de la
Culture,

Mademoiselle MOUZOU Essodolom Hodalo, Juriste à la Direction des Arts du Spectacle

Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche

Madame DOLA Angèle Aguigah, Archéologue- Muséologue
Monsieur ADOTE Blivi, Géographe

Ministère de l'intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation

Monsieur OLADOKOUN Wonou, Directeur du Dépôt Légal

Ministère de l'Environnement et de la Protection Forestière

Monsieur AFOUTOU Komla Nusianunyo, Conseiller Technique chargé de presse

Ministère du Tourisme et des Loisirs

Monsieur DAHLEN Foley, Directeur de la promotion Touristique

Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme

Monsieur COULIBALEY Babakane, Conseiller Juridique

Ministère de la Planification et du Développement

Monsieur KWASSI Tossou, Chargé d'Etudes

Ministère de la Justice

Monsieur WOAYI Kodjo, Conseiller à la Cour d'Appel

Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations

Monsieur TCHALASSI Lere-Abalo, Receveur de la Conservation Foncière

Article 2 : Sont membres de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel pour le compte des Associations à caractère culturel.

Messieurs D.JANGUENANE Nayondjoua : Association ICOM - TOGO (Conseil international des Musées).

WOWUI Kossi : Association les Amis du Patrimoine.

Article 3 : Sont cooptés membres de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel pour le compte de l'Université du Bénin

Messieurs : AKPAGANA Koffi, Botaniste,
TCHAMIE Téou, Biogéographe.

Article 4 : le Président de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au JORT (Journal Officiel de la République Togolaise)

Fait à Lomé, 26 JUIL. 2000

COPIATIONS :

ME/MCJS	2
Ministères	9
Ministère de l'Essé	20
Associations	3
CNPC	2
JORT	2



Horatio- Béno FREITAS

L O I N° 90-24

relative à la protection du patrimoine
culturel national.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la
teneur suit :

T I T R E I

PRINCIPES GENERAUX

ARTICLE 1ER. L'Etat assure la protection, et la sauvegarde du
patrimoine culturel national. Il en favorise la mise en valeur
et l'exploitation.

ARTICLE 2. Aux termes de la présente loi, on entend par patri-
moine culturel, l'ensemble des biens, meubles ou immeubles au
sens du code civil, présentant un intérêt historique, scienti-
fique, technique, religieux, artistique, littéraire ou touris-
tique et dont la conservation et la protection revêtent une
importance majeure pour la communauté nationale.

Entrent notamment dans ces catégories de biens culturels, des
sites, des monuments, des objets et documents archéologiques,
historiques et ethnologiques, des édifices et ensembles
architecturaux, des oeuvres d'art, d'artisanat et de littérature
tombés dans le domaine public, des collections et spécimens
scientifiques des trois règnes animal, végétal ou minéral.

ARTICLE 3. L'Etat se réserve le droit de préemption sur tout bien meuble ou immeuble susceptible d'enrichir le patrimoine culturel national.

T I T R E I I

DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

SECTION I.

DE LA LISTE ET DE LA COMMISSION NATIONALE

ARTICLE 4. Les dispositions et règles juridiques contenues dans la présente loi visent à assurer la protection et la sauvegarde des biens culturels, mobiliers et immobiliers, contre la destruction, la mutilation, la transformation, les fouilles, l'aliénation, l'exploitation ou l'exportation illicites.

ARTICLE 5. Il est établi une liste nationale des biens culturels présentant un ou plusieurs des intérêts énumérés à l'art. 2 ci-dessus et dont il importe en conséquence d'assurer la protection et la sauvegarde.

Cette liste, constamment tenue à jour par le Ministère chargé de la Culture, est publiée au Journal Officiel de la République Togolaise.

ARTICLE 6. Il est créé une Commission Nationale du Patrimoine Culturel chargée d'assister les ministères concernés, dans l'examen de toutes les questions relatives à la protection, à la préservation, à la diffusion, à la promotion et à la gestion des biens culturels tant mobiliers qu'immobiliers.

Cette Commission regroupe les représentants de tous les Ministères acteurs de la politique culturelle nationale et peut être élargie aux personnes physiques ou morales reconnues pour leur compétence en la matière.

Elle peut en outre mettre sur pied des sous-commissions spécialisées ainsi que des commissions régionales ou préfectorales en fonction de ses besoins.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission seront fixés par décret.

SECTION II

DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE NATIONALE ET DE SES EFFETS.

ARTICLE 7. Sont inscrits sur la liste nationale mentionnée à l'art. 5 des biens meubles ou immeubles appartenant à l'Etat, aux collectivités locales, à des associations ou à des personnes physiques ou morales qui, sans nécessiter une mesure de classement immédiate, présentent un intérêt culturel public de nature à justifier le contrôle de l'Etat pour leur préservation.

ARTICLE 8. L'inscription est prononcée par arrêté du Ministre chargé de la Culture qui la notifie, selon le cas, au propriétaire, au détenteur ou à l'occupant du bien inscrit.

ARTICLE 9. Elle entraîne, pour le propriétaire, le détenteur ou l'occupant de tout bien inscrit, l'obligation de ne pas en modifier l'aspect et notamment, s'il s'agit de biens immobiliers, sites ou monuments, de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les constructions, sans en avoir avisé, selon le cas, le préfet, le maire ou le ministre chargé de la Culture, au moins trois mois avant la date envisagée pour l'ouverture des travaux.

La même obligation pèse sur les propriétaires détenteurs de biens mobiliers qui sont tenus dans les mêmes conditions d'informer les autorités compétentes de toute action qu'ils envisagent d'entreprendre et susceptible d'affecter la vie ou l'intégrité de ces biens : destruction, transformation, rénovation, restauration ou réparation.

L'Etat pourra s'opposer à ladite action en procédant au classement du bien inscrit, quelle que soit la nature de celui-ci, selon la procédure indiquée aux art. 11 à 17 ci-dessous.

ARTICLE 10. Quiconque a l'intention de procéder à l'aliénation d'un bien culturel inscrit doit en informer l'autorité compétente - maire, préfet ou ministre chargé de la Culture, selon le cas - au moins trente jours avant la date fixée pour l'acte.

SECTION III.

DU CLASSEMENT ET DE SES EFFETS

ARTICLE 11. Le classement est l'acte juridique par lequel l'Etat impose au propriétaire, détenteur ou occupant d'un bien culturel d'intérêt public, des servitudes particulières qui en grèvent l'utilisation ou la libre-disposition.

ARTICLE 12. La proposition de classement est faite, sur avis de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel, par le ministre chargé de la Culture qui la notifie au propriétaire, au détenteur ou à l'occupant du bien visé. Elle peut également émaner du propriétaire dudit bien.

Le classement intervient sans proposition préalable lorsque le bien culturel est déjà propriété de l'Etat ou d'une collectivité locale.

ARTICLE 13. L'exportation d'un bien proposé au classement est interdite.

Le déplacement, le transfert de propriété des biens proposés et tous travaux autres que ceux d'entretien normal ou d'exploitation courante doivent faire l'objet d'un préavis de trois mois, comme dans le cas de l'art. 9 ci-dessus.

ARTICLE 14. La proposition de classement confère au Ministre chargé de la Culture le droit de s'opposer, pendant toute la durée de cette proposition, au déplacement, ou au transfert de propriété des biens proposés ou tous travaux autres que ceux d'entretien normal ou d'exploitation courante.

ARTICLE 15. La proposition de classement devient caduque faute d'une décision effective de classement six mois après notification.

Toutefois cette proposition peut être prorogée en cas de besoin pour une durée maximale de 18 mois.

ARTICLE 16. Le classement est prononcé, sur proposition du ministre chargé de la Culture, après avis de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel, par décret pris en Conseil des Ministres.

Il est notifié au propriétaire, au détenteur ou à l'occupant du bien classé. Ceux-ci disposent, en cas de désaccord, d'un recours devant l'autorité judiciaire compétente.

Le classement, accepté ou devenu définitif, est en outre transcrit au bureau de la conservation foncière et publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

ARTICLE 17. Le classement entraîne pour le propriétaire, le détenteur ou l'occupant du bien classé, l'interdiction de procéder désormais à tous travaux de destruction, démolition, défiguration, mutilation, modification, transformation, réparation, peinture, agrandissement ou restauration, sans l'autorisation expresse et préalable du Ministre chargé, selon le cas, de la Culture ou des Travaux Publics et de l'Urbanisme.

ARTICLE 18. Les biens culturels classés appartenant à l'Etat ou aux collectivités publiques sont inaliénables. Toutefois, la jouissance peut en être transférée à une entreprise publique, ou à une institution jugée d'utilité publique, à des conditions dûment fixées et acceptées par cahier des charges.

ARTICLE 19. Les biens culturels classés appartenant à des particuliers, personnes physiques ou morales, ne peuvent désormais plus faire l'objet d'une aliénation qu'aux conditions suivantes, et sous réserve de dispositions de l'article 24 de la présente loi :

1. Le propriétaire du bien classé doit notifier aux autorités compétentes - maire, préfet ou ministre chargé de la Culture - son intention d'aliéner celui-ci au moins trente jours avant la date prévue pour la passation de l'acte ;
2. Quiconque aliène un bien culturel classé est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence du classement ; mention doit en être faite dans l'acte d'aliénation ;

L'Etat dispose dans tous les cas du droit de suite sur tous les biens classés qui auraient été illégalement aliénés.

ARTICLE 20. Il est interdit de procéder ou de faire procéder à la vente de débris ou de fragments d'un bien culturel classé, quelles qu'aient été les circonstances dans lesquelles ils ont été obtenus.

ARTICLE 21. Les biens classés ou en cours de classement ne peuvent en aucun cas être compris dans une enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique ou dans une zone d'aménagement foncier, sauf s'ils sont au préalable déclassés, ou si la proposition de classement est rapportée en raison de la priorité accordée à l'opération foncière envisagée, ou encore s'ils sont harmonieusement intégrés au projet de construction ou d'aménagement prévu, et autorisés à cet effet par le ministre chargé des Travaux Publics et de l'Urbanisme.

ARTICLE 22. Toutefois, en cas de dérogation exceptionnellement accordée conformément à l'article 21, les responsables de l'opération d'aménagement ou de construction sont tenus de procéder avant toute action, à l'inventaire archéologique et historique de la zone d'intervention.

ARTICLE 23. Un terrain classé est protégé contre toute construction. Il en est de même pour l'environnement immédiat de ce terrain ou d'un édifice classé, dans un périmètre fixé par arrêté du ministre chargé de la Culture, dans les conditions définies à l'article 27 ci-dessous.

Aucune servitude d'origine contractuelle ne peut grèver un immeuble classé sans l'autorisation préalable accordée par arrêté du ministre chargé de la Culture ; de même les servitudes légales, qui seraient de nature à dégrader cet immeuble, sont inapplicables aux immeubles classés ou proposés au classement.

ARTICLE 24. L'exportation des biens culturels classés est formellement interdite. Toutefois dans le cadre de la coopération culturelle internationale ou pour des motifs de restauration, d'analyse ou de recherche scientifiques, le ministre chargé de la Culture peut accorder une autorisation spéciale d'exportation temporaire.

ARTICLE 25. Le classement entraîne en outre les effets suivants :

1. le propriétaire, le détenteur ou l'occupant du bien classé sont désormais tenus d'en assurer la protection et la conservation ;
2. les collectivités locales et l'Etat sont tenus de participer aux travaux de restauration, de réparation ou d'entretien. L'Etat peut, après audition du propriétaire, détenteur ou occupant et sur rapport de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel constatant l'impossibilité pour le propriétaire, détenteur ou occupant de le faire, assurer la protection ou la conservation de tout immeuble classé. Il procède dans ce cas à l'expropriation à titre temporaire ou définitif de l'immeuble conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 26. L'expropriation pour cause d'utilité publique se fait, conformément à la législation en vigueur, au détriment des propriétaires des immeubles classés ou en cours de classement et des propriétaires de biens dont l'acquisition est nécessaire pour dégager ou assainir les immeubles classés. Le classement d'office suit de plein droit la déclaration d'utilité publique.

ARTICLE 27. Une zone de protection pourra être établie autour de certains immeubles classés, après enquête de la Commission Nationale auprès des propriétaires concernés, suivie du procès-verbal de ses opérations ;

- dans le cas où il s'agit d'un site naturel classé, la zone de protection, se confondra avec la zone d'environnement protégé définie à l'article 81 du code de l'Environnement et sera établie par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Environnement et de la Culture.
- dans les autres cas d'immeubles culturels classés, elle sera établie par arrêté du ministre chargé de la Culture.

Cet arrêté de protection sera notifié aux propriétaires concernés, publié au Journal Officiel de la République Togolaise et transcrit au bureau de la Conservation Foncière.

Les propriétaires des immeubles compris dans la zone de protection disposeront d'un délai d'un an à compter de la date de la notification, pour faire valoir leurs réclamations devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 28. Il est interdit d'apposer des affiches ou des dispositifs publicitaires quelconques sur les sites ou monuments classés et éventuellement, dans la zone de protection ou dans le périmètre déterminés pour chaque cas d'espèce, dans les conditions fixées à l'article 27 ci-dessus.

ARTICLE 29. L'Exploitation et la reproduction à des fins commerciales d'un bien culturel classé sont soumises à l'autorisation préalable du ministre chargé de la Culture. Cette autorisation est sujette à une taxe.

ARTICLE 30. Une indemnité sera versée à toute personne, propriétaire, détenteur ou occupant, y ayant un intérêt prouvé, pour compenser les inconvénients résultant du classement d'un bien culturel.

ARTICLE 31. Les effets du classement suivent le bien culturel classé en quelque main qu'il passe. Nul ne peut acquérir, par prescription, des droits susceptibles de limiter ou de supprimer ces effets.

SECTION IV

DU DECLASSEMENT

ARTICLE 32. Le déclassement est l'acte juridique par lequel un bien culturel classé est soustrait totalement ou partiellement aux effets du classement. Il est prononcé par décret, sur proposition du ministre chargé de la Culture, transcrit et notifié aux mêmes personnes et dans les mêmes conditions que celle précisées à l'article 16 ci-dessus.

T I T R E III

DE LA SAUVEGARDE ET DE LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL

SECTION I

DE LA SAUVEGARDE

ARTICLE 33. Les fouilles et prospections archéologiques sont soumises à l'autorisation conjointe des ministres chargés de la Culture et de la Recherche Scientifique.

Un décret fixera la réglementation qui leur est applicable sur proposition des deux ministres précités.

ARTICLE 34. Toute étude de factibilité ou enquête préparatoire relative à la conception et à la réalisation d'un ouvrage ou aménagement de grande importance nationale ou régionale (barrage, autoroute, opération d'aménagement rural ou urbain, mine, carrière, etc...) devra comporter un volet consacré à l'inventaire archéologique et historique des lieux concernés.

SECTION II.

DE LA PROMOTION

ARTICLE 35. L'Etat garantit le droit d'accès de tout citoyen à toutes les valeurs, et à tous les éléments du patrimoine culturel national, dans les conditions fixées, pour chaque domaine d'espèce, par l'administration compétente.

Il aide et encourage par ailleurs les artisans, artistes et d'une façon générale tous les créateurs de biens culturels, destinés ou non au commerce, susceptibles ou non d'inscription ou de classement.

ARTICLE 36. L'Etat assure la jouissance de droits évoqués à l'article 35 :

1. par la création et l'encouragement de musée et la constitution de collections nationales régionales et locales de biens culturels. ;
2. par la constitution, l'organisation et l'exploitation d'une documentation sonore et visuelle des différentes traditions culturelles de la nation ;
3. par l'information et l'éducation sous toutes ses formes à savoir :

- l'insertion des éléments constitutifs du patrimoine culturel dans les programmes scolaires, universitaires et techniques des établissements tant publics

- l'entretien, la conservation et l'enrichissement constants des biens du patrimoine culturel ;
 - le soutien et l'encouragement des artisans, artistes auteurs et autres créateurs.
4. par toutes mesures visant à favoriser l'intégration prioritaire des oeuvres nationales et africaines dans le paysage culturel national et la promotion, la diffusion, la préservation et la conservation du patrimoine culturel en général.

ARTICLE 37. Il est créé un Fonds National de Promotion Culturelle (FNPC), placé sous la tutelle du ministre chargé de la Culture et alimenté par :

- les subventions, legs et donations de toutes sortes ;
- le produit de la vente des reproductions des biens culturels et des publications du Ministère chargé de la Culture.

ARTICLE 38. Un décret, pris sur proposition conjointe des ministres chargés des Finances et de la Culture, précisera les règles d'organisation, d'exploitation et de financement de ce fonds.

SECTION III

DES SANCTIONS

ARTICLE 39. Tout contrevenant aux dispositions des art. 9, 10, 13, al. 2, 19 et 29 précédents sera puni d'un mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 20.000 à 200.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement.

ARTICLE 40. Toute personne reconnue coupable d'infraction aux dispositions des art. 13 al. 1, 17, 20, 22, 24, et 28 précédents sera puni de 2 mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 20.000 à 1.000.000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

ARTIICLE 41. Les auteurs de dégradations ou destructions volontaires de biens culturels classés seront punis des peines prévues, selon le cas, aux articles 126, 127, 128 et 130 du Code Pénal, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Ils seront tenus en outre de procéder, à leurs frais, à la remise en état du bien qu'ils ont dégradé ou mutilé.

ARTICLE 42. Les auteurs de vol, pillage ou recel de biens culturels classés seront punis, selon les circonstances, des peines prévues aux articles 98, 100 et 101 du Code Pénal.

T I T R E I V

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

ARTICLE 43. A titre transitoire, en attendant la mise en place de la Commission Nationale créée par l'article 6 ci-dessus, et le début des opérations de classement des biens culturels d'intérêt national conformément à la procédure prévue par les articles 11 à 16 ci-dessus, les pouvoirs publics pourront procéder ou faire procéder à la destruction des constructions, édifices, immeubles et bâtisses de toute nature ayant eu pour effet de modifier, transformer, défigurer ou dévaloriser des sites ou monuments d'intérêt national, s'il s'avère que ces travaux n'ont ni fait l'objet d'un permis de construire ni été autorisés d'aucune manière par les services compétents de l'Etat.

La destruction des édifices litigieux pourra intervenir sans délai après enquête sur les lieux diligentée conjointement par les Ministères de la Culture et des Travaux Publics.

Elle se fera, ainsi que la remise en état du site ou du bâtiment concerné, aux frais solidaires, le cas échéant, des propriétaires, des bénéficiaires de la modification irrégulière de l'état des lieux, des architectes, des entrepreneurs et des autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux.

ARTICLE 42. Toutes dispositions législatives et réglementaires antérieures ou contraires à la présente loi sont abrogées, notamment le décret du 25 août 1937, promulgué au Togo par arrêté 558 du 13 octobre 1937.

ARTICLE 43. La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 23 Novembre 1990

SIGNE :

GENERAL GNASSINGBE EYADEMA

Pour ampliation,

Le Ministre Délégué à la Présidence


Gbegnon AMEGBOH

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LE PREMIER MINISTRE

MINISTRE DE LA COMMUNICATION

ET DE LA CULTURE

DECRET N° 95 - 010 /PR

portant attributions et organisation
du ministère de la communication et
de la culture.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre de la communication et de la culture,

Vi la constitution du 14 octobre 1992,

Vi le décret n°82-137 du 11 mai 1982, fixant les principes
généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vi le décret n° 94-035/PR portant composition du gouvernement ;

le conseil des ministres entendu ;

D E C R E T E :

CHAPITRE I. -

DES ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Article 1 : Le ministère de la communication et de la culture est chargé de l'application et de la coordination de la politique du gouvernement dans les domaines de la communication écrite et audiovisuelle, ainsi que de la culture.

A ce titre, il assure :

- la collecte et la diffusion de toutes les nouvelles d'actualité nationale et internationale ;

- la mise en oeuvre de la politique de développement des moyens de communication sur l'ensemble du territoire national ;

- la mise en oeuvre et la vulgarisation des programmes d'éducation civique, sociale, professionnelle, et de promotion culturelle, élaborés avec le concours des autres départements ministériels, institutions nationales et internationales spécialisées ;

- la collecte et la conservation du patrimoine culturel dans toute sa diversité et variété, en vue de sa promotion.

C H A P I T R E IIDE L'ORGANISATION ET DES STRUCTURES DU MINISTERE
DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Article 2 : Le ministère de la communication et de la culture comprend :

- le cabinet ;
- le secrétariat général ;
- la direction générale de la communication ;
- la direction générale de la culture.

La tutelle du ministère s'exerce sur les institutions et organismes qui lui sont rattachés.

SECTION I : DU C A B I N E T

Article 3 : Le cabinet du ministre de la communication et de la culture comprend les collaborateurs directs du ministre qui sont :

- le directeur de cabinet ;
- l'attaché de cabinet ;
- les conseillers techniques ;
- les chargés de missions ;
- le secrétaire particulier.

SECTION II : DE LA DIRECTION DES AFFAIRES COMMUNES

Article 4 : La direction des Affaires communes relève du cabinet.

Elle est chargée :

- d'assurer la gestion administrative du personnel et du matériel ;
- d'organiser l'approvisionnement et la gestion des stocks de fournitures nécessaires pour le fonctionnement des services du département ;
- de définir une politique de formation et de carrière du personnel ;
- de gérer le budget d'investissement, en liaison avec les directions bénéficiaires ;
- de suivre toutes les questions relatives à la réalisation et à la maintenance des infrastructures, ainsi qu'à l'acquisition des équipements et des matériels ;
- d'évaluer les activités de l'ensemble du département.

Article 5 : La direction des Affaires communes comprend :

- une division des affaires administratives, financières, des infrastructures et équipements ;
- une division des relations extérieures et de la coopération.

SECTION III : DU SECRETARIAT GENERAL

Article 6 : Le secrétariat général est l'organe permanent de gestion administrative et technique du ministère. Il est placé sous l'autorité d'un secrétaire général qui coordonne les activités des directions générales.

- direction de Radio-Lomé ;
- direction de Radio-Kara ;
- direction des Radios régionales ;
- direction des Radios rurales ;
- direction de l'Agence togolaise de presse (ATOP) ;
- direction de la Publicité ;
- le Centre de recyclage en communication ;
- le Centre national de production audiovisuelle (CNPA) .

PARAGRAPHE I : DE LA DIRECTION DE LA DIFFUSION

Article 9 : La direction de la Diffusion coordonne toutes les activités de diffusion publique par l'image et par le son. Elle est spécialement chargée de l'implantation, de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance, sur toute l'étendue du territoire national, de toutes les installations techniques de diffusion (émetteurs radios, télévision, faisceaux hertziens), de récepteurs et de diffusion de radio et télévision par satellite, câbles ou tout autre support technique.

Article 10 : La direction de la Diffusion comprend :

- une division des approvisionnements, de l'énergie des études, de la documentation et des archives ;
- une division haute fréquence Lomé ;
- une division haute fréquence Togblékopé ;
- une division haute fréquence Mont Agou ;
- une division haute fréquence Alédjo Kadara ;
- une division haute fréquence Bohou ;
- une division haute fréquence Dapaong ;
- une division de la coordination technique, de la maintenance, des faisceaux hertziens et du câble.

PARAGRAPHE II : DE LA TELEVISION TOGOLAISE

Article 11 : La direction de la Télévision togolaise a pour mission d'informer, d'éduquer et de divertir, par l'image et le son. Ses émissions sont diffusées en français ou en toute autre langue étrangère et en langues nationales.

Article 12 : La direction de la Télévision togolaise comprend :

- une division des programmes, de la production et des échanges ;
- une division des informations ;
- une division de la coordination technique, des études et approvisionnements.

PARAGRAPHE III : DE LA DIRECTION DE RADIO-LOME

Article 13 : La radiodiffusion du Togo, station de Lomé, dénommée Radio-Lomé, est chargée d'informer, d'éduquer et de divertir par des émissions produites et diffusées en français, en anglais ou en toute autre langue étrangère et en langues nationales.

Article 14 : La direction de Radio-Lomé comprend :

- une division des programmes, de la production et des échanges ;
- une division des informations ;
- une division de la coordination technique, des études et approvisionnements.

PARAGRAPHE IV : DE LA DIRECTION DE RADIO-KARA

Article 15 : La radiodiffusion du Togo, station de Kara dénommée Radio-Kara est chargée de promouvoir, à travers les ondes, toutes les richesses socio-économiques et culturelles du Togo. Ses

émissions sont diffusées en français ou en toute autre langue étrangère et en langues nationales.

Article 16 : La direction de Radio-Kara comprend :

- une division des programmes, de la production et des échanges ;
- une division des informations ;
- une division de la coordination technique, des études et approvisionnements.

PARAGRAPHE V : DE LA DIRECTION DES RADIOS REGIONALES

Article 17 : La Direction des radios régionales est chargée de coordonner la production et la diffusion, par des stations basées dans les chefs-lieux de régions, des émissions régionales ou nationales.

Article 18 : La Direction des radios régionales comprend:

- une division des programmes et des informations ;
- une division de la coordination technique.

Article 19 : Chaque radio régionale constitue une division.

PARAGRAPHE VI : DE LA DIRECTION DES RADIOS RURALES

Article 20 : La Direction des radios rurales a pour mission :

- de produire, pour l'ensemble des chaînes publiques, toutes les émissions en direction du monde rural ;
- d'implanter, de développer et de gérer les radios rurales locales ;
- de coordonner les activités des stations de radios rurales installées dans les différentes préfectures.

Elle émet en langues nationales et en français.

Article 21 : La Direction des radios rurales comprend :

- une division des programmes et des informations ;
- une division de la coordination technique.

PARAGRAPHE VII : DE LA DIRECTION DE L'AGENCE TOGOLAISE DE PRESSE (ATOP)

Article 22 : L'Agence togolaise de presse (ATOP) collecte, sur l'ensemble du territoire national, les informations et faits d'actualité et les distribue à l'intérieur et à l'extérieur du pays. L'A.TO.P. collecte également les informations internationales et en assure la distribution sur le territoire national.

Article 23 : La direction de l'Agence togolaise de presse comprend :

- une division de la rédaction, de la documentation et des publications ;
- une division de la coordination technique.

Article 24 : La direction de l'A.TO.F. comprend également des divisions régionales chargées de la collecte et du traitement des informations au niveau régional.

Article 25 : Le directeur de l'ATOP coordonne les activités des divisions régionales.

Il est assisté d'un adjoint qui joue le rôle de rédacteur en chef central.

PARAGRAPHE VIII : DE LA DIRECTION DE LA PUBLICITE

Article 26 : La direction de la Publicité collecte la publicité et en coordonne la diffusion sur les média d'Etat.

Article 27 : La direction de la Publicité comprend :

- une division commerciale et des relations extérieures ;
- une division de la création, des recherches et études.

PARAGRAPHE IX : DU CENTRE DE RECYCLAGE EN COMMUNICATION (CRC)

Article 28 : Le Centre de recyclage en communication est chargé du recyclage du personnel de la communication.

Article 29 : Le Centre de recyclage en communication comprend :

- une division du recyclage en informations ;
- une division du recyclage des techniciens et ingénieurs.

PARAGRAPHE X : DU CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE (CNPA)

Article 30 : Le Centre national de production audiovisuelle assure la couverture, la réalisation et la production des émissions de tous genres, pour les différentes chaînes de radios et de télévisions.

Article 31 : Le Centre national de production audiovisuelle comprend :

- une division de la production ;
- une division de la réalisation.

SECTION V : DE LA DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE

Article 32 : La Direction générale de la culture est chargée :

- de coordonner les activités des directions techniques de la culture ;
- d'assurer la promotion culturelle sur les plans national et international ;
- de définir la politique de formation du personnel d'action culturelle et de créateurs artistes, d'implantation des infrastructures d'animation et de création culturelle ;
- de promouvoir toute action en matière de coopération culturelle avec l'extérieur, notamment, avec les institutions privées d'action culturelle.

Article 33 : La Direction générale de la culture coordonne les activités des directions techniques suivantes :

- la direction des arts du spectacle ;
- la direction des arts plastiques et de l'artisanat d'art ;
- la direction des musées, sites et monuments historiques ;
- la direction du livre ;
- la direction de la cinématographie.

Article 34 : La Direction générale de la culture coordonne également les activités des directions régionales de la culture, qui comprennent chacune :

- une division des arts du spectacle ;
- une division des arts plastiques et de l'artisanat d'art ;
- une division du livre.

PARAGRAPHE I : DE LA DIRECTION DES ARTS DU SPECTACLE

Article 35 : La Direction des arts du spectacle applique la politique de promotion des arts du spectacle sur le plan national et international.

Article 36 : La Direction des arts du spectacle comprend :

- une division de la musique ;
- une division des danses et ballets ;
- une division du théâtre.

PARAGRAPHE II : DE LA DIRECTION DES ARTS PLASTIQUES ET DE L'ARTISANAT D'ART

Article 37 : La Direction des arts plastiques et de l'artisanat d'art applique la politique de valorisation et de promotion des arts plastiques et de l'artisanat d'art.

Article 38 : La Direction des arts plastiques et de l'artisanat d'art comprend :

- une division des arts plastiques ;
- une division de l'artisanat d'art ;
- une division des recherches et études.

PARAGRAPHE III : DE LA DIRECTION DES MUSEES, SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES

Article 39 : La Direction des musées, sites et monuments historiques applique la politique nationale en matière de musée et procède à l'inventaire et à l'aménagement, à la protection, à la réglementation et à l'exploitation des sites et des monuments historiques. Elle coordonne les activités de tous les musées du pays.

Article 40 : La Direction des musées, sites et monuments historiques comprend :

- 1 - une division des musées, sites et monuments historiques ;
- 2 - une division des recherches et études.
- 3 - une division de la protection et de la réglementation.

PARAGRAPHE IV : DE LA DIRECTION DU LIVRE

Article 41 : La Direction du livre est chargée, sur le plan national, de l'application de la politique de l'édition, de développement des réseaux de bibliothèques et de centres publics de documentation dont elle coordonne les activités.

Article 42 : La Direction du livre comprend :

- une division de la lecture publique ;
- une division des publications et des diffusions ;
- une division de la documentation et du dépôt légal ;
- une division des bibliothèques régionales.

PARAGRAPHE V : DE LA DIRECTION DE LA CINEMATOGRAPHIE

Article 43 : La Direction de la cinématographie applique la politique cinématographique nationale, la réglementation de la production et de l'exploitation cinématographique et audiovisuelle.

Article 44 : La Direction de la cinématographie comprend :

- une division de la promotion et de la coordination de la production cinématographique ;
- une division de l'exploitation et de la distribution ;
- une division de la réglementation et du contrôle.

CHAPITRE III

DES DISPOSITIONS FINALES

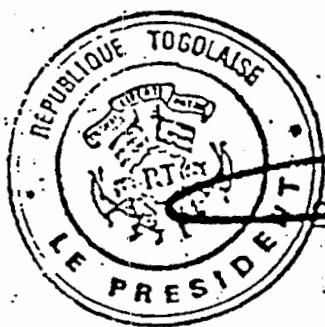
Article 45 : Les modalités d'application du présent décret feront l'objet d'arrêtés du ministre de la communication et de la culture.

Article 46 : Toutes dispositions antérieures, contraires à celles du présent décret sont abrogées ; notamment le décret n°80 - 156 du 21 mai 1980 portant attribution du ministère de l'information et organisation de ses services, et l'arrêté n°10/MJSCRS/DC du 26 novembre 1974 définissant la structure interne de la direction des affaires culturelles.

Article 47 : Le ministre de la communication et de la culture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 19 AVR. 1995

Le Président de la République



[Signature]
Gnassingbé EYADEMA

Premier Ministre

[Signature]

KODJO

Le Ministre de la Communication et de la Culture

[Signature]

Atsutsè K. AGBELLÉ

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ET DE LA CULTURE
CABINET

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

ARRÊTE N° 094 / MCC

Portant modalités d'application du décret n° 95-010/PR et organisant les services de la direction des Musées, Sites et Monuments Historiques.

Le ministre de la Communication et de la Culture

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n° 82-137 du 11 mai 1982 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels;

Vu le décret n° 95-010 / PR du 19 avril 1995 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Culture;

ARRÊTE

Article 1er: Les dispositions du présent arrêté organisent la direction des Musées, Sites et Monuments Historiques et les services.

CHAPITRE I

DES ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION DES MUSÉES, SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES

Article 2: La direction des Musées, Sites et Monuments Historiques applique la politique nationale en matière de musée et procède à l'inventaire, à

l'aménagement, à la protection, à la réglementation et à l'exploitation des sites et monuments historiques. Elle coordonne les activités de tous les musées du pays.

Article 3: La direction des Musées, Sites et Monuments Historiques comprend:

- une division des Musées, Sites et Monuments Historiques;
- une division des Recherches et Études;
- une division de la Protection et de la Réglementation.

CHAPITRE II

DE L'ORGANISATION DES DIVISIONS DE LA DIRECTION DES MUSÉES, SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES

Section I: De la division des Musées, Sites et Monuments Historiques

Article 4: La division des Musées, Sites et Monuments Historiques est chargée de l'exécution de la politique de développement des musées, des sites et monuments historiques. Elle s'occupe à cet effet de la mise en valeur et de l'exploitation des sites et monuments historiques.

Article 5: La division des Musées, Sites et Monuments Historiques comprend les sections suivantes:

- une section des Musées;
- une section des Sites et Monuments Historiques;
- une section de l'Audiovisuel

Article 6: La section des Musées étudie les dossiers concernant tous les musées du Togo. Elle veille à la bonne marche des activités de restauration, de conservation, d'exploitation, d'exposition et d'animation des musées du pays.

Article 7: La section des Sites et Monuments Historiques est chargée de l'inventaire, de l'aménagement et de l'exploitation des sites naturels archéologiques et des monuments historiques du Togo.

Article 8: La section de l'Audiovisuel coordonne les activités de reportage audiovisuel des musées, des sites et monuments historiques et conserve la documentation y afférente.

Section II: De la division des Recherches et Études

Article 9: La division des Recherches et Études coordonne les activités de recherche et d'étude des musées, sites et monuments du pays. Elle élabore des manuels sur les musées, sites et monuments historiques du pays.

Article 10: La division des Recherches et Études comprend les sections suivantes:

- une section des Recherches;
- une section des Études;
- une section de la Documentation et de la Formation.

Article 11: La section des Recherches élabore les projets de recherches, les réalise et veille à la diffusion des résultats obtenus.

Article 12: La section des Études est chargée de l'étude des dossiers techniques relatifs aux musées, sites et monuments.

Article 13: La section de la Documentation et de la Formation gère la documentation technique, conserve les documents et archives de tous les musées du pays. Elle met à la disposition du public les informations concernant les musées, sites et monuments historiques du pays. Elle est également chargée du suivi et de la formation des animateurs de musées et guides des sites et monuments.

Section III: De la division de la Protection et de la Réglementation

Article 14: La division de la Protection et de la Réglementation est chargée d'élaborer les instruments et textes juridiques de protection et de sauvegarde du

patrimoine culturel national et de veiller à l'application de la réglementation en vigueur.

Article 15: La division de la Protection et de la Réglementation comprend des sections suivantes:

- une section Protection;
- une section Réglementation.

Article 16: La section Protection est chargée de l'application d'une part, des textes réglementaires portant protection des sites, des monuments, des objets de valeur historique culturelle et d'autre part, des conventions internationales ratifiées par le Togo relatives à la protection du patrimoine culturel.

Article 17: La section Réglementation élabore les textes réglementant les fouilles des sites archéologiques, l'accès aux musées, sites et monuments historiques et les activités des antiquaires, des détenteurs de galeries d'art et des musées privés.

CHAPITRE III

DES DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

Section I: Des disposition communes

Article 18: Les chefs de division, de section et de bureau sont nommés par arrêté du ministre de la Communication et de la Culture sur proposition des directeurs.

Article 19: Chaque section est subdivisée en plusieurs bureaux en fonction des nécessités du service, le bureau étant la plus petite unité de base.

Article 20: Des sections peuvent être créées par arrêté du ministre de la Communication et de la Culture au niveau des divisions compte tenu des besoins et pour l'efficacité de l'unité administrative.

Section II: Dispositions finales

Article 21: Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Article 22: Le Directeur de Cabinet, le Secrétaire Général et le Directeur Général de la Culture sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 05 septembre 1995

A. K. AGBOBLI

TOGO : KOUTAMMAKOU (PAYS DES BATAMMARIBA)

Dominique Sewane

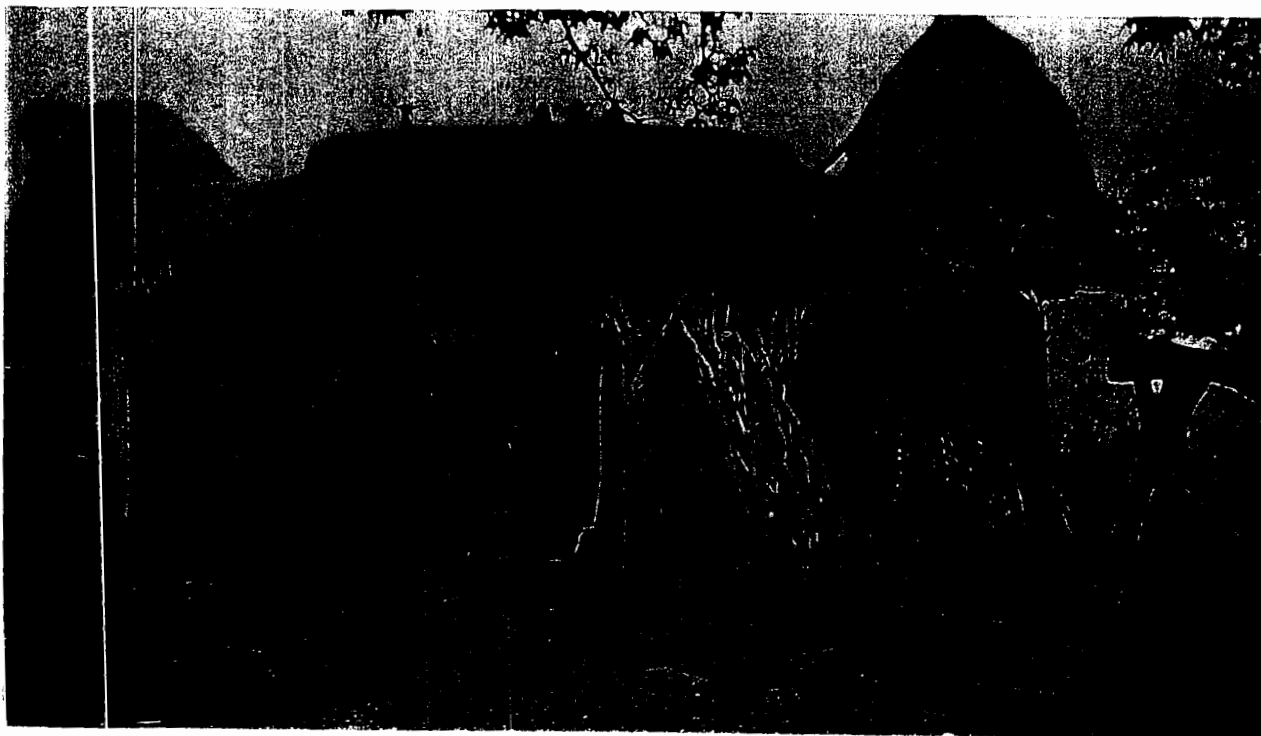
N° de Contrat : 450000052

N° d'identification : 400632

**Expert auprès du Centre du Patrimoine Mondial
dans le cadre du
Projet situé du programme
Africa 2009**

*Institutions africaines responsables de la conservation du Patrimoine Immobilier,
Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO*

Rapport final
1^{er} décembre 2002



MISSION D'APPUI

**POUR LE MONTAGE DU DOSSIER DE PRÉSENTATION
DU SITE KOUTAMMAKOU (PAYS DES BATAMMARIBA), TOGO
EN VUE DE SON INSCRIPTION SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
AU TITRE DE PAYSAGE CULTUREL**

Sommaire

Remerciements	4
Termes de référence de la mission de D. Sewane	6
Bases du rapport	7
Présentation	11
Critères d'inscription	15
1 Identification du bien	16
1. a Pays : République Togolaise	
Cartes de la République Togolaise	16
1. b Nom du bien	17
1. c Surface du site proposé pour inscription	17
1. d Région où est localisé le site	17
1. e Carte indiquant où est localisé le site au Togo	18
1. f Cartes indiquant les limites de la zone proposée pour l'inscription	19
- carte 1	19
- carte 2	20
1. g Relevés indiquant les principaux villages du Pays Tamberma (ou des Batammariba)	21
- cartes 3 et 4	
- liste des villages	
1. g Un exemple : Le village de Warengo,	22
- cartes 5 et 6	
2. Description du bien	23
2. a localisation	24
relief	24
climat	25
végétation	25
faune	26
2. b historique	27
2. c administration et état actuel de conservation	28
- population	28
2. d organisation sociale des Batammariba	29
2. e «de vrais paysans noirs »	32
- greniers masculins et féminins	33
- cuisine un jour sur deux	34
- nourriture cérémonielle	34
2. f élevage	35

2.g	forme et date des documents les plus récents	35
	- bibliographie des titres disponibles	35
	- études et rapports récents	36
	- films et images	38
3	Justification de l'inscription	39
3. a	Critères d'inscription	40
3. b	Déclaration de valeur	41
	- témoignage de civilisations inconnues	41
	- les vrais maîtres du territoire	43
	- rites de la jeunesse	44
3. c	Authenticité/intégrité : la <i>takyiènta</i>	44
	- le savoir de la terre	45
	- formes et symboles de la <i>takyiènta</i>	45
	- fonctions de la <i>takyiènta</i>	46
	- œuvre de l'homme et de la femme	48
	- le maître d'œuvre	49
	- statut social d'une <i>takyiènta</i>	50
	- vocation d'une <i>takyiènta</i>	51
	- la <i>takyiènta</i> , double de la tombe	52
3. d	Plans d'une <i>takyiènta</i>	53
4	Facteurs affectant le site	54
4. a	Pressions dues au développement	55
4. b	Contraintes liées à l'environnement	56
4. c	Catastrophes naturelles	58
4. d	Menaces culturelles : action des sectes	58
4. e	Tourisme	59
4. f	École et initiations des jeunes	60
5	Programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien	61
5. a	Revalorisation des sols	62
5. b	Reboisement	62
5. c	Routes et pistes	62
5. d	Organisation du tourisme	62
5. e	A l'école de sa propre culture	63
5. f	Réaménagement du calendrier scolaire	64

6	Annexes	65
6. a	Organisation clanique des Batammariba	66
6. b	Les autels d'une <i>takyiènta</i>	66
6. c	Les esprits de la terre	75
6. d	Le <i>difwani</i> , initiation des garçons	76
6. e	Le <i>dikuntri</i> , rite initiatique féminin	85
6. f	Valeur alimentaire et symbolique du sorgho et du fonio	87
7	Bibliographie	92
7. a	Adresses où sont conservés les documents écrits	93
7. b	Adresses où sont conservés films et images	97
8	Documentation (volume joint)	
8. a	<u>Loi n° 90-24 relative à la protection du patrimoine culturel national.</u> République Togolaise	
8. b	<u>40 Diapositives de l'auteur</u>	
8. c	<u>1 Video-cassette de l'auteur</u> SEWANE D. , 1989, <i>Tibenti</i> – rite de deuil chez les Tamberma du Togo, video-cassette, 23mn	
8. d	<u>Ouvrages et articles publiés par l'auteur :</u>	
	1 - SEWANE (D.), 2002, <i>La Nuit des Grands Morts - L'initiee et l'épouse chez les Tamberma du Togo</i> , éditions Economica, collection Afrique Cultures, Paris, 272 p.	
	2 - Sous la direction de M.C.DUPRÉ, <i>Familiarité avec les dieux - Transe et possession</i> , SEWANE (D.), 2001, <i>Celles qui tombent chez les Tammariba du Togo</i> , 185-221, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand	
	3 - <i>Cuisine et société en Afrique. Histoire, saveurs et savoir-faire</i> , 2002, D. SEWANE : <i>Le premier sorgho et la confrérie des Vrais Hommes chez les Tamberma du Togo</i> , pp. 85-101, Paris , Karthala	
	SEWANE D (SMADJA M.), 1999, <i>La Lance et le Serpent - rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo</i> , Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris, 2vol. 486 p.	
	SEWANE D (SMADJA M.), 1991, <i>Les affaires du mort (Tamberma, Togo)</i> in <i>Le deuil et ses rites</i> , « Systèmes de Pensée en Afrique Noire », cahier 11 :57-89, C.N.R.S.-E.P.H.E., Paris (tiré à part)	
	SEWANE D (SMADJAM.), 1990, « La maison qui s'enfonce sous la terre » (Tamberma) in <i>Pour Jean Malaurie – 102 témoignages en hommage à quarante ans d'études arctiques</i> (coord. S. Devers), 944 p., éditions Plon, Paris, 79-90	

REMERCIEMENTS

Je remercie tout particulièrement Madame Elizabeth Wangari, chef de l'Unité Afrique au Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, de son intérêt pour un peuple dont la philosophie et la religion expriment la grandeur de la pensée africaine, et Madame Yvette Kaboza, pour le soin, la finesse et la compétence avec lesquels elle a monté le dossier administratif de cette mission d'appui

J'ai été très sensible à l'accueil que m'a réservé au mois de juin à Lomé, pendant la deuxième mission, Monsieur Sambiani Laré, Secrétaire général de la commission nationale togolaise pour l'UNESCO

Cette mission d'appui n'aurait été possible sans l'accord des autorités togolaises qui encouragent depuis 1980 mes recherches ethnologiques en pays Tamberma, centrées sur l'univers religieux de ce peuple : le Ministère de l'Éducation nationale et de la recherche, notamment Monsieur Koffi Sama, actuellement Premier ministre, le Ministère de la Culture, de la jeunesse et des Sports, notamment Monsieur Komi Selom Klassou, auxquels j'exprime toute ma reconnaissance.

J'ai été particulièrement heureuse de collaborer à ce projet avec les membres éminents de la Commission togolaise que sont Monsieur Kodjona Kadanga, Directeur Général de la Culture et Monsieur Nayondjoua Djanguenane, Conservateur du Musée national, des sites et monuments, Président ICOM-TOGO. Les membres de la Commission ont pu bénéficier de l'expérience de Monsieur Joffroy, architecte, expert Africa 2009.

Je suis très sensible à l'intérêt que manifestent pour cette mission et mes travaux différentes personnalités togolaises et béninoises. Monsieur Komlavi Seddoh, recteur honoraire de

l'Université de Lomé, Directeur de la Division de l'Enseignement supérieur à l'UNESCO, le Professeur Nicoué Gayibor, Directeur des Affaires académiques et de la scolarité de l'Université de Lomé, Madame Angèle Dola Aguihah, Ministre déléguée auprès du Premier Ministre, Chargée de la promotion du secteur privé, archéologue de haut niveau, Monsieur Datschina N. Yembetti, Directeur du Ministère de l'Énergie et des Postes et Télécommunications, Tamberma de Nadoba, Monsieur N'Koué Simpara, géologue, Vice Doyen de la faculté des Sciences de Lomé, Tamberma de Nadoba, Monsieur Rigobert Kpanipa Kouagou, sociologue, spécialiste de la culture tammari, Secrétaire général de la commission nationale béninoise pour l'UNESCO, Monsieur Koumba Koussei, historien du peuple tammari au Bénin, Monsieur Gabriel Kouakou, sociologue-économiste tammari au Bénin.

A Kanté, l'attention et l'appui sympathique de Monsieur Zato Djobo Tsrou Koura, Préfet de la Kéran, nous ont été à tous fort précieux.

Mes remerciements vont à la population du village de Warengo, où j'ai mené toutes mes recherches, à ses chefs religieux, à l'okweti M'Poh Santy, chef du canton de Warengo, spécialement à Monsieur N'Koué Bantee, exceptionnel traducteur et interprète d'une grande probité intellectuelle.

Termes de référence de la mission de Dominique Sewane

FEE CONTRACT

THE UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION

and

Mr.
SEWANE DOMINIQUE
368 RUE DE VAUGIRARD

(hereinafter called 'UNESCO')
the headquarters of which are situated in Paris

F-75015 PARIS

(hereinafter called 'the Contractor')

Identification Number: 400632

VAT Registration Number:

hereby agree as follows:

Article I. Work assignment

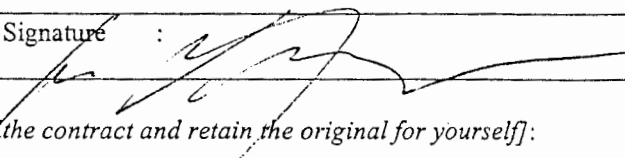
The Contractor shall:

Dans le cadre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et de la mise en oeuvre de la Stratégie Globale pour l'Afrique, le contractant devra, en étroite collaboration avec l'expert d'Africa 2009 chargé de la préparation du dossier de proposition d'inscription de l'Habitat Vernaculaire Betammaribe :

1. Entreprendre, après concertation avec l'expert d'Africa 2009 et la Commission nationale togolaise pour l'UNESCO, les missions de préparation du dossier de proposition d'inscription de l'Habitat Vernaculaire Betammaribe ;
2. Assister la Commission nationale togolaise dans la préparation du dossier de proposition d'inscription de l'Habitat Vernaculaire Betammaribe notamment dans la l'élaboration de la documentation nécessaire à l'évaluation du bien proposé (Bibliographie cf. ouvrages de références, rapports scientifiques) et l'analyse des textes juridiques protégeant le bien ci-dessus mentionné.
3. Assister la Commission nationale togolaise pour l'UNESCO dans l'élaboration du programme de sensibilisation de la population locale;
4. Soumettre au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, au plus tard le 31 décembre 2002, un rapport final de l'activité ainsi qu'un état financier accompagné des souches des billets d'avion et des autres factures.

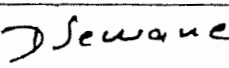
Signed on behalf of the Director-General of UNESCO

Name : Francesco BANDARIN Date : 26.04.2002

Title : Director, UNESCO
World Heritage Centre Signature : 

Contractor [please sign, return to UNESCO one copy of the contract and retain the original for yourself]:

Name : SEWANE DOMINIQUE Date : 29 avril 2002

Title : Expert consultant Signature : 

BASES DU RAPPORT

Ce rapport final s'appuie, d'une part, sur des recherches ethnologiques entreprises en pays Tamberma au Togo depuis les années 1980, d'autre part sur les éléments réunis par la mission de sensibilisation réalisée en juin 2002 par la Commission nationale togolaise pour l'Unesco, à laquelle je participais dans une mission d'appui en tant qu'expert, et sur la quelle j'ai rendu un rapport intermédiaire le 1^{er} août 2002.

Cette Commission togolaise réunit :

Monsieur Thierry Joffroy, de craTERRE, expert Africa 2009

Monsieur Nayondjoua Djanguenane, Conservateur du Musée national, des sites et monuments, Président ICOM-TOGO, coordinateur de la Mission

Monsieur Kodjona Kadanga, Directeur général de la Culture

Madame Lucie Matjigouna, archéologue

Monsieur Matthias Bitanga, du Musée national, Sites et monuments

N'ayant pas participé à la troisième mission réalisée à Lomé en décembre 2002, centrée sur le mode de gestion du Pays Tamberma et la délimitation de la zone tampon, je me suis bornée à aborder ces questions dans le chapitre 5 : programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien. Elles seront résolues et traitées en détail dans le rapport final rédigé par les membres de la Commission Togolaise.

Recherches antérieures

Ce rapport final insiste sur l'univers culturel des Batammariba du Togo, chez lesquels j'ai effectué des recherches approfondies sur les rituels funéraires et initiatiques, l'organisation du territoire, le symbolisme religieux de la takyinta.

J'ai eu la chance d'être accueillie depuis 1980 par les Tamberma (Batammariba) du Togo, dont la vie rituelle, d'une grande richesse, a été exceptionnellement préservée. M'inscrivant dans une continuité de chercheurs au nombre très limité qui se sont intéressés à ce peuple, notamment Leo Frobenius¹ et Paul Mercier², plus récemment au Bénin R.K.Kouagou, K.Koussey (entre autres), je suis jusqu'à présent la seule Occidentale, et même non-tammari, ayant eu le privilège d'assister à une vie cérémonielle jalousement préservée du regard étranger, au cours de huit missions scientifiques en solitaire dans le village de Warengo, canton de Warengo

J'ai essayé de faire l'analyse que méritaient des matériaux rares, d'une exceptionnelle qualité et originalité, recueillis peu à peu au cours de séjours répétés. Après avoir assisté à différentes reprises à ces rituels, tout en ayant eu accès à la documentation existant à ce jour sur les peuples de l'Atakora, tant allemande que française (rapports de missionnaires et de détachés militaires, travaux universitaires très précis de sociologues et d'économistes Béninois avec lesquels j'ai eu de longs et fructueux entretiens), je pense avoir réuni les éléments qui me permettent de comprendre certains pans du système cérémoniel tammari.

Plus largement, j'ai essayé d'analyser le mode de transmission du savoir propre à cette population, dans lequel les personnages du devin et de l'ancien détenteur d'un savoir généalogique tiennent une place prééminente. En dehors de tout esprit de théorisation, j'ai également essayé de comprendre une conception du « malheur » étroitement liée à celle de la mort violente. A partir de travaux de spécialistes des populations d'Afrique Noire, et tout en m'appuyant sur mes propres observations, je me suis efforcée d'approfondir la signification que prend, chez des sociétés comparables à celle des

¹ FROBENIUS (L.) 1912-1913, Und Africa sprach. Bericht über den Verlauf der 3. Reiseperiode des D.I.A.F.E. in den Jahren 1910-1912, Vita, Berlin-Charlottenburg, t.III Unter den unsträfflichen Aethiopen, 1913, 669 p.

² op. cité

Batāmmariba, le mode de construction d'un habitat traditionnel. Le séminaire interdisciplinaire du Professeur Jean Malaurie à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales sur la géographie sacrée (Centre d'Etudes Arctiques), a été fondamental pour ma compréhension élargie du symbolisme de sociétés analogues à celle des Batāmmariba

Une grande partie de mes recherches a été présentée à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses (Sorbonne, Paris). La première partie de cette thèse vient d'être publiée aux Editions Economica, collection Afrique Cultures, sous le titre : *La Nuit des Grands Morts-L'initiée et l'épouse chez les Tamberma du Togo*. Elle concerne principalement le rite initiatique des jeunes femmes, très secret, l'un des rares rituels initiatiques féminins ayant conservé une vitalité en Afrique de l'Ouest, auquel j'ai eu l'autorisation exclusive d'assister lors de quatre sessions (1981, 1985, 1989, 2001), et la place occupée dans cette société par la femme. Un autre ouvrage, *Les souffles des morts chez les Tamberma du Togo*, sera publié en 2003 aux éditions Plon, coll. Terre Humaine. Il concerne les rites de deuil et la conception de la mort de ce peuple.

Projets

1 - Découverte d'un grand écrivain Tamberma

Ce qui est fascinant et rare dans l'histoire de la civilisation africaine, se révèle à travers une culture de l'indicible où se manifeste la présence d'une surnature. Les jeunes Tamberma de niveau universitaire n'ont rien perdu de la profondeur de leurs racines. Parmi eux, j'ai découvert un nouveau Hampaté Ba, ce poète visionnaire qui a fondé une nouvelle littérature malienne et découvert par Théodore Monod. A n'en pas douter, l'œuvre de ce Tamberma sera la défense et l'illustration, avec une dimension philosophique et politique, de la diversité des cultures du monde

dans l'esprit de l'Unesco. C'est dans cet esprit que je poursuis des travaux passionnants avec un groupe d'artistes Africains.

2 - Mission archéologique au nord du Togo

Avec un groupe de chercheurs Français de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et Togolais de l'Université du Bénin, je prépare une mission archéologique dans le nord du Togo. Avec, notamment, Monsieur Yves Marguerat, dont les travaux d'historien et de géographe sont célèbres au Togo, Monsieur Edmond Bernus, spécialiste des Touaregs, Madame Angèle Dola Aguigah, archéologue, Monsieur N'Koué Simpara, géologue, Vice-doyen de la Faculté des sciences de Lomé, Monsieur Badjow Tcham, historien, professeur d'Histoire à l'Université de Lomé .

3 - Musée Tamberma

Le comité de village du canton de Warengo vient de monter le projet d'un Musée Tamberma. Ce projet, auquel j'apporte un actif concours, bénéficie de l'appui de Monsieur Nayondjoua Djanguenane, Conservateur du Musée national, des sites et monuments du Togo.

4 - CD Rom sur la vie cérémonielle des Tamberma

La société de disques OCORA prévoit, sous ma direction, la réalisation d'un CD Rom, qui permettra d'entendre, outre la musique cérémonielle tamberma que j'ai enregistrée, la voix d'anciens s'exprimant sur leurs traditions.

Présentation

Les Batāmmariba peuplent le massif de l'Atakora au nord du Bénin et du Togo. Appelés Somba au Bénin et Tamberma au Togo, les Batāmmariba sont des éleveurs agriculteurs aux fortes traditions guerrières et de chasse. Surtout, ils sont réputés pour l'architecture élaborée de leurs fortins de terre à étage : les *takyiènta*. Ces montagnards se définissent eux-mêmes par l'acte de construire. En effet, leur nom, Batāmmariba signifie: "Ceux qui bâtissent en malaxant la terre humide". Leur mode de construction, dont on ne trouve nulle part l'équivalent, continue d'intriguer les observateurs. D'où viennent-ils? "De Dinaba, quelque part vers le nord" se bornent-ils à répondre, refusant de situer le lieu d'où seraient partis leurs ancêtres pour mener une existence d'éleveurs semi-nomades avant de s'installer vers le 18^{ème} siècle sur leur territoire actuel. Les Batāmmariba sont restés fidèles à ce qu'ils considèrent comme leur fondement: habitat, rituels initiatiques et funéraires, et aussi une forme de démocratie basée sur une hiérarchie entre Aînés et Cadets mettant obstacle à tout pouvoir centralisé. Ils s'opposent à toute forme de domination ou d'asservissement. Ils ne reconnaissent que l'autorité de chefs religieux choisis selon de strictes critères éthiques : discrétion, bravoure, refus du meurtre, puissance intellectuelle au service de la vérité et du savoir.

Le charme du Pays Tamberma au Togo, auquel est sensible le voyageur le plus pressé, provient d'une harmonie subtile entre un habitat à l'architecture élaborée et un environnement qui porte la marque d'une pensée d'un grand raffinement. Un paysage organisé dont la beauté est due à la variété des espèces végétales, un relief escarpé dans la montagne, adouci par des collines dans la vallée, et l'impression de liberté que donne un espace ouvert où interfèrent

champs cultivés et "petites brousses" laissées en friches car dévolues aux esprits du territoire.

Les Batāmmariba ont façonné leur pays à l'image des forces dont ils recherchaient, et décelaient, les présences. Ce lieu est devenu le leur, au point que l'un ne peut se définir sans l'autre. C'est le *kutammarku*, pays où ils construisent des *takyiènta* et entretiennent avec ces forces des liens privilégiés. Des liens puissamment revitalisés tous les quatre ans au cours du *difwani* des garçons – grandiose rite agraire – et le *dikuntri* des filles – l'un des derniers rituels initiatiques féminins d'Afrique de l'Ouest. Des rites conçus comme les rencontres des humains avec les forces primordiales de la nature. Ainsi le Serpent invisible et souterrain qui régénère et fertilise la terre .

Si l'on choisit de définir le peuple Tamberma comme le peuple de l'arbre, de la terre et de la nuit, on constate que ces trois éléments se retrouvent à des degrés divers aussi bien dans leur existence quotidienne que dans leur vie cérémonielle d'une exceptionnelle richesse, intrinsèquement liée à la *takyiènta*, qui s'enracine dans un environnement où se lit la relation intense que, au cours des saisons, les hommes entretiennent avec les puissances de la nature.

Bien qu'une *takyiènta* ait quelque similitude avec l'habitat fortifié des Lobi au Burkina Faso ou des Gurunsi au Ghana, on n'en trouve nulle part l'équivalent pour ce qui est du raffinement et de la complexité de l'architecture. L'équilibre des formes dégage une singulière beauté qui, depuis la découverte du Pays Tamberma par les Occidentaux à la fin du dix neuvième siècle, fascine les voyageurs. Elle représente une « œuvre d'art total » telle que la concevait l'artiste autrichien Merz: à la fois habitat fonctionnel et expression de la spiritualité d'un peuple.

La *takyiènta* est en bas demeure des souffles des morts résidant dans les autels. A l'étage, elle est abri pour les vivants. Elle

incarne un corps féminin dont la matrice est la case centrale de la terrasse où une femme accouche et dort avec ses jeunes enfants. Elle représente également le double inversé de la tombe, une dimension qui resurgit avec éclat lors des dramatiques rites de deuil célébrés à la mort d'un ancien. Elle est temple et refuge fortifié : son nom, *takyiènta*, signifie « celle qui garde »

La pensée d'une grande intensité religieuse des Batāmmariba, expression de la grande pensée africaine de la mort régénérée par les forces de la nature, appartient à un peuple aux racines millénaires, dont l'étude par des archéologues et préhistoriens devraient permettre de renouer avec des civilisations anciennes et inconnues.

A une époque où l'Occident commence à s'inquiéter des effets à long terme de la destruction des forêts, de la pollution des eaux et de l'air, de l'exploitation intensive des troupeaux et terres cultivées, l'attitude des Batāmmariba vis à vis de la nature, mais aussi de leurs morts et de leurs anciens, permet de mettre en évidence le caractère éminemment écologique de leur société, pour laquelle l'équilibre entre humains et environnement est primordial. Un équilibre qui résulte d'une mise en ordre de l'univers dans laquelle l'observance de règles démographiques et d'occupation du sol est liée à un profond sentiment religieux. Il est certain que les politiques de préservation de l'environnement, désireuses de maintenir la diversité biologique de la planète, seront amenées à prendre en compte la dimension culturelle de sociétés similaires à celle des Tamberma.

L'attachement viscéral à leur vie cérémonielle est l'une des principales raisons qui incitent les Batāmmariba de la génération actuelle à continuer à construire leurs *takyiènta*. Mais de nos jours, les jeunes souhaitent allier confort et tradition. Ils vivent le plus souvent en famille dans des cases de forme carrée recouvertes de chaume ou de tôle, construites à côté de leur *takyiènta*, à l'entretien de laquelle ils réservent tous leurs soins. En revanche, une jeune

mère passe toujours la nuit avec son nouveau-né dans la "matrice" de la *takyiènta* où elle lui a donné le jour: la chambre centrale située sur la terrasse.

En 2001, la plupart des jeunes gens appartenant à la génération des 20-30 ans a été scolarisée, voire même a atteint un niveau universitaire. Tout en s'intégrant à la vie moderne, ils n'ont en rien renoncé à ce qui représente pour eux leur fondement culturel: leurs *takyiènta*, l'équilibre de leur environnement influencé par une pensée religieuse.

Il est urgent, pour eux et pour l'humanité, de les aider à préserver un inestimable patrimoine architectural et culturel.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

l'Habitat vernaculaire Bétammaribé, Togo ou Pays Tamberma, Togo, est proposé à l'inscription sur la « Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO » au titre de paysage culturel ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la Convention selon les critères :

24 (a) (iii) et (v) :

- . (a) (iii) : il apporte un témoignage exceptionnel sur une civilisation vivante
- . (a) (v) : il constitue un exemple éminent d'occupation du territoire traditionnel représentatif d'une culture, qui peut devenir vulnérable sous l'effet d'une modernité introduite de manière accélérée, agressive ou maladroite.

et

il répond au critère d'authenticité 24 (b) (i)

- pour ce qui est de la conception de l'architecture, des matériaux, de l'exécution, de l'environnement et de ses composants distinctifs.

et 24 (b) (ii) :

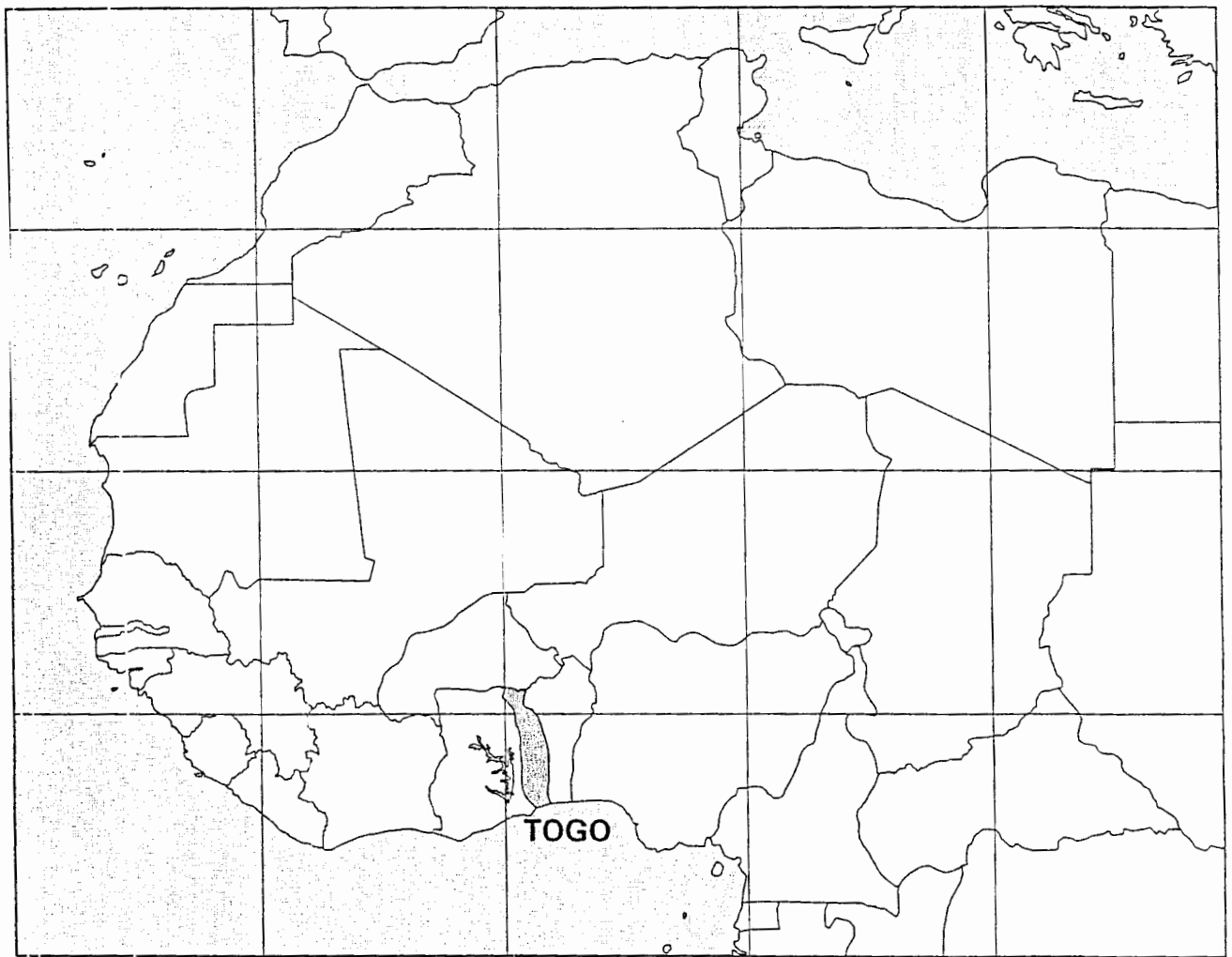
- il bénéficie d'une protection juridique et contractuelle et d'une protection traditionnelle adéquate et de mécanismes de gestion propres à assurer sa conservation

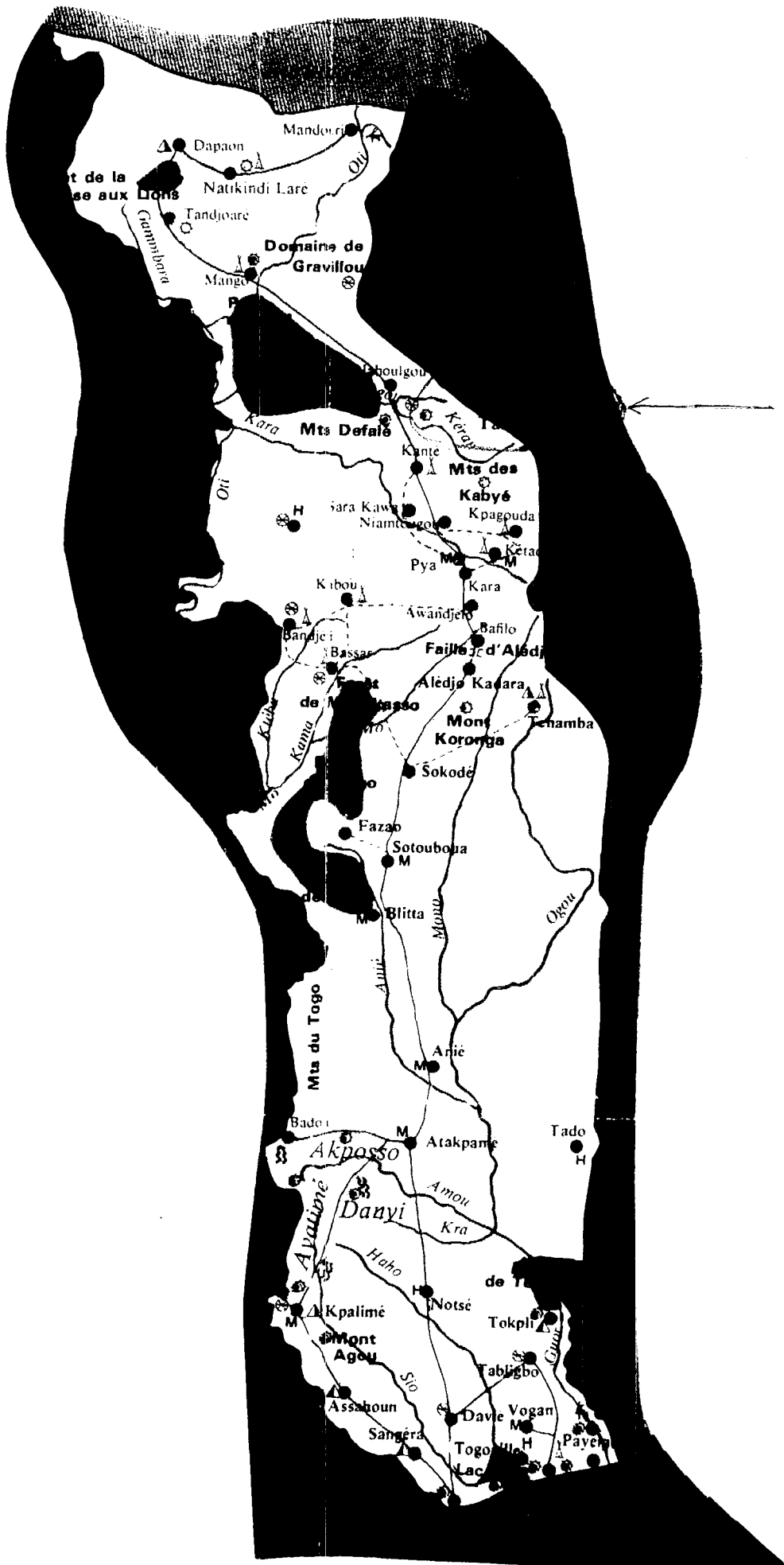
1. Identification du bien

1. a Pays : République Togolaise

Cartes situant :

- La République Togolaise en Afrique de l'Ouest
- La République Togolaise





1. b Nom du bien

Pays Tamberma

(ou des Batammariba)

comprenant trois cantons :

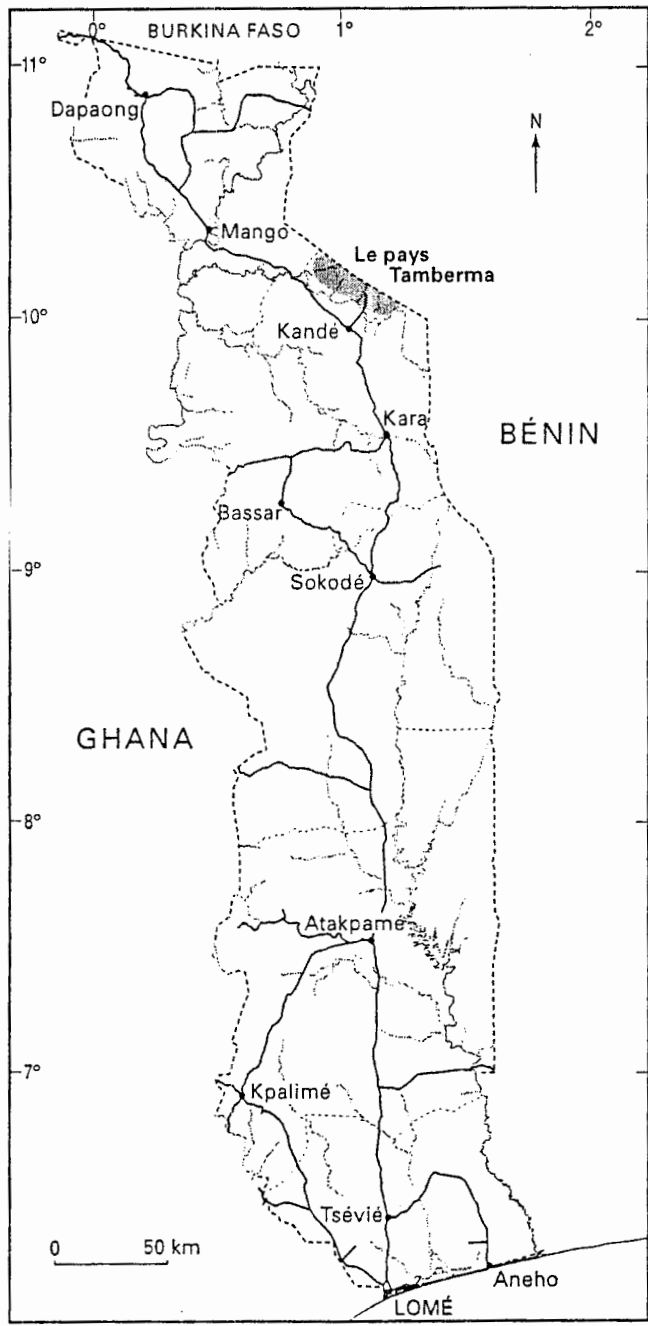
Nadoba, Warengo, Koutougou

1. c Surface du site
proposée
pour l'inscription

45 000 ha

1. d Région où est localisé le site : Préfecture de la Kéran

1. e Carte indiquant où est localisé le site au Togo



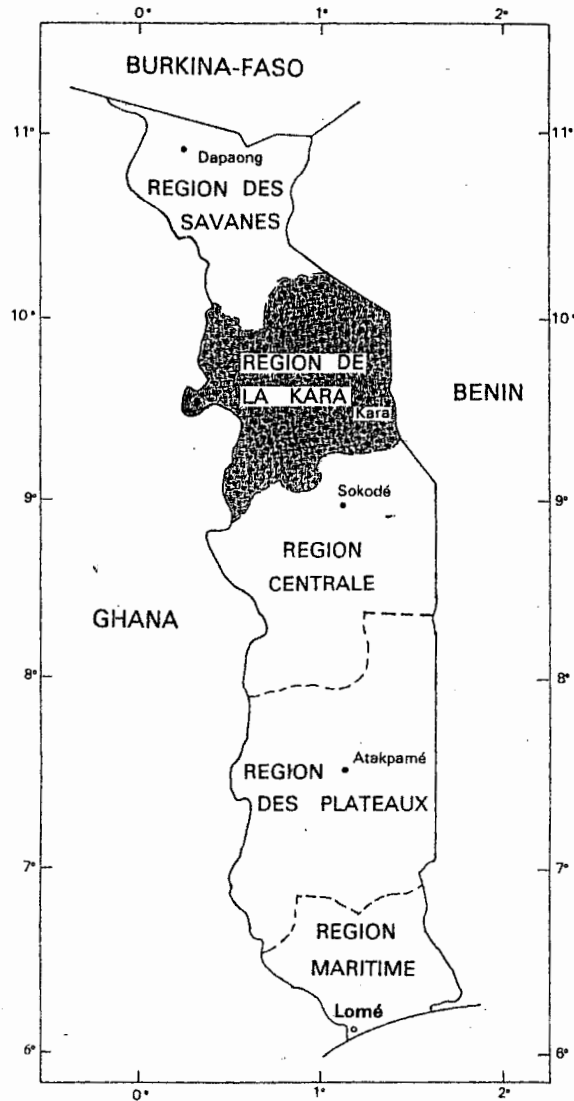
1. f Cartes indiquant les limites
de la zone proposée pour l'inscription

Avertissement : Les cartes localisant le Pays Tamberma (ou des Batammariba) au Togo n'indiquent pas avec certitude la localisation de chaque village.

Les noms sont parfois mal orthographiés

CARTE 1

REPUBLIQUE DU TOGO
CARTE DE SITUATION



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE
Direction Générale du Plan et du Développement
Direction Régionale du Plan, Kara

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES MINES
ET DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre, Lomé, 1984

En collaboration avec le
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Projet TOG/79/001 - Planification régionale
Lomé 1984

Projection de Mercator Transverse Universelle (U.T.M)
Fuseau N° 31, Méridien origine 3° Est
Ellipsoïde de Clarke 1880

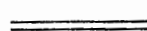
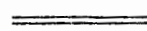

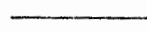

Sources : CARTES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST à 1 : 200 000 et
1 : 50 000, IGN Paris 1955-1960 ; COUVERTURE AERIEENNE,
République Togolaise à ~ 1 : 30 000, IGN Paris 1976-1978 ;
RECENSEMENT NATIONAL 1981, Lomé 1983

Légende Topographique

ETABLISSEMENTS HUMAINS (Nombre d'habitants)

	Plus de 10 000	KARA	(chef-lieu de Région)
	5 000 - 10 000	KANDE	(chef-lieu de Préfecture)
	2 000 - 5 000	GUERIN-KOUKA Awandjelo	(chef-lieu de Sous-Préfecture)
	1 000 - 2 000	SARA-KAWA Broukou	(chef-lieu de Canton)
	moins de 1 000	KATCHAMBA Tchitchira	(chef-lieu de Canton)


RESEAUX ROUTIERS

	Route Principale
	Route Secondaire
	Route Tertiaire Importante
	Route Tertiaire, Piste rurale
	Sentier important


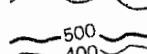

FRONTIERES

	Frontière Internationale	Poste de Douane	
	Limite de Région		
	Limite de Préfecture		
	Limite censitaire de Canton		

RESERVES INTEGREES DE FLORE ET DE FAUNE

	Parc National et Forêt classée
---	--------------------------------

AUTRES CARACTERISTIQUES TOPOGRAPHIQUES

	Kara	Cours d'eau important
	500 400	Courbes de niveau à intervalles de 100 mètres
	442	Indication d'altitude

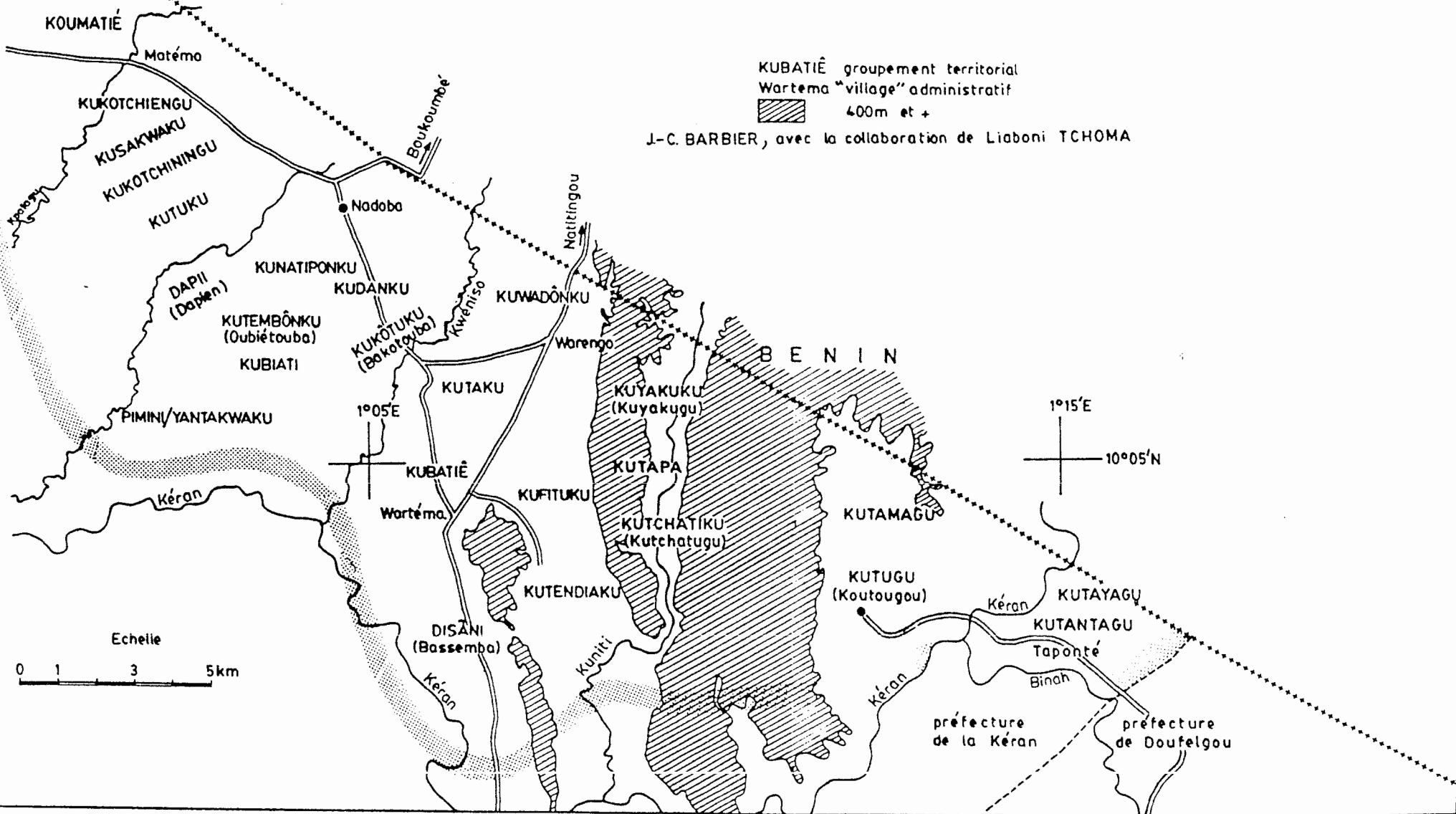
1. f Relevés indiquant les principaux villages
du Pays Tamberma (ou des Batammariba)

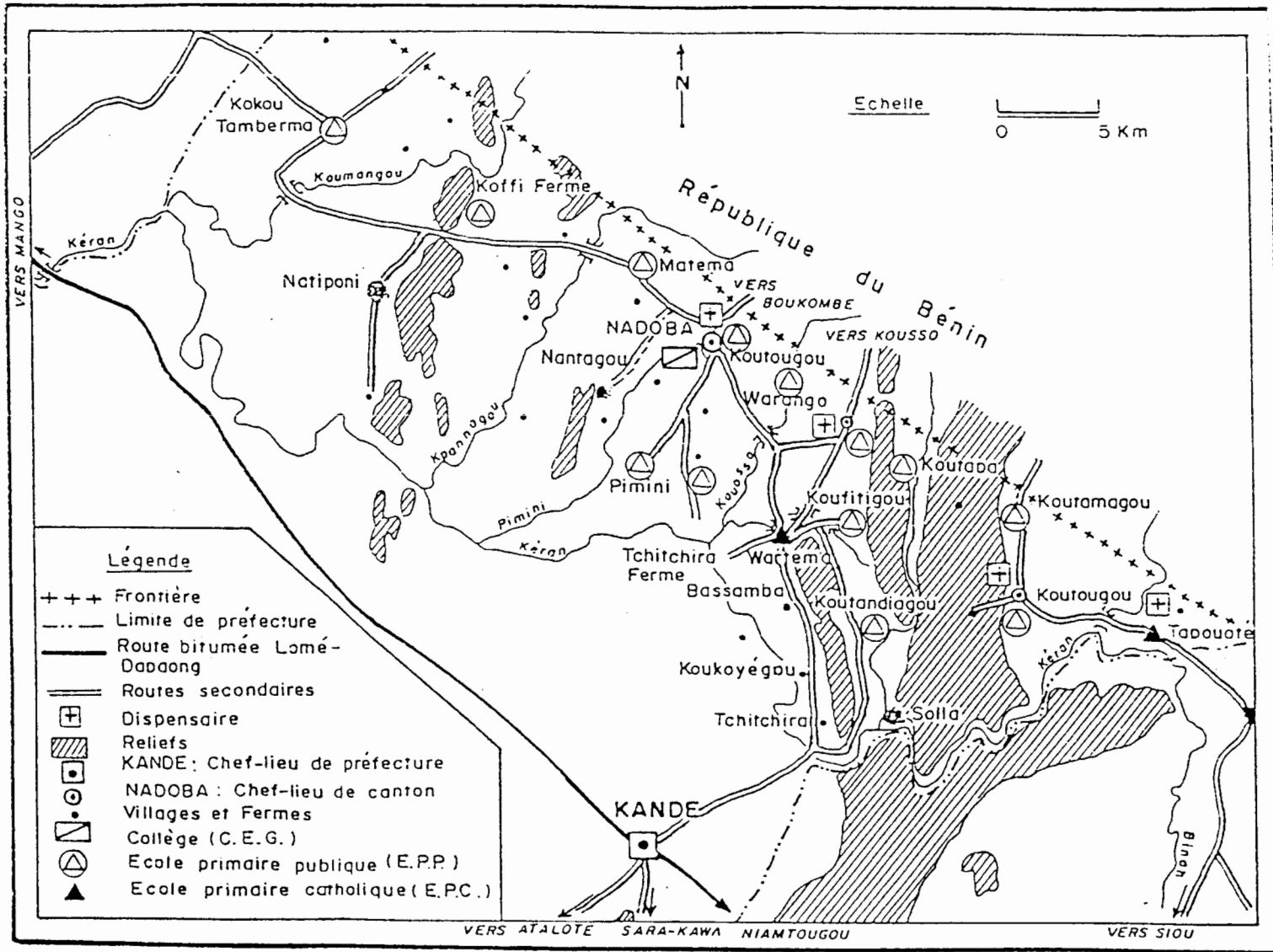
- CARTES 3 ET 4

- LISTE DES VILLAGES

GROUPEMENTS TERRITORIAUX DU PAYS TAMBERMA

localisation approximative





KOUDETI - SIMPARA . Mai, 1998

carte scolaire

Liste des Villages bétammaribès au Togo

Canton de Nadoba

1. Nadoba
2. Dapien
3. Koukotchignigou
4. Koussokou
5. Koukontchigou
6. Kounatipogou
7. Koubiati
8. Oubiatouba
9. Koulangou
10. Koukotougou
11. Koukotchingou
12. Koussakpankou
13. Matéma
14. Nantagou
15. Koffi-Ferme
16. Tchitchira II
17. Groupement Peulh
18. Pimini

Canton de Warango

1. Warango
2. Koutagou (ou Ditchandia)
3. Koutandiagou
4. Koumontchigou
5. Koufitougou (Koufitoukou)
6. Wartema
7. Bassamba (ou Lissani)
8. Tchitchira-Ferme I
9. Koutado

Canton de Koutougou

1. Koutougou
2. Koutamagou
3. Tapouté
4. Koutapa
5. Koutougou-Solla
6. Tapouté-Solla
7. Tapouté Tchitchira
8. Koutantagou
9. Koutchatigou
10. Kouyakougou
11. Liténi

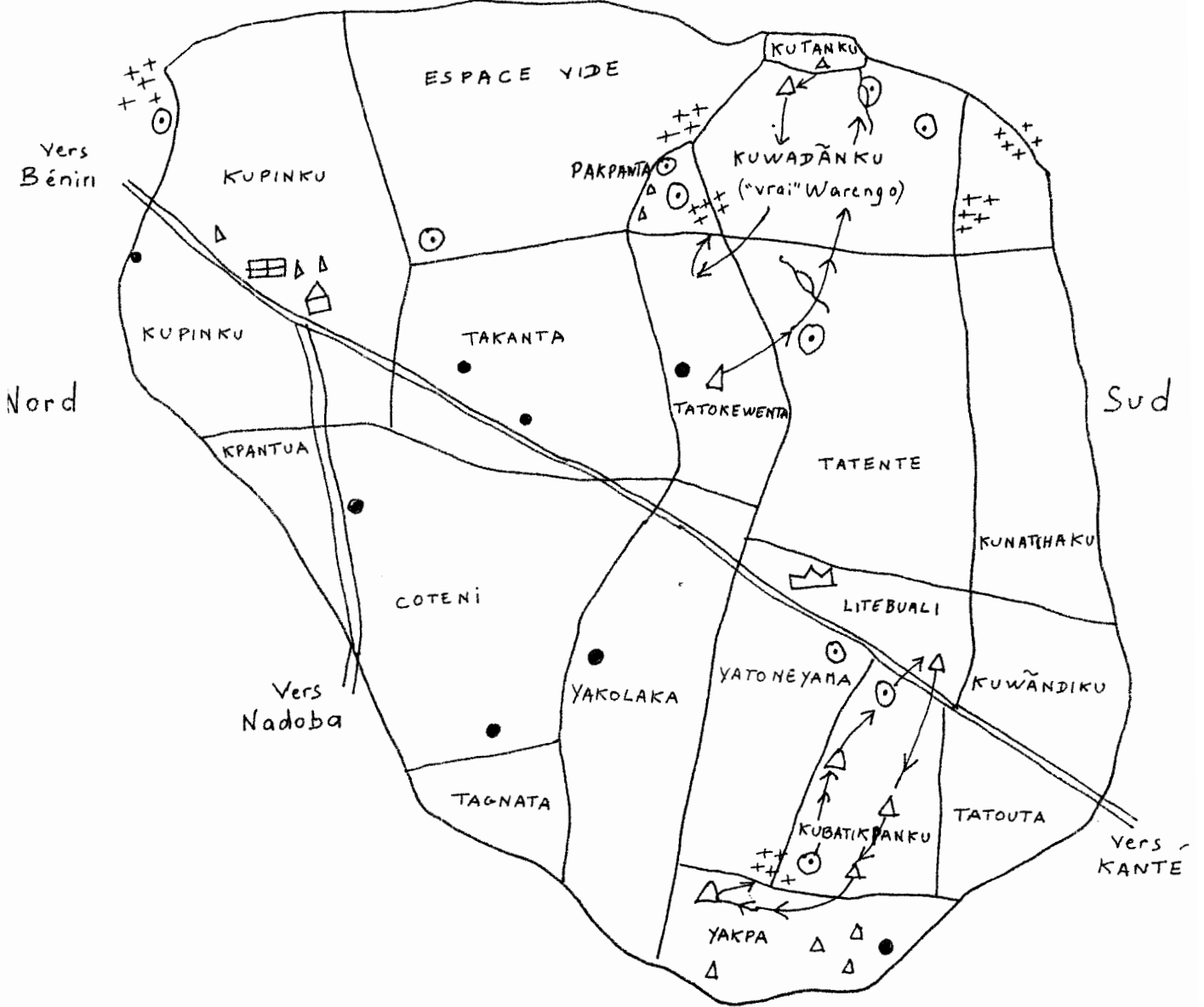
1. g Un exemple :

Le village de Warengo, canton de Warengo

CARTES 5 ET 6

VILLAGE DE WARENGO

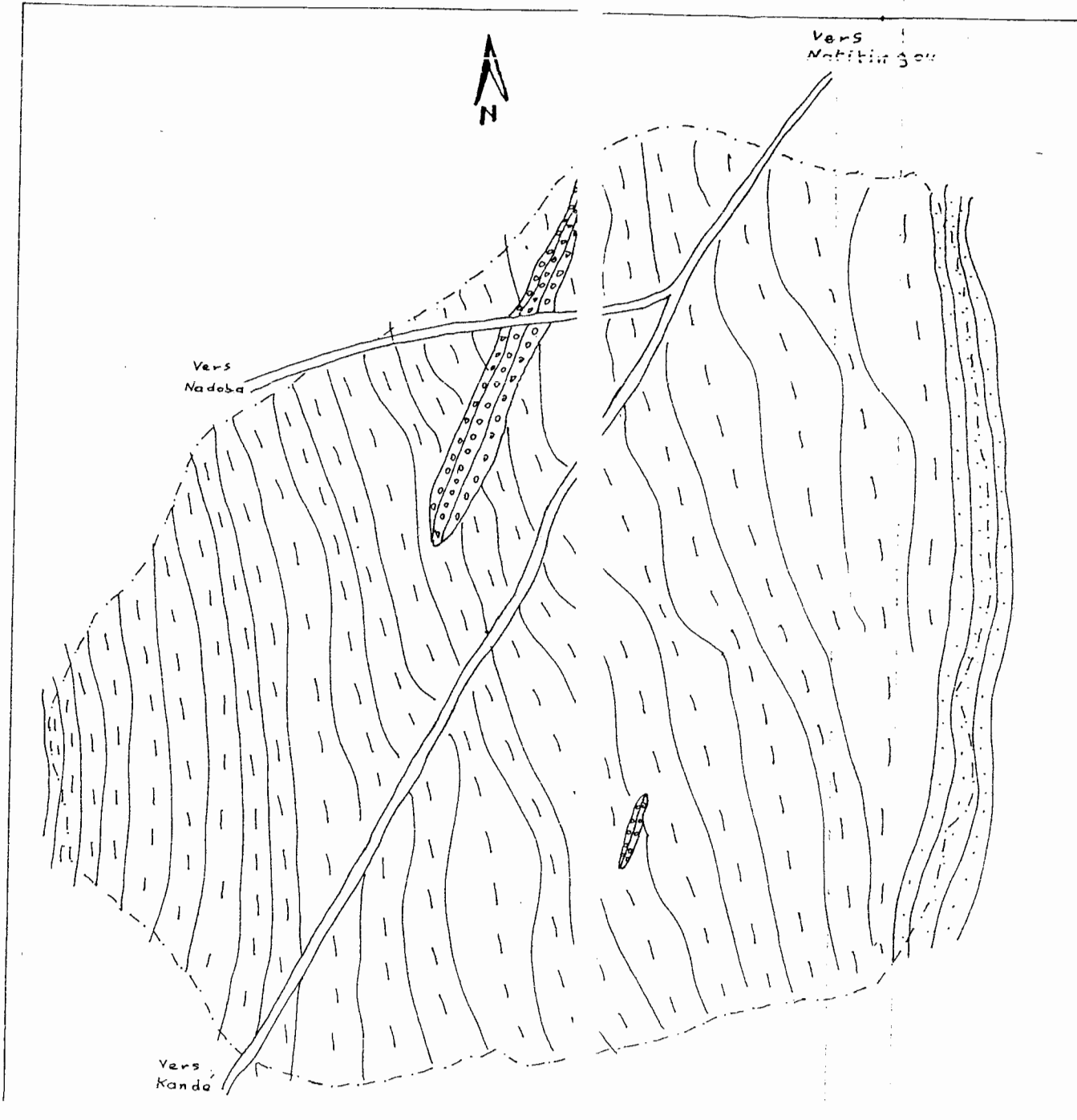
MONTAGNE
Est



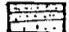




- Puits
- △ Maison
- ☞ Mare des ancêtres
- 👑 Marché
- +++ Cimetière
- ⊙ Bois sacré

- Ouest
- == Piste
 - ▭ Quartier
 - ▧ École
 - 🏠 Cases des fonctionnaires
 - ↻ Circuit de dikuntri des Bayanriba et des Bayébé

WARENGO - G E O L O G I E (Gaston M'Pouari)



LEGENDE

-  Quartzite atacorien
-  Quartzite tectonisé
-  Schistes sériciteux
et chloriteux
-  Limite du village
-  Route

2. DESCRIPTION DU BIEN

2. a localisation

- relief
- climat
- sols et végétation
- faune

2. b historique

2. c administration et état actuel de conservation

- population

2. d organisation sociale des Batammariba

2. e «de vrais paysans noirs »

- greniers masculins et féminins
- cuisine un jour sur deux
- nourriture cérémonielle

2. f élevage

2.g forme et date des documents les plus récents sur le site

- bibliographie des titres disponibles
- études et rapports récents
- films et images

2 a. Localisation

Au nord du Togo et du Bénin, de part et d'autre de la frontière, le *kutammarku* ou pays des Batāmmariba est situé au cœur des massifs de l'Atakora. Dénommés Somba au Bénin et Tamberma au Togo, les Batāmmariba sont des éleveurs agriculteurs aux fortes traditions guerrières et de chasse, réputés pour l'architecture élaborée de leurs fortins de terre à étage ou *takyiènta*¹

Au nord-est du Togo, le Pays Tamberma dépend de la préfecture de la Kéran. Sa superficie est de 45. 000 ha

. Il est limité :

- à l'est par le district de Boukombé au Bénin
- à l'ouest par la rivière de la Kéran
- au nord ouest par le canton de Pessidé
- au sud est par la chaîne de l'Atakora.

Depuis 1996, il est divisé en trois cantons principaux : canton de Nacloba, canton de Warengo, canton de Koutougou. Il inclut également six villages relevant du canton d'Agbontè (pressentis pour former la zone tampon) L'habitat est dispersé - les *takyiènta* sont distantes les uns des autres de 100 à 150m, voire 400m - les limites entre villages et cantons peu visibles, le peuplement homogène : 30 à 34hab./km².

Relief

- à l'Est, la chaîne montagneuse, l'Atakora, large d'environ 10 km et culminant à 606 m (Mont Koudougou), s'allonge suivant une direction sud-ouest nord-est, depuis le Ghana jusqu'au Bénin, en passant par le Togo où elle prend le nom de Monts Togo. Bien que peu élevés, les contreforts escarpés de l'Atakora ont constitué, avec leurs grottes et plateaux un puissant dispositif naturel de sécurité, véritable zone refuge pour les populations qui s'y sont établies entre le seizième et le dix-huitième siècle.

¹ Au pluriel, *sikiyèñ*. Par souci de simplification, nous employons les termes en *ditammari* (langue des Batāmmariba) au singulier. Ici : *takyiènta*.

- au Centre, une plaine
- à l'Ouest, des collines orientées nord-Sud, culminant à 403 m.
- la Kéran, rivière principale, reçoit ses principaux affluents de la rive droite : Koumangou, Kpannangou , Pimini, Kouosso, Kouniti et Sépaga.

Climat

Climat de type soudano-sahélien caractérisé par une saison sèche de fin octobre à fin avril (six mois) et, le reste de l'année, une saison humide, bien que celle-ci ait tendance à s'amenuiser depuis les années 1990. De plus, il arrive qu'en juillet et août, des pluies torrentielles, dont les eaux descendent des plateaux sur les plaines et vallons, provoquent l'érosion des flancs de collines.

Sols et Végétation :

Sols le plus souvent ferrallithiques, hautement lessivés, souvent surexploités malgré des techniques traditionnelles qui visent à conserver les éléments fertilisants : assolement, association de cultures, jachère, fumures (engrais verts et engrais organiques)... qui ont tendance à être abandonnés au profit d'engrais chimiques, notamment pour les cultures commerciales telles que le coton.

Cependant, la présence d'un grand nombre de terrains laissés volontairement en friche (en particulier bosquets sacrés) ont permis la préservation d'espèces végétales rares. Dans un village tãmmari, il y a, plus qu'ailleurs, des ébènes, fromagers, karités, nérés... et des baobabs centenaires, dont certains véritablement majestueux, en lesquels, disent les habitants, le souffle d'un ancêtre est venu rejoindre son allié de sous-terre : un esprit avec lequel, de son vivant, il a conclu un pacte. C'est également sur ces parcelles non défrichées que les devins guérisseurs prélèvent racines et plantes qui entrent

dans la composition de leurs médecines, notamment pour guérir le kwashiokor ou la morsure des serpents, nombreux dans cette région.

Faune

La création d'une réserve sur l'ancien territoire de chasse des Tamberma du Togo (à Naboulgou) a, dans une certaine mesure, contribué à protéger une faune d'une grande variété: gazelles, antilopes, buffles, phacochères, éléphants, bien que depuis 1996, une grande partie de cette faune ait déserté la réserve, de nouveaux décrets ayant rendu caduc le règlement visant à en interdire l'accès. En revanche, dans un village, lièvres roux, gros reptiles (python, grosse vipère), poissons des marigots (poisson-silure), margouillats, rongeurs n'ont pas diminué en nombre, de même que des reptiles beaucoup moins inoffensifs, entre autres la vipère *equis* à la morsure mortelle.

2. b historique

Bien que peu élevée (600m), la chaîne de l'Atakora a représenté une zone refuge pour une mosaïque de peuples de langue voltaïque dits « sans état » car sans pouvoir centralisé, qui, comme les Batãmmariba, fuyaient l'emprise des grands royaumes qui se mettaient en place dans l'actuel Burkina Faso entre le 16^{ème} et le 18^{ème} siècle, notamment Dagomba, Mossi, Gurmantché. Ils auraient appartenu à des peuples antérieurs à ces royaumes, lesquels leur auraient emprunté d'importants éléments rituels et religieux (et non le contraire). Lorsque les Batãmmariba affirment être venus du Nord - ou du nord-ouest - ils montrent la direction du Burkina Faso et non le pays lui-même. Le lieu de leur origine, Dinaba, devenu mythique, est encore impossible à situer. Seules permettraient d'y parvenir des recherches archéologiques et préhistoriques

approfondies, que plusieurs chercheurs Togolais envisagent d'entreprendre. La prodigieuse enquête ethnohistorique de Paul Mercier, qui retrace l'histoire de leurs migrations ¹, ne remonte pas avant le 16^{ème} siècle.

Jusqu'à la fin du dix neuvième siècle, cette région escarpée, mais non exempte d'ouvertures, a cependant favorisé les relations commerciales et cérémonielles des Batāmmariba avec d'autres populations, tout en leur permettant de filtrer les intrusions étrangères. Ces anciens guerriers ont toujours repoussé avec succès les attaques de leurs voisins, notamment Tyokossi et Bariba.

Les Tamberma du Togo (ou Batāmmariba) ne se sont jamais vraiment soumis au pouvoir colonial allemand, puis français (le Togo était sous protectorat allemand de 1885 à 1914 et sous administration coloniale française de 1919 jusqu'à l'Indépendance en 1960). Ils ont bénéficié d'une conjoncture favorable : restés longtemps à l'écart des circuits commerciaux, échappant davantage que les Somba de l'ancien Dahomey au contrôle des administrateurs français, ils ont pu préserver l'intégrité de leur culture.

2. c administration et état actuel de conservation

Un chef administratif est nommé dans chaque village, sous le contrôle d'un chef du canton. Chacun des trois principaux cantons formant le Pays Tamberma - Nadoba, Warengo, Koutougou - présente une configuration particulière.

1 - Le canton de Nadoba, situé dans la vallée et proche de la frontière du Bénin, est beaucoup plus touché par la modernité que les deux autres : ligne téléphonique, collège, motel, mission catholique franciscaine très active, dispensaire, nombreux puits...il

¹ MERCIER (Paul), 1968, *Tradition, changement, histoire. Les "Somba" du Dahomey septentrional*, Anthropos, Paris, 538p.

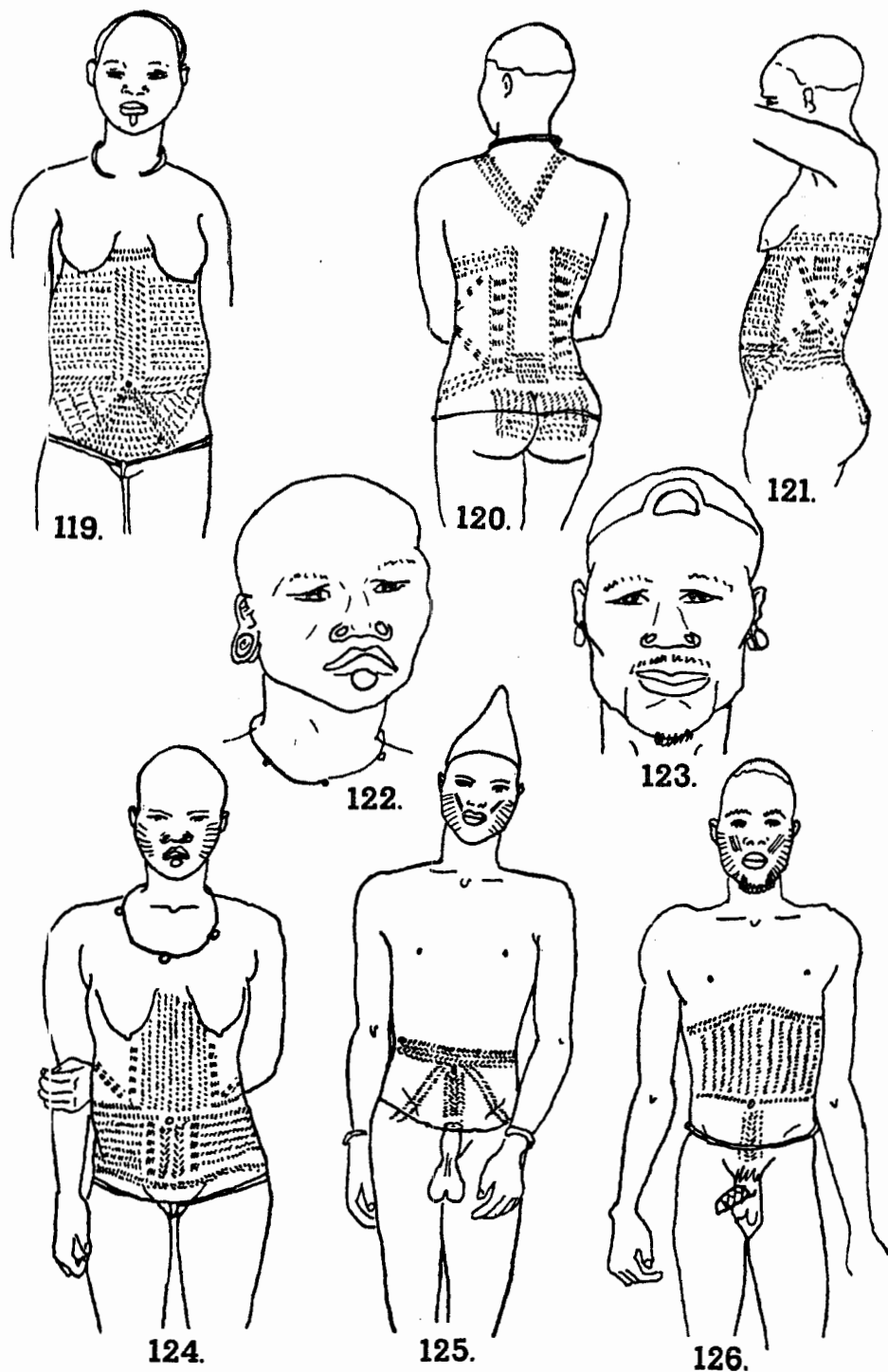
bénéficie de nombreux projets de développement agricoles et sanitaires. Chaque semaine, le grand marché de Nadoba est fréquenté non seulement par les Tamberma des trois cantons, mais par la population Lamba de Kanté, bourg distant de 25 km. Il est réputé, entre autres, pour la vente massive de porcs et viande de porc (que ne consomment pas les Tamberma).

2- Le canton de Warengo, également situé dans la vallée et s'adossant à la montagne, est d'accès facile : une excellente piste, régulièrement entretenue, le relie à Nadoba et Kanté. Il s'ouvre à la modernité tout en restant très attaché à ses traditions. Ainsi, les constructions modernes aux toits tôle remplaçant les *takyiènta* traditionnelles, comme on en voit beaucoup à Nadoba, sont encore rares.

3 - Le canton de Koutougou, d'accès difficile en raison de sa situation - dans la montagne - peut être considéré comme le plus traditionnel des trois cantons, et également le plus démuné : les infrastructures restent réduites, peu de puits... Il est aussi, pour un étranger, le plus beau et le plus étrange des trois cantons. Les habitants, très attachés à leur vie cérémonielle, semblent appartenir à un monde qui leur est propre. C'est à Koutougou que se concentrent des artisans au savoir séculaire: forgerons (bracelets de cuivre et laiton, colliers, couteaux), fabricants de pipes en roseau et terre cuite, de boucliers et chapeaux cérémoniels, arcs, carquois, flèches etc....

Population

Selon le dernier recensement, déjà ancien, de 1981, la population des Tamberma du Togo s'élevait à environ 10 000 habitants. En tenant compte de l'émigration villageoise importante chez les jeunes depuis 1990, elle devrait compter actuellement environ 15 000 habitants. La plupart de ces jeunes sont aujourd'hui scolarisés. Presque tous les villages ont une école primaire et le CEG



Figures 119 à 126 : scarifications Tamberma, subdivision de Mango. — 119 à 121. Scarifications esthétiques, femme mariée; 122 et 123. Ornements de narine, de lèvre et du lobe de l'oreille (Tapounté); 124. **Tembé** à Tapounté; 125. **Kpaku** et 126. **N'Dja** à Tapounté.

(Collège d'Enseignement Général) de Nadoba draine chaque année davantage d'élèves provenant des trois cantons, dont beaucoup sont pensionnaires ou locataires d'une chambre, ce qui contribue à les éloigner de la vie cérémonielle de leur village, donc de leur culture.

2. c Organisation sociale des Batammariba

Les Batāmmariba forment une société clanique patrilocale et bilinéaire avec prédominance religieuse du lignage maternel. Comme en de nombreuses sociétés africaines, prévaut la hiérarchie entre Aînés et Cadets.

La cellule de base est la petite *takyiènta*, dont le nom signifie à la fois maison et famille, réunissant un couple généralement monogame et deux à six enfants. Les jeunes gens logent à proximité, dans des cases de célibataires. Précédé de l'adjectif « vieille » ou « grande », une *takyiènta* désigne une maison où se trouvent les autels les plus anciens d'un clan ou d'un segment de lignage, appelé « *kunadakua* » ou groupement de frères qui dépend de la Grande *Takyiènta* d'un aîné¹.

Un village ou unité territoriale – comme Warengo dans le canton de Warengo, ou Kunadoku dans le canton de Nadoba – regroupe les descendants des fils d'un couple d'ancêtres fondateurs. Il correspond à la définition classique d'un sous-groupe ethnique. Les Batāmmariba scolarisés vont plus loin, traduisant ce mot par « état-nation ». Ils se réfèrent aux différences qui distinguent, par exemple, l'Allemagne de la France ou de la Grande Bretagne, chacun de ces pays ayant en propre des mythes, une généalogie, une histoire. Le nom d'un village souligne une singularité qui se rapporte à un épisode de son histoire, à une coutume rituelle, ou bien qui lui est attribué par ses voisins. Ainsi, les habitants de Warengo se définissent par leur habileté au tir à l'arc en se dénommant

¹ Deux à trois ou quatre *kunadakua* forment une *kwaba*. Pour l'organisation clanique, voir Annexe.

Bawaadoma ou "Ceux qui aiment chasser". En revanche, les habitants de Kunadoku doivent à leurs voisins leur surnom de Banaadobe ou "Ceux qui sarclent à la main" (sans utiliser de houe).

2.d Unité d'un village autour de centres rituels

Aujourd'hui comme hier, l'unité d'un village réside dans le fait que ses habitants se reconnaissent tous comme les « enfants » de l'ancêtre fondateur (ils ont une même histoire) et une manière identique de célébrer leurs cérémonies, notamment initiatiques et de deuil.

L'unité d'un village se lit autour d'un centre rituel formé :

1 - d'un cimetière dont les tombes sont recouvertes d'une poterie. Une tombe n'est creusée que pour un père ou une mère ayant eu droit au rite de deuil du tibenti. Par la suite, seront enterrés dans ces tombes les jeunes morts d'une même famille.

2 - d'une grande maison de cérémonie où sont initiés les garçons vierges en âge de procréer, de 15 à 18 ou 20 ans aujourd'hui (autrefois de 20 à 25 ans). Elle est aussi la Vieille ou Grande *Takyiènta* du clan, éminemment sacrée, maison de l'un des fils du fondateur du village, constamment rebâtie sur les mêmes fondations,

3 - du sanctuaire du Serpent tutélaire

où sont conduits les jeunes initiés. Le sanctuaire du Serpent ou Fawafa se trouve à proximité de la Grande *takyiènta* de cérémonie et du cimetière, mais séparé de celui-ci par une nette limite. Selon la "personnalité" du Serpent et le genre d'autel que, par l'intermédiaire d'un devin, il a demandé qu'on lui élève, le sanctuaire se présentera sous forme d'un édifice de pierre, d'un cône de terre ou, comme à Warengo, d'un fagot de branchages adossé à un arbre. Le sanctuaire est situé au centre d'un bosquet formé d'arbres "aimés"

par le Serpent, qui sont à la fois le Serpent lui-même, et les excroissances de celui-ci.

Ce centre rituel est en général situé au tréfonds d'un village, dans le plus ancien quartier. A Warengo, il est adossé à la montagne. Les lieux sacrés formant le centre rituel (sanctuaire du serpent, cimetière, Grande Maison) se trouvent à distance des autres habitations. Il est interdit de cultiver ou de construire à leur périphérie, afin de ne pas empiéter sur les parcours initiatiques, qui relient ces lieux de l'un à l'autre.¹

Insistons sur l'atmosphère propre à ces lieux, le calme et le silence qui les caractérisent, la beauté d'un paysage qui reste verdoyant en saison sèche, où se mêlent les espèces végétales les plus variées, la présence de marigots appelés « marigots des morts » (où vont, à l'époque de leur propre initiation, se baigner les jeunes femmes), souvent une source dissimulée par les taillis, dont la pureté est soigneusement protégée de toute pollution : une source où ont coutume de se rencontrer les jeunes filles venant puiser l'eau claire consommée à petites doses par les familles, et dont on conserve la fraîcheur dans une jarre.

Rares sont les villages ne possédant qu'un seul centre rituel (un seul cimetière, Grande maison, sanctuaire de Serpent). Au cours des générations, les lignages deviennent clans à part entière et acquièrent leur propre centre rituel. Mais cela n'entame en rien l'unité du village. Bien que rituellement autonomes, les clans célèbrent leurs rites de manière identique et se réfèrent à la même histoire. Ainsi, dans un village relativement très peuplé tel que Warengo (1000 habitants au dernier recensement de 1981), on compte aujourd'hui six clans et six centres rituels¹.

¹ voir cartes jointes du village de Warengo

¹ La prépondérance du centre rituel le plus ancien est maintenue. En vertu des règles de succession en vigueur chez les Batãmariba - une maison et ses autels est héritée par le bejamin - ce Centre appartient au clan descendant du fils benjamin de l'ancêtre fondateur.

Pour conclure, la meilleure façon de délimiter un village et les clans relativement indépendants qui le constituent, est de s'informer sur le nombre et la localisation des différents cimetières, Grandes maisons d'initiation et sanctuaires de Serpent. En principe, ils sont situés dans le quartier le plus ancien du village. A Warengo, au pied de la montagne, à l'est, le village s'étendant vers l'ouest

2. e De « vrais paysans noirs »

Les Batāmmariba, remarquait en 1950 Paul Mercier² citant J. Dresch, sont de « vrais paysans noirs caractérisés par l'attachement à la terre, une délimitation précise des parcelles cultivées, la connexion entre agriculture et élevage, une technique évoluée d'aménagement du sol ». D'une enquête menée par moi-même dans les années 80 (81, 82, 85, 89) auprès de chefs de famille du village de Warengo, renouvelée en juillet 2000 et février 2001, il ressort que, parmi les plantes vivrières, les cultures prioritaires au niveau social et symbolique restent le sorgho ou « mil rouge » et le fonio, une place particulière étant réservée au mil blanc ou « petit mil », les cultures secondaires, plus récentes, étant l'igname, le manioc, le riz, puis le haricot, les noix voandzou, la tomate, le gombo, les plantes à condiments, le tabac, enfin les produits de cueillette tels que noix de néré et de karité, mangues, fruits et feuilles de baobab.

Le prestige du maître d'une *takyiènta* dépend de la quantité de ses récoltes de sorgho et de fonio. Son travail acharné, sa réputation de "valeurux maître de *takyiènta*", lui vaudront le soutien des sociétés d'entraide pendant les travaux agricoles.

Notamment, la culture du sorgho mobilise pendant plusieurs mois le temps et l'attention des Batāmmariba. Semé en juin dans le "champ de maison", il est ensuite repiqué dans le "champ de brousse"

(éloigné) et récolté six mois plus tard, en novembre.¹ Selon l'aspect, la couleur, le goût, le caractère plus ou moins hâtif, les Batāmmariba distinguent plusieurs variétés de sorgho (de cinq à sept selon les régions)

Greniers masculins et féminins

Après l'unique récolte de l'année, les produits céréaliers sont conservés dans les greniers situés sur la terrasse.

Au nord, dans le grenier féminin, sont gardés condiments, fromages, céréales glanées par l'épouse. Le grenier féminin est sous contrôle de l'épouse bien que le mari se permette de temps à autre de vérifier son contenu. Là est conservé le bien personnel d'une femme dont elle use à sa guise: céréales cultivées dans un lopin octroyé par le mari ou sur les champs de sorgho et de mil blanc, noix de karité, condiments, fromages...et nombreux épis glanés lors de la récolte du sorgho. Le grenier d'une femme procure à sa propriétaire une indéniable indépendance économique souvent enviée par son mari. Elle confectionne une bière vendue au marché avec les épis de sorgho. En troquant ou vendant le beurre obtenu à partir des noix de karité, la pâte à partir des graines d'arachides, les amandes des graines concassées de baobab...elle se constitue un pécule, et grâce à lui, un troupeau de poules ou de cabris. En période de soudure, elle accepte par mansuétude de soustraire une partie de ses provisions en faveur de la famille.

Au sud, dans le grenier masculin, grenier principal subdivisé en trois compartiments, sont engrangées les céréales les plus valorisées, base de l'alimentation : sorgho, fonio et mil blanc. Les quantités

² Op. cité, p. 217

¹ "En règle générale, le champ de maison (*kuperigu*), est fumé, tandis que le champ de périphérie ou de brousse (*kupagu*) est brûlé. Dans le champ de maison sont cultivés légumes et condiments, maïs, tabac. Dans les champs de brousse sont cultivés fonio, mils, igname, manioc, arachide, voandzou. Les sols utilisés en principe trois années de suite. Rotation la plus fréquente: mil/fonio. Mil/fonio/arachide. Sorgho la première année, igname et mil à croissance rapide la deuxième année, fonio la troisième année." (K. Kpanipa, op. cité)

moyennes, par an, sont : 750kg de sorgho et mil blanc, 600kg de fonio. Un maître de *takyiènta* a l'entière responsabilité de ces céréales de base et de prestige. Sa notoriété dépend essentiellement de sa faculté de nourrir les siens et de faire face aux dépenses cérémonielles dans lesquelles pâte de fonio et de mil, bière de sorgho, jouent un rôle prédominant.

Cuisine un jour sur deux

L'alimentation des Batāmmariba est variée en produits céréaliers ou végétaux, bien que les protéines animales fassent souvent défaut. Par souci d'économie, il est d'usage qu'une femme "prépare la pâte" (de mil, de fonio) un jour sur deux, les restes du repas étant consommés le deuxième jour (en période de soudure, un jour sur trois). Dans une petite *takyiènta* abritant un couple et deux à cinq enfants, il revient au mari, un jour sur deux, de donner à l'épouse un panier contenant cinq à dix kilos de graines de sorgho, petit mil ou fonio (généralement, on mélange le fonio à la farine de sorgho ou de petit mil). Seul le maître de *takyiènta* a droit de regard sur le contenu de son grenier². La prudence est une raison de cet interdit. En se refusant d'avouer l'épuisement des réserves en période de soudure, le père veut éviter de provoquer un climat d'angoisse dans la famille.

Nourriture cérémonielle

Par ailleurs, il est nécessaire, même en période de disette, de réserver une certaine quantité de sorgho et de fonio pour la célébration de cérémonies imprévues et de rituels annoncés, notamment initiatiques et funéraires. C'est exactement ce qui s'est passé récemment. En 2001, les récoltes de mil et fonio ont séché sur pied, provoquant pendant la soudure de l'été 2002 une famine d'une

² En l'absence du mari, la première épouse peut accéder au grenier par procuration

gravité sans précédent. Par ailleurs, les initiations des garçons devant être célébrées en juin 20002, il était indispensable de soustraire une certaine quantité de sorgho pour fabriquer la bière cérémonielle.

2.f Elevage

Les Batāmmariba sont traditionnellement des éleveurs. Dans les années 1970 et 1980, le troupeau de vaches, moutons, cabris (et volailles) avait encore une certaine importance numérique. Il était (et est encore parfois) gardé pour la nuit au rez-de-chaussée de la *takyiènta*. Surveillé par les petits garçons, le troupeau de vaches, dont la destination est essentiellement cérémonielle (sacrifices, mariages), pâturait à l'intérieur du village sur les aires en friche ou en jachère, contribuant à fertiliser le sol. Aujourd'hui ce troupeau, toujours valorisé mais très réduit, est donné en gardiennage à un groupement peul, habitant à la périphérie des villages. En raison de pestes animales et de vols fréquents, le troupeau de moutons ne représente plus que quelques têtes, de même que les cabris.

2.g Forme et date des documents les plus récents sur le site

Bibliographie des titres disponibles

BLIER (Suzanne Preston), 1987, *The Anatomy of Architecture. Ontology and Metaphor in Batammaliba Architectural expression*, Cambridge University Press

FROELICH (J.C.), 1968, *Les réfugiés montagnards paléo-négritiques*, ORSTOM / Berger-Levrault, Paris, 268 p.

GAYIBOR (N.), BARBIER (J.C.), MARGUERAT (Y.), 1996, *Le peuplement du Togo : état actuel des connaissances historiques*, Presses de l'Université du Bénin, Lomé, République Togolaise 180 p.

MAURICE (A.M.), 1986, « *Atakora, Otiau, Otammari, Osari, Peuples du Nord-Bénin (1950)* », Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 481 p

MERCIER (Paul), 1968, *Tradition, changement, histoire. Les « Somba » du Dahomey septentrional*, Anthropos, Paris, 538 p. non réédité, dans toutes les bibliothèques, à lire absolument

SEWANE (D.), à paraître en 2003, *Le souffle du mort - La tragédie de la mort chez les Tamberma du Togo*, collection Terre Humaine, éditions Plon, Paris, 400 p.

SEWANE (D.), 2002, *La Nuit des Grands Morts - L'initiée et l'épouse chez les Tamberma du Togo*, éditions Economica, collection Afrique Cultures, Paris, 272 p.

SEWANE (D.), 2002, *Façons de tuer dans les sciences sociales et chez les Tamberma du Togo*, in *De la vérité en ethnologie...*, Séminaire 2000-2001 de Jean Malaurie à l'EHESS, Economica, Paris, 12 p.

SEWANE (D.), 2002, *Le premier sorgho et la confrérie des Vrais Hommes chez les Tamberma du Togo* in *Cuisine et société en Afrique. Histoire, saveurs et savoir-faire*, Karthala, Paris

SEWANE (D.), 2001, *Celles qui tombent chez les Tammariba du Togo* in *Familiarité avec les dieux - Transe et possession*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 30p.

SEWANE D (SMADJA M.), 1990 « La maison qui s'enfonce sous la terre » in *Pour Jean Malaurie — 102 témoignages en hommage à quarante ans d'études arctiques* (coord. S. Devers), 944 p., éditions Plon, Paris, 79-90

Etudes et rapports récents

AGBO (A.V.), 1977, *Paysan traditionnel et développement rural de l'Atacora*, thèse de doctorat de 3^e cycle; Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

CHAMBENY (Lucien Abbé), 2002 *Regard sur les peuples Autochtones de l'Atacora : des origines à nos jours*. Fascicule non daté mais paru en 2002 (37 pages). Université de Cotonou, République du Bénin

COMMISSION NATIONALE BÉNINOISE POUR L'UNESCO, 1978 « Conférence sur l'Histoire Générale de l'Afrique », Bulletin n° spécial XI, février 1978, Porto Novo, République du Bénin

COMMISSION NATIONALE BÉNINOISE POUR L'UNESCO, Bulletin 1998, *Stratégie de survie et dispersion de l'habitat dans Kutammaaku* (KOUAKOU Kpanipa Rigobert)

DOKO (K.S) 1974 « Situation socio-économique en pays somba et perspectives de développement », Ottawa,

DOKO (R.) 1983 « Sociologie waba » Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université du Bénin, République du Bénin

KOUAKOU Kpanipa Rigobert, 2002, *Du parricide symbolique par destruction du carquois, comme rituel de succession dans l'univers socio-culturel tammari* Complément présenté à la Communication au Festival des Arts et de la Culture Tammari (FACTAM) - Natitingou, du 03 au 06 Avril 2002. (11p.)

KOUAKOU Kpanipa Rigobert, 2002, *Le défi identitaire du peuple Tammari*, Communication présentée à l'occasion du FACTAM - Natitingou, du 03 au 06 Avril 2002 (16 pages).

KOUANDETE (I.M), 1971 *Kaba-Un aspect de l'insurrection nationaliste au Dahomey*, éd. Silva,

KOUSSEY Koumba (N.), 1977, *Le peuple otammari*, Essai de synthèse historique, Mémoire de maîtrise, Université nationale du Bénin, Cotonou, République du Bénin

NATA (Théophile) 1974, *Étude descriptive du litammari* Rapport de fin de 1^{ère} année de Doctorat de 3^{ème} cycle de linguistique, Université du Bénin, Cotonou, République du Bénin

N'TCHA (K.J.) 1983, *L'Anthropologie économique des Bétammarée dans l'Atakora*, Mémoire de Maîtrise, Université du Bénin, Cotonou, République du Bénin

SEWANE D (SMADJA M.), 1999, *La Lance et le Serpent - rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo*, Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris, 2vol. 486 p.

SEWANE D (SMADJA M.), 1991, *Les affaires du mort (Tamberma, Togo)* in *Le deuil et ses rites*, « Systèmes de Pensée en Afrique Noire », cahier 11 :57-89, C.N.R.S.-E.P.H.E., Paris

SEWANE Dominique, 1987, *Tu seras le défenseur de la takienta* (éducation du jeune garçon chez les Tamberma du Togo), Bulletin du Syndicat national des psychologues de Poitou-Charentes, 7 p.

SULJ (Père Joseph), 1986, *Le paysan de la vallée tamberma*, Mission catholique de Nadoba, République Togolaise

TIANDO (E.) 1978, *Perspectives d'approche historique des populations de l'Atakora. Exemple des Waaba-Tangamba, Daataba*, Mémoire de Maîtrise, Université Nationale du Bénin, Cotonou, République du Bénin

TROJANOWSKA-DULUC (Alicja), 1997, *La décoration du corps comme source de savoir chez les peuples sans écriture, les Somba du Bénin* Mémoire de D.E.A., Université Paris I

Films et images

1930 « Fête de village », 10 mn Images prises par F. Gadmer (Musée Albert Kahn)

1949-1950 « Fonds A. M. MAURICE, Académie des Sciences d'Outre-Mer, 528 photographies noir et blanc

1989 SEWANE D. (SMADJA M.), « *Tibenti* - rituel funéraire chez les Tamberma du Togo », couleur, 16mm et video-cassette, 23mn, Image-Média, Ivry, France (primé au festival du Film scientifique, Palaiseau et au Festival du film ethnologique, Paris)

3. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

- 3. a Critères d'inscription
- 3. b Déclaration de valeur
- 3. c Authenticité/intégrité

3 a Critères selon lesquels l'inscription est proposée

L'Habitat vernaculaire Bétammaribé, Togo ou Pays Tamberma, Togo, est proposé à l'inscription sur la « Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO » au titre de paysage culturel ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la Convention selon les critères : 24 (a) (iii) et (v). En effet, il apporte un témoignage exceptionnel sur une civilisation vivante (a) (iii) Il constitue un exemple éminent d'occupation du territoire traditionnel représentatif d'une culture (a) (v), qui peut devenir vulnérable sous l'effet d'une modernité introduite de manière accélérée, agressive ou maladroite.

- Il répond au critère d'authenticité 24 (b) (i) pour ce qui est de la conception de l'architecture, des matériaux, de l'exécution, de l'environnement et de ses composants distinctifs.

En effet, il offre l'exemple saisissant d'une architecture de terre extrêmement raffinée, harmonieusement intégrée dans un paysage organisé selon la vision cosmogonique des habitants, dont on ne trouve nulle part l'équivalent.

3.b Déclaration de valeur

Le Pays Tamberma, butte témoin de civilisations inconnues

Le Pays Tamberma (ou des Batāmmariba) au Togo apporte un témoignage exceptionnel sur une civilisation africaine vivante aux racines millénaires (24) (a) (iii)

Nul doute que les Batāmmariba appartiennent à une pensée africaine millénaire, que des ethnologues tels que Marcel Griaule, Germaine Dieterlen, Roger Bastide, Youssouf Tata Cissé... ont cherché à approfondir, notamment chez les Dogon ou Bambara du Mali. Des archéologues algériens comme Malika Hachid ¹ estiment que l'Afrique de la préhistoire était sous le sceau de la négritude jusqu'aux confins du Maghreb. En ce sens les Batammriba, qui affirment être venus du Nord, et dont certains rites évoquent les énigmatiques figures rupestres de l'Atlas saharien ou du Tassili, peuvent être considérés comme un îlot singulièrement préservé d'une culture influencé par des civilisations inconnues, car aujourd'hui disparues, ou comme leur butte témoin.

Les vrais maîtres du territoire

Si l'on choisit de définir le peuple Tamberma comme le peuple de l'arbre, de la terre et de la nuit, on constate que ces trois éléments se retrouvent à des degrés divers aussi bien dans leur existence quotidienne que dans leur vie cérémonielle d'une exceptionnelle richesse, l'un et l'autre s'incarnant d'une part dans la *takyiènta*, d'autre part dans un environnement dont la beauté est due à la variété des espèces végétales, un relief escarpé dans la montagne, adouci par des collines dans la vallée., et l'impression de liberté que

¹ HACHID (Malika), 1999, "le Tassili des Ajjer" Ed. Méditerranée

donne un espace ouvert où interfèrent "petites brousses" laissées en friches et champs cultivés.

Le respect envers les forces de nature a conduit les Batāmmariba à structurer leur paysage de manière originale.

En effet, se définissent moins par leur territoire que par la manière de se relier à lui, et le lien à leur lieu passe par la reconnaissance d'esprits souterrains ou *dibo* définis comme les véritables maîtres d'un territoire dont ils s'estiment être les simples gestionnaires. En effet, le domaine de la brousse infiltre le village de part en part sous forme forêts, marigots, sources sacrées qui confèrent à un village tamberma, apparemment sans limite, un air de liberté. De nombreux espaces restent volontairement en friche : ils sont dévolus aux *dibos*, abrités dans des autels construits à leur intention. Partout, le territoire porte la marque de ces « forces » qui se manifestent dans des sites naturels - source, arbuste, pierre, termitière - décryptés par des Voyants aux sens supra-humains. Il serait donc erroné d'imputer la dispersion de l'habitat à un individualisme exacerbé, comme certains observateurs l'ont soutenu.

Le souci primordial des Batāmmariba, qui transparait à travers leurs rites, reste, de nos jours encore, de ne pas troubler le cours de la vie souterraine de ces *dibo* : ils veillent à l'intégrité du sol en se conformant aux lois de ces esprits : règles restrictives de chasse, dates prescrites pour les semences et récoltes, interdit de pêches dans certains marigots, interdit d'abattage de certaines espèces d'arbres.... Les calamités naturelles (tornades, sécheresse) sont conçues comme la transgression de l'un de ces interdits, par conséquent, comme la rupture du pacte que, à leur arrivée, les ancêtres ont conclu avec les forces de la terre, et qu'il s'agit de rétablir. D'où, l'extrême vigilance des chasseurs et agriculteurs dans leur souci de ne pas détruire inconsidérément ce qui permet leur survie: animaux, végétaux, sols.

Les *dibo* alliés d'humains dans les maisons desquelles ils ont élu domicile, tiennent à retrouver chez eux l'obscurité et le silence de sous terre auxquels ils aspirent. C'est pourquoi les femmes étouffent les feux de cuisine dès le crépuscule. On parle à voix contenue. Comme il n'est pas de *takyiènta* qui ne compte, parmi ses autels, celui d'un *dibo*, le village tout entier devient sombre et silencieux.

Rites de la jeunesse : rencontres avec les puissances de la nature

Les rites de la jeunesse, qui impulsent tous les quatre ans un nouvel élan à la communauté, favorisent essentiellement des rencontres entre les humains et ces ombrageux esprits du territoire.

I Le *difwani*, initiation des « fils du Serpent »¹

Les Batāmmariba se disent « enfants du Serpent » souterrain et invisible, dont l'élément est le sous-sol humide. Appellation justifiée si l'on se réfère d'une part au Serpent titulaire d'un clan au sanctuaire duquel sont conduits les adolescents vierges, d'autre part au Vieux Serpent de Dinaaba, lequel, disent les récits d'origine, favorisa la naissance des premiers ancêtres : deux Serpents entre lesquels il y a un lien de parenté.

Tous les quatre ans, à l'époque des premières pluies (entre mai et juin) Terre ou Katenka retrouve pendant le *difwani* son ancienne parenté avec le Serpent. En elle circule l'énergie fécondante du Serpent. La « boue du Serpent » aurait la vertu de fertiliser l'eau ou sperme des initiés, de même qu'elle fertilise la terre.

¹ voir Annexe 1 : le *difwani*, rite initiatique des garçons

- Le dikuntri¹ des jeunes femmes

Quand culmine la saison sèche, une autre rencontre se réalise par le biais du *dikuntri* des jeunes femmes, avec les souffles des Grands Morts de leur clan. Ces grands ancêtres qui, de leur vivant, ont conclu un pacte avec les puissances primordiales de la terre. Je ne m'étendrai pas ici sur la complexité de ce rite féminin, l'un des rares, et sans doute le seul, à avoir conservé sa vitalité en Afrique de l'Ouest.

Disons simplement que le *dikuntri* s'accomplit sous le signe de la violence. Non qu'il soit porté atteinte à l'intégrité physique des jeunes femmes : point de mutilation ni de brimades. Les novices sont au contraire en permanence protégées contre les radiations d'une petite corne, en laquelle s'exprime la force indomptable des êtres de brousse. Au travers du *dikuntri* se lit la manière pour les humains de pactiser avec une force d'agression indispensable à leur survie, dont le contact rend les jeunes femmes aptes à accueillir les souffles des morts.

3. c Authenticité/intégrité

Le savoir de la terre

Les Batāmmariba ou "ceux qui construisent en malaxant la terre humide" sont associés par leur nom même à la terre qu'ils pétrissent. Ils font preuve d'une grande minutie pour distinguer les sols. En véritables géologues, ils savent reconnaître les différentes couches destinées à des utilisations variées. Ces deux sortes de terrains : « peau fine » et « peau épaisse », ou derme et épiderme de la terre, ne sont jamais confondues. En saison sèche, la couche

¹ Voir Annexe 2 : le *dikuntri*, rituel initiatique féminin. Ce rite est traité en détail dans un ouvrage récemment paru et joint au dossier : *La Nuit des Grands Morts*, D.Sewane, 2002, Paris, Economica.

superficielle est dure, mêlée de cailloux. C'est avec cette "peau", rendue malléable après qu'on l'ait mouillée et mélangée à de la paille, que les humains construisent leurs habitations, sur elle qu'ils défrichent et cultivent leurs champs. En creusant une tombe, les fossoyeurs entrent en contact avec la peau « épaisse », profonde, humide et « noire » (d'un ocre profond), demeure des *dibo*. l'épiderme de la terre.

L'une et l'autre n'ont rien de commun avec l'argile résistant, exempt de cailloux et de couleur claire tirant sur le blanc, recueillie dans une carrière avec la pointe d'une houe, et utilisée par les potières. Celle-ci différente d'une autre espèce d'argile de teinte rosée prélevée dans le sol d'un bas-fond¹, avec lequel un Otāmmari façonne des greniers qui ont la forme d'immenses poteries. Et d'une autre encore, rare et précieuse, prélevée sur une termitière. Gluante, car imprégnée de la salive des termites, elle est utilisée pour renouveler ou construire un autel. Un fait mérite d'être souligné : l'intérêt pour la géographie et la géologie que manifestent les jeunes Batāmmariba. Parvenus à un niveau universitaire, ils choisissent souvent ces spécialités, dans lesquelles ils excellent.²

Forme et symboles de la *takyiènta*

Forme

Une *takyiènta* est remarquable par la symétrie de sa construction. Tournée vers l'ouest, formée de tours reliées par des pans de murs, les deux tours maîtresses sont les tours de support de deux greniers, gigantesques poteries d'argile recouvertes de chaume qui s'élèvent à chaque extrémité de la terrasse.

¹ Une carrière, "pareille à une dent carriée", est un endroit lessivé par les eaux de pluies. Cet argile, appelé: *tityaati*, est également consommé par les femmes enceintes.

² Ains: Monsieur N'Koué Simpara, géomorphologue, Vice-doyen de la Faculté des Sciences de Lomé, et le regretté Gaston M'Pouari, géographe, originaire de Warengo, prématurément décédé, à qui nous devons la carte géologique de Warengo ci-jointe.

Dans le mot *Ba-tan-ma-riba*, le vocable *tan* provient de *mutetan*, terre mouillée et le vocable *ma* du verbe *keman*, façonner, dans le sens de « façonner un contenant épousant la forme son contenu ». Le *kutammarku* est le pays, disent les anciens, où leurs aïeux recommencèrent à construire en terre pétrie des *takyiènta* selon le modèle jadis en vigueur à Dinaba, leur lieu d'origine, pour, disent-ils, se protéger de l'intrusion des fauves, en particulier des panthères, risque fréquent dans une région alors non défrichée. Pourquoi leurs voisins ne les ont-ils pas imités ? Pourquoi une structure aussi complexe pour se prémunir d'un danger somme toute fort répandu à l'époque ? Il est hors de doute que l'architecture élaborée de leurs forteresses ne put être inventée au moment de leur installation dans l'Atakora, relativement récente (18^{ème} siècle). Ils gardaient certainement intact dans leur tête, le plan de leurs *takyiènta*, prêts à lui donner forme dès qu'ils trouveraient les conditions propices pour le réaliser, ce qui suppose un savoir millénaire de l'art de construire.

Fonctions de la *takyiènta*

Rien n'est indifférent, rien n'est laissé au hasard dans l'édification d'une *takyiènta*. Une *takyiènta*, toujours orientée à l'ouest, est formée d'une enceinte de tours façonnées en terre pétrie et reliées par des pans de mur. Leur hauteur n'excède pas trois mètres. La terrasse est la limite entre le "haut" et le "bas" de la maison, reliés entre eux et soutenus par des troncs piliers. La fonction de chaque tour diffère selon le niveau considéré. Ainsi, la façade ou "visage" de la *takyiènta* est la paroi extérieure d'une tour ovale, dont le bas forme un vestibule et le haut une chambre à toiture plate. Symétriques à cette chambre-vestibule : deux tours rondes, les "bras" de la maison ou supports des greniers. A l'arrière,

deux autres tours : l'une est la cuisine, l'autre abrite en haut une chambre, en bas un poulailler. Au "dos" de la maison, deux tourelles encadrent un mur. L'unique ouverture donne sur le vestibule, puis la pièce du bas, qui est la plus importante et celle qui demande le plus de soin et d'effort pendant la construction. C'est elle qui identifie la *takyiènta* à un temple où sont invoqués à voix basse les souffles des morts pendant les sacrifices célébrés sur leurs autels.

Dans cette pièce, où les habitants ne font que passer pour se rendre sur la terrasse ou dans la cuisine, se trouve la "maison des ancêtres" qui correspond à la tour centrale. Sur la paroi de ouest de laquelle sont modelés les autels des plus anciens morts de la famille. Il est interdit d'y faire de la lumière ou du bruit. Seul l'ancien de la famille ne craint pas de dormir à proximité des autels, allongé dans l'écorce d'un baobab. Les étrangers n'y sont pas les bienvenus. Ils sont reçus à l'extérieur, sous un abri où, sur un lit circulaire de terre, a coutume de se reposer la famille pendant les heures les plus chaudes.

Une *takyiènta* est en bas la demeure des morts, en haut, celle des vivants. Elle est à la fois temple où les vivants communiquent avec les morts, et refuge pour les vivants. Une *takyiènta* sans autel n'est pas digne de porter ce nom, mais celui, plus réducteur, de banale « case », comparable aux cases construites sur le pourtour par les jeunes célibataires de la famille. Ces cases de forme carrée, souvent recouvertes d'un toit de tôle, deviennent de plus en plus cases d'habitation, la *takyiènta* étant à présent réservée à la célébration de rituels et sacrifices.

orientations

Habiter une *takyiènta* est une façon de s'orienter dans le monde. Mentalement, un Tamberma se situe à l'intérieur de sa *takyiènta*, s'orientant par rapport à l'ouest, direction prise par les défunts.. Il indique le sud en montrant sa main gauche, identifiée au

grenier mâle, et le nord, d'où sont venus les premiers ancêtres, en levant sa main droite qui désigne le grenier féminin.

Côté féminin et côté masculin

La *takyiènta* est virtuellement divisée en deux parties nettement distinctes. D'une part, la partie nord et féminine où, le plus souvent, se trouve en bas la tour-cuisine et en haut le grenier féminin, où sont entreposées les plantes et céréales culticées par la femme : haricots, voudzoun, noix de karité, épis glanés dans les champs. D'autre part, la partie sud et masculine où, en haut, se trouve le grenier masculin qui contient les céréales vélorisées que sont le sorgho, mil blanc, fonio, et obhets dont le contact est considérés comme dangereux pour une femme ou un enfant : arc d'un défunt, corne de guérison etc... A l'extérieur, sur le côté gauche et masculin (au sud) : les autels d'animaux tués à la chasse, dont les femmes et enfants ne doivent pas s'approcher. La chambre centrale de la terrasse ou « chambre de l'épouse » est identifiée à une matrice : c'est là que l'épouse s'unit à son mari, accouche, et dort avec son dernier-né

œuvre commune de l'homme et de la femme

L'intime participation de l'homme et de la femme dans l'édification de la *takyiènta* se révèle à tous les niveaux : construction, façon d'habiter, vocation religieuse de la maison.

Une *takyiènta* est assimilée à la femme et à la mère. Un homme n'en commence la construction que lorsqu'il se marie, dans la mesure où il n'est pas le benjamin des fils, ce dernier héritant de la maison paternelle. Bien qu'un homme soit le maître ou "gardien" de la *takyiènta*, celle-ci elle est essentiellement considérée comme "maison de l'épouse".

Le mot *onitido* désigne l'homme accompli, l'homme puissant, l'homme marié. Le terme *onitipoku*, "l'épouse", signifie littéralement

: "femme de l'homme". L'un et l'autre ne deviennent "entiers", complets, qu'après s'être voués à une tâche commune : l'édification de la *takyiènta*, et sa survie en assurant une descendance.

La construction mobilise une importante main d'oeuvre et un rare savoir-faire, presque exclusivement masculins. Il faut une main d'homme pour donner forme aux boules de terre assemblées en boudins superposés, couper sur la montagne les troncs d'arbres-piliers, couper le chaume des greniers au bord de la Kéran et le transporter sur la tête avant de le tresser, modeler les greniers... Au lieu d'insister sur cet aspect, les Batãmmariba reviennent sur un point pour eux essentiel : une *takyiènta* ne peut voir le jour sans les efforts *conjugués* de l'homme et de la femme. L'un ne peut se substituer à l'autre. "Sans elle, pas de *takyiènta* : c'est elle qui puise l'eau pour mouiller la terre avant la construction, elle qui dame la terrasse avec une pierre lisse trouvée dans un marigot, elle qui crépit les murs avec une décoction de fruits de nérés. Les femmes d'un même *kunadakua* - sœurs, épouses et filles des frères du futur mari - sont convoquées pour des tâches hautement valorisées. L'édification commune de la *takyiènta* est à l'image de la "construction" d'un enfant réalisée par un couple de défunts, dont "l'un aide l'autre".

Le maître d'œuvre et étapes de la construction

Quatre à cinq mois sont nécessaires pour élever tours et remparts d'une *takyiènta*. Débutée après les récoltes, quand la terre est encore malléable (vers la fin du mois d'octobre), la construction arrive à terme aux premières pluies d'avril (qui tombent aujourd'hui plus tardivement : en mai, parfois juin). Il faut une maîtrise de l'architecture et un œil de géologue pour reconnaître les dénivellements et terrains propices à la construction : une *takyiènta* est en général construite sur une hauteur en légère pente afin de favoriser l'écoulement des eaux. Le choix du terrain est de la

compétence de l' Otāmmari ou Bâtitseur par excellence : le maître d'œuvre qui jette au sol les fondations et dirige les opérations effectués par divers corps de métier : pétrissage des boules lancées à la volée par les petits garçons à leurs aînés, qui les façonnent en gros boudins circulaires, dont chacun doit être complètement sec et dur avant d'être surmonté par un autre. La tâche la plus éprouvante consiste à couper au pied de la montagne, puis à transporter, les troncs-piliers. Chaque étape de la construction se conclut par un « salaire » global versé aux membres du corps de métier, sous forme de bière de mil bue collectivement dans une ambiance très conviviale. Autrefois, ces corps de métiers correspondaient à des « groupes des travail » composés d'anciens compagnons d'initiation. Aujourd'hui, en raison de l'émigration villageoise, la composition est plus lâche : voisins, frères de même *kunadakua*. Lorsque la *takyiènta* est destinée à un fonctionnaire ou un étranger, son prix se convertit en monnaie : 30 à 40 000 CFA versés au maître d'œuvre, qui redistribue ensuite les salaires. Des Européens se laissent tenter, désireux de posséder, eux aussi, une de ces splendides demeures.

Les Batāmmariba font donc une nette distinction entre le « maître d'œuvre », au statut prestigieux (un ou deux par clan), lequel, mu par la vocation de construire, apprend son métier par l'observation, et les exécutants, dont il guide et surveille les travaux.

Statut social de la *takyiènta* et de son propriétaire

La *takyiènta* d'un père est héritée par son fils benjamin qui, par la suite, deviendra l'ancien, l'okueti du goupe de frère ou *kunadakwa* (segment de lignage) qui vit dans son orbite. Ses frères aînés acquièrent leur statut d'adulte après avoir la *takyiènta* destinée à accueillir leur épouse³. C'est pourquoi une *takyiènta* porte nom de

³ Nous n'aborderons pas les très complexes démarches matrimoniales concernant le mariage par dot – aujourd'hui en voie d'extinction – et le mariage par enlèvement d'une femme ou consentement mutuel. Bornons nous à souligner qu'un homme non marié ne peut entreprendre la construction de sa *takyiènta*. En principe; c'est

« maison de l'épouse ». Une *takyiènta* sans femme, une *takyiènta* de veuf ou de mari abandonné appelé « célibataire », perd beaucoup de sa signification et de son prestige.

Le plus grand malheur d'un Tamberma (Otammari) est la destruction de sa *takyiènta*. Aussi veille-t-il à effectuer tous les ans les réfections nécessaires. « Une *takyiènta* renouvelée est une *takyiènta* vivante ». Quant aux vieilles *takyiènta* de cérémonie, qui se trouvent dans le quartier fondateur d'un village, elles sont toujours reconstruites sur les mêmes fondations, donc toujours vivantes.

vocation d'une takyiènta

Le mot *takyiènta* signifie : « celle qui garde ». Il fait allusion à sa vocation de refuge défensif. en bas, elle veille au repos des souffles et esprits, à l'étage, elle abrite les vivants. Autrefois (dans les années 1980), elle protégeait pendant la nuit le troupeau de bœufs et de moutons contre les entreprises d'éventuels voleurs de bétail.

Sa vocation essentielle est, d'une part, de maintenir des liens avec les morts enterrés au cimetière et les puissances de la terre par d'invisibles réseaux souterrains,, d'autre part de les réactiver en réunissant en son sein les frères d'un même *kunadakxa* lors de la célébration de sacrifices sur ces autels.

C'est également un lieu de mémoire et d'enseignement, où le maître de la *takyiènta* enseigne à son « fils préféré » (en principe le benjamin, futur héritier de la *takyiènta*) les noms des anciens morts, leurs hauts faits, la souffrance qui marqua leur existence, et surtout, quels enfants ils ont « formé » dans la famille.

La *takyiènta*, double de la tombe

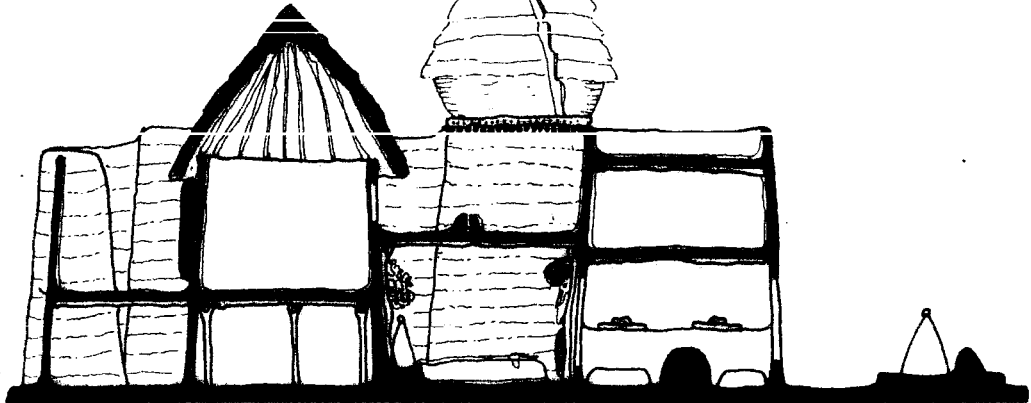
"Nos maisons de terre, remarque Rigobert Kpanipa Kouagou¹, sont l'expression de toute une cosmogonie et d'une lecture panthéiste de la nature et de la mort". Une *takyiènta* est le double inversé de la tombe, orientée comme elle vers l'ouest. C'est au cours d'un *tibènti*, le rite de deuil réservé à un ancien, père ou mère, qu'une *takyiènta* révèle sa relation intime avec la tombe, dont elle représente le double inversé. Elle est orientée à l'ouest, comme la *takyiènta*. La « chambre de la tombe » a même structure que la chambre principale de la terrasse, reliée au bas de la maison par la tour centrale. Comme un homme (ou une femme) endormi (e), le mort est couché dans sa « chambre » sur le côté, la joue dans la paume, les jambes repliées, mais en position inversée. Le mort devient propriétaire de sa tombe, de même que de son vivant, il était maître de sa *takyiènta*. Par la suite, il y recevra les jeunes morts de sa famille.

maison natale" pour acquérir le titre de maître de *takyiènta*.

¹ R.K. Kouagou, originaire de Kperma, au Bénin, à présent secrétaire général de la commission béninoise auprès de l'Unesco

3. d Plans d'une *takyiènta*

MAISON TAMBERMA
MAISON DE M SAWANI
Warango (KANTÉ)



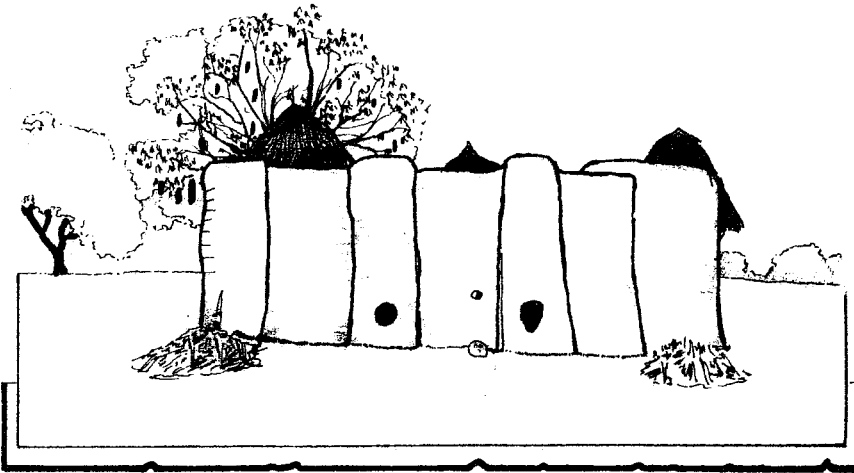
COUPE A-A

ECH= 1 / 100

Relevé fait par :
CABINET A.T. A.
A.YOLOU (architecte DEIAU)



VUE COTE SUD-OUEST



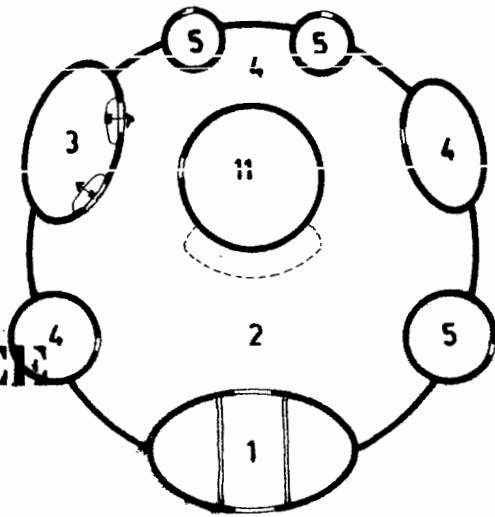
VUE COTE EST

MAISON TAMBERMA
MAISON DE M. NDEKÉ
Warango (KANTÉ)

Révisé fait par
CABINET A.T.A.
A. YOLOU (architecte DEIAU)

PLAN REZ DE CHAUSSEE

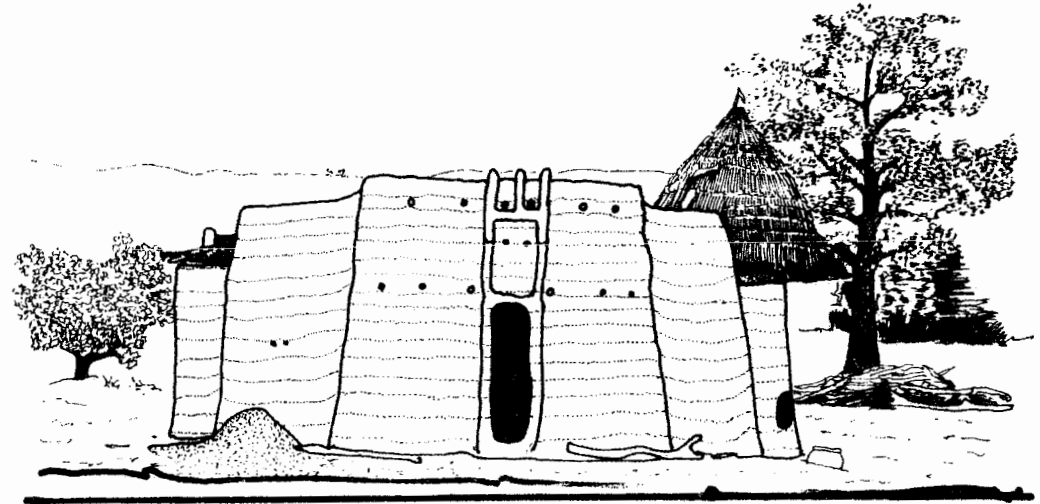
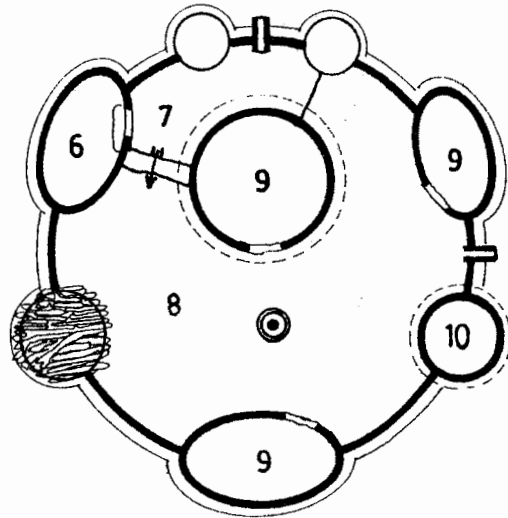
ECH 1/100



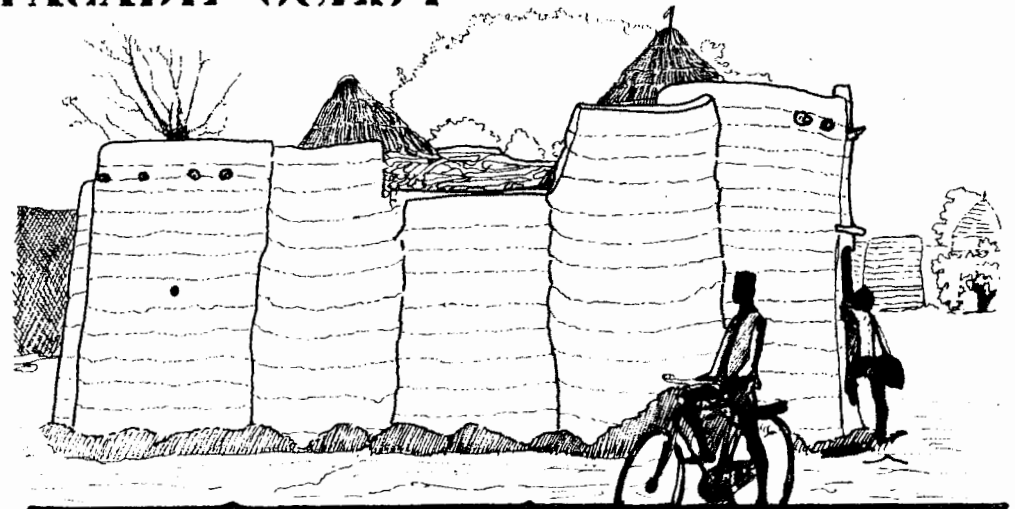
LEGENDE

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| 1_ENTREE VESTIBULE | 6_VIDE SUR CUISINE |
| 2_SALLE DE CÉRÉMONIES | 7_TERRASSE INTERMEDIAIRE |
| 3_CUISINE | 8_TERRASSE PRINCIPALE |
| 4_BERGERIE | 9_CHAMBRE PRINCIPALE |
| 5_POULAILLER | 10_GRENIER |
| | 11-CASE DES ANCÊTRES |

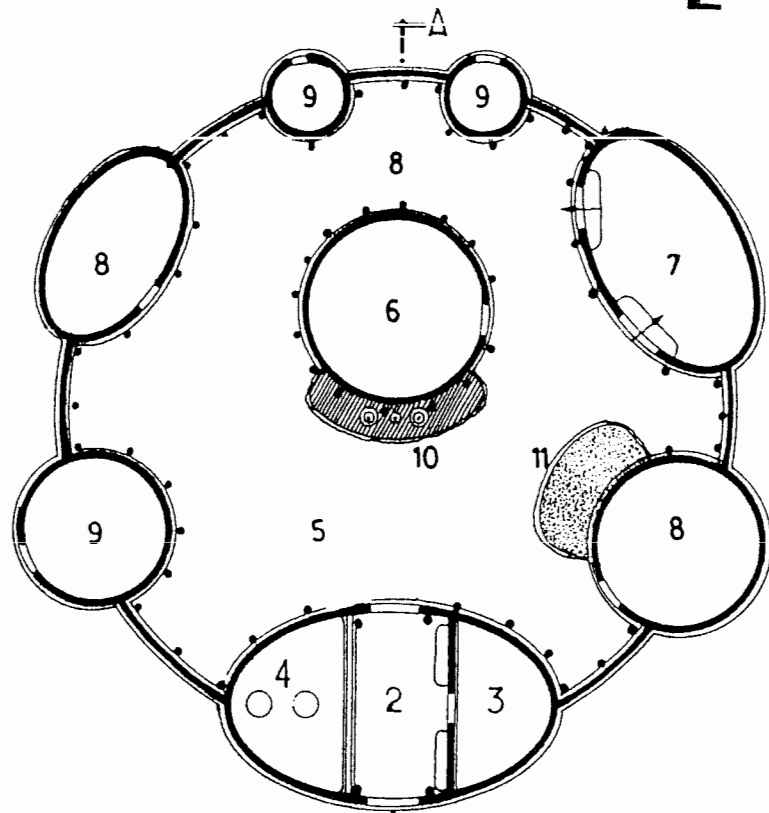
PLAN ETAGE



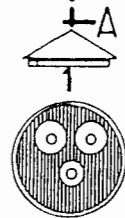
FACADE OUEST



FACADE NORD



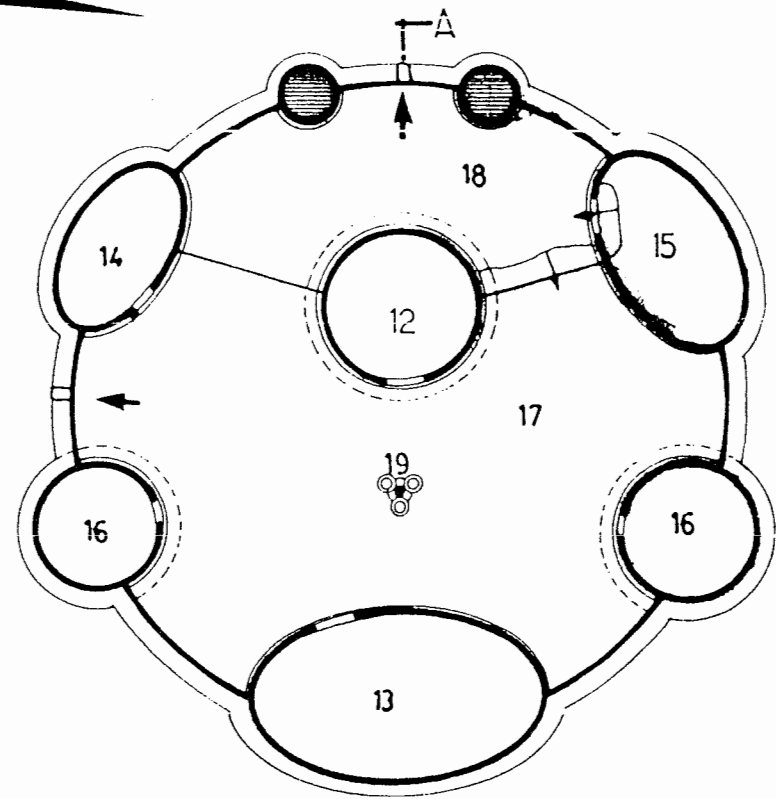
PLAN R.D.C.



MAISON TAMBERMA
RELEVÉ DE LA MAISON DE
M. SAWANI
Warango (KANTÈ)

LEGENDE

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| 1 : entrée + autels | 10 : autels |
| 2 : vestibule accueil | 11 : lit en terre |
| 3 : meules (mil) | 12 : chambre principale |
| 4 : pilage du fonio | 13 : chambre |
| 5 : salle de cérémonies | 14 : chambre magasin |
| 6 : chambre des ancêtres | 15 : vide sur cuisine |
| 7 : cuisine | 16 : greniers |
| 8 : bergerie | 17 : terrasse principale |
| 9 : poulaillers | 18 : terrasse intermédiaire |
| | 19 : trou de cérémonies |



PLAN ETAGE

ECH : 1 / 100

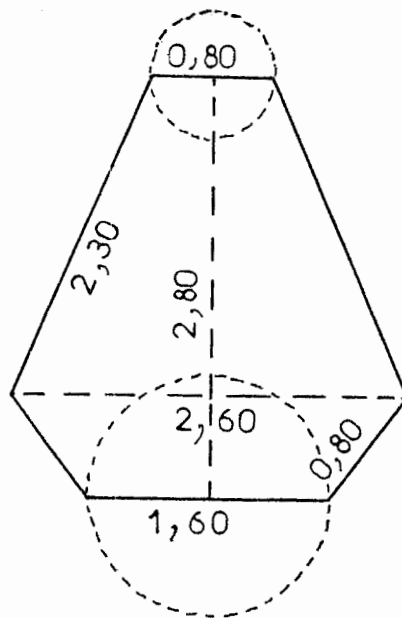
CABINET A.T.A.
A. YOLOU
(architecte DEIAU)

KANTE

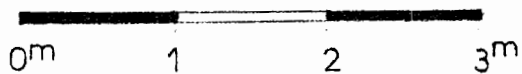
VILLAGE — WARENGO

Plan d'un grenier "TAMBERMA"

Volume = 7,44 m³



Echelle 0,50



4 Facteurs affectant le site

4.a	Pressions dues au développement	50
4.b	Contraintes liées à l'environnement	51
4.c	catastrophes naturelles	53
4.d	Menaces culturelles	53
4.e	Flux de visiteurs/touristes	54
4.f	Ecole et initiations	55

4.a Pressions dues au développement

destruction de bosquets sacrés

Des bosquets, sources, marigots et arbres sacrés sont inconsidérément détruits par des individus désireux de s'appropriier des terrains. Les chefs religieux sont incapables de s'opposer aux entreprises de corruption de fonctionnaires, chargés de la surveillance. Les anciens et chefs religieux demandent expressément à ce qu'on les aide à préserver l'intégrité de ces lieux sacrés, où sont préservés des espèces rares, entre autres utilisés par les tradi-thérapeutes. De leur part, il s'agit d'un véritable appel au secours. Ces espaces ne pourront être maintenus qu'avec le concours des institutions, en particulier les services du Plan et de l'Aménagement.

- épuisement des sols

Les produits chimiques utilisés pour la culture du coton provoquent l'épuisement des sols. Le reliquat des pesticides et engrais chimique est également utilisé dans les champs de cultures de subsistance : mil, fonio, igname, riz. Résultat : depuis 1990, bon nombre de paysans recherchent de nouvelles terres plus fertiles, en particulier près de la rivière de la Kéran, à 17 km du pays Tamberma.

- Déboisement et pollution de l'eau

Dans la conquête de nouvelles terre, les abords de la Kéran, jusqu'alors protégés, sont déboisés, bien que le déboisement soit interdit par le ministère de l'Environnement à moins de deux kilomètres de la rivière. Le reboisement est une initiative impulsée par les ONG. Mais certaines expériences ont découragé les bonnes volontés, notamment la plantation d'eucalyptus qui, en provoquant un drainage excessif des eaux, a contribué à assécher les sols.

De plus, le déboisement des rives de la Kéran nuit à la reproduction des poissons, par conséquent représente une menace

pour la pisciculture, menace accrue du fait que certains pêcheurs utilisent du poison qui pollue l'eau de la rivière.

gardiennage du cheptel

Le grand problème qui nuit à l'élevage du gros bétail - vaches, moutons - est le manque de pâturages - lié à l'accroissement des champs cultivés - et la protection du troupeau. Les Tamberma seraient favorables, comme cela se faisait autrefois, à la juxtaposition d'aires de pâtures et de champs cultivés. Mais la coutume était alors à la jachère, coutume abandonnée en raison de l'exploitation intensive du sol cultivable. Par ailleurs, si les paysans n'envisagent plus de garder le troupeau comme autrefois à l'intérieur de l'habitation - ce qui, selon eux, évitait toute tentative de vol de bétail - en revanche, ils seraient favorables à la construction d'enclos à proximité des maisons. Écueil principal: où trouver les fonds nécessaires pour les construire? Selon eux, le maintien de l'élevage à l'intérieur du village est indispensable à la reconstitution des sols appauvris, en raison, notamment, de l'utilisation des excréments animaux.

4.b Contraintes liées à l'environnement

- matériaux de construction d'une *takyiènta*

1 - Le principal problème concerne l'abattage sur les flancs de montagne de troncs d'arbre d'un bois très dur (caïcedrat), servant de piliers et poutres aux *takyiènta*. Une solution alternative serait de reboiser la montagne, en favorisant la plantation de cette espèce.

2 - le chaume recouvrant les greniers et la toiture de la case centrale. La réfection de ces toitures doit être renouvelée tous les ans, après la saison des pluies. Le chaume est récolté en saison sèche, loin des villages, sur les bords de la Kéran, et son transport nécessite le

concours de plusieurs personnes. En période de sècheresse, il est difficile de réunir la quantité nécessaire. De plus, ce chaume est facilement gagné par les incendies. Les jeunes montrent donc une nette désaffection pour un matériau qui se détériore aussi rapidement.

3 - Troisième problème : l'attaque des termites, qui creusent des galeries dans les murs et rongent les piliers à la base, quand le bois est de qualité médiocre. Les habitants luttent contre ce fléau avec différents produits chimiques, peu efficaces.

Les Batāmmariba de la nouvelle génération souhaitent utiliser pour la *takyiènta* des matériaux modernes, plus résistants, comme la terre stabilisée, et se mettre à l'école de nouvelles techniques.

- Routes et conditions d'accès au pays Tamberma

Le réseau routier du Pays Tamberma est un problème constant. Au début du 20^{ème} siècle, sous l'administration coloniale allemande puis française, le pays Tamberma est resté à l'écart des routes commerciales, ce qui a contribué à le préserver des contre coups d'un choc culturel dévastateur. La région n'est devenue vraiment accessible qu' en 1973, lorsque le pont actuel a été construit sur la Kéran, remplaçant l'ancien pont, très bas, recouvert par les eaux en saison des pluies. Une barque permettait alors de traverser la rivière. La piste s'est longtemps détériorée après chaque saison des pluies. En 1982, un projet de la Banque mondiale a permis la construction d'une piste de bonne qualité reliant Kanté à Nadoba et Warengo, empruntée par les camions de la SOTOCO après la récolte du coton. Quelques années plus tard, mal entretenue, elle redevenait impraticable. Approvisionnement irrégulier ou inexistant : le pays Tamberma restait en marge. A présent, une sérieuse réfection de la piste permet l'essor des villages situés dans la plaine. Mais le canton

de Kutugu, enclavé dans la montagne, reste difficilement accessible aux engins motorisés.

4. c catastrophes naturelles

Dans la mesure où la subsistance des Batāmmariba dépend de la récolte annuelle de sorgho, petit mil, fonio, haricots, ignames, riz...en raison du climat sahélo-soudanien de la région (une seule saison des pluies), la moindre sècherese peut provoquer une disette sévère en période de soudure. La saison sèche ayant tendance à augmenter en Afrique australe, sahélienne et des savanes depuis quelques années, l'existence des Batāmmariba en particulier s'est considérablement aggravée, d'autant plus que, le cours du coton ayant baissé sur les marchés mondiaux, les bénéfices obtenus après la récolte du coton leur permettent à peine d'acheter à l'extérieur quelques sacs de maïs.

4. d Menaces culturelles : action des sectes

L'attachement à leur religion des Batāmmariba est suffisamment fort pour que, jusqu'à présent, ils aient été peu sensibles à l'influence des religions dites « révélées » : chrétiennes et musulmane. Il y a des conversions, certes, mais elles n'empêchent pas les convertis de participer avec ferveur à leurs cérémonies. En revanche, l'influence récente de certaines sectes est vécue comme une dangereuse agression. L'une d'elles, l'Assemblée de Dieu, secte évangéliste installée depuis moins de dix ans à Kanté et à Nadoba, attire les jeunes à ses services religieux en leur fournissant à bas prix médicaments et fournitures scolaires. Elle leur apprend à mépriser les croyances de leurs parents et les incite à détruire les autels de leurs *takyiènta*

4. e Tourisme

La question du tourisme préoccupe tous ceux qui envisagent de classer un site. Les exemples malheureux abondent de tourisme qui, loin d'améliorer l'existence des habitants, comme ceux-ci l'espéraient, ont accéléré un processus de dégradation, tant culturel que de l'environnement. J'avoue qu'à mon avis, elle représente la question centrale à laquelle les futurs responsables de la gestion du site doivent réfléchir, le plus tôt et le plus largement possible. Loin de concerner uniquement les professionnels du tourisme, elle doit être prise en considération par toutes les institutions impliquées dans la préservation du site.

Beaucoup de jeunes voient actuellement dans la promotion du tourisme la promesse d'une appréciable source de revenus. Encore faudrait-il que ce tourisme soit organisé, afin d'éviter les clivages et conflits parmi la population.

Il faut également souligner que, traditionnellement, la pénétration étrangère de la *takyiènta* est vécue comme une intrusion par les batammariba - sinon une agression - et balisée par de nombreux interdits, en particulier celui de photographier au flash les autels (la lumière est interdite en cet endroit) et de parler fort. Il est également interdit de photographier les abords de la *takyiènta*, où se trouvent des autels d'esprits de brousse. L'interdit est formel en ce qui concerne les *vieilles takyiènta* de cérémonies où ont lieu les initiations, le cimetière, les bosquets sacrés, le sanctuaire du Serpent tutélaire d'un clan. On pourrait, en accord avec les responsables locaux, de l'Environnement et du Tourisme, envisager de limiter certaines zones, considérées comme sacrées par les habitants.

4.f Ecole et initiations des jeunes

Les rites initiatiques des Batammariba représentent une incomparable richesse culturelle, miraculeusement préservée. Traditionnellement, les périodes des initiations sont les moments privilégiés au cours desquels sont transmises aux jeunes les valeurs essentielles de leur culture, et pour le village tout entier, l'occasion de réactiver les pôles prédominants de leur religion.

Le programme scolaire interdit aux plus jeunes, et à ceux qui ne sont pas directement concernés, d'y assister. Or, petits garçons et petites filles tiennent un rôle important auprès de leurs aînés initiés. Les jeunes filles remplissent une fonction pendant le rite des garçons, et réciproquement. Quelle solution adopter ? Accepter une absence temporaire à l'école ou au lycée ou la refuser, comme c'est actuellement la règle ? Doit-il être différent de celui des autres régions ? De plus, les jeunes poursuivant leurs études loin de chez eux, ont tendance à négliger ces initiations, qui sont peu valorisées dans le milieu scolaire.

Comment aménager le calendrier scolaire ?

« Les jeunes ayant quitté le village pour suivre leurs études ont tendance à négliger les initiations, se plaint un ancien. Il ne reviennent pas au village quand les cérémonies sont annoncées. Les chefs religieux n'ont plus aucune autorité sur eux, puisque la mode est à présent à la « démocratie » : chacun estime qu'il peut agir à sa guise ! »

5 Programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

- 5. a Revalorisation des sols
- 5. b Reboisement
- 5. c Routes et pistes
- 5. d Organisation du tourisme
- 5. e A l'école de sa propre culture
- 5. f Réaménagement du calendrier scolaire

5. a Revalorisation des sols

Afin de lutter contre l'épuisement des sols, plusieurs agriculteurs Tamberma ont pris la décision de recourir aux méthodes traditionnelles de fumure organique. Le représentant d'une dynamique association de jeunes paysans, l'AJDVC, rappelle que l'une de leurs actions majeures consiste à encourager, à proximité des puits, le creusement de fosses de compost à partir d'excréments animaux et de végétaux décomposés, initiative qui gagne de plus en plus d'adeptes.

5. b reboisement

Le reboisement du Päys Tamberma est en train d'être réalisé par diverses ONG. Particulièrement, elles envisagent de reboiser la montagne en favorisant la plantation du caïcedrat, bois dur indispensable à la construction des *takyiènta*.

5. c Routes et pistes

Un programme des Travaux Publics est en cours, prévoyant de relier Kanté à Sarakawa, Kanté à Atanoté, Nadoba à la frontière du Bénin, ce qui permettrait de relier le pays tamberma à ces villes, facilitant son approvisionnement. Par ailleurs, un centre d'études de Kara s'occupe de la reconstruction des ponts sur la Kéran et les autres rivières du Pays Tamberma, ainsi que du mode d'accès au canton de Koutougou, très enclavé et difficile d'accès.

5. d Organisation du tourisme

L'écotourisme et le tourisme culturel, nouvelles formes de tourisme écologique organisées par des associations de guides, sont actuellement proposées par de jeunes tamberma ayant suivi une formation de guides. Ce genre de tourisme est présenté comme

comme alternative au tourisme classique, considéré comme agressif, car peu respectueux des habitants et de leur environnement. Il prévoit d'imposer aux visiteurs des règles de comportement, et de les intéresser au milieu - arbres, plantes médicinales - aux traditions et au mode de vie des habitants.

Aux quatre problèmes posés par le tourisme :

- 1 - guidage
- 2 - hébergement
- 3 - comportement des visiteurs
- 4 - évaluation des taxes de visite

soient proposées par le Tourisme mesures suivantes :

1 - création d'un syndicat du tourisme sous l'autorité des chefs cantons, des chefs de village, du préfet : les autorités locales.

2 - promotion du Pays Tamberma par l'intermédiaire des salons du tourisme organisés en Europe et aux États Unis, et en diffusant des dépliants spécifiques .

3 - contrats avec les agences de voyages de différents pays

5. e A l'école de sa propre culture

Une initiative très prometteuse du Ministère de la Culture a été de promouvoir dans chaque école une « Semaine culturelle » qui, tous les ans, est destinée à familiariser les élèves avec leurs propres traditions. La mise en pratique de cette Semaine étant souvent négligée, les instituteurs entendent actuellement la redynamiser, notamment en réunissant la plus grande documentation sur l'univers culturel des Batammariba.

Plusieurs propositions émises par les Batammariba eux-mêmes ou par les instituteurs, sont très prometteuses :

1 - répertorier les danses, musiques...du milieu qui seront enseignées aux élèves, dès le primaire.

2 - familiariser les élèves avec l'artisanat traditionnel : forge, ornements, boucliers et casques en roseaux, pipes, poterie ...en les amenant auprès des artisans de la montagne encore en activité

3 - rétablir à l'école la coutume de l'entraînement du tir à l'arc, car, insistent les anciens : « C'est l'arc et la flèche qui authentifient le Tamberma »

4 - Susciter leur intérêt pour la défense de leur propre environnement

5. f Réaménagement du calendrier scolaire

Afin de permettre à tous les jeunes, quel que soit leur âge ou leur sexe, d'assister aux rituels initiatiques, le corps enseignant se montre favorable à un réaménagement du calendrier scolaire, qui serait peu préjudiciable aux études. En effet, les cérémonies ont lieu tous les quatre ans, et sont de courte durée. Le rite féminin implique huit jours vraiment importants, bien que les danses et festivités s'étalent sur un mois. Les rites des garçons ont lieu deux années consécutives à la même date, en juin (aujourd'hui en juillet, à la fin de l'année scolaire). La première année, sept jours sont importants, la seconde années, dix jours.

Un réaménagement du calendrier tous les quatre ans permettrait donc aux plus jeunes de participer aux cérémonies.

6 Annexes

- 6. a Organisation clanique des Batammariba
- 6. b Les autels d'une *takyiènta*
- 6. c Les esprits de la terre
- 6. d Le *difwani*, initiation des garçons
- 6. e Le *dikuntri*, rite initiatique féminin
- 6. f Valeur alimentaire et symbolique du sorgho et du fonio

6. a Organisation clanique des Batãmmariba

Le *kunadakua* ou "ceux qui tuent le bœuf ensemble"

La base de la société tammari est le *kunadakua*. Un *kunadakua* regroupe les *takyiènta* (maisons, familles) de plusieurs frères mariés rassemblées autour de la *takyiènta* d'un père ou d'un aîné. Celle-ci porte le titre de Vieille *Takyiènta* parce qu'elle possède l'autel le plus ancien. Elle sera héritée par le fils benjamin. Bien que les *takyiènta* des fils mariés soient bâties sur le même modèle que celle du père (ou de l'aîné), elles sont considérées comme de banales cases d'habitation tant que chez elles ne réside pas une partie du vieil autel d'ancêtre. Un signe permet de les reconnaître : le nombre de cornes de terre surplombant l'entrée. Trois cornes indiquent la Vieille *Takyiènta* d'un père. Deux : celle d'un fils aîné. Une seule : la veuve d'un aîné.

L'entente des frères mariés se cristallise autour d'un troupeau de bœufs (en réalité de vaches, mais le vocable employé, *fanafa*, se décline au masculin). Jusqu'en 1990, quand les dimensions de la Vieille *Takyiènta* du père ou de l'aîné le permettaient, le troupeau était gardé dans la pièce du bas. Sinon, il était réparti dans les différentes maisons des fils ou frères cadets de l'ancien. Le nom de cette pièce - *kunamunku* - signifie précisément "bœufs réunir". De nos jours, le troupeau, considérablement réduit, est gardé par un groupement peul.

Le mot *kunadakua* ne peut être plus explicite: "tuer le bœuf ensemble". L'entente fraternelle se manifeste lors du sacrifice d'un bœuf sur le vieil autel, pour la célébration duquel tous se rassemblent à la Vieille *Takyiènta*. L'acte de tuer un bœuf et de le partager signe l'union organique des membres d'un *kunadakua*. Le sang du bœuf est comparable au flux sanguin dont dépend le fonctionnement d'un corps. Un lien dont la vigueur s'alimente aux

pulsations d'un même souffle: le souffle de l'ancêtre commun résidant dans le vieil autel.

Hors d'un *kunadakua*, point de salut pour le fils isolé. C'est pourquoi un fils marié ne quitte le *kunadakua* d'un ancien que pour s'incorporer à un autre, ou en former un nouveau. Par exemple, un jeune maître de *takyiènta* au fort charisme, s'arrache avec éclat de son *kunadakua* d'origine pour en former un autre avec le soutien d'autres frères dissidents. Départ, là aussi, officialisé lors d'un repas cérémoniel auquel les frères refusent de participer ou quittent de façon spectaculaire.

Ces *takyiènta* de lourde construction et apparemment inamovibles, sont reconstruites en différents endroits avec une aisance déconcertante. Le ou les frères dissidents d'un *kunadakua* édifient leur maison à distance parfois très éloignée de celle du père. Il leur suffit de transporter ailleurs les bois de construction (piliers et poutres) de l'ancienne maison. La localisation d'une *takyiènta* varie donc d'une année à l'autre.

Seules sont reconstruites sur les mêmes fondations les Vieilles *Takyiènta* de clan, où sont célébrées les initiations des garçons.

Refus d'obtempérer aux ordres d'un ancien, abandon de la vieille *takyiènta* à laquelle se rattachait jusqu'alors un *kunadakua*, violente remise en cause du statut privilégié d'un aîné: ces mouvements menacent régulièrement l'équilibre de la société tammari. Ils contribuent à la maintenir en éveil, la préservant d'une inertie sociale, conséquence d'abus de pouvoirs imprudemment délégués.

kwaba : "Ceux de mon côté"

Les *kunadakua* étant susceptibles à tout moment d'éclats et refontes, une structure intermédiaire permet d'en contenir les débordements: la *kwaba*. Le terme *kwaba*, pluriel de *n'kwo*, signifie : les "gens de mon côté" ou descendants d'un même ancêtre

appartenant le plus souvent à la quatrième génération. Une *kwaba* qui regroupe deux à quatre, parfois cinq *kunadakua*, représente un segment de lignage relativement stable. Un clan ou *fawafa* de grande dimension peut compter deux à trois *kwaba*, chacune d'elles étant subdivisée en plusieurs *kunadakua*. Ces *kwaba* portent un nom d'ordre: *kwaba* aînée, cadette, benjamine. En vertu des règles de transmission d'héritage, la Vieille Maison de la *kwaba* "benjamine" s'identifie à la Vieille maison de son *kunadakua* benjamin. Elle s'identifie aussi à la Vielle *Takyiènta* de l'ensemble du clan, où ont lieu les initiations des garçons.

Un village présente donc une structure alvéolaire s'élargissant autour d'un point fixe : la Vieille *Takyiènta* du clan benjamin. Cette structure est lisible dans la géographie du village. Une fois compris le mouvement de cette structure, il est aisé de se diriger d'un clan à l'autre, d'un *kunadakua* à l'autre.

Pour conclure, un *kunadakua* reflète l'ambivalence d'une société partagée entre un individualisme exacerbé et le désir de maintenir la cohésion des "liens de maison" dont est garant - et dépend - le vieil autel. Par leur bouillonnement interne et la souplesse de leurs articulations, les *kunadakua* assurent la mobilité du groupe et sa faculté d'adaptation

Extrait simplifié de :

SEWANE D (SMADJA M.), 1999, *La Lance et le Serpent - rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo*, Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris, 2vol. 486 p.

6. b - Les autels de la *takyiènta*

L'autel individuel ou *dicimpo*

Tout vivant possède son propre *dicimpo* creusé d'une cheminée s'enfonçant idéalement dans la terre. En cela, un *dicimpo* a des points communs avec une tombe, formée d'une "bouche", cheminée de la hauteur d'un être humain, et d'une cavité à la base. Un *dicimpo* est nécessairement lié à une tombe puisqu'il abrite le souffle du mort "sorti vers "la personne à laquelle appartient l'autel.

Ce souffle est concrétisé par une boule de terre calée dans la cheminée. Un *dicimpo* de vivant porte d'ailleurs le nom de *diyuanni*, qui signifie "souffle" (du mort revenu dans un vivant)

Le *dicimpo* des pères défunts d'une *takyiènta*

A la mort d'un Otämmari, son *dicimpo* individuel est cassé et sa "boule- souffle" incorporée à un autre *dicimpo*, de plus grande envergure : le "*dicimpo* des pères" qui contient les souffles de plusieurs défunts et de leurs soeurs, jeunes et vieux, du patrilignage de la *takyiènta*, dont l'ancienneté peut remonter à la quatrième génération ou plus.

Le *dicimpo* de mères défuntes

Les mères défuntes, en raison du caractère irascible propre à la gent féminine, tiennent à conserver leur *dicimpo* à l'écart de ceux des hommes. Il est régulièrement renouvelé, à condition d'avoir été "racheté" par le fils. A la Vieille *Takyiènta* d'un *kunadakua*, le plus ancien de ces *dicimpo* de mères est l'objet d'égards particuliers. On le considère comme le "fondement" du *kunadakua*. Selon son clan d'appartenance, un *dicimpo* de mère peut avoir un grand prestige. Ainsi le *dicimpo* d'une mère apparentée au clan des Babietiba, descendants de ces fameux Babietiba, premiers occupants du sol.

Au *dicimpo* de pères (et de tantes) d'un *kunadakua* correspond le "vieux *dicimpo*" de la *kwaba*. Rappelons qu'une *kwaba* regroupe deux à cinq *kunadakua*. Selon les règles présidant à leur formation, la Vieille *Takyiènta* d'une *kwaba* s'identifie à celle du *kunadakua* benjamin.

Le "vieux *dicimpo*" d'une Grande *Takyiènta* regroupe les souffles de pères (et tantes) remontant en général à la quatrième génération. Certains à la dixième génération : seuls quelques spécialistes en ont gardé le souvenir - des *okueti* (anciens) d'une érudition prodigieuse, dont la plus grande partie de l'existence a été consacrée au recensement de ces souffles. Un clan ne compte pas plus de deux ou trois *okueti* de cette envergure.

Précisons que dans la vieille *takyiènta* d'un *kunadakua* se trouvent un, deux ou trois "vieux *dicimpo* de pères" : des autels contenant les souffles de défunts appartenant à ce *kunadakua*, mais plus récents. Par ailleurs, on peut également construire un "vieux *dicimpo*", réplique de celui de la grande Maison de clan, sur lequel seront accomplis les mêmes sacrifices. Le cas est relativement rare. Il n'est construit, dit-on, que sous demande expresse d'anciens défunts, dont le signe est une maladie "envoyée" à l'un des membres du *kunadakua*. Le sens de cette maladie est décryptée après consultation divinatoire.

Les autels ou *dibodueni* sur la « maison des ancêtres »

Sur la tour centrale appelée "maison des ancêtres" sont modelés d'étroits autels appelés *dibodueni* (pluriel: *yeboduo*). Roulés en boudins de terre verticaux d'une vingtaine de centimètres, ils semblent être les excroissances de la tour. Leur importance est d'un tout autre ordre. Certains défunts, que leur souffle soit ou non incorporé au vieux *dicimpo* des pères (ou à un *dicimpo* de mère),

désirent posséder un tel *diboduo*. Dans ce but, ils ont eu recours à un moyen classiquement utilisé dans l'au-delà : l'envoi d'une maladie. "Tel mort veut manger dans cette maison!" apprend le devin.

Ce mort souhaite s'abreuver au sang des animaux tués lors de la construction du *dicimpo* d'un enfant qu'il aura formé. Par ailleurs, il est admis qu'un défunt forme de préférence des enfants dans une *takyiènta* "qui l'aime" : où l'on a déjà construit son *diboduo*. C'est là qu'il guide les pas de sa compagne défunte. Aussi un *okuèti*, au début de ses recherches, examine-t-il les *yeboduo* de la tour : l'un d'eux est peut-être l'ancien mort, à l'ombre duquel "travaille en son nom" un plus jeune. Il suffit ensuite à l'*okuèti* de se renseigner auprès des fossoyeurs sur le nombre et l'identité exacte des jeunes défunts "couchés" dans la tombe. Ajoutons qu'un *diboduo* appartient généralement à un « puissant » : un chef religieux ou un voyant qui sut attirer dans la maison une force de brousse bénéfique pour les siens. Aucun sacrifice dans la vieille *takyiènta* sans que l'on ne mentionne son nom. De la sorte, ces "grands morts" seront assurés d'être toujours présents dans les mémoires, par conséquent identifiés sans peine. Les enfants par eux formés vivront longtemps, forts et vigoureux, sans souffrir des malaises inhérents à une erreur d'identification pouvant conduire à leur dépérissement.

Les *yeboduo* sont-ils construits "pour toujours" dans une *takyiènta*? La contenance d'une tour est limitée, comme l'est la mémoire humaine. Il est d'usage de raser les plus anciens de ces autels au bout de trois ou quatre générations. On dit alors que le fils "efface les paroles du père pour les remplacer par les siennes". Sur la paroi lisse de la tour, il ne tiendra plus compte que des morts dont il garde le souvenir. De même, le *dicimpo* des pères sera cassé puis reconstruit après que le fils y ait incorporé "de nouvelles paroles" : les noms de défunts plus récents.

« Maison des ancêtres », *dicimpo* des pères et *dicimpo* des mères représentent de précieux réservoirs de souffles de défunts, bien que l'on reconnaisse souvent "ne pas trop savoir ce qui s'y trouve". A quoi correspondent les très anciens autels érodés d'une tour littéralement "pétrie de souffles"?

Les plus prolifiques d'entre eux furent stériles de leur vivant. Aussi veulent-ils sortir vers des enfants chez tous leurs frères. Ils souhaitent posséder un *dibodondi* dans toutes leurs maisons. Mais pas question d'accéder à leur désir s'ils sont morts jeunes, sans postérité. Un mort doit être "propriétaire de sa tombe" pour qu'on lui modèle un *dibodondi*. Il s'agit donc de ces anciens guidant un jeune mort couché à leur côté dans son "travail" : la formation d'un enfant. Ils lui indiquent une *takyiènta* "aimée".

Quelques *okuéti* - deux ou trois par clan - parviennent à décrypter ces fonds d'archives "grâce à "leurs propres forces" : après avoir emmagasiné depuis leur jeunesse un prodigieux savoir généalogique. Après aussi s'être livrés à de véritables fouilles archéologiques sur les sites de *takyiènta* ou de sépultures abandonnées. Eux seuls peuvent retrouver le nom de tel vieux célibataire, pauvre lépreux sans postérité, souhaitant inopinément former une nouvelle vie.

Bien qu'un Tāmmari puisse accéder au titre d' *okoti* "grâce à ses propres forces" un *kunadakua* n'en reconnaît généralement qu'un seul : le plus âgé, aîné des frères ou père. Fût-il septuagénaire, En sa présence, un cadet en présence de son aîné affirme "ne rien savoir". Il se considère comme son enfant : "je ne peux être vieux devant mon frère qui a vu le jour avant moi". " Personne n'est dupe. La cour d'un maître de *takyiènta* réputé pour son érudition et son élévation morale ne désemplit pas. Un *dabila* (jeune homme) espère "s'enrichir" à son contact, en captant comme au vol les rares paroles qu'il consent à lâcher. Lorsque, par courtoisie, un Tāmmari désigne

du mot d' "okueti" le responsable de son *kunadakua*, il laisse entendre que celui-ci possède les qualités requises : sagesse et érudition. Il est rare qu'il en soit dépourvu : les cadets ne sont que trop enclins à abandonner un aîné ignare donc méprisable pour fonder un autre *kunadakua*. De l'avis des intéressés et de leurs porte-parole scolarisés, les recherches se font avec une rigueur *toute* mathématique. L'okoti vise avant tout l'exactitude. Il en va de l'avenir du futur enfant. Le moindre flottement dans l'identité de son *yembota* lui serait fatal.

Les recherches ont avant tout un but pratique. Notamment, elles permettront aux parents de guider l'enfant sur "son chemin" : celui de son mort. Un jour ou l'autre, "ses affaires (talents hérités du *yembota*) se réveilleront" . Certaines personnes pourvues sans le savoir d' "affaires" de devin ou de voyant, sombreront dans la folie si elles se trouvent "empêchées". Le mal-être de ces "malheureux" rejaillira sur leurs proches et introduira le désordre dans la *takyiènta*.

Extrait simplifié de

SEWANE D (SMADJA M.), 1999, *La Lance et le Serpent - rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo*, Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris, 2vol. 486 p.

et de

SEWANE (D.), 2001, *Celles qui tombent chez les Tammariba du Togo in Familiarité avec les dieux - Transe et possession*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 30p.

6. c Les esprits de la terre

Le massif de l'Atakora a-t-il uniquement été choisi au 18^{ème} siècle en raison de sa position défensive, Ou bien aussi parce que la région était en mesure de répondre à leurs « désirs essentiels »¹?

Les Batāmmariba se définissent moins par leur territoire que par la manière de s'y relier. Ce second point de vue a été rarement pris en compte. Pourtant, si on tente d'analyser ce qui constitue « l'harmonie » propre au Pays Tamberma - harmonie de l'habitat avec l'environnement - à laquelle est immédiatement sensible le plus pressé des voyageurs, il faut convenir qu'il y eut élection du lieu par les nouveaux arrivants. D'emblée, ils ont su le reconnaître comme « leur pays ».

Lien avec les puissances de la terre

Le kutammarku est le pays où les Batāmmariba ont été immédiatement acceptés par les véritables maîtres du territoire que sont les puissances de la terre ou *dibo*², puissances qui serpentent dans les replis internes du sous-sol avant de surgir sous forme d'arbres, rochers, vents, sources... Leur alliance avec ces puissances n'aurait pu se réaliser, n'omettent-ils jamais de rappeler, sans l'intercession des premiers occupants. « Toute installation sur un territoire semble avoir été précédée d'une "présentation" aux esprits de la terre », remarque J. Mitchell « Platon ne conseillait-il pas aux fondateurs d'une colonie de reconnaître d'abord les sanctuaires des divinités locales, et de les consacrer à nouveau dans leur propre religion en instituant des fêtes aux jours dus? »² Dans les cantons de Nadoba et de Warengo au Togo, ces premiers occupants sont appelés

¹ « Par quelles racines secrètes les monuments viennent-ils plonger au cœur des peuples ? Comment en résument-ils les désirs les plus essentiels ? » demande Elie Faure au début de son Histoire de l'Art.

² le pluriel de *dibo* est *yebokè*. Par souci de simplification, seul le singulier est ici employé.

² John Mitchell, « l'esprit de la terre »

Babiatiba¹. L'alliance des nouveaux-venus avec les *dibo* du terroire bénéficia de leur entremise : ils montrèrent aux nouveaux venus les arbres, bosquets, sources, rochers, dans lesquels ces forces s'incarneraient, et leur apprirent la manière dont ils devaient leur rendre un culte au cours des générations. Mais, en permanence, une infinité d'autres *dibo* sont en attente d'être découverts par des humains aux sens exacerbés, appelés Voyants, dont ils se feront les alliés. Pour un esprit souterrain récemment localisé, est élevé un autel en deux endroits : au lieu de brousse où il a été reconnu par un voyant, et dans la *takyiènta* de celui-ci, dont la famille bénéficiera de ses bienfaits...à condition de continuer à célébrer les sacrifices appropriés sur les deux autels.

Le terme *dibo* désigne à la fois une force souterraine et l'autel où celle-ci établit sa résidence. A l'intérieur d'un village, les parcelles entourant un autel sont réservées à ces *dibo*. Le territoire d'un village est donc sous le contrôle de plusieurs *dibo*, pour lesquels sont élevés des sanctuaires. Il est non seulement interdit de nuire à l'intégrité de ces parcelles en coupant les arbres ou en arrachant les plantes, et même de ramasser le bois mort, mais de les traverser à certaines heures, notamment au milieu du jour et de la nuit, au crépuscule, à l'aube, heures réservées aux *dibo*. *"Il est aisé de comprendre pourquoi, dans un village tammari, des maisons alternent avec des bosquets et/ou des amas de pierre (sièges des dibos). L'éloignement des maisons entre elles est dicté en partie par des exigences d'ordre socio-religieux....Aussi le village tammari n'est-il jamais victime du déboisement. Il est au contraire le lieu où l'on rencontre des forêts reliques et des essences végétales multiséculaires"* remarque Rigobert Kouagou³

Dominique Sewane

¹ Ces premiers occupants, Babiatiba, Babietiba ou Babatiba, qui les accueillirent pacifiquement, appartiennent probablement au groupe des Waaba, spécialistes de la métallurgie, d'un haut niveau technologique.

³ R.K.Kouagou, « l'identité tammari » p.96

6. d Le *difwani*, initiation des garçons

Il est important de donner quelques précisions sur le *difwani*, le rituel initiatique des garçons, afin de mieux comprendre le genre de lien que les Batāmmariba entretiennent avec les puissances souterraines.

Le *difwani* a lieu tous les quatre ans et se renouvelle deux années de suite à l'époque des premières pousses et premières pluies: de mai à juin-juillet, selon l'ordre d'installation des différents sous-groupes dans l'Atakora. Il s'apparente à un rite agraire. L'un de ces rites grandioses dont certaines civilisations d'Asie ou du centre de l'Amérique ont gardé la trace. D'une rare complexité et richesse symbolique chez les Batāmmariba, il garantit la fécondité des humains et la fertilité du sol. Aujourd'hui encore, il n'a rien perdu de sa vitalité. Lorsque la date du *difwani* est annoncée dans leur village, les jeunes gens scolarisés à Kara, Sokodé ou Lomé, se hâtent de rentrer chez eux. Il est convenu qu'un homme ayant négligé de « passer par *difwani* » risque la stérilité. De plus, il n'aura pas droit à sa mort au rite de deuil du *tibenti* réservé aux anciens, grâce auquel le souffle d'un mort est assuré de former un nouvel enfant.

La splendeur d'un *difwani* se mesure au nombre de novices initiés dans un clan. L'idéal est d'en réunir plus d'une vingtaine. Le chiffre tend à baisser. Au début des années 80, on en comptait une quinzaine par clan, à la fin des mêmes années, moins de dix.

Fawaafa, le Serpent

A l'époque du *difwani*, il n'est plus question de Terre, ou des différents esprits du sous-sol, mais d'un personnage central: *Fawaafa*, le Serpent, *dibo* en lequel s'incarnent les puissances indifférenciées de Terre. Il figure une énergie souterraine rappelant celle du Serpent du Feng Shui taoïste qui, "s'insinuant par mille

détours à travers l'écorce terrestre, représente les courants subtils et changeants de la terre". On ne parle plus de "peau de la terre" mais de "peau du Serpent", comme si l'une se substituait à l'autre. Le mot "boue" est proscrit du vocabulaire : ce serait associer la boue qui répugne tant aux hommes ordinaires, à la "peau épaisse" et aux matières noires et molles du sous-sol imprégné d'eau de pluie, élément vital du Serpent : « Il vit près d'une rivière ou d'un marigot. Pour se reposer, il creuse un trou dans la boue, où il reste lové".

L'invisible et souterrain Serpent d'un clan ne peut s'identifier à une quelconque espèce de serpent, bien que la forme couramment utilisée pour le représenter évoque celle d'un python. Cependant, les Batāmmariba actuels se refusent à lui donner cette appellation afin d'éviter la confusion avec le Python rencontré dans différents cultes de la côte du Togo et du Bénin.

Les Eatāmmariba, enfants du Serpent

Les Batāmmariba se disent « enfants du Serpent ». Appellation justifiée si l'on se réfère d'une part au Serpent au sanctuaire duquel sont conduits les jeunes garçons vierges d'un clan, d'autre part au Vieux Serpent de Dinaaba, où, disent les récits d'origine, virent le jour les premiers ancêtres. Il y a un lien de parenté entre le Vieux Serpent femelle de Dinaaba et le Serpent femelle d'un village, voire d'un clan, "découvert" sur place par un voyant, dont le plus ancien est la propriété des descendants du fils benjamin de l'ancêtre fondateur (les autres sont eux-mêmes considérés comme ses « enfants »)

Tous les quatre ans, pendant les quelques jours du *difwani*, Terre retrouve son ancienne parenté avec le Serpent. Sa peau fine devient la peau de Fawafa, luisante, renouvelée, qui affleure sous forme de traces humides, trous d'eau, pousses d'un vert lumineux. Dans sa "peau épaisse", "noire", circule l'énergie fécondante du

Serpent. Les novices, dont la peau était frottée de beurre de karité depuis plusieurs semaines, irradient la force et la jeunesse d'une terre revitalisée par le Serpent. Pendant l'une des séquences du rite, ils entrent en contact avec « la boue du Serpent » qui a la vertu de fertiliser leur eau ou sperme, de même qu'elle fertilise la terre. Sentir l'énergie inhérente à cette boue traverser son corps bouleverse à tel point un jeune homme que par la suite, dit-on, "il ne sera plus le même : il aura d'autres pensées dans la tête." Son esprit s'éveillera: il accèdera à un niveau de conscience supérieur.

D'autres séquences, gardées secrètes, concernent la croissance des plantes cultivées, dont les jeunes novices dissimulent le symbole sur leur propre corps, sous forme d'une minuscule planchette gardée sous l'aisselle et sur laquelle sont collées des graines noires, blanches, rouges, figurant la peau multicolore du Serpent et les champs en floraison. En somme, le clan délègue ses garçons vierges afin de bénéficier des dons que leur prodiguera le Serpent. Au premier chef, les graines dont dépend la survie des humains.

Classes d'âges instaurées par le *difwani*

A un autre plan, le *difwani* met en place des liens qui perdureront toute la vie d'un homme. Tout "enfant du *difwani*" est accompagné pendant la cérémonie de frères rituels : deux ou trois Grands Frères, un à trois Petits Frères, appartenant au même clan, mais pas au même *kunadakwa*, qu'il prendra l'initiative de choisir, ainsi qu'une *n'doua* ou "amie" qu'il choisira également

Les relations forgées avant et pendant le *difwani* entre novices, Grands et Petits Frères perdurent toute la vie. Ils seront liés par des attaches "fortes comme la résine" impliquant une confiance et une loyauté absolues, exemptes de jalousie. Des relations fondées sur un sentiment de protection de la part des aînés, et un dévouement inconditionnel de la part des cadets. Ces liens entre « frères » chois

par le futur initié, contribueront à forger des relations « fortes comme la résine » avec de jeunes aînés et cadets, à la base d'une solidarité de classe d'âge qui donne son assise à une société sans pouvoir centralisé.¹

Les Petits Frères

Littéralement, le mot *n'fuananta*¹ signifie "Petit Frère du *difwani*". Bien avant l'époque de son *difwani*, quand il n'a pas plus d'une dizaine d'années, un jeune garçon veille à "réserver" un ou plusieurs Petits Frères rituels. Dans ce but, il fréquente les *takyiènta* de son clan où vient de naître un enfant mâle et demande aux parents de lui en faire don plus tard, pour la durée de son *difwani*. Il concrétise sa demande avec un petit arc et de petites flèches. La concurrence est serrée, car un nouveau-né est sollicité par plusieurs futurs novices. Si les parents donnent leur accord, le jeune garçon revient régulièrement, apportant à l'enfant de menus cadeaux: nourriture, caleçon...Mais il a soin de tenir en réserve deux ou trois Petits Frères, au cas où l'un d'eux succomberait à une maladie. Pendant le *difwani*, le rôle du Petit Frère consiste surtout à être là : il se tient auprès du novice pour le soutenir aux moments les plus éprouvants du rituel. Selon la séquence, il se mêle aux danses des novices ou porte les ornements de son *tafwabita* avant que ne l'en revête l'*obo*ya ou le Grand Frère: sac de peau de chèvre blanche contenant colliers et différentes sortes de graines, arc et carquois de fête etc.. Quand le temps sera venu pour le Petit Frère d'entrer lui aussi dans le *difwani*, il choisira pour Grand Frère le novice dont il avait porté les "effets". Par leur nombre, leur entrain, leur vigueur, les Petits Frères manifestent la vitalité d'un clan. Ils en rehaussent l'éclat. Ils "montrent" combien est puissant et fécond le Serpent de

¹ voir en Annexe détails sur le choix des Petits et Grands Frères, ainsi que sur le choix de l'amie rituelle.

¹ *N'fuananta*, littéralement : "mon petit frère de *difwani*" (*n'nanta* : "mon petit frère")

leur clan qui a favorisé leur naissance. Ils sont une promesse de réussite pour les prochaines sessions du

Le Grand Frère

En principe, deux sessions de *difwani*, c'est à dire huit ans, séparent un Grand Frère de son *tafwabita*. Contrairement à l'"enfant du *dikàntri*" qui n'a qu'une Grande Soeur, celui du *difwani* peut compter deux ou trois Grands Frères : "Ces derniers partageront volontiers les parts qui leur seront attribuées pendant les repas cérémoniels, même si elles leur paraissent insuffisantes, ce que n'accepterait jamais une Grande Sœur." Façon de dire qu'une marraine, de tempérament jaloux et exclusif comme l'est toute femme, refuserait de partager avec une autre le lien privilégiée qui l'unit à son "enfant". Dans les faits, il est rare que deux Grands Frères encadrent un novice. Mais peut-être le phénomène est-il récent et du à l'émigration villageoise.

Par son apparence, le Grand Frère préfigure ce que sera le novice quelques années plus tard. Vêtu en guerrier d'autrefois, chaque détail de sa parure signifie ce qu'on attend d'un Tāmmari digne de ce nom : montrer "qu'il a de la poitrine", du courage. Nouée à la taille : la peau d'un fauve tué à la chasse - le plus souvent gazelle ou antilope. Arc, carquois et flèches, bouclier en fibres de rônier, couteau dans son étui porté au cou : armes de guerre et de chasse dont ne se sépare (séparait pas) un Tāmmari. Sa démarche vive, aisée, sa propension à rire et parler fort, bref son assurance et sa désinvolture contrastent avec l'attitude passive du novice assimilé à un nouveau-né. Entièrement nu et rasé, celui-ci garde presque toujours les yeux baissés. Sa peau huilée évoque celle, douce et luisante, d'un très jeune enfant.

L'*ofuama*¹ ou Grand Frère s'apparente à une mère protectrice.

¹ *N'fucma* : littéralement "mon grand frère de *difwani*. *M'ma* : "mon grand frère"

Il guide le novice de ses conseils, quoique celui-ci ne doive pas l'interroger mais se conformer strictement à ses directives, soufflées à l'oreille et données sans commentaires.

La *n'doua* ou "amie"

La fonction officielle de la *n'doua* ou "amie" du novice est de préparer la pâte de petit mil qui entre dans la composition des repas cérémoniels réunissant les chefs religieux. C'est à elle également qu'il revient de porter le *lida* ou "bois" du novice: le tronçon provenant d'une perche du *dikùntri* dont s'est emparé le Grand Frère à la fin de la deuxième nuit du *dikùntri*. Ce *lida* est l' emblème du novice.

En fait, cette très jeune fille à peine pubère forme couple avec le novice, qu'elle accompagne à peu près partout (bien entendu, jamais aux lieux interdits aux femmes et non-initiés). La recherche d'une "amie" représente une quête de longue haleine. Le futur novice s'y consacre une année au moins avant son *difwani*. Contrairement aux Frères rituels, jeune *n'doua* peut appartenir à un autre clan ou village que celui du novice. Là aussi la concurrence est serrée. C'est à la jeune fille, très sollicitée, de faire son choix.

Convaincre une très jeune fille de préparer "la boule de pâte du *difwani*" est une entreprise de séduction que le futur novice, inexpérimenté et souvent fort timide, doit réussir dans les délais convenus: six mois avant la cérémonie, au début de la saison sèche (vers la mi-janvier). A cette date en effet a lieu une réunion d'importance à la Grande Maison entre futurs initiés et parrains dont le but est de préparer l'une des séquences essentielles du *difwani*. A la fin du repas, les parrains s'informent: les futurs *tafoabita* ont-ils bien tous retenu une *doua* (amie)? Si l'un d'eux avoue son échec alors qu'un autre, plus chanceux, en a réservé deux ou trois, l'une d'elles lui sera attribuée. Ainsi commence à prendre forme la solidarité qui soudera les rapports entre futurs *napo* (compagnons d'initiation).

Rien ne donne mieux l'idée de l'entente amoureuse telle que la conçoivent les Tāmmariba que le spectacle du novice et de sa *n'doua*. Quand une épreuve se prolonge, elle manifeste par son attitude sa compassion, court légèrement aux côtés de son "ami" quand il doit courir, mais à une certaine distance, danse avec allégresse pendant les danses du dernier jour. Elle est constamment attentive à ce que vit et ressent son compagnon. Bien qu'elle soit de deux à quatre ans plus jeune que lui, elle a un comportement plein de sollicitude, identique à celui d'une soeur aînée ou d'une jeune tante. A d'autres moments, ils sont comme deux jumeaux, égaux en grâce et en souplesse. C'est avec sa *n'doua* que le novice passera la dernière nuit du *difwani*, ayant avec elle ses premières relations sexuelles si elle n'est pas dotée (dans le cas contraire, il se contente de dormir à ses côtés).¹ Elle-même est souvent encore vierge. Lorsque le temps sera venu pour l'amie de "passer par *dikūntri*", et pour la remercier d'avoir "fait la pâte du *difwani*", le jeune homme lui donnera une pintade afin que son père la sacrifie sur son autel. Il louera ses parures de cauris, lui offrira des bracelets de petites perles multicolores. Autrefois - il n'y a pas si longtemps, une vingtaine d'années auparavant - une *doua* non dotée pouvait épouser l'initié. Quel que soit leur avenir conjugal, la période du *difwani* deviendra pour tous deux l'impérissable souvenir d'une joie sans mélange. Jusque dans son âge mûr, jusque dans l'extrême vieillesse, un Tāmmari songe à "sa jeune fille de jeunesse" qui inspire à un homme ses plus beaux et nostalgiques chants d'amour.

Liens renforcés avec maternels et paternels

Le *difwani* structure ou souligne également des liens avec la

¹ Auparavant, son père doit avoir célébré pour elle la cérémonie du *litakon* l'autorisant à avoir des relations sexuelles

génération précédente par le biais de deux tantes appelées mères coutumières : l'une appartient au *kunadakua* du père novice et tient le rôle de tante paternelle, l'autre au *kunadkwa* des parents maternels tient le rôle de "soeur de la mère". L'une et l'autre agissent de conserve, prenant soin du novice et veillant à la bonne marche des préparatifs culinaires. Par leur amicale présence, elles contribuent à resserrer les liens souvent conflictuels entre lignage paternel et lignage maternel.

Combats au fouet

Les cérémonies secrètes et nocturnes du *difwani*, qui sont les rencontres privilégiées des novices avec le Serpent au nom du clan, se clôturent publiquement par des combats au fouet. On vient de loin admirer les combattants, splendides dans leurs parures de guerriers. Spectacle d'une beauté saisissante, qui ne dure que quelques minutes au lever et au coucher du soleil. A l'arrière de l'aire de combat : la façade de la Grande Maison devant laquelle s'élève la hutte de paille des initiés surmontée de son mât. Une dizaine d'hommes, deux à deux, essayent de s'atteindre en abattant leur fouet dont la lanière, de près de cinq mètres de long, a été confectionnée avec un nerf de boeuf. Les "ennemis" sont des hommes que sépare l'intervalle de deux *difwani*, par conséquent huit ans. Un homme ne peut s'affronter à un autre, initié au *difwani* qui a précédé ou suivi le sien : son aîné ou cadet de quatre ans. Quand l'intervalle est de douze ans (trois *difwani*), le plus âgé se considère comme le "père" de l'autre, et « un enfant ne peut se mesurer à son père ! ». Aussi se borne-t-il à feinter sans lui rendre les coups de son aîné. La peau des épaules est souvent entaillée en profondeur : un homme montre fièrement ces traces de combat. C'est pendant les combats au fouet, dit-on, que se règlent les contentieux accumulés dans l'année. A une injure, un

Otāmmari a coutume de répondre : "Tu sentiras mon fouet au prochain *difwani!*". Façon d'empêcher un conflit de s'envenimer

Le lien avec les puissances de la terre exige discrétion, maîtrise de soi poussée à l'extrême, nécessaire bravoure pour leur "faire face". Vaillance et retenue sont les qualités essentielles auxquelles est formé dès son plus jeune âge un jeune garçon, les traits dominants de l'éthique tāmari.

Extrait simplifié de :

SEWANE D (SMADJA M.), 1999, *La Lance et le Serpent - rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo*, Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris, 2vol. 486 p.

de la thèse : *La Lance et le Serpent - les rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo*, Dominique Sewane, 1999, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris

6. e Le *dikuntri*, rite initiatique féminin

Une seconde rencontre, celle-là avec les souffles des Grands Morts du clan, se fait par le biais du *dikùntri* des jeunes femmes, à l'époque de l'année où se font sentir les dernières rafales du vent asséchant du désert : par conséquent, trois mois avant le *difwani*. Il anticipe, « met au monde » le *difwani*. Je ne m'étendrai pas ici sur la complexité de ce rite initiatique féminin, l'un des rares, et peut être le seul à avoir conservé sa vitalité en Afrique de l'Ouest. Il est traité en détail dans un ouvrage récemment paru, joint en annexe.

Disons simplement que le *dikùntri* est le plus étrange des deux rites initiatiques de la jeunesse. Il s'accomplit sous le signe de la violence. Non qu'il soit porté atteinte à l'intégrité physique des jeunes femmes : point de mutilation ni de brimades. Les novices sont au contraire en permanence protégées par le groupe contre la dangereuse "chose" du *dikùntri* : une petite corne aux radiations de laquelle elles sont exposées. Dans cette corne s'exprime la force indomptable des êtres de brousse. Une force convoitée par les humains, mais susceptible de s'attaquer aux racines de la vie humaine: la capacité de procréation des femmes. Au travers du *dikùntri* se lit la manière pour les humains de pactiser avec une force d'agression indispensable à leur survie. Il s'agit de s'en faire une alliée...au prix d'un coûteux compromis. Après bien des litiges, une seule parmi les novices - la Première Fille - sera choisie pour recevoir de plein fouet la charge mortifère de la corne. Elle en sortira fragilisée, souvent stérile, alors que les autres verront s'accroître leur vigueur et leur progéniture.

Le point culminant du *dikùntri* n'est pourtant pas le contact avec la corne, mais la rencontre au cimetière avec les souffles des Grands Morts du clan. La corne rendrait les novices aptes à les recevoir, après que, pendant deux nuits on les ait invoqués par leur

nom . Le *dikùntri* semble nous dire ceci : les vivants ne peuvent renouer avec leurs morts qu'au prix de concessions à une violence issue de la brousse. Un lien pour eux vital, puisque la vie de tout être humain dépend du souffle d'un défunt "ressorti" en lui à la naissance.

Là aussi, la rencontre des initiées avec les défunts, se clôture publiquement par des danses fougueuses. Pendant plusieurs jours, de jeunes personnes à l'allure martiale, coiffées de casques surmontés de cornes d'antilopes et « armées » d'une lance et d'un fouet-queue de cheval, sillonnent les sentiers des villages, d'une *takyiènta* à l'autre, annonçant leur arrivée par le tintement de la clochette fixée à leur ceinture.

Extrait simplifié de

SEWANE D (SMADJA M.), 1999, *La Lance et le Serpent - rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo*, Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris, 2vol. 486 p.

Et de :

SEWANE (D.), 2002, *La Nuit des Grands Morts - L'initiée et l'épouse chez les Tamberma du Togo*, éditions Economica, collection Afrique Cultures, Paris, 272 p.

6. f Valeur alimentaire et symbolique du fonio et du sorgho

En déclarant que le fonio "constitue la richesse par excellence à cause de sa valeur rituelle et de sa plus longue conservation" Paul Mercier exagère l'importance du fonio: "Un homme disposerait-il d'énormes quantités de mil ou d'autres nourritures, il n'en serait pas moins un pauvre s'il n'avait pas de fonio, puisqu'il se refuserait à jouer son rôle dans des cérémonies essentielles, que sa virilité ne serait plus mise en évidence, et que ses funérailles mêmes ne pourraient être convenablement célébrées. Le fonio, bien qu'il ne soit plus depuis longtemps sans doute la seule base de l'alimentation, ni même la principale, se manifeste comme la nourriture première."³ Il est vrai que la longévité du fonio ne peut se comparer à aucune autre céréale : 10 à 15 ans! Ceci explique, souligne K.Kpanipa, la préférence des Batāmmariba pour une céréale qui constitue un "stock de sécurité pour les années de mauvaise récolte et de pénuries dues à des calamités naturelles (sautériaux, oiseaux granivores, pluies insuffisantes)". La prédilection pour le fonio, considérée comme la céréale la plus anciennement cultivée, tient également au fait que cette céréale aux tiges multiples, frêles et rampantes d'une longueur de 30 à 50 cm, aux courtes racines, peut être cultivée sur les terres les plus arides, qu'elle exige peu d'eau et de soins: au début de sa croissance, il suffit d'un simple désherbage effectué par les femmes. ⁴ Il est vrai par ailleurs que la pâte de fonio, mais uniquement la variété tardive, est réservée aux cérémonies ayant trait à la naissance, la petite enfance, l'accouchement, le mariage, l'initiation des jeunes femmes et jeunes garçons. ⁵

³ P. Mercier, op cité, p. 221

⁴ Selon K. Kpanipa, op.cité "Les Batāmmariba distinguent trois variétés de fonio: deux hâtives, une tardive. Les variétés hâtives sont cultivées en mai et récoltées en août septembre. La variété hâtive permet d'écourter la période soudure (juillet- octobre). La variété tardive est celle du fonio femelle dont le cycle atteint 4 à 5 mois."

⁵ "Seul le fonio femelle tardif est recherché dans les cérémonies, notamment lors d'une demande en mariage. C'est pourquoi cette variété est cultivée sur des superficies relativement plus vastes" (K.Kpanipa, op. cité)

Cependant, l'indéniable valeur attribuée au fonio n'atténue en rien la prédominance du sorgho en tant qu'aliment de base propre à garantir la croissance des enfants et la longévité des adultes, c'est à dire leur santé. Cela bien que contrairement au fonio, le sorgho exige des soins constants avant et pendant la maturation, et que la conservation de ses grains, attaqués par les charançons, soit considérablement plus réduite: pas plus de douze mois. "C'est pourquoi, remarque K. Kpanipa, on accélère sa consommation sous forme de pâte (mélangée à celle du fonio ou du petit mil) ou de bière à l'approche des nouvelles récoltes"

Le sorgho, aliment des forts

Alors que la pâte de fonio est réputée pour sa finesse et sa saveur, ses grains pour leur légèreté - "doux comme le fonio" dit-on - la pâte de sorgho, plus lourde, râpeuse, est la nourriture essentielle, de décembre à mai-juin.⁹ Le terme *bukia*, "pâte" se réfère principalement à la pâte de sorgho, même si sa farine est mélangée à celle du mil blanc ou du fonio en période de soudure. Pas de "vrai repas" sans pâte de sorgho.

La pâte de "mil rouge" ou de sorgho a la réputation de maintenir "le corps en santé" : en pleine vigueur. Elle apaise de façon durable la sensation de faim: "elle remplit le ventre". Elle contribue à augmenter l'énergie vitale d'un individu. C'est l'aliment viril qui,

⁹ J'ai pu constater dans les années 1980-1990, 2000, 2001 à Warengo, que les observations faites par P. Mercier en 1950 à Natitingou sont tout à fait pertinentes 30 à 40 ans plus tard: "Le petit mil est consommé de juillet à septembre, l'igname le reste du temps. En saison sèche, haricots, patates, manioc, pois d'Angole, igname. En saison des pluies, maïs et arachide. Lors des fêtes, riz et fonio. Préparations culinaires: pâtes, maïs bouilli ou grillé, arachides crues ou grillées, haricots, voandzou en beignets ou grillés. Igname bouilli ou cuit à la cendre. La farine de sorgho et de petit mil est consommée crue, grillée, délayée dans de l'eau froide. On y ajoute miel ou farine de néré. Bière de sorgho. Sauces avec du sel, moutarde de néré, beurre de karité, gombo, tomates, piment, feuilles de baobab, de kapokier, haricots, fruit de tamarinier. Les sauces comprennent aussi les viandes et poissons, coupés en menus morceaux, quelque fois du fromage coupé; le repas principal est celui du soir, ce peut être le seul en période soudure: pâte chaude et sauce. Restes mangés froids le matin. Au champ, on cuit sur place de l'igname, du maïs, de l'arachide. La consommation de viande de bœufs, poulet, cabri, mouton, est réservée aux grandes cérémonies. Consommation des poulets importante. L'alimentation demeure assez monotone, malgré la variété des sauces" (op.cité, p. 240)

sous forme de pâte, bouillie ou bière, accroît "les choses d'homme" ou *tinitidaati* qu'un enfant de sexe masculin reçoit à la naissance de l'âme de l'aïeul qui est "sortie vers lui". Des "choses" ou "affaires" (*tinenti*) qui se manifestent à travers la constance dans l'effort, la résistance à la fatigue, l'acuité des sens. En un mot, le sorgho est la "graine rouge" susceptible d'accroître la puissance des "hommes à l'œil rouge" que sont les Vrais Hommes prompts à réagir à une attaque. Des *Banitiba* qui, davantage que leurs congénères, possèdent ces "affaires d'homme" ou *tinitidaati*.

De façon générale, le sorgho est l'aliment de prédilection de tout homme montrant qu'il a "de la poitrine" - du courage - en faisant face à l'adversaire et aux visages menaçants que prend l'adversité: famine, maladies, deuils. Ainsi, le creusement d'une tombe, labeur éprouvant mobilisant trois à six fossoyeurs pendant une dizaine d'heures sous un soleil accablant, ne pourrait être mené à terme sans le soutien de calebasses fumantes de pâte de mil rouge apportées par les femmes, nourriture destinée aux braves confrontés non seulement à la dureté de la terre du cimetière, mais à la réticence des anciens morts qui s'opposent à son ouverture.

Mouture de force

La préparation de la pâte de sorgho ne fait-elle pas, elle aussi, appel à la tension des muscles, la volonté, la détermination, cette fois de la part des femmes? Elle fait intervenir une qualité reconnue centrale au cours du rituel initiatique des jeunes femmes, le *dikuntri*: vigueur physique, souplesse des articulations, robustesse des membres inférieurs. La meule est fixée sur une table de terre sur le côté nord du vestibule.¹⁰ Les grains sont écrasés à sec sur la meule. M. Gast et J. Adrian, qui ont observé une pratique identique en Ahaggar, la décrivent avec une singulière force d'évocation:

¹⁰ La préparation de la meule est elle-même longue et laborieuse, sous le contrôle des femmes. Première étape: repérage des pierres de mécashiste sur la montagne, fente des moellons avec une hache, parfois déracinement d'

"La personne qui travaille se place sur l'axe longitudinal de la meule, à genou, le corps penché en avant, les bras tendus sur la molette tenue à deux mains. Une petite poignée de grains est posée sur le bord intérieur de la meule, la molette entraîne à chaque va et vient une partie de ce grain. Le travail de meulage se fait en un sens: vers l'avant, c'est à dire, quand on pousse la molette, en pesant des deux bras et corps projeté vers l'avant. la farine est obtenue dans un seul mouvement de friction., dont le parcours varie de 15 à 25 cm. ...la mouture définitive a subi deux à trois frictions de molette; ceci explique la grossièreté de la mouture de mil obtenue et l'impossibilité de séparer la semoule et le son. Les enveloppes sont brisées avec l'amande et la graine, et restent solidaires des particules broyées." ¹¹

La description, minutieuse, correspond point par point au meulage du sorgho par la femme Tammari, sauf que celle-ci, au lieu d'être à genou, se tient debout, penchée sur la meule. Tout en faisant aller et venir la molette, elle entonne d'une voix essoufflée des chants nostalgiques que les hommes écoutent du dehors, dans la cour¹². Si la farine, grumeleuse, donne une pâte lourde à digérer à moins d'être mélangée au fonio ou mil blanc (parfois mêlée de gravillons quand la femme a hâte de terminer sa tâche ou, disent, les hommes, lorsqu'elle a du ressentiment contre son mari), elle conserve tous ses éléments nutritifs reconnaissent Denis Sautier et Michèle O'Deyé. Selon ces auteurs, ce procédé d'écrasage à sec aurait l'avantage de conserver l'intégrité des substances composant les

un arbuste à mains nues. Deuxième étape: transport au village des lourds moellons sur la tête. Troisième étape à la *takyiènta*: équarrissage et polissage de meule avec une pierre pouvant durer plusieurs jours.

¹¹ Les meules observées en Ahaggar sont des dalles de mécaschiste laissées par les Néolithiques, la molette est en gneiss. Marceau Gast et Jean Adrian, 1965, "Mils et sorgho en Ahaggar – Etude ethnologique et nutritionnelle" Arts et métiers graphiques., 76p

graines.¹² A ce propos, notons que les nutritionnistes partagent l'avis des Batāmmariba quant à la valeur alimentaire inégalée du sorgho ¹³

Extrait de

SEWANE (D.), 2002, Le premier sorgho et la confrérie des Vrais Hommes chez les Tamberma du Togo in Cuisine et société en Afrique. Histoire, saveurs et savoir-faire, Karthala, Paris

¹² Depuis quelques années, les femmes Batāmmariba ont coutume de faire moudre le sorgho par un meunier, moyennant finances, aux moulins nouvellement construits dans la région. En février 2001, seules les plus démunies continuaient à moudre les graines sur la meule.

¹³ Denis Sautier, Michèle O'Deyé, 1989 "Mil, maïs, sorgho – Techniques et alimentations au Sahel" L'Harmattan.

7 Bibliographie

7. a Adresses où sont conservés les documents écrits

7. b Adresses où sont conservés les films et images

7. a Adresses où sont conservés les documents écrits

Bibliothèque du Musée de l'Homme, Place du Trocadéro, 75116, Paris, France :

ALEXANDRE (P.), CORNEVIN (R.), FROELICH (J.-C.), 1963, *Les populations du Nord Togo*, Presses Universitaires de France, Paris, 199 p.

BARTEL (M.) 1952, « Origine des noms de villages. Cercle de Parakou et Natitingou », *Études dahoméennes*, n°5, p. 51-67

BERNOLLES (J.), 1965, « Notes sur les enfants anormaux dans le nord du Dahomey », *Études Dahoméennes*, n°5, p. 51-67

BERTHO (J.), 1949, « Langues voltaïques du Togo-Nord et du Dahomey-Nord », *Notes Africaines*, n° 44, p. 124-126

BLIER (Suzanne Preston), 1987, *The Anatomy of Architecture. Ontology and Metaphor in Batammaliba Architectural expression*, Cambridge University Press

CORNEVIN (R.), 1959, *Histoire du Togo*, Berger-Levrault, Paris, 427p.

FROBENIUS (L.) 1912-1913, *Und Africa sprach. Bericht über den Verlauf der 3. Reiseperiode des D.I.A.F.E. in den Jahren 1910-1912*, Vita, Berlin-Charlottenburg, t.III *Unter den unsträfftlichen Aethiopen*, 1913, 669 p.

FROELICH (J.C.), 1953, « Catalogue des scarifications en usage chez certaines populations du Dahomey et du Togo », *Mémoires de l'I.F.A.N.*, numéro spécial *Mélanges ethnologiques*, n°23, p. 253-264

FROELICH (J.C.), 1968, *Les réfugiés montagnards paléo-négritiques*, ORSTOM / Berger-Levrault, Paris, 268 p.

GANI (O.), 1955, Légende de l'origine de la circoncision chez les Bèsorubè, *Notes Africaines*, n° 68, p. 109

MAUNY (R.), 1971, « Les siècles obscurs de l'Afrique Noire, Histoire et Archéologie », Fayard, Paris

MERCIER (P.), 1949, « Conception d'orientation chez les Bètammariè », *Notes Africaines*, n°41, p. 9-10

MERCIER (P.), 1950, « Le consentement au mariage et son évolution chez les Bètammariè », *Africa*, t. XX, n°3, p. 219-227

MERCIER (P.), 1950, « Un paysan Kouagou Mounantouwè de Tipéti », *Présence Africaine*, n°8-9, numéro spécial *Le Monde Noir*, p. 115-122

MERCIER (Paul), 1951, « Les tâches de la sociologie », *IFAN*,

MERCIER (Paul), 1951, « The social role of circomcision among Bèsorubè », *The American Anthropologist*, vol. 53, n°3

MERCIER (Paul), 1953, « L'habitat et l'occupation de la terre chez les « Somba », *Bulletin de l'I.F.A.N.*, t. XV, n°2, p.798-817

MERCIER (Paul), 1954, « L'habitation à étage dans l'Atakora », *Études Dahoméennes*, t. XI, p. 29-79

- MERCIER (Paul), 1962, « *Civilisation du Bénin* », Société continentale d'éditions modernes illustrées, Paris 365 p.
- MERCIER (Paul), 1966, « *Histoire de l'Anthropologie* », PUF, Paris
- MERCIER (Paul), 1968, *Tradition, changement, histoire. Les « Somba » du Dahomey septentrional*, Anthropos, Paris, 538 p.
- PROST (R.P.A.), 1973, « Les langues de l'Atakora », IV, Litammari, *Bulletin de l'I.F.A.N.*, t. XXXV, série B, n°3,
- SCHILLING (C.), 1906, « Tamberma », *Globus*, t. LXXXIX, fasc. 17
- SEDOLO (M), 1947, « Contes, légendes, croyances, coutumes des Somba (Dahomey) », *Notes Africaines*, n° 33, p. 5-8
- SEWANE (D.), à paraître en 2003, *Les souffles des morts chez les Tamberma du Togo*, collection Terre Humaine, éditions Plon, Paris,
- SEWANE (D.), 2002, *La Nuit des Grands Morts - L'initiée et l'épouse chez les Tamberma du Togo*, éditions Economica, collection Afrique Cultures, Paris, 272 p.
- SEWANE D (SMADJA M.), 1999, *La Lance et le Serpent - rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo*, Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris, 2vol. 486 p.
- SEWANE D. (SMADJA M.), 1977, « Femmes et Cultes de possession en Afrique » Mémoire de Maîtrise, Paris X - Nanterre, 130 p.
- SEWANE D., 1987, « Tu seras le défenseur de la *takienta* » (le jeune garçon chez les Tamberma du Togo), *Bulletin du Syndicat national des psychologues de Poitou-Charentes*
- SEWANE D (SMADJA M.), 1991, « Les affaires du mort (Tamberma, Togo) » in *Le deuil et ses rites, « Systèmes de Pensée en Afrique Noire »*, cahier 11 :57-89, C.N.R.S.-E.P.H.E., Paris
- SEWANE D (SMADJA M.), 1990 « La maison qui s'enfoncé sous la terre » Pour Jean Malaurie - Mélanges - Plon, Paris, 10 p.
- SEWANE (D.), 2001, « Celles qui tombent chez les Tammariba du Togo » in « Familiarité avec les dieux - Transe et possession », Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand,
- SEWANE (D.), 2002, «Le premier sorgho et la confrérie des Vrais Hommes chez les Tamberma du Togo» in *Cuisine et société en Afrique. Histoire, saveurs et savoir-faire*, Karthala, Paris
- SEWANE (D.), 2002, «Façons de tuer» in *De la vérité en ethnologie...*, Séminaire 2000-2001 de Jean Malaurie à l'EHESS, Economica, Paris,
- SALAÜN (R.), 1947, « Contribution à l'étude de la race somba », *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des sciences coloniales*, t. VII, fasc. 3, p. 218-236 : fasc. 4, p. 245-262
- SCHILLING (C.), 1906, « Tamberma », *Globus*, t. LXXXIX, fasc. 17
- ZECH (Graf von), 1949, « Populations du Nord Togo », *Études Dahoméennes*, t. II, p. 3-36

Bibliothèque du Centre de Recherches Africaines (CRA), 9, rue Malher, 75004, Paris

AGBO (A.V.), 1977, « Paysan traditionnel et développement rural de l'Atacora », thèse de doctorat de 3^e cycle; E.H.E.S.S., Paris

TIANDO (E.) 1978, « *Perspectives d'approche historique des populations de l'Atakora. Exemple des Waaba-Tangamba, Daataba* », Mémoire de Maîtrise, Université Nationale du Bénin, Cotonou

Bibliothèque de l'Université du Bénin, Cotonou, République du Bénin

KOUAGOU (Rigobert Kpanipa), 1984, « L'Identité Tammari », Mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin

KOUANDETE (I.M.) « Kaba - Un aspect de l'insurrection nationaliste au Dahomey » éd. Silva, 1971

COMMISSION NATIONALE BÉNINOISE POUR L'UNESCO, 1978 « Conférence sur l'Histoire Générale de l'Afrique », Bulletin n° spécial XI, février 1978, Porto Novo, République du Bénin

COMMISSION NATIONALE BÉNINOISE POUR L'UNESCO, Bulletin 1998, *Stratégie de survie et dispersion de l'habitat dans Kutammaaku* (KOUAKOU Kpanipa Rigobert)

DOKO (K.S) 1974 « Situation socio-économique en pays somba et perspectives de développement », Ottawa,

DOKO (R.) 1983 « Sociologie waba » Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université du Bénin, République du Bénin

KOUAKOU Kpanipa Rigobert, 2002, *Du parricide symbolique par destruction du carquois, comme rituel de succession dans l'univers socio-culturel tammari* Complément présenté à la Communication au Festival des Arts et de la Culture Tammari (FACTAM) - Natitingou, du 03 au 06 Avril 2002. (11p.)

KOUAKOU Kpanipa Rigobert, 2002, *Le défi identitaire du peuple Tammari*, Communication présentée à l'occasion du FACTAM - Natitingou, du 03 au 06 Avril 2002 (16 pages).

KOUANDETE (I.M), 1971 *Kaba-Un aspect de l'insurrection nationaliste au Dahomey*, éd. Silva,

KOUSSEY Koumba (N.), 1977, *Le peuple otammari*, Essai de synthèse historique, Mémoire de maîtrise, UNB, Cotonou, Rép. du Bénin

NATA (Théophile) 1974, *Étude descriptive du litammari* Rapport de fin de 1^{ère} année de Doctorat de 3^{ème} cycle de linguistique, Université du Bénin, Cotonou, République du Bénin

N'TCHA (K.J.) 1983, *L'Anthropologie économique des Bétammarée dans l'Atakora*, Mémoire de Maîtrise, Université du Bénin, Cotonou, République du Bénin

Bibliothèque de l'Université de Lomé, Sciences Humaines, Lomé, République Togolaise

GAYIBOR (Nicoué), BARBIER (Jean-Claude), MARGUERAT (Yves), 1996, *Le peuplement du Togo : état actuel des connaissances historiques*, Presses de l'Université du Bénin, Lomé, 180

SEWANE D (SMADJA M.), 1999, *La Lance et le Serpent - rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo*, Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, Sorbonne, Paris, 2vol. 486 p.

SEWANE (D.), 2001, « Celles qui tombent chez les Tammariba du Togo » in « Familiarité avec les dieux - Transe et possession », Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand,

SEWANE (D.), 2002, «Le premier sorgho et la confrérie des Vrais Hommes chez les Tamberma du Togo» in *Cuisine et société en Afrique. Histoire, saveurs et savoir-faire* Karthala, Paris (envoi en cours)

SEWANE (D.), 2002, «Façons de tuer dans les sciences sociales et chez les Tamberma du Togo» in *De la vérité en ethnologie...*, Séminaire 2000-2001 de Jean Malaurie à l'EHESS, Economica, Paris,

Bibliothèque de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 15, rue Lapérouse, 75116 Paris

ARUCIME (Voir MAURICE A.M.), 1949, « Atakora, Tropiques », *Revue Des Troupes Coloniales*, N°316, P. 45-52.

LE HENAFF (Médecin lieutenant), 1939, Considérations sur la démographie en pays Somba (Dahomey) et sur les éléments qui l'influencent *Bulletin d'Information et de Renseignements du Gouvernement Général de l'A.O.F.*, n° 216, p. 178-180

MAURICE (A.M.), 1986, « *Atakora, Otiau, Otammari, Osari, Peuples du Nord-Bénin (1950)* », Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 481 p.

TROESTLER (Lieutenant), 1939, « Etudes sur le groupement « somba », *Revue militaire de l'A.O.F.*, n°41, p. 14-44

7. b Adresses où sont conservés les films et images

1930 « Fête de village », 10 mn Images prises par F. Gadmer (Musée Albert Kahn)

1954 BRANDT (H.) « Somba, hommes des châteaux », noir et blanc, 16mm, 20mn, (privé, Brandt, Cortailot, Suisse)

1949-1950 « Fonds A. M. MAURICE, Académie des Sciences d'Outre-Mer, 528 photographies noir et blanc

1989 SEWANE D. (SMADJA M.) « *Tibenti* - rituel funéraire chez les Tamberma du Togo », couleur, 16mm, 23mn, Image-Média, 1, place Aristide Briand, 92195, Meudon, Cedex, France

1980-2002 SEWANE D, privé, 2000 photographies (Tamberma du Togo : rites de deuil, initiatiques, sacrifices, construction de la maison, paysages, visages, vie quotidienne...)

1987 et 1990 TROJANOWSKA-DULUC (Alicja), privé, 205 photographies (scarifications et vie quotidienne des Somba)

Koutammakou (Togo)

No 1140

1. BASIC DATA

State Party: Togo
Name of property: Koutammakou the Land of the Batammariba
Location: Kara Region
Date received: 24 January 2003
Category of property:

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *site*. In terms of the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*, paragraph 39, this is a *cultural landscape*.

Brief description:

The Koutammakou landscape in northeastern Togo (and extending over the border into neighbouring Benin) is home to the Batammariba whose remarkable tall, mud tower houses have come to be seen as a symbol of Togo. Within their landscape, nature is strongly associated with the rituals and beliefs of society, and there is a strong interrelationship between symbolism, function and traditional practices.

2. THE PROPERTY

Description

Koutammakou is the name of a large area of semi-mountainous country in the north east of Togo along the border with Benin. It is inhabited by the Batammariba people whose culture, revolves around tall, mud tower houses called 'Takienta'.

The beauty of these tower houses and their density has given them a high profile in west Africa where they have come to be almost as well known as the Dogon houses of the Bandiagara escarpment in Mali.

The Tammari culture extends over the border into Benin. Within Togo, the nominated site covers around 50,000 ha and joins the border between Togo and Benin for 15 km. The border thus cuts the overall cultural landscape area into two.

No Buffer Zone is suggested as the large site is defined by natural boundaries to the north and south, the Atakora mountains and the Keran River respectively, and an international boundary to the east.

The Koutammakou as an evolving living landscape exhibits all the facets of an agricultural society working in harmony with the landscape and where nature underpins beliefs, ritual and everyday life.

The Koutammakou landscape exhibits the following qualities:

- *The Takienta tower houses as architecture*
- *The Takienta tower-houses as a reflection of social structure*
- *Farmland & Forest*
- *Intangible associations between people and landscape*

These are dealt with separately:

The Takienta tower houses as architecture

Mud building traditions are widespread over West Africa and there are many dozens of different styles of building reflecting differing cultural, social or agricultural systems, and the underlying geology and physical features of different areas.

The Takienta tower-houses, because of their dramatic 'coalesced' form that gives them what may be perceived as aesthetic beauty, have come to be better known than most.

In many parts of Africa houses consist of a collection of separate buildings within an enclosure with each building becoming in effect a room of the homestead. In Koutammakou these separate buildings are joined to the surrounding mud wall. Furthermore the mud walls are built up in layers, which give them a pronounced effect of horizontal stripes. Some of the buildings have flat roofs; others are crowned with steeply pitched conical thatched roofs, which project above the surrounding walls. Many of the buildings have two stories. In the case of granaries their almost spherical form swells out above cylindrical bases. The separate rooms house domestic functions, kitchens, bedrooms, store rooms, and also provide space for granaries and animal shelters.

Because of their dramatic form, Takienta tower-houses have been widely photographed over the past 120 years. Some of these early photographs – not shown in the dossier – depict much larger complexes than exist today, with as many as twenty buildings making up homesteads compared with around eight now.

The Takienta tower-houses as a reflection of social structure

Takienta tower-houses reflect the social structure of the villages: they are built to meet the needs of those living in them today. The houses themselves may therefore not be of any great age. However their form, and the techniques used in their construction, reflect a long tradition – perhaps extending back at least to when the Batammariba people are thought to have arrived in northern Togo. Villages reflect clan allegiances with clans being associated with groups of houses, but also with ceremonial spaces, springs, rocks and sites reserved for initiation ceremonies. Within Koutammakou villages the houses are relatively widely dispersed. It is said that the distance between houses is determined by the flight of an arrow.

Just as houses are renewed, a completely new village may be created in response to needs of space or perhaps clan conflicts. New villages are modelled on the first village 'Kuye' created by divine intervention. To ensure that a new village is in harmony with its surroundings, a

sanctuary is first created for the 'Dibo' the natural forces of the landscape with whom the villagers must work. And lastly a central ritual Grand House of ceremonies is constructed with an altar and cemetery.

Farmland & Forest

Although there is strong collaboration between villagers in the way villages are laid out, each family unit functions independently as an agricultural unit: there are no communal fields or grazing. But the resources of land and forest are in effect shared between clans and social forces work to level out productivity.

The villages are situated between a chain of mountains, the Atakora, and the vast plains of central northern Togo, the plain of Keran. Overall the houses are positioned at the foot of hills in order to optimise the availability of agricultural land.

The land is fertile and the farmers practise mixed farming, growing grain and keeping animals – particularly cows for which the area is known. Some of the fields are terraces on the hills.

Intangible associations between people and landscape

The way a house is laid out has strong symbolic associations with the human body. For instance the door is seen as the mouth, the windows as eyes, the granary as the stomach, etc while the decoration on the walls is related to scarification on skin.

In the villages, Takienta houses alternate with forests and heaps of rocks, preserved for the spiritual associations with the Dibo, and revered as incarnations of the numerous divinities that make up the Tammari pantheon.

History

The Batammariba are linguistically associated with other people in the area such as the Gangan, Gurma, Moba, Bassar, Nawda, etc.

The origins of the Batammariba are somewhat uncertain. Archaeological investigations and oral history indicates that the Batammariba migrated to their present home from the north and northwest around Burkino Faso where they were living with the Mossi people sometime between the 16th and 18th centuries.

Management regime

Legal provision:

The dossier states that the Koutammakou area benefits from two types of protection: modern legal protection and traditional protection.

Modern legal protection is provided by registration under the Law for the protection of Cultural Heritage in Togo, 1990. For the site to be registered a decree has to be issued which identifies the qualities of the site. The decree was issued in October 2003. This identifies the site as consisting of both tangible and intangible elements. Listed are sacred rocks, forests, houses, fields, sources of building material, animals, both wild and domesticated, and intangible components such as beliefs, artisanal skills, songs, dances, traditional sports, etc.

As with many rural areas the nominated site is subject to pressures for change. The traditional land management practices need to be supported by an overall protective legal framework within which they can operate.

The dossier notes the following traditional practices – which thus cover not only technical processes but also social observances that impact on land management.

- Respect for ancestral spirits
- Observance of taboos and restrictions
- Absolute obeisance to elders, religious and clan chiefs
- Continuation of traditional rules reaffirmed through initiation ceremonies
- The careful proscribed roles every member of a clan has
- The perpetration of respect for tangible and intangible values associated with the landscape

All of these are beginning to have an associated material value, too, as more and more tourists visit the area drawn to it by its well-managed beauty.

Management structure:

Overall responsibility for management will lie with the Service de Conservation and Promotion du Koutammakou (SCPK) to which responsibilities will be delegated by the Department of Museums, Sites and Monuments in Lome. The management plan recommended the creation of this association and the timetable given for its formation is March 2004. The SCPK will be responsible for:

- Safeguarding the site – including regeneration of local species, the conservation of habitats, the protection of medicinal species
- Undertaking an inventory of tangible and intangible qualities
- Development of revenue making activities
- Providing information for visitors
- Organising cultural activities

The Management Plan also recommended the formation of a stakeholder Committee for the area to be established as a legal entity. Information was provided by the State Party in March 2004 that the necessary legal decree had been issued on 3rd March 2004. This sets out that the Committee will consist of representatives from National, prefectural and local level and will include heritage professional, representatives of the tourist industry, local Chiefs and a member of the Batammariba.

A management plan has been prepared jointly by the Department of Museums, Sites and Monuments in collaboration with CRATerre-EAG, the Department of Earth Studies at the University of Grenoble, France, as part of the Africa 2009 programme.

This plan is both aspirational and detailed. It sets out a Vision for the site and gives detailed recommendation with timescales for the establishment of structures, budgets and projects for promotion and cultural events.

Resources:

There is currently no budget for the site but the Management Plan sets out the need for defined spending and suggests how income might be raised from a shop and from payments by visitors for entering the site.

Justification by the State Party (summary)

Koutammakou is of outstanding universal value for the way it:

- Represents the way of life of local people in the Sahel region of West Africa, particularly those who have remained independent from the various empires which held sway in the area, such as the Lobi, Gourounsi and Rukuba peoples in mountainous areas between the Cote d'Ivoire and Cameroun.
- Shows how people live in harmony with the landscape respecting its qualities and imbuing it with spiritual values
- Displays the remarkable Takienta family houses – unique clusters of tall mud towers, which reflect a complete interaction between symbolism, function and techniques.
- Demonstrates willingness and persistence of the Batammariba people to conserve their independence and identity and work towards sustaining a living landscape

3. ICOMOS EVALUATION

Actions by ICOMOS

An ICOMOS mission visited the site in August 2003.

ICOMOS has also consulted its International Scientific Committee on the Study and Conservation of Earthen Architecture.

Conservation

Conservation history:

The only conservation history is one of traditional conservation which, as has been pointed out above, means renewal and re-building using traditional materials and processes rather than conserving objects, monuments and specific sites. It also means sustaining the overall dynamic relationship between people and place.

State of conservation:

The state of conservation of the built structures seems good; the natural environment has suffered from some over-exploitation. For instance, it is now getting very difficult to find sufficient timber for new houses close to the villages.

Risk analysis:

The following threats are identified in the dossier:

Development pressures

An increase in population is leading to increased pressure on land and other resources and there is no immediate way of countering this.

The government of Togo has been promoting the growing of cash crops. In some places this has led to an over intensification of cotton growing which has been detrimental to the production of food crops.

The introduction of new materials and demands for 'western' products are seen to be threatening to the traditional way of life.

Environmental change

As has already been mentioned pressure is being put on natural resources, particularly the forests, but also fish.

Natural catastrophes

Drought is one of the greatest threats. Termites seem not to affect traditional buildings but do affect modern ones.

Increases in tourism

Tourist numbers are low as a only a few houses are registered. The tourists nevertheless bring considerable monetary benefit to the area but this is not without its disbenefits. Some tourists are too curious, and there is reported friction between guides and hosts, for instance.

All of these factors will come within the purview of the management plan.

Other factors are mentioned in the Management plan are:

The spread of Christianity, which is beginning to have an effect on local beliefs, and the introduction of new health medicines which is beginning to lead to an atrophying of traditional medicinal practice.

What could also have been added is the loss of traditional skills – both knowledge and practical skills. Sustaining the way of life of the site demands a continuation of traditional skills both for agriculture and for house building.

Authenticity and integrity

Authenticity:

The Koutammakou landscape is an authentic reflection of a distinctive way of life. No elements in the landscape are of any great age: rather the overall landscape reflects processes and practices that have persisted for many centuries.

Integrity:

The overall landscape of Koutammakou reflects every aspect of life of the Batammariba: it thus reflects a socio-economic-cultural system, which is contained in the nominated site – although the same system continues over the border into Benin. Thus the site does not represent the overall integrity of the system, rather it is part of it.

Comparative evaluation

The comparative analysis in the dossier is limited. It draws attention to the inscribed site of the Dogon people on the Bandiagara escarpment but concludes that there are major differences: the Dogon villages are compact and the social systems quite different.

The dossier says that there are similar cultures to those within the Koutammakou landscape within the region but suggests that nowhere else is there a totally integrated system covering religious, functional social and 'intelligent' techniques.

This is perhaps to overstate the case. There are many societies in West Africa, and over Africa more generally, that developed cultural systems that worked in harmony with the landscape, and where social and spiritual beliefs supported sustainable practices. Where the Koutammakou landscape is different is in the way the system of the Batammariba manifested itself in such dramatic houses in aesthetically pleasing landscapes. Its comparative remoteness also fostered a sense of independence and meant that the area remained largely outside the various empires that held sway. These two factors have led to a strong sense of identity and to value being placed on the landscape both by people who live there and those who now visit. Thus the identity has been reinforced.

The area is therefore now of interest as a landscape where traditional practices have persisted, in contrast to other areas where they may have atrophied, and where that landscape delivers an attractive and viable way of life.

Outstanding universal value

The Koutammakou area is of outstanding universal value for the following combination of cultural qualities:

- For the tradition of building Takienta – tall mud tower houses, only found in this small area of northern Togo and Benin
- For the way the area reflects ancient traditions of mountain peoples across west Africa who resisted incorporation in the various empires
- For the way the strong socio-economic-cultural systems of the Batammariba demonstrate a sustainable approach to land management and one that is based on spiritual respect for the landscape

General statement:

The site is nominated on the basis of *criteria i, iii, v and vi*.

Evaluation of criteria:

Criterion i: The nomination sites the creation of Takienta tower house as representative of collective creative genius and one that is renewed every generation. This is not how this criterion is usually applied – rather it is used to reflect the output of an individual rather than societies.

Criterion iii: The nomination sites Koutammakou as being representative of those mountain peoples in the sahel area of West Africa who have resisted incorporation into the various empires that held sway. This would include the

Dogon whose villages are already inscribed, and also the Sukur landscape in the Mandara mountains of Nigeria. There is insufficient comparative analysis to support this criterion.

Criterion v: The Koutammakou is certainly an outstanding example of a system of traditional settlement which is still living and dynamic, and subject to traditional systems and practices, and which reflects in particular the singular culture of the Batammariba.

Criterion vi: The Koutammakou is an eloquent testimony to the strength of spiritual association between people and landscape as manifested in the way the system of land management of the Batammariba is in harmony with the natural resources of their surroundings

4. ICOMOS RECOMMENDATIONS

Recommendation for the future

The Koutammakou is clearly a place where traditional regulations and practices are key to the sustainability of the property. These need to be sustained and the management plan aims to put measure in place appropriate measures. However, local management also needs to be supported at a national level. Although the site at the moment reflects traditional practices, there are nevertheless growing pressures which will work against its relatively self-contained status. Management needs to be proactive as well as reactive in order to optimise resources. Nevertheless sanctions do need to be in place as well to counter any major and unforeseen threats that may arise, and this is where protective legislation should support local management.

Recommendation with respect to inscription

That the property be inscribed on the World Heritage List as a *cultural landscape* and on the basis of ***criteria v and vi***:

Criterion v: The Koutammakou is an outstanding example of a system of traditional settlement that is still living and dynamic, and subject to traditional and sustainable systems and practices, and which reflects the singular culture of the Batammariba, particularly the Takienta tower houses.

Criterion vi: The Koutammakou is an eloquent testimony to the strength of spiritual association between people and landscape, as manifested in the harmony between the Batammariba and their natural surroundings

ICOMOS, March 2004

Koutammakou (Togo)

No 1140

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Togo
<i>Bien proposé :</i>	Koutammakou, le pays des Batammariba
<i>Lieu :</i>	Région de la Kara
<i>Date de réception :</i>	24 janvier 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Le paysage du Koutammakou, dans le nord-est du Togo (s'étendant au-delà de la frontière jusqu'au Bénin voisin), abrite les Batammariba, dont les remarquables maisons à tourelles en terre sont devenues un symbole du Togo. Dans ce paysage où la nature est étroitement associée aux rituels et aux croyances de la société, le symbolisme, la fonction et les pratiques traditionnelles entretiennent d'étroites relations.

2. LE BIEN

Description

Koutammakou est le nom d'une grande région semi-montagneuse au nord-est du Togo, le long de la frontière avec le Bénin. Là vivent les Batammariba, peuple dont la culture se caractérise par de grandes maisons à tourelles en terre nommées « Takienta ».

La beauté et la densité de ces habitations forteresses leur ont taillé une grande réputation en Afrique de l'Ouest, où elles sont presque aussi célèbres que les maisons Dogon des falaises de Bandiagara au Mali.

La culture Tammari s'étend par-delà la frontière jusqu'au Bénin. Au Togo, le site proposé pour inscription couvre approximativement 50 000 hectares et borde la frontière entre le Togo et le Bénin sur 15 km. La frontière coupe ainsi l'ensemble du paysage culturel en deux.

Aucune zone tampon n'est suggérée, ce vaste site étant délimité par des frontières naturelles au nord, avec le

massif de l'Atakora, et au sud la rivière Kéran, et par une frontière internationale à l'est.

Le Koutammakou est un paysage évolutif vivant représentatif des traits d'une société agricole travaillant en harmonie avec le paysage et où la nature sous-tend les croyances, les rites et la vie de tous les jours.

Le paysage du Koutammakou présente les qualités suivantes :

- Les maisons à tourelles Takienta du point de vue architectural
- Les maisons à tourelles Takienta en tant que reflet de la structure sociale
- Terres agricoles et forêts
- Associations immatérielles entre le peuple et le paysage

Celles-ci sont traitées les unes après les autres :

- Les maisons à tourelles Takienta du point de vue architectural :

Les traditions de construction en terre sont largement répandues dans toute l'Afrique de l'Ouest, et on observe des douzaines de styles de construction, reflets de systèmes culturels, sociaux ou agricoles variés et des différentes caractéristiques géologiques et physiques des différentes zones.

Les maisons à tourelles Takienta, du fait de leur forme spectaculaire « fusionnant divers éléments », qui leur confère une certaine beauté esthétique, comptent parmi les plus célèbres.

Dans de nombreuses régions d'Afrique, les maisons se composent d'un rassemblement de bâtiments séparés au sein d'une enceinte, chaque bâtiment devenant de fait une « pièce » de la maison. Dans le Koutammakou, ces bâtiments séparés sont reliés par le mur d'enceinte en terre. En outre, les murs de terre sont construits en plusieurs couches, ce qui crée un effet très prononcé de rayures horizontales. Certains des bâtiments possèdent des toits plats, d'autres sont couronnés de toits coniques en chaume aux pentes prononcées, se projetant au-dessus des murs environnants. De nombreux édifices comportent deux étages. Dans le cas des greniers, leur forme quasi sphérique se dresse au-dessus d'une base cylindrique. Les pièces séparées abritent les fonctions domestiques, les cuisines, les chambres, des entrepôts, ainsi que des greniers et des étables.

Les formes spectaculaires des maisons à tourelles takienta ont été très photographiées ces 120 dernières années. Certains des premiers clichés – qui n'apparaissent pas dans le dossier – dépeignent des complexes bien plus grands que ceux d'aujourd'hui, avec parfois jusqu'à vingt bâtiments par foyer, par opposition aux huit environ d'aujourd'hui.

- Les maisons à tourelles Takienta en tant que reflet de la structure sociale :

Les maisons à tourelles Takienta reflètent la structure sociale des villages : elles sont bâties pour satisfaire les besoins de leurs habitants actuels. Les maisons elles-mêmes peuvent donc ne pas être très anciennes. Toutefois, leur forme et les techniques utilisées pour leur construction reflètent une longue tradition – qui remonte peut-être au moins à l'époque où l'on pense que les Batammariba se sont installés dans le nord du Togo. Les villages reflètent les allégeances des divers clans, associés à des groupes d'habitations mais aussi à des espaces cérémoniels, à des sources, des rochers et des sites réservés aux cérémonies d'initiation. Dans les villages du Koutammakou, les maisons sont relativement dispersées. On dit que la distance entre elles est déterminée par la portée d'une flèche.

Les maisons étant renouvelées, un village entièrement nouveau peut jaillir de terre en réponse à des besoins d'espace ou suite à des conflits entre clans. Les nouveaux villages sont bâtis sur le modèle du premier village, créé par l'intervention divine de « Kuyé ». Pour assurer l'harmonie entre le nouveau village et son environnement, un sanctuaire est d'abord créé pour les « Dibo », les forces naturelles du paysage avec lesquelles les villageois doivent composer. Enfin, un centre rituel pour les cérémonies est édifié avec la Grande Maison, un autel et un cimetière.

- Terres agricoles et forêts :

En dépit d'une étroite collaboration entre les villageois quant à la disposition des villages, chaque unité familiale fonctionne comme une unité agricole indépendante : il n'y a pas de champs ou de pâturages communaux. Mais les ressources de la terre et de la forêt sont dans les faits partagées entre les clans et les forces de travail pour optimiser la productivité.

Les villages sont situés entre une chaîne de montagnes, le massif de l'Atakora et les vastes plaines du nord du Togo central, la plaine de la Kéran. En règle générale, les maisons sont placées au pied des collines pour tirer le meilleur parti des terres agricoles disponibles.

La terre est fertile et les fermiers pratiquent une agriculture mixte, faisant pousser du grain et élevant des animaux – particulièrement des bovins, qui font la réputation de cette région. Certains des champs sont des terrasses sur les collines.

- Associations immatérielles entre le peuple et le paysage :

Symboliquement, la disposition d'une maison est fortement associée au corps humain. Ainsi, la porte est considérée comme la bouche, les fenêtres comme les yeux, le grenier l'estomac, etc. tandis que les décorations ornant les murs sont rattachées aux scarifications sur la peau.

Dans les villages, les maisons Takienta alternent avec forêts et monticules de rochers, préservés pour leurs associations spirituelles avec les Dibo, et révéérés comme des incarnations des nombreuses divinités qui trônent au panthéon Tammari.

Histoire

Sur le plan linguistique, les Batammariba sont à rapprocher d'autres peuples de la région tels que les Gangan, Gurma, Moba, Bassar, Nawda, etc.

Les origines des Batammariba, toutefois, sont incertaines. Les fouilles archéologiques et la tradition orale indiquent que les Batammariba ont migré entre le XVIe et le XVIIIe siècle vers leur site actuel depuis le nord et le nord-ouest, aux alentours du Burkina Faso, où ils vivaient avec les Mossi.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le dossier indique que la région du Koutammakou bénéficie de deux types de protection : une protection juridique moderne et une protection traditionnelle.

La protection juridique moderne est assurée par le classement en vertu de la loi de 1990 sur la protection du patrimoine culturel au Togo. Pour que le site soit inscrit, un décret identifiant les qualités du site doit être publié, ce qui a été fait en octobre 2003. Ce décret identifie le site comme un composé d'éléments tangibles et immatériels. Les roches sacrées, les forêts, les maisons, les champs, les sources de matériaux de construction, les animaux sauvages et domestiques sont classés, de même que les composantes immatérielles comme les croyances, les compétences artisanales, les chants, les danses, les sports traditionnels, etc.

Comme de nombreuses zones rurales, le site proposé pour inscription fait l'objet de pressions pour le changement. Les pratiques traditionnelles d'occupation des sols doivent être soutenues par un cadre législatif de protection général au sein duquel elles peuvent s'exercer.

Le dossier mentionne les pratiques traditionnelles suivantes – qui ainsi couvrent non seulement des processus techniques mais aussi des observances sociales qui ont des répercussions sur la gestion de la terre :

- Le respect des esprits des ancêtres.
- L'observance de tabous et de restrictions.
- L'obéissance absolue aux anciens, aux chefs religieux et aux chefs de clan.
- La perpétuation des règles traditionnelles, réaffirmées par les cérémonies d'initiation.
- Les rôles soigneusement prescrits de chaque membre de clan.
- La perpétuation du respect des valeurs tangibles et immatérielles associées au paysage.

Tous ces points commencent à avoir une valeur matérielle également, de plus en plus de touristes visitant la région, attirés par sa beauté administrée avec sagesse.

Structure de la gestion :

La responsabilité globale de la gestion incombera au Service de conservation et de promotion du Koutammakou (SCPCK), auquel la direction des musées, sites et monuments de Lomé va déléguer ses responsabilités. Le plan de gestion a recommandé la création de ce service, le calendrier prévoyant sa constitution pour mars 2004. Le SCPCK sera responsable de :

- sauvegarder le site – notamment en régénérant les espèces locales, par la conservation des habitats et la protection des espèces médicinales.
- Entreprendre un inventaire des éléments tangibles et immatériels.
- Développer des activités génératrices de revenus.
- Fournir des informations aux visiteurs.
- Organiser des activités culturelles.

Le plan de gestion a également recommandé la formation d'un comité des parties prenantes pour faire établir la zone comme personne morale. L'État partie a fourni des informations supplémentaires en mars 2004 indiquant que le décret de loi avait été publié le 3 mars 2004. Celui-ci déclare que le comité comprendra des représentants des niveaux national, préfectoral et local et inclura des professionnels du patrimoine, des représentants de l'industrie du tourisme, des chefs locaux et un membre des Batammariba.

La direction des musées, des sites et des monuments et CRATerre-EAG, le département de l'université de Grenoble, ont collaboré à l'élaboration d'un plan de gestion conjoint, dans le cadre du programme Africa 2009.

Ce plan, à la fois ambitieux et détaillé, expose une vision d'avenir pour le site et donne des recommandations détaillées avec des calendriers pour l'établissement des structures, des budgets et des projets pour la promotion et les événements culturels.

Ressources :

Il n'y a actuellement aucun budget pour le site mais le plan de gestion met en avant le besoin de définir des dépenses spécifiques et suggère comment tirer des revenus d'une boutique et du paiement de droits d'entrée pour les visiteurs.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le Koutammakou présente une valeur universelle exceptionnelle car :

- Il représente le mode de vie des peuples locaux de la région du Sahel en Afrique de l'Ouest, particulièrement ceux qui n'ont jamais été assimilés ou asservis par les royaumes qui se sont développés dans la région. Ces groupes, qui comprennent entre autres les Lobi, les Gourounsi et les

Rukuba, occupent des zones montagneuses s'étendant de la Côte d'Ivoire au Cameroun.

- Il montre comment ces peuples vivent en harmonie avec le paysage, en respectant ses caractéristiques et en lui conférant des valeurs spirituelles.
- Il présente les remarquables habitations familiales takienta – des « ensembles » uniques de hautes tourelles en terre, reflétant une interaction parfaite entre symbolisme, fonction et techniques.
- Il démontre la volonté et la persistance des Batammariba à conserver leur indépendance et leur identité et à travailler au maintien d'un paysage vivant.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur l'étude et la conservation de l'architecture en terre.

Conservation

Historique de la conservation :

Le seul historique de conservation est celui d'une conservation traditionnelle qui, comme cela a déjà été souligné, implique la rénovation et la reconstruction au moyen de matériaux et de procédés traditionnels plutôt que la conservation d'objets, de monuments et de sites spécifiques. Elle implique aussi le maintien de l'ensemble des relations dynamiques entre les peuples et les lieux.

État de conservation :

Les structures bâties semblent en bon état de conservation ; l'environnement naturel a toutefois pâti d'une certaine surexploitation. Il devient par exemple de plus en plus difficile de trouver suffisamment de bois pour de nouvelles maisons à proximité des villages.

Analyse des risques :

Le dossier identifie les menaces suivantes :

- Pressions de développement :

La croissance démographique entraîne une pression accrue sur la terre et les autres ressources, et il n'existe aucun moyen immédiat pour contrer cet effet.

Le gouvernement du Togo encourage les cultures rentables, ce qui, en certains endroits, a entraîné une intensification de la culture du coton, au détriment des cultures vivrières.

L'introduction de nouveaux matériaux et la demande en produits « occidentaux » semblent menacer le mode de vie traditionnel.

- Changement environnemental :

Comme nous l'avons déjà mentionné, des pressions pèsent sur les ressources naturelles et en particulier sur les forêts, mais aussi sur les ressources en poissons.

- Catastrophes naturelles :

La sécheresse est l'une des plus grandes menaces. Quant aux termites, elles ne semblent pas affecter les bâtiments traditionnels, mais ils ont en revanche un impact sur les modernes.

- Essor du tourisme :

Les touristes sont en petit nombre, seules quelques maisons étant classées. Ils n'en apportent pas moins à la zone un profit monétaire non négligeable, mais qui ne va pas sans inconvénients. Certains touristes sont trop curieux, et l'on signale par exemple des frictions entre guides et hôtes.

Le dispositif du plan de gestion tiendra compte de tous ces facteurs.

Autres facteurs mentionnés dans le plan de gestion :

L'expansion du christianisme, qui commence à avoir un effet sur les croyances locales, et l'introduction de nouveaux médicaments, qui commence à menacer la pratique médicinale traditionnelle.

On pourrait aussi y ajouter la perte des compétences traditionnelles – savoir et compétences pratiques. Le maintien du mode de vie du site exige la perpétuation des compétences traditionnelles, tant en matière d'agriculture que de construction de l'habitat.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Le paysage du Koutammakou est un reflet authentique d'un mode de vie particulier. Aucun élément du paysage n'est très ancien ; le paysage dans son ensemble reflète plutôt des procédés et des pratiques qui perdurent depuis des siècles.

Intégrité :

L'ensemble du paysage du Koutammakou reflète chaque aspect de la vie des Batammariba, et donc le système socio-économico-culturel qu'abrite le site proposé pour inscription – bien que celui-ci se poursuive de l'autre côté de la frontière avec le Bénin. Le site ne représente donc pas l'intégrité globale du système, mais plutôt une partie de celui-ci.

Évaluation comparative

L'analyse comparative du dossier est limitée. Elle attire l'attention sur le site déjà inscrit des falaises de Bandiagara, mais conclut qu'il existe des différences majeures : les villages Dogon sont en effet compacts, et les règles sociales très différentes.

D'après le dossier, il existe des cultures similaires à celles du paysage du Koutammakou dans la région, mais il suggère qu'aucune n'a poussé aussi loin l'imbrication totale entre concepts religieux, fonctionnalités, organisation sociale et intelligence technique.

C'est peut-être un peu exagéré. Beaucoup de sociétés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique en général ont développé des systèmes culturels fonctionnant en harmonie avec le paysage, et où les valeurs sociales et spirituelles ont soutenu des pratiques durables. Le paysage du Koutammakou diffère dans la façon dont le système des Batammariba s'est exprimé dans des formes aussi spectaculaires que celles de ces habitations, et ce dans des paysages d'une grande beauté. Son isolement relatif a de surcroît favorisé une certaine indépendance, la zone restant ainsi largement en dehors des divers empires nés dans la région. Ces deux facteurs ont créé un sens de l'identité fort, avec un paysage précieux tant pour ses habitants que pour ses visiteurs, ce qui a encore renforcé cette identité.

La zone est donc intéressante en tant que paysage où persistent les pratiques traditionnelles, par opposition à d'autres où elles ont pu faiblir, et où le paysage permet un mode de vie attractif et viable.

Valeur universelle exceptionnelle

La zone du Koutammakou est d'une valeur universelle exceptionnelle en raison de l'association des caractéristiques culturelles suivantes :

- Pour la tradition de construction des Takienta – de hautes maisons à tourelles en terre, que l'on ne trouve que dans cette petite région du nord du Togo et du Bénin.
- Pour la façon dont la zone reflète les anciennes traditions des peuples montagnards d'Afrique de l'Ouest qui ont résisté à l'assimilation par les divers empires.
- Pour la façon dont les solides systèmes socio-économico-culturels des Batammariba démontrent une approche durable de l'occupation des sols, basés sur le respect spirituel du paysage.

Déclaration générale :

Le site est proposé pour inscription sur la base des *critères i, iii, v et vi.*

Évaluation des critères:

Critère i : La proposition d'inscription pose la création des maisons à tourelles Takienta comme une représentation du

génie créateur collectif, renouvelé à chaque génération. Ce n'est normalement pas ainsi que s'applique généralement ce critère, qui sert plutôt à refléter le fruit du génie d'un individu plutôt que de sociétés.

Critère iii : Le dossier de proposition d'inscription cite Koutammakou comme étant représentatif des peuples montagnards de la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest, qui ont résisté à l'assimilation dans les divers empires. Cela inclurait les Dogon, dont les villages sont déjà inscrits, ainsi que le paysage de Sukur, dans les monts du Mandara, au Nigeria.

Critère v : Le Koutammakou est très certainement un exemple exceptionnel de système de peuplement traditionnel vivant et dynamique, soumis à des systèmes et pratiques traditionnels, qui reflète en particulier la culture singulière des Batammariba.

Critère vi : Le Koutammakou est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et le paysage, tel qu'il se manifeste dans l'harmonie entre le système d'occupation des sols des Batammariba et les ressources naturelles environnantes.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le Koutammakou est incontestablement un lieu où les régulations et pratiques traditionnelles sont la clé de voûte de la durabilité du bien. Elles doivent être maintenues, et le plan de gestion vise à mettre en place des mesures appropriées. Toutefois, la gestion locale doit également être soutenue à l'échelon national. Bien que le site reflète actuellement des pratiques traditionnelles, les pressions croissantes vont néanmoins aller à l'encontre de sa relative autarcie. La gestion doit être aussi proactive que réactive pour optimiser les ressources. Néanmoins, des sanctions doivent également être instaurées pour contrer les menaces majeures et imprévues susceptibles de surgir ; voilà pourquoi une législation de protection devrait soutenir la gestion locale.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, en tant que *paysage culturel*, sur la base des **critères v et vi** :

Critère v : Le Koutammakou est un exemple exceptionnel de système de peuplement traditionnel qui est toujours vivant et dynamique, soumis à des systèmes et pratiques traditionnels et durables, et qui reflète la culture singulière des Batammariba, notamment les maisons à tourelles Takienta.

Critère vi : Le Koutammakou est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et le paysage, tel qu'il se manifeste dans l'harmonie entre les Batammariba et les ressources naturelles environnantes.